

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 5
Rappel des dates : Convocation Générale : 11/09/2025 - Affichage : 11/09/2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente de Montfort-le-Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 18.09.25	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 16.09.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 16.09.25	
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 18.09.25	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir donné à Jean-Michel ROYER - 17.09.25	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Madame Claudia DUGAST comme secrétaire de séance.

2 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 26 Juin 2025

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 Juin 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 Juin 2025, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 Juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

3 – Présentation saison culturelle Épidaure

Madame Brigitte BOUZEAU, Vice-Présidente en charge de la Vie Culturelle Communautaire, accompagnée de Mesdames PÉAN et GOUIN, a présenté le projet de Saison Culturelle 2025-2026 établie par le Théâtre Épidaure (*projet présenté lors de la séance disponible en annexe*).

Mesdames PÉAN et GOUIN tiennent à remercier le Conseil communautaire pour le soutien apporté lors de sa dernière séance. Elles présentent le nouveau visuel de la saison, un visuel aquatique. Il s'agit d'une tortue, animal humble qui prend son temps mais va au bout, avec sa maison sur le dos, à l'image du travail itinérant de l'association.

Elles précisent que le programme de la saison 2025/26 est en cours d'impression et qu'il sera disponible la semaine prochaine.

Actuellement, 10 communes ont demandé à accueillir un spectacle et toutes en auront un.

A savoir que Épidaure, c'est 3 700 élèves accueillis sur le territoire.

Présentation de la Saison Culturelle

Mesdames PÉAN et GOUIN présentent les spectacles de la saison culturelle. Le budget de l'association au titre de la programmation s'élève à 330 000€. L'association a connu une baisse de 40 000€ de ses subventions de la Région.

Le Département et la Communauté de communes le Gesnois Bilurien abondent à hauteur de 10 000€ chacun. Le coût du billet, qui n'a pas évolué depuis plusieurs années, est augmenté d'un euro. L'association va développer le mécénat pour améliorer ses recettes. Des économies en terme de ressources humaines sont également prévues.

Mesdames PÉAN et GOUIN concluent en indiquant qu'une affiche de présentation de la saison sera posée dans les différentes communes. Si ces dernières ne souhaitent pas disposer d'affiche, ou si elle souhaite une autre localisation, elles peuvent se manifester auprès de l'association.

Le Conseil communautaire a pris acte du projet de Saison Culturelle présenté.

4 – Présentation Sarthe Habitat – Bilan Social et Territorial 2024

Sarthe Habitat, représenté par Mesdames Estelle BOUCHET et Emma BROSSARD, ont présenté le bilan social et territorial 2024 (*document présenté lors de la séance disponible en annexe*).

Sarthe habitat regroupe 190 communes, dispose de plus de 16 000 logements, ce qui représente environ 30 000 personnes.

L'établissement est présent dans 50 lieux d'accueils dont un secrétariat téléphonique avec astreinte le week-end.

Le Conseil communautaire a pris acte du Bilan Social et Territorial présenté.

5 – Rapport Annuel 2024 Sittellia

Dans le cadre de la délégation de service public, Madame Christelle LURON, Directrice, et Monsieur Claude PERENGO, nouveau Directeur depuis Mars 2025, représentant de la société RÉCRÉA, ont présenté le Rapport d'Activité 2024 du Centre Aqualudique Sittellia (*document présenté lors de la séance disponible en annexe*).

Monsieur Anthony TRIFAUT présente ses remerciements à Madame Claudia DUGAST, Vice-Présidente en charge des Services à la population et équipements de proximité, vis à vis de l'évolution du suivi du contrat ainsi qu'à la société RÉCRÉA.

Il indique qu'il faut maintenir le soutien à cet équipement nécessaire pour notre territoire et en particulier pour favoriser le savoir « nager » auprès des enfants. Cela contribue également au bien être santé de notre population.

Le centre aquatique est un équipement phare en matière touristique, au niveau du Pays du Perche, sur le secteur de Bonnétable.

Monsieur Anthony TRIFAUT remercie également la société RÉCRÉA pour le partenariat lors de l'accueil de la délégation béninoise. La qualité de l'accueil a été extraordinaire.

Madame Claudia DUGAST explique que le partenariat est simple avec RÉCRÉA.

Elle ajoute que des créneaux pour la natation scolaire sont prévus au contrat et donc valorisés dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel qui détermine la compensation de service public versée par la collectivité. Or, tous les créneaux ne sont pas pourvus. Elle trouve cela dommageable, notamment lorsque l'on voit le taux de noyade. C'est certes une charge pour les communes qui financent les entrées, mais il s'agit d'une dépense utile. Elle rappelle que les frais de transports sont financés par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire a pris acte du Rapport Annuel 2024 présenté.

6 – Rapport d'Activité 2024 SYVALORM

La collecte et le traitement des déchets ménagers de notre territoire sont confiés au Syndicat Mixte (SYVALORM) dont notre Collectivité est membre. Dans ce cadre, le Syndicat mixte produit un rapport annuel d'activité à la Communauté de communes, présenté par Monsieur Le Président, retraçant l'activité de ce Syndicat pour l'année 2024 (*document présenté lors de la séance disponible en annexe*).

Madame Chantal BUIN explique que la filière textile est aujourd'hui arrêtée, mais elle doit être prochainement réactivée. Le problème est que la date de reprise n'est pas connue.

Monsieur Martial LATIMIER demande si l'incinération génère de la valorisation énergétique.

Monsieur Jean-Claude LECOMTE répond par l'affirmative. Il précise que le taux de refus de tri, de 27 à 28%, reste trop important.

Monsieur Olivier DOUYÈRE demande s'il est possible d'avoir des relations avec le prestataire de services car les poubelles ne sont pas toujours ramassées, notamment en période de travaux dans les communes. C'est notamment le cas des ordures ménagères, alors que les sacs jaunes sont ramassés.

Madame Isabelle LEMEUNIER précise qu'en cas de travaux, des arrêtés d'interdiction de stationnement sont pris pour permettre le passage des camions bennes. Des lieux de collectes en début de rue peuvent également être prévus.

Monsieur Jean-Claude LECOMTE indique qu'il fera remonter l'information auprès du Syvalorm.

Monsieur Jean-Michel ROYER ajoute que lorsque les chauffeurs des camions bennes voient les travaux, ils quittent le lieu, sans ramasser les bacs et sans lire l'arrêté, alors que ces informations ont été données au Syvalorm. La commune de Coudrecieux, notamment, rencontre le même type de problème.

Le Conseil communautaire a pris acte du Rapport d'Activité 2024 présenté.

Départ de Mme Claudine OZAN

7 – Convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrière – Régularisation du titulaire du contrat

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 30 ans au bénéfice de la SAS LE MANS SUN créée par un acte partenarial entre la société CÉNOVIA et le Groupe SEE YOU SUN, pour la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrières. L'occupation du domaine public porte sur :

- École de musique de Bouloire – 3 rue des Maillets – 72440 Bouloire – Références cadastrales : AE 100 et AE 101. Projet d'installation de panneaux en toiture et d'une ombrière d'une surface totale de 484 m². Puissance globale de la centrale : 102 kWc.
- Parking de la piscine des Sittelles – Parc des Sittelles - 72370 Soultré - Référence cadastrale : 0A 0637. Projet d'installation de quatre ombrières d'une surface totale de 2275 m². Puissance globale de la centrale : 484 kWc.

Cependant, le projet développé par la société LE MANS SUN ayant fait l'objet d'un transfert au bénéfice d'un nouveau véhicule de portage dans le cadre de la mise en place des financements par grappe, la société LE MANS SUN III, il convient de régulariser la délibération initiale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la délibération n°2024-072a portant installation d'ombrières photovoltaïques par convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire au bénéfice de la société LE MANS SUN.

- **CONSTATE** que les besoins en matière de financement ont conduit la société CÉNOVIA et le groupe SEE YOU SUN à faire porter le projet de centrales par un autre véhicule, la société LE MANS SUN III ou à défaut de toute société créée ou à créer entre les sociétés SYS Co (ou toute autre entité du Groupe SEE YOU SUN) et la société CÉNOVIA (ou toute société affiliée à la société CÉNOVIA) ;
- **ACTE** le transfert de la convention d'occupation du domaine public validée par délibération n°2024-072a au bénéfice de la société LE MANS SUN III qui est autorisée à réaliser et exploiter les centrales solaires photovoltaïques sur ombrière sur les sites sus cités, ou à défaut de toute société créée ou à créer entre les sociétés SYS Co (ou toute autre entité du Groupe SEE YOU SUN) et la société CÉNOVIA (ou toute société affiliée à la société CÉNOVIA) ;
- **DIT** que la présente délibération complète celle de 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

8 – Schéma départemental SMGV

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe a été mis en révision par arrêté du 13 décembre 2024.

À cet effet, sept groupes de travail spécifiques (accueil-habitat, urbanisme, scolarisation, social, santé, insertion et sécurité) ont été constitués pour dresser le bilan de la mise en œuvre de l'actuel schéma, évaluer les besoins, proposer de nouvelles orientations puis un projet de schéma révisé. Des enquêtes et des réunions territoriales ont également été organisées dans ce cadre.

Ce projet a été présenté le 8 septembre à la commission consultative départementale des gens du voyage pour avis. Conformément aux dispositions de la loi N°2000-614 du 15 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, il est également soumis à l'avis de l'organe délibérant des communes et EPCI concernés.

Monsieur Anthony TRIFAUT demande si la Communauté de communes est concernée par les aires d'accueil ?

Le Président indique que notre territoire dispose de deux aires d'accueil : une à Thorigné sur Dué, de 6 * 2 places et une à Bouloire de 4 * 2 places.

Le Conseil communautaire,

Vu le Schéma Départemental présenté par le Président de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré,

- **ÉMET un avis favorable** à la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Sarthe.

Adopté.

3 Abstentions : A. TRIFAUT, M. MACÉ, S. FOUQUET.

9 – Désignation d'Élus représentants le Gesnois Bilurien au sein de la Charte Qualité Proximité

Dans le but de développer les circuits alimentaires de proximité au sein de la Restauration Hors Domicile, la Communauté de communes a manifesté sa volonté d'adhérer à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans. Ainsi, il nous est proposé de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) de notre Collectivité siégeant au sein du Comité de suivi.

Madame Chantal BUIN précise que cette adhésion n'est pas contraire au travail engagé au sein du Pays du Perche Sarthois.

Monsieur Martial LATIMIER ajoute que ce travail s'inscrit dans le cadre du PAT.

Madame Chantal BUIN conclut que l'EPCI est une passerelle entre le Perche Sarthois et le Pays du Mans, que cette démarche est gratuite pour les communes qui décident librement de s'y associer.

Le Président s'étonne et regrette qu'aucune démarche n'ait été entreprise entre le Pays du Mans et le Pays du Perche Sarthois sur la question du PAT.

Monsieur Anthony TRIFAUT répond que le Projet de territoire du Perche avec axe sur l'alimentation a été voté récemment. Il regrette que plusieurs démarches soient engagées sur un même sujet.

A une question de Madame Claudia DUGAST, Madame Chantal BUIN précise qu'il est possible d'intégrer la démarche du Pays du Mans, même si la commune a recours à un prestataire de services pour l'alimentation dans les écoles notamment.

Madame Chantal BUIN et Monsieur Tony FOULON étaient candidats.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Désigne Madame Chantal BUIN comme représentant titulaire et Monsieur Tony FOULON comme représentant suppléant siégeant au sein du Comité de suivi.

Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

10 – Création d'un Comité Consultatif d'étude pour le SPPE

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de communes est devenue l'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant. À cet effet, elle donne son avis sur tout projet de création, d'extension et de transformation d'un établissement ou d'un service privé accueillant des enfants de moins de six (6) ans, sur l'ensemble du territoire.

Pour étudier les demandes de création, d'extension ou de transformation de ces établissements ou services, la mise en place d'un Comité Consultatif d'étude au sein de la Communauté de communes est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un Comité Consultatif d'étude et de fixer sa composition comme suit :

- Élu en charge de la Petite Enfance
- DGS
- Responsable Petite Enfance
- Membre du RPE
- 3 élus de la commission PEEJ et 3 suppléants
- Maire non concerné par le projet avec suppléant pour garantir la neutralité en cas d'implication future du maire dans un projet sur le territoire
- Représentants de la CAF, MSA
- Représentant PMI

Monsieur Michel PRÉ ne voit pas pourquoi on s'oppose à l'implantation de micro-crèches privées dans les communes et que c'est à ces dernières de décider et non à l'EPCI.

Madame Anne-France PLANCHON répond que l'EPCI, autorité organisatrice de la petite enfance, doit obligatoirement rendre un avis. Il s'agit de nouvelles dispositions légales.

Monsieur Michel PRÉ ajoute que ces structures répondent à un besoin sur le territoire.

Monsieur Franck FLOQUET rappelle que ce genre d'équipement est nécessaire pour les petites communes, au risque de perdre des enfants dans les écoles et des parents en tant qu'habitants.

Madame Anne-France PLANCHON explique que la Communauté de communes doit prendre en compte l'équilibre sur le territoire des différentes offres d'accueil du jeune enfant. Elle précise que le comité rendra une analyse objective et que c'est le Conseil communautaire qui donnera son avis. Si l'avis est négatif, le projet sera refusé. Si l'avis est positif, la demande sera transmise à la PMI pour validation technique des bâtiments et agréments.

Monsieur Damien CHRISTIANY indique qu'il s'agit d'une obligation légale, mais que les textes manquent de bon sens. Il considère qu'il faut avoir une lecture bienveillante vis à vis des communes et laisser fonctionner la loi du marché (offre et demande). Il est d'avis de construire une doctrine communautaire, une stratégie collective dans ce domaine.

Monsieur Anthony TRIFAUT note que l'obligation légale est extrêmement dangereuse, l'état se déchargeant de sa responsabilité sur les élus locaux.

Monsieur Jean-Claude LECOMTE trouve aberrant de s'opposer à l'installation d'une micro crèche sur sa commune, pour les entreprises qui se décarcassent. Cette structure permettra de prendre en compte les horaires spécifiques pour une entreprise de 250 salariés.

*Madame Catherine GADEMER, membre de la commission PEEJ, se propose comme titulaire.
En tant que Maires non concernés, Monsieur Jackie SURUT (Saint-Mars-la-Brière) se propose en tant que titulaire et Monsieur Tony FOULON (Coudrecieux) se propose en tant que suppléant.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **CRÉE** le Comité Consultatif d'étude SPPE pour examiner toutes les demandes de création, d'extension et de transformation des établissements ou services privés accueillant des enfants de moins de six (6) ans.
- **FIXE** la composition de ce comité comme indiqué ci-dessus.

Adopté.

7 Abstentions : D. CHRISTIANY, A. TRIFAUT, C. OZAN, M. MACÉ, J. ASSE-ROTTIER, A-M DELOUBES, V. GODEFROY.

11 Contres : F. FLOQUET, G. DE GALARD, C. LEVASSEUR, M. PRÉ, C. GADEMER, J. SURUT, J-C. LECOMTE, N. CHAILLOUX, S. FOUQUET, J-M. ROYER, C. MATHÉ.

RESSOURCES HUMAINES

11 – Diagnostic RPS

Le projet « Diagnostic RPS » s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, comme de nombreuses collectivités le mènent.

Cela répond à la nécessité de prendre en compte et de traiter les situations de souffrance et de mal être au travail.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre l'absentéisme, tel que proposé par la Vice-présidente en charge des Ressources Humaines, et conforté par l'analyse de la CRC, notant un absentéisme de l'ordre de 10% en 2022.

Un groupe de travail vient d'être reconstitué, il est équilibré en terme de représentativité (tous les services représentés) et très enthousiaste pour agir et mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail au sein de la Communauté de communes.

Le coût de 21 000 € environ est amoindri par une subvention possible par le FNP CNRACL de l'ordre de 17 500 €.

Le diagnostic commencera par un questionnaire adressé à l'ensemble des agents de la collectivité. La Vice-présidente a demandé que le plan d'actions soit livré début mars 2026, avant la fin de l'actuel mandat. Les élus de la prochaine mandature pourront ainsi s'emparer du travail réalisé et de sa mise en œuvre.

Le Conseil communautaire a pris acte du projet de diagnostic RPS.

FINANCES

12 – FPIC

Exposé des motifs

Dans un souci de parfaite information pour l'ensemble des élus communautaires, il est proposé de maintenir le principe d'une délibération explicite approuvée par le conseil communautaire malgré la souplesse offerte par la loi et ce, dans la droite ligne de l'accord collectif de maintenir un FPIC dérogatoire à 30% d'ici la fin de mandat.

Par courrier en date du 6 août 2025, le Préfet de la Sarthe a adressé un état présentant le détail de la répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres, établie selon les dispositions des articles L. 2336-3 et L. 2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement dans le délai de deux mois à compter de cette information, soit jusqu'au 6 octobre 2025. Pour 2025, le montant du FPIC attribué au territoire est en diminution de 39 285 € et s'élève à 805 534€. Lors du Débat d'Orientations budgétaires, le budget a été établi sur la base d'une répartition du FPIC 30%. Le montant du FPIC attribué à la communauté de communes passerait ainsi de 244 239 € selon la répartition de droit commun, à 317 511 € par délibération à la majorité des 2/3.

La commission finances du 4 septembre dernier s'est positionnée en faveur de l'hypothèse 2 (Rev/hab : 10 % ; potentiel fiscal : 40 % ; potentiel financier : 50 %) sur les différentes hypothèses proposées.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 rend possible la pluri-annualité des délibérations de répartition dérogatoire des prélèvements et attributions effectués au titre du FPIC (II bis de l'article L.2336-3 du CGCT). Ainsi, les délibérations peuvent produire leurs effets tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées. Les quotes-parts respectives de chaque commune et de l'EPCI dans le montant total du prélèvement ou de l'attribution d'un ensemble intercommunal demeureront fixes d'une année sur l'autre.

Toutefois, ces répartitions dérogatoires cesseront de produire leurs effets dès lors que :

- le conseil municipal d'au moins une commune membre ou l'organe délibérant de l'EPCI s'oppose au prolongement de la répartition dérogatoire du FPIC, par l'adoption d'une délibération demandant à ce qu'elles soient rapportées ou modifiées dans un délai de deux mois à compter de la notification par le représentant de l'Etat dans le département du prélèvement ou du reversement ;
- l'intercommunalité connaît une évolution de périmètre (adhésion ou retrait de communes, fusion d'EPCI, etc.).

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.2336-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la répartition dérogatoire du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2025 à 30 %, telle qu'inscrite dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

13 – Décisions Modificatives Budgets Général – REOM et VOLLERIE

13.1 – Décision Modificative n°2 – Budget Général

Suite à la cession de la maison de santé de Thorigné sur Dué, il est proposé une décision modificative n°2 au budget général afin de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 041 (sorties d'actifs).

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget général de l'exercice 2025, telle que présentée ci-dessous :

Budget Général 2025 Décision Modificative n° 2 du 18 septembre 2025	Désignation, montants et imputation budgétaire						
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIÉ	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
1. FONCTIONNEMENT							
	Total			- €	- €	- €	- €
				0.00 €		0.00 €	
2. INVESTISSEMENT							
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIÉ	Article	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Sortie d'actif maison de santé Thorigné (€ symbolique)			21318-041-99				215 913.52 €
Sortie d'actif maison de santé Thorigné (€ symbolique)			21848-041-99				69.00 €
Sortie d'actif maison de santé Thorigné (€ symbolique)			2158-041-99				1 189.15 €
Sortie d'actif maison de santé Thorigné (€ symbolique)			21351-041-99				665.39 €
Sortie d'actif maison de santé Thorigné (€ symbolique)			204412-041	217 857.06 €			
	Total			217 857.06 €	- €	- €	217 857.06 €
				217 857.06 €			217 857.06 €

Adopté à l'unanimité.

13.2 – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe ZAE LA VOLLERIE

Dans le cadre d'une proposition de cession d'une parcelle située sur la ZAE de la Vollerie, un nouveau bornage de la parcelle et du terrassement doivent être effectués. Nous devons donc ajuster notre prévision budgétaire sur le budget annexe de la ZA de la Vollerie.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe ZA de la Vollerie de l'exercice 2025, telle que présentée ci-dessous.

Budget annexe ZA VOLLERIE 2025 Décision Modificative n° 1 du 18 septembre 2025	Désignation, montants et imputation budgétaire					
	MONTANT BP	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
1. FONCTIONNEMENT						
Etudes et prestations de services		6045		1 644.00€		
Travaux		605		2 336.00€		
autres charges de gestion courante (régul TVA)		65888		1.00€		
Reversement budget principal (écriture d'équilibre)		65822		22 739.00€		
Vente de terrain		7015				26 720.00€
	Total		- €	26 720.00€	- €	26 720.00€
			26 720.00€		26 720.00€	

Adopté à l'unanimité.

13.3 – Décision Modificative n°2 – Budget Annexe REOM

Nous devons ajuster notre prévision budgétaire suite à l'augmentation des effacements des dettes sur le budget REOM et à la reprise sur provision pour créances douteuses.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe REOM de l'exercice 2025, telle que présentée ci-dessous.

Budget annexe REOM 2025 Décision Modificative n° 2 du 18 septembre 2025	Désignation, montants et imputation budgétaire					
	MONTANT BP	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
1. FONCTIONNEMENT						
Créances éteintes		6542-072		11 000.00 €		
Titres annulés sur exercices antérieurs		673-072		1 000.00 €		
Dotation aux provisions créances douteuses	3 000.00 €	6817-072	- 1 190.00 €			
Reprise sur provisions créances douteuses		7817-072				10 810.00 €
			- 1 190.00 €	12 000.00 €	- €	10 810.00 €
	Total		10 810.00 €		10 810.00 €	

Adopté à l'unanimité.

14 – Créances éteintes Budgets Général et REOM

14.1 – Dettes à effacer – Budget Général

Il a été proposé de valider l'effacement des dettes du Budget Général non recouvrées à ce jour suivant la liste annexée à la délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice.

Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget général pour un montant total de 148.30 € (soit 1 personne).

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'effacement des dettes du budget général non recouvrées à ce jour suivant la liste annexée à la présente délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice. Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget général pour un montant total de 148.30 € (soit 1 personne).

Adopté à l'unanimité.

14.2 – Dettes à effacer – Budget Annexe REOM

Il a été proposé de valider l'effacement des dettes du budget annexe REOM non recouvrées à ce jour suivant la liste annexée à la délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice.

Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget annexe REOM pour un montant total de 10 859.52 € (soit 55 personnes).

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'effacement des dettes du budget annexe REOM non recouvrées à ce jour suivant la liste

annexée à la présente délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice. Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget annexe REOM pour un montant total de 10 859.52 € (soit 55 personnes).

Adopté à l'unanimité.

15 – Réaffectation de biens immo Centre Équestre du Budget Général vers le Budget Annexe Centre Équestre

Il a été proposé d'autoriser le comptable public à transférer les biens listés ci-dessous inscrits à l'inventaire du budget général vers l'inventaire du budget annexe « centre équestre » afin de comptabiliser la vente du centre équestre sur le budget annexe et de procéder à la clôture de celui-ci au terme de la vente.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le comptable public à transférer les biens listés ci-dessous inscrits à l'inventaire du budget général vers l'inventaire du budget annexe « centre équestre » afin de comptabiliser la vente du centre équestre sur le budget annexe et de procéder à la clôture de celui-ci au terme de la vente.

N° INVENTAIRE	COMPTE	VALEUR ORIGINE	VNC
2701995007	2121	2 050.51	2 050.51
2701995009	2188	4 100.97	0
2701995130	2138	324 146.47	324 146.47

Adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16 – Vente parcelle ZAE Vollerie - pour information

Monsieur Nicolas GUILLARD, gérant de l'entreprise NG CHARPENTE COUVERTURE basée à Bouloire, a confirmé son intérêt pour l'acquisition de la parcelle 169 Section ZE au sein de la ZAE de la Vollerie.

Ce déménagement traduit sa volonté à construire un nouveau bâtiment pour développer son activité. Avec une superficie initiale de 4266m², il nous paraissait pertinent de travailler étroitement avec ce porteur de projet pour répondre aux objectifs de la loi ZAN.

Ainsi, nous avons redimensionné la parcelle à 3 340m² pour un prix de vente de 9,54€ TTC / m² pour un total estimatif de 31 863,60 € TTC (le prix définitif sera fixé après le bornage prévu le 23 septembre 2025). De la sorte, nous nous offrons la possibilité de vendre les surfaces restantes en plusieurs lots.

D'autre part, nous l'avons mis en relation avec le chargé de développement durable de la CMA afin qu'il soit sensibilisé à une démarche de préservation des ressources, d'économie d'énergie.

L'accompagnement de cette Société NG CHARPENTE COUVERTURE démontre notre ambition à répondre aux fiches actions établies lors de l'étude stratégique, à savoir:

- DE.4 Renforcer la capacité du territoire à accompagner des projets d'entrepreneuriat
- F.1 Sensibiliser et accompagner les propriétaires et occupants des bâtiments à usage économique au sujet de la densification
- F.2 Permettre le développement des entreprises situées hors bourg, pour permettre leur développement tout en restant autant que possible sur les mêmes communes
- F.4 Développer une offre d'accueil (foncier/immobilier) équilibrée et différenciée, prenant appui sur les axes structurants (D357)

Le Conseil communautaire a pris acte de la vente d'une parcelle sur la ZAE LA VOLLERIE.

AUTRES

17 – Décisions du Président

Décisions du Président		
Numéro	Objet	Date
2025-DP011	Recrutement Directrice EM pour accroissement temporaire d'activité (tuilage)	23/06/2025
2025-DP012	Recrutement Adjoint d'Animation pour remplacement (CMO)	26/06/2025
2025-DP013	Attribution d'un marché FCS "Acquisition et mise en service tondeuse autoportée"	01/07/2025
2025-DP014	Attribution d'un marché FCS "Aménagement d'un skatepark - Fourniture et pose des équipements"	25/07/2025
2025-DP015	Attribution d'un marché de prestations de services portant sur les transports scolaires Sittellia pour 2025-2026	11/08/2025
2025-DP016	Recrutement Agent d'Animation pour remplacement (CMO)	18/08/2025

18 – Questions diverses

• Envoyer le mail aux communes de Mme PESLIER Marine afin qu'elles se positionnent sur les créneaux proposés.

• Présentation des séjours été 2025 : voir présentation jointe au présent Procès-Verbal.

Madame Anne-France PLANCHON indique qu'un groupe de travail sur les « Espaces devoirs » se réunira d'ici la fin du mandat pour statuer sur ce sujet qui intéresse les communes.

• Monsieur Anthony TRIFAUT constate qu'un agent de sa commune avec 2 enfants doit s'acquitter d'une somme conséquente pour faire garder sa progéniture le mercredi sur la Communauté de communes : 200 €.

Par ailleurs, il regrette que notre EPCI ne délibère pas sur le projet de SCOT.

Enfin, il indique qu'au titre de fonds LEADER, le territoire du Perche dispose de 1 310 000 €. Un courrier va va être envoyé aux Maires. Il ajoute que 35% de l'enveloppe doit être payé fin 2026, pour pouvoir bénéficier de 20% de crédits supplémentaires. Il convient donc que les projets soient prêts et déposés avec l'ensemble des pièces.

Le Président répond à Monsieur Anthony TRIFAUT que pour le SCOT, le choix a été de donner la parole aux communes en priorité, sachant que l'EPCI a fait part de sa position lors du Comité Syndical du Pays du Mans. Chaque commune peut faire remonter ses remarques, générales et/ou techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,

la séance s'est terminée à **22h10**.

La Secrétaire,

Claudia DUGAST



Le Président,

André PIGNÉ



TABLE DES ANNEXES

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

POINT 3 – Présentation de la Saison Culturelle Épidaure

POINT 4 – Bilan Social et Territorial – Sarthe Habitat

POINT 5 – Rapport Annuel 2024 - SITTELLIA

POINT 6 – Rapport d'Activité 2024 - SYVALORM

POINT 8 – Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Sarthe

SAISON CULTURELLE ITINÉRANTE EN GESNOIS BILURIEN **PROJET 2025-2026**



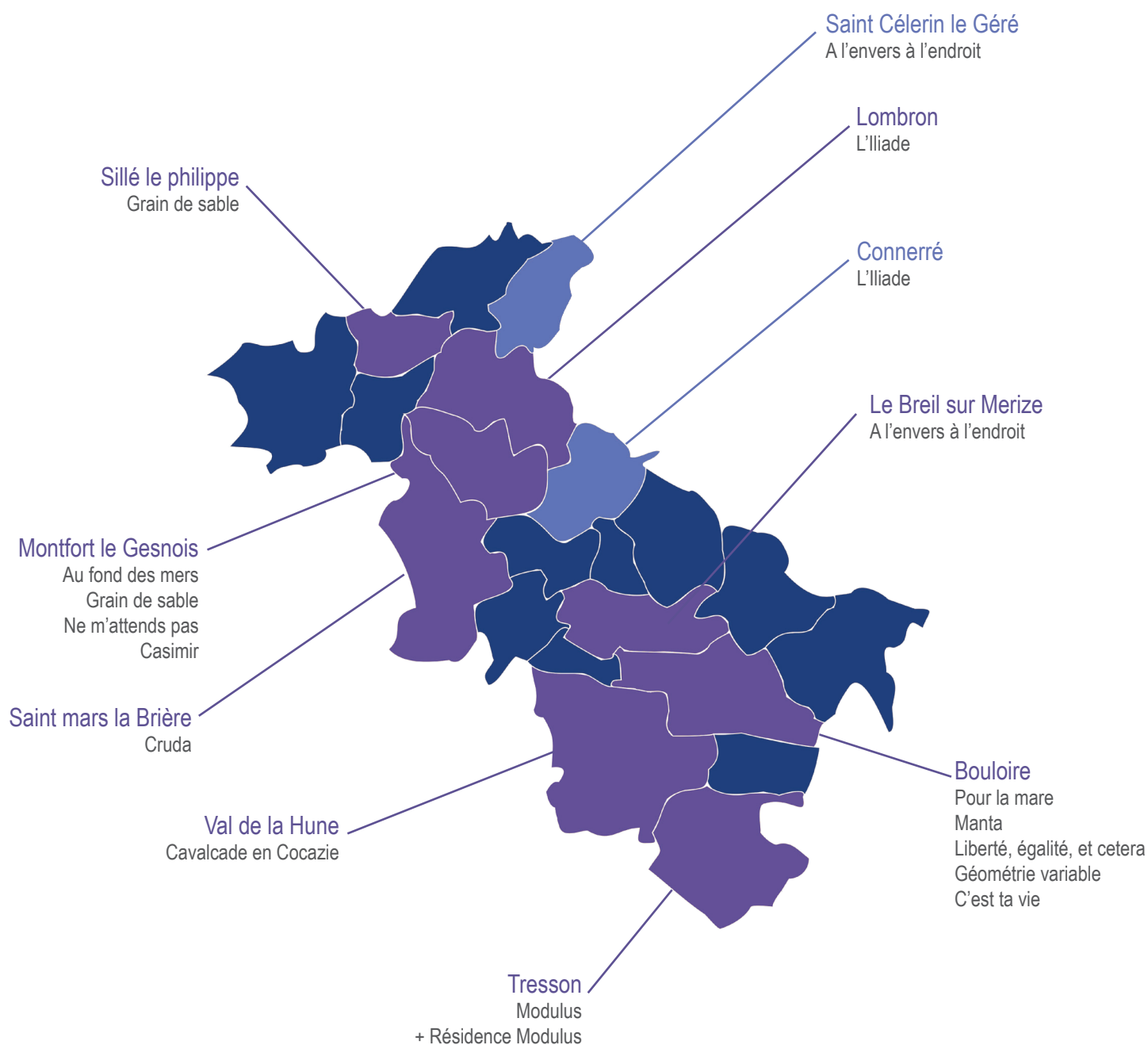
visuel de saison - Robyn Ropper

Une mission menée par
L'ASSOCIATION THÉÂTRE EPIDAURE

programmation@theatre-epidaure.com / 02 43 35 56 04
www.theatre-epidaure.com

« La culture est bien un élément du développement durable des territoires. C'en est même un élément fondamental, car c'est à la fois un élément d'attractivité, de rayonnement, d'identité et de lien social. C'est aussi un élément de développement économique, même s'il faut prendre garde à ne pas nourrir de faux espoirs : les effets sont difficiles à mesurer, et les interactions parfois très complexes. »

M. Jean-Pierre Saez – Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'action culturelle diffuse, instrument de développement des territoires (2006)



CALENDRIER DE LA SAISON

DATE	SPECTACLE COMPAGNIE	NBR SÉANCES TOUT PUBLIC	NBR SÉANCES SCOLAIRES	LIEUX
Dim 19 oct 2025	Cruda Collectif A sens Unique	1		Saint Mars la Brière
mar 04, jeudi 06, ven 07, sam 08 nov 2025	Au fond des mers Collectif 23h50	2	6	Montfort le Gesnois
jeu 20, ven 21, sam 22 nov 2025	Pour la mare Cie Grizzli	1	4	Bouloire
sam 06 déc 2025	Cavalcade en Cocazie Rédèr Nouhaj	1		Val de la Hune
lun 15 et mar 16 déc 2025	Grain de sable cie toile d'éveil	1	4	Montfort le gesnois Sillé le Philippe
ven 9 et sam 10 janv 2026	Manta Cie Klankennest	3	2	Bouloire
dim 1er fév 2026	Liberté, égalité, et cetera + projection	1		Bouloire
mar 03 et jeu 05 fév 2026	Son Odyssée Cie Pazapa		2	Bouloire Bessé sur Braye
dim 08, lun 09 mar 10 fév 2026	Ne m'attends pas Cie la neige sur les cils	1	4	Montfort le Gesnois
dim 08, lun 09 mars 2026	Modulus Théâtre Bascule	1	2	Tresson
dim 15, lun 16 mars 2026	Géométrie variable Cie du Faro	1	1	Bouloire
jeu 19 mars 2026	C'est ta vie cie 3637		2	Bouloire
mar 07, mer 08, jeu 09 avr 2026	A l'envers à l'endroit Cie Bocca della luna	1	4	Le Breil sur merize Saint Célerin le Géré
lun 04, mar 05 mai 2026	Casimir Cie Arts et couleurs	1	3	Montfort le Gesnois
mer 27, jeu 28, ven 29 mai 2026	L'Illade Cie bravache	1	3	Ste Jamme sur Sarthe Connerré Lombron
	15 SPECTACLES	16 TP	37 SCOLAIRES	11 COMMUNES

LES SPECTACLES DE LA SAISON

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

SAINT MARS LA BRIÈRE

THÉÂTRE ET CIRQUE

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 6 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC

CRUDA

COLLECTIF À SENS UNIQUE (72)



Ce spectacle est une plongée humoristique dans le passé d'une ancienne gymnaste. Elle était douée, très douée... mais pas assez parfaite pour que l'on se souvienne d'elle. La vision qu'elle a de son corps et de sa féminité a été formatée durant des années d'entraînement intensif. Cruelle et pleine d'auto-dérision, elle nous parle de son chaos intérieur. A coup d'acrobatie et en tordant son corps dans tous les sens, elle nous avoue tout : sa passion honteuse pour la nourriture, son obsession à faire rentrer son corps dans les codes, sa façon de se martyriser pour être plus belle, plus drôle, plus fine, plus tout ! Et ça la libère autant que ça nous libère. Au fond, elle aime être elle-même, hurler de rire, exhiber ses défauts, être crue, être trash et se permettre ce que l'on ne se permet jamais.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



MARDI 04, JEUDI 06 NOVEMBRE 2025
VENDREDI 07 SAMEDI 08 NOVEMBRE 2025

MONTFORT
LE GESNOIS

SPECTACLE IMMERSIF

À PARTIR DE 6 MOIS
JAUGE : 40 PERS.

2 SÉANCES TOUT PUBLIC
6 SÉANCES SCOL. ET PETITE ENFANCE

AU FOND DES MERS

COLLECTIF 23H50 (49)



Au début il y a eu l'eau, la mer, puis petit à petit : la vie.
Deux étranges plongeuses partent en exploration dans les eaux profondes.
Dans cette plongée, elles font la rencontre d'une drôle de créature qui n'a pas de forme définie,
qui va se transformer, se métamorphoser et prendre différentes apparences, grandir
jusqu'à ce qu'elle soit prête à sortir de sa coquille...

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



JEUDI 20 ET VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025
SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

BOULOIRE

THÉÂTRE D'OBJETS

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 6 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
4 SÉANCES SCOLAIRES

POUR LA MARE

COMPAGNIE GRIZZLI (85)



Ce sont deux enfants.

Pierre vit à la campagne, Nina est citadine et change souvent de maison.

Lorsqu'ils se rencontrent, ils échangent sur leurs manières divergentes d'appréhender le monde.

Pierre vit au contact de la nature qu'il observe avec passion.

Nina, conquérante impertinente, envisage la campagne comme un terrain d'aventure et d'exploration.

Quand ils découvrent l'existence d'un chantier qui menace la mare et ses entourages, les perceptions des deux enfants vont s'inverser, les approches divergentes de leur rapport au monde disparaître et se commuer en une cause supérieure pour sauver la mare.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



SAMEDI 06 DECEMBRE 2025

VAL DE LA HUNE

CONCERT

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 6 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC

CAVALCADE EN COCAZIE

RÉDÈR NOUHAJ (76)



On ne sait pas très bien d'où vient RédèR Nouhaj ...
Homme de plusieurs folklores, il manie son violon comme le bûcheron sa hache :
avec précision, humilité et gratitude pour l'arbre coupé.
Du Caucase où il fût plongé pendant un temps certain, le mix des cultures et la mélodie brute.
Des plaines bulgares traversées par les transhumances, les folles rythmiques
et les costumes à poils longs.
De son enfance, la joie des objets sonores improbables.
Dans un concert spectaculaire, il nous ouvre les carnets de ses voyages imaginés.
Du cinéma pour les oreilles...

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025
MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

MONTFORT LE GESNOIS
SILLÉ LE PHILIPPE

SPECTACLE DE MATIÈRE

À PARTIR DE 6 MOIS
JAUGE : 45 PERS.

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
4 SÉANCES SCOLAIRES

GRAIN DE SABLE

COMPAGNIE TOILE D'ÉVEIL (49)



Il pleut du sable, les grains minuscules rebondissent, roulent, s'entassent, frémissent...
Des montagnes apparaissent, une île, un océan de labour,
Un monde naît, celui de Petigrain.
Par une nuit d'orage, ce grain de sable, curieux et espiègle,
est précipité sur cette terre qui lui est encore inconnue.
Il traverse un labyrinthe de paysages, rencontre des personnages étranges,
retrouvera-t-il les siens ?
Ce petit être, en quête d'identité, porté, transporté par son appétit de la découverte.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



VENDREDI 09 JANVIER 2026
SAMEDI 10 JANVIER 2026

BOULOIRE

SPECTACLE À RÉACTIONS LIBRES

DE 4 À 24 MOIS
JAUGE : 40 PERS.

3 SÉANCES FAMILLE
2 SÉANCES PETITE ENFANCE

MANTA

COMPAGNIE KLANKENNEST (BE)



L'inspiration pour ce spectacle est venue de la mystérieuse raie manta géante, qui traverse les océans avec ses grandes ailes puissantes. Sur le plateau, les jeunes spectateur·rice·s pénètrent à l'intérieur même du spectacle : dans un cadre doux et chaleureux, ils explorent et manipulent le dispositif, ses objets sonores et ses jeux de lumière.

Variations de rythmes et improvisations, chant, percussions et violoncelle constituent l'âme de ce passionnant voyage vers les secrets des fonds marins.

L'installation forme un environnement sûr et sécurisé qui invite simultanément à jouer, à explorer et à s'émerveiller.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



Ce spectacle est programmé dans le cadre d'un projet porté par le Réseau Jeune Public Sarthe. Les actions en lien sont soutenues par le Département et la DGCA/DRAC Pays de la Loire dans le cadre du « Fonds Génération Belle Saison »

JOURNÉE SPÉCIALE CULTURE À LA CAMPAGNE

DIMANCHE 01 FÉVRIER

BOULOIRE

THÉÂTRE DE RUE

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 12 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, ETC...

COLLECTIF ENSEMBLE TOUT CONTRE (28)

SPECTACLE EN CRÉATION
COPRODUIT PAR LE THÉÂTRE EPIDAURE



Après leur venue en février 2025 avec *l'Hiver sera chaud*, le collectif Ensemble tout contre revient en Gesnois Bilurien. Ils nous avaient dévoilé quelques éléments lors d'une première présentation de travail en avril 2025 à Saint Michel de Chavaignes, ils présenteront le spectacle *Liberté, égalité, etc.* en février 2026.

Après l'urgence climatique, l'urgence démocratique !

Par le prisme du regard artistique, il sera question de mensonges, de manipulations, de falsifications mis en oeuvre par les complices des fossoyeur-euses de la démocratie.

Du chant, Du rythme, de l'humour, de l'argumentation, de l'énergie, de l'engagement, du collectif.

« Quand tout le monde vous ment en permanence, le résultat n'est pas que vous croyez ces mensonges mais que plus personne ne croit plus rien.

Un peuple qui ne peut plus rien croire ne peut se faire une opinion.

Il est privé non seulement de sa capacité d'agir mais aussi de sa capacité de penser et de juger.

Et avec un tel peuple, vous pouvez faire ce que vous voulez » Hannah Arendt

UN BRIN DE LIBERTÉ

PROJECTION DOCUMENTAIRE CLAUDE SAUSSEREAU

Ce documentaire est une hymne à la liberté. Celle de s'exprimer, d'exprimer son art mais aussi celle de pouvoir jouir de la culture partout. A travers 3 parcours d'artistes en milieu rural, Claude saussereau nous partage des valeurs et un engagement certain pour tisser ces liens nécessaires au vivre ensemble.

LA CULTURE À LA CAMPAGNE : POUR QUOI FAIRE?

TABLE RONDE AUTOUR DES ENJEUX DE LA CULTURE EN RURALITÉ

La culture en ruralité est sur le devant de la scène, prenons le temps de nous questionner et d'échanger sur ses enjeux et les raisons de son passage sous les projecteurs...

MARDI 03 FÉVRIER 2026
JEUDI 05 FÉVRIER 2026

BOULOIRE
BESSÉ SUR BRAYE

THÉÂTRE

À PARTIR DE 12 ANS

2 SÉANCES SCOLAIRES

SPECTACLE EN CRÉATION

SON ODYSSEE

COMPAGNIE PAZAPA (72)



Josette, 55 ans, une femme de marin d'aujourd'hui qui attend le retour de son homme.

Face à sa solitude, telle Pénélope, elle tisse des histoires.

Elle conte pour occuper son esprit, elle coud pour occuper ses mains.

Josiane aime raconter sa version de l'Odyssée. En filigrane, sa propre histoire apparaît, elle pose une réflexion sur sa condition féminine, ses désirs, sa vie.

Sur le plateau, un petit atelier de confection s'ouvre sur l'imaginaire et les accessoires de couture sont détournés pour créer un univers fantaisiste, entre réalité et onirisme.

DIMANCHE 08 FÉVRIER 2026
LUNDI 09 ET MARDI 10 FÉVRIER 2026

MONTFORT LE GESNOIS

THÉÂTRE ET MARIONNETTES

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 4 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
4 SÉANCES SCOLAIRES

NE M'ATTENDS PAS

COMPAGNIE LA NEIGE SUR LES CILS (44)



Dans ce spectacle, les maisons ont des jambes, des ailes ou des voiles à hisser pour voyager. Toutes les nuits elles partent. Les habitants de ces maisons apprécient fort bien cela, car tous les matins ils ont une vue différente de leurs fenêtres. Mais un jour une maison est partie sans son habitant... Il ne lui reste plus rien que son lit, ce petit îlot de réconfort et de sécurité en pleine nature. Emmittoufflé dans sa couette il l'attend, avec la conviction qu'elle va revenir. Mais le vent se lève et l'empêche de rester en place...

La marionnette et la vidéo se retrouvent pour raconter avec poésie, humour et tendresse nos maisons, nos peurs, nos manques, nos attachements et nos envols.

Ce spectacle est également un projet d'écriture bilingue, une tentative de comprendre l'autre, une invitation au voyage...

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



DIMANCHE 08 MARS 2026
LUNDI 09 MARS 2026

TRESSON

JONGLAGE EN IMMERSION

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 5 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
2 SÉANCES SCOLAIRES

MODULUS

THÉÂTRE BASCULE (61)

SPECTACLE EN CRÉATION
COPRODUIT PAR LE THÉÂTRE EPIDAURE



Bienvenue à bord du sous-marin le Modulus ! Equipé de casques audio, le public plonge en douceur dans les abysses pour y découvrir différentes créatures marines rares, peut-être même jamais vues, et appréhender différents phénomènes naturels fragiles. Un oeil sur le cadran des profondeurs, l'autre à travers le hublot, les spectateurs partent pour une traversée fantastique grâce à une création sonore et lumineuse immersive et au jonglage sous l'eau. A la croisée du ballet aquatique et de la fable écologique, voilà de quoi nourrir les imaginaires des plus jeunes comme des plus grands.

DIMANCHE 15 MARS 2026
LUNDI 16 MARS 2026

BOULOIRE

SPECTACLE INTERACTIF,
MAGIE MENTALISME

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 12 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
1 SÉANCE SCOLAIRE

GEOMETRIE VARIABLE

COMPAGNIE DU FARO (75)



Avec *Géométrie Variable*, Matthieu Villatelle utilise la magie pour explorer les mécanismes des fake news. Il fait un parallèle entre les mentalistes et les géants du numériques, tous experts dans la manipulation de notre attention.

Dans une circulation autour d'expériences magiques, bousculant au passage notre rapport à la vérité, *Géométrie Variable* sème le trouble pour venir questionner notre sens critique et notre libre arbitre.

Vous laisserez-vous tromper ?

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



JEUDI 19 MARS 2026

BOULOIRE

THÉÂTRE

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 10 ANS

2 SÉANCES SCOLAIRES

C'EST TA VIE

COMPAGNIE 3637 (BE)



C'est l'histoire de Louise. Louise a douze ans et attend avec impatience que ses seins poussent ! Mais tout ne se déroule pas exactement comme elle l'avait espéré.

Durant une année, nous la suivrons de près dans ses expériences de vie, tantôt grinçantes tantôt solaires, dans les liens d'amitiés et de désirs qu'elle découvre, des premiers changements de son corps à ses premiers émois amoureux.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



MARDI 07 AVRIL 2026
MERCREDI 08 AVRIL 2026
JEUDI 09 AVRIL 2026

LE BREIL SUR MERIZE
SAINT CÉLERIN LE GÉRÉ

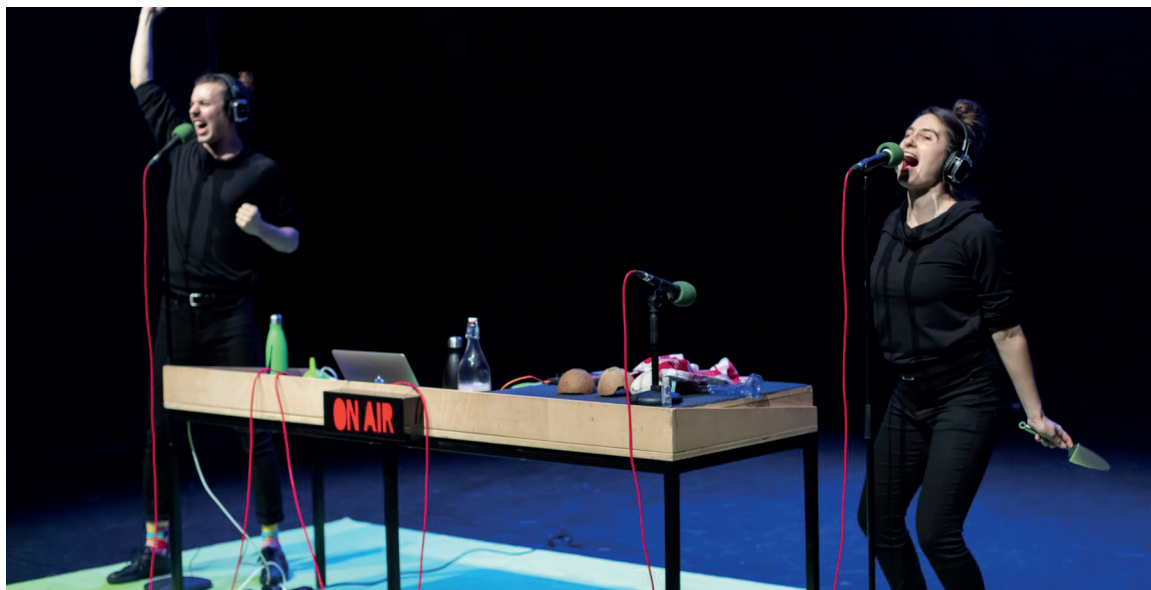
CONTE SOUS CASQUE

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 6 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
4 SÉANCES SCOLAIRES

À L'ENVERS, À L'ENDROIT

COMPAGNIE BOCCA DELLA LUNA (SUISSE)



Et si Blanche-Neige était un garçon rêvant au jour où une vaillante et fière princesse tomberait amoureuse de lui ?

C'est en s'emparant d'un classique, dont elle renverse les points de vue avec malice, que Muriel Imbach s'attaque à une question des plus contemporaines : les stéréotypes de genre.

Munis de casques audio, les enfants sont invités à une autre écoute du conte à travers une expérience à la fois immersive et interactive.

Face à eux, un comédien et une bruitiste. Sur leur table, des micros, une bouteille d'eau, quelques ustensiles de cuisine ou encore deux noix de coco.

Il ne leur en faut pas plus pour fabriquer, à vue, un petit théâtre de l'oreille.

Un espace où l'art de la suggestion est roi. Et les idées, larges, n'ont ni envers ni endroit.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



LUNDI 04 MAI 2026
MARDI 05 MAI 2026

MONTFORT LE GESNOIS

THÉÂTRE D'OBJETS

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 6 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
2 SÉANCES SCOLAIRES

CASIMIR

COMPAGNIE ARTS ET COULEURS



Tout le monde savait que le déménagement de Casimir et sa famille serait un évènement, mais personne ne pensait qu'il bouleverserait à ce point le village des lutins, et la grande question qui était sur toutes les lèvres : *pourquoi sont-ils partis si vite ?*, personne n'osait la poser, car au fond, chacun connaissait la réponse : Casimir et sa famille avaient été proprement éjectés du village.

Casimir est un conte tiré du livre « Contes d'hiver » de Grégoire Solotareff écrit en 2001
Ce spectacle a reçu les prix de la Ministre de l'Enseignement Fondamental aux Rencontres de Théâtre Jeune Public de Huy 2023 et Momix du Jury Professionnel 2025

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



VENDREDI 29 MAI 2026

LOMBRON

THÉÂTRE DE RUE

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 8 ANS

1 SÉANCE TOUT PUBLIC
4 SÉANCES SCOLAIRES

L'ILIADÉ

COMPAGNIE LA BRAVACHE



Top chrono, les quatre joyeux interprètes de la Compagnie Bravache relèvent le défi de raconter et jouer toute l'histoire de L'Illiade en 50 minutes.

Une épopée où l'on croise bien sûr Achille, Ulysse, Hélène et Pâris, et où la guerre de Troie fait rage, ici restituée avec des effets spéciaux et des moyens colossaux, comme des épées en carton, des casques en plastique et du faux sang.

Attendez-vous à trembler (de rire) devant ce spectacle approximativement spectaculaire mais réellement épique et fidèle au récit mythique, à peine égratigné au passage.

BANDE ANNONCE DU SPECTACLE
EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LÀ :



SOUTIEN À LA CRÉATION

DATES	COMPAGNIES	PROJETS	NBR DE JOURS	SOUTIEN
Du 22 au 26 sept 2025	Théâtre du Passeur	Music Hall	5 jours	soutien technique et frais d'accueil
Du 24 au 28 nov 2025	Cie l'Altération	spectacle magie (titre en cours)	5 jours	soutien technique et frais d'accueil
Du 1er au 5 déc 2025	Cie Et Alors!	Pourparlers	5 jours	apport en production préachat 26-27
Du 12 au 16 janv 2026	Théâtre Bascule	Modulus	5 jours	apport en production préachats 25-26
Du 26 au 30 janv 2026	Cie Pazapa	Son Odyssée	5 jours	préachat 25-26
Du 18 au 22 mai 2026	Cie Jamais 203	Art de la mémoire	5 jours	apport en production
Du 13 au 17 avr 2026	Cie 7ème Acte	L'Insomniaque	5 jours	mise à disposition de plateau
7 COMPAGNIES		7 PROJETS DE CRÉATION	35 JOURS DE RÉSIDENCE	

ACTIONS CULTURELLES

ACTIONS ENVISAGÉES	PUBLICS	AUTOUR DE...	PARTENAIRES
Atelier d'initiation cirque autour du corps, de la confiance avec Constanza Sommi	parent-enfant	CRUDA Collectif A sens Unique	dans le cadre d'Octobre rose
Atelier chorésigne et éveil artistique avec Le Collectif 23h50	assistantes maternelles	Au fond des mers collectif 23h50	Relais Petite Enfance Gesnois Bilurien
Balade contée autour de la mare avec Edith Boulou (SEPENES)	tout public	Pour la mare Cie Grizzli	Médiathèque de bouloire, SEPENES
Ateliers recherche et création autour de la faune et de la flore aquatique	scolaires		Boucan des arts, Médiathèque de bouloire
master class musiques caucasiennes	élèves musiciens (adultes et enfants)	Cavalcade en Cocazie Rédér Nouhaj	EEA Gesnois Bilurien
Table ronde et débats autour des enjeux de la culture en ruralité	tout public	Liberté, égalité et cetera Collectif Ensemble tout contre	En cours
Ateliers philo autour du rêve avec Edwige Bage et création d'une fresque collective «A quoi rêve Pénélope?»	scolaire, personnes âgées et en situation de handicap	Son Odyssée Cie Pazapa	
Ateliers linguistiques et créatifs	scolaires	Ne m'attends pas Cie La neige sur les cils	centre social LARES
exposition «Initium Maris Civis » de Nicolas Floc'h et après-midi art et sciences Atelier d'initiation mentalisme avec The Wolf (cie l'Altération)	tout public ados-adultes	Modulus Théâtre bascule Géométrie variable Cie du Faro	IFREMER LogIn
After school philo autour du thème de la démocratie avec Edwige Bage	parents-enfants	Casimir Cie Arts et couleurs	
Ateliers théâtre avec la Cie bravache	scolaires	L'Iliade Cie Bravache	PECANS
CLEAC «Le vrai du faux... quand l'art nourrit l'esprit critique» Ateliers formes in situ spectacles créations vidéo formation	tout public et scolaires	Géométrie variable Cie du Faro Liberté, égalité et cetera Collectif Ensemble tout contre résidence Cie l'Altération	CLEAC Perche Sarthois, Médiathèque de bouloire LogIn2026
Visites du théâtre	scolaires		
et beaucoup d'autres actions en scolaires à affiner à partir de septembre 2025 : ateliers, échanges, rencontres d'artistes...			

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026

DEPENSES		RECETTES	
60 - Achats	121 613 €	70 - Vente produits finis, prestations service	49 825 €
- Achats d'étude et de prestations de service	41 717 €	- Marchandises	
- Achats de spectacles	68 296 €	- Ventes	3 500 €
- Achat autres prestations spécifiques	9 000 €	- Autres ventes produits finis	
Coproduction / aide à la création	6 000 €	- Recettes de billetterie	22 705 €
Coréalisation Tresson très cirque	3 000 €	- Participation partenaires ACTES	11 800 €
		- autres Recettes – partenariat	11 320 €
- Fournitures d'entretien et petit équipement	1 400 €	- Recettes bar et confiserie	500 €
- Fournitures administratives	800 €	- Ventes d'ouvrages imprimés et d'enregistrement	
- Achat de marchandises (dont bar)	400 €	71 – Production stockée	350 €
61 - Services extérieurs	10 132 €	Stock bar	350 €
- Sous-traitance générale		74 - Subventions d'exploitation	246 000 €
- Locations mobilières et immobilières	2 000 €	Etat / Drac Pays de la Loire :	40 000 €
- Entretien, réparation, maintenance	4 532 €	projet ruralité exceptionnel	
- Assurances	3 500 €	Projet PECANS	15 000 €
- Documentation	100 €	Projet ACTES	10 000 €
- Divers	0 €	Itinérance rurale	15 000 €
62 - Autres services extérieurs divers	41 322 €	Région Pays de la Loire	0 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	13 530 €	Département de la Sarthe	93 400 €
Actions culturelles Epidaure	9 930 €	Saison culturelle en Gesnois Bilurien	26 000 €
Comptabilité et commissaire aux comptes	3 600 €	Epidaure Dotation cantonale	400 €
- Frais de colloques, séminaires...		PECANS	15 000 €
- Publicité, publication, relations publiques	7 280 €	CRJP	22 000 €
- Transport de biens		ACTES	10 000 €
- Déplacements, missions et réceptions	18 712 €	FONCTIONNEMENT	20 000 €
- Frais postaux et de télécommunication	800 €	Investissement	
- Services bancaires	150 €	FDVA	4 000 €
- Formation (accessibilité+reseau)		Pays Perche Sarthois	12 000 €
- Divers	850 €	projet CLEAC / DRAC	12 000 €
Cotisations	700 €	Communauté de Communes Gesnois Bilurien	88 000 €
Autres (commissions ventes internet)	150 €	Saison culturelle	85 000 €
63 - Impôts et taxes	0 €	Coréalisation Tresson très cirque	3 000 €
- Impôts et taxes sur rémunérations		Communes	0 €
- Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc.)	0 €
64 - Charges de personnel	153 578 €	AFDAS	
- Rémunérations de personnel administratif	80 370 €	Autres établissements publics	8 600 €
- Rémunérations de personnel technique	11 736 €	FONJEP	7 100 €
- Charges sociales	60 572 €	OARA	1 500 €
- Autres charges de personnel :	900 €	75- Autres produits de gestion courante	420 €
		- Adhésions / cotisations	420 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 950 €	76 - Produits financiers	
- Droits d'auteurs	7 950 €	77 - Produits exceptionnels	9 000 €
66 - Charges financières (intérêts)		- Autres	
67 - Charges exceptionnelles	0 €	- Dons/mécénat	9 000 €
		- Excédents exercices précédents	
Déficit exercice antérieur		78 - Reprises sur amortissements/provisions	34 800 €
68 - Dotation aux amortissements/provisions	5 800 €	reprise fonds dédiés saison Epidaure	18 000 €
Amortissements	5 800 €	PPE	16 800 €
PPE		79 - Transferts de charges	
Résultat de l'exercice (bénéfice)		Résultat de l'exercice (perte)	
TOTAL DES CHARGES	340 395 €	TOTAL DES PRODUITS	340 395 €
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE		CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	
- Mise à disposition gratuite du Théâtre Epidaure	35 000 €	- Mise à disposition gratuite du Théâtre Epidaure	35 000 €
- Personnel bénévole	3 000 €	- Personnel bénévole	3 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	378 395 €	TOTAL GÉNÉRAL	378 395 €

BILAN SOCIAL ET TERRITORIAL

Année 2024

NOTRE AMBITION

acteur
Être le bailleur-aménageur
incontournable de la Sarthe.

de référence
Acteur de référence de l'évolution
responsable des territoires.

en sarthe
Acteur économique le plus reconnu
pour la qualité et l'efficacité
de ses services comme de ses réalisations.

SOMMAIRE

Présentation de SARTHE HABITAT..... Pages 2 à 10

- Notre vision
- Quelques données chiffrées
- Notre offre
- Notre expertise
- Notre gouvernance

TERRITOIRE SUD ESTPages 12 à 13

- Logements sociaux sur la Communauté de Communes

REALISATIONS EN COURS ET EN PROJETPages 15 à 16

- Constructions neuves
- Réhabilitations
- Améliorations
- Démolitions
- Aménagement
- Opérations proposées à la vente et logements vendus

DONNEES LOCATIVES DE LA CDC GESNOIS BILURIEN... Pages 18 à 21

- Locataires
- Demandeurs

ANNEXESPages 23 à 34

- Zoom sur 3 communes

Nous réalisons des logements performants pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux.

NOTRE MISSION

le logement pour tous, durable, & adapté

Nous accompagnons les projets des collectivités, et des locataires sarthois durant toute la durée de leur parcours.

Nous aménageons notre territoire, réalisons et gérons des logements sociaux adaptés aux évolutions de la société.

NOTRE POSITIONNEMENT

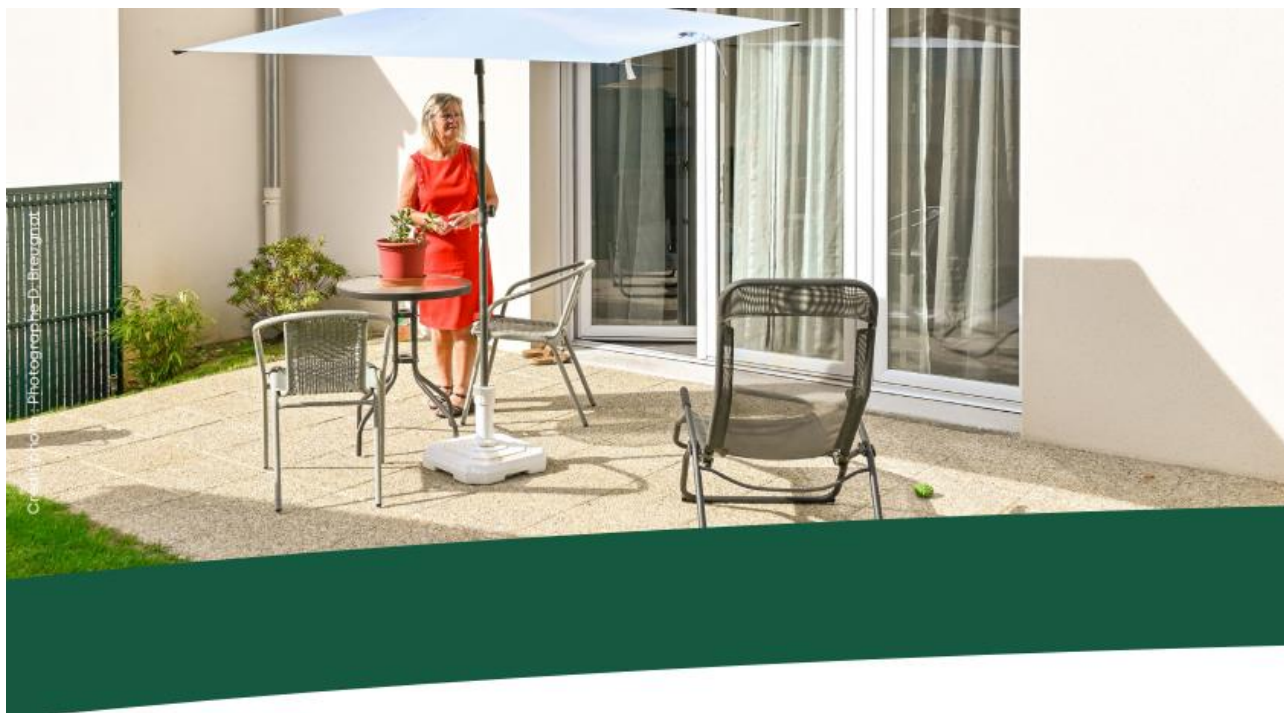
bailleur, aménageur

Nous accompagnons les collectivités et les habitants

Acteur au service de la dynamique des territoires, des projets de vie des citoyens, de l'intérêt général.

Nous proposons des solutions d'aménagement adaptées, des lieux de vie durables et des services personnalisés

1^{er} bailleur social aménageur Sarthois



NOTRE VISION

SARTHE HABITAT BAILLEUR & AMÉNAGEUR



« BAILLEUR ET AMÉNAGEUR INVESTISSANT 60 MILLIONS D'EUROS PAR AN, NOUS SOMMES UN ACTEUR ÉCONOMIQUE ENGAGÉ, AU SERVICE DE LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS ! »

Nos objectifs sont plus que jamais la qualité et la continuité de nos services. Nos enjeux : la proximité et la satisfaction de nos clients avant tout !

*Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de Sarthe habitat
Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Maire de Fresnay-Sur-Sarthe*

16 500
logements

30 000
personnes logées

**« ENGAGÉS
DANS UNE POLITIQUE
D'INNOVATION POUR
UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE »**

Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue de la qualité technique, architecturale et d'usage de nos réalisations immobilières pour satisfaire nos clients.

*Guy Henrion,
Directeur Général*



CONTRIBUTION A L'ECONOMIE LOCALE

Un engagement fort pour l'amélioration du cadre de vie et le dynamisme local

54 millions d'€ d'investissement par an

65 millions d'€ de loyers par an

Offres nouvelles

47 logements mis en location **en 2024**
82 logements programmés en 2024 **pour les années à venir**

Réhabilitations

498 logements réhabilités **en 2024**
393 logements programmés en 2024 **pour les années à venir**

Taxe foncière

Sarthe Habitat finance les collectivités locales de la Sarthe à hauteur de

8 550 374 € au titre de la taxe foncière 2024

Ce qui représente pour la Communauté de communes **165 294 €**

Communes	TFPB 2023	TFPB 2024
ARDENAY S/ MERIZE	4 682 €	4 924 €
BOULOIRE	6 508 €	6 774 €
COMMERCES CONNERRE	299 €	304 €
CONNERRE	89 247 €	92 001 €
CONNERRE (Bureau)	915 €	955 €
COUDRECIEUX	1 716 €	1 808 €
LE BREIL S/ MERIZE	13 439 €	13 961 €
LOMBRON	7 005 €	7 124 €
MONTFORT LE GESNOIS	3 259 €	3 706 €
NUILLE LE JALAIS	1 345 €	1 426 €
SAINT CELERIN	1 355 €	1 410 €
SAINT MARS LA BRIERE	7 497 €	7 361 €
SAINT MICHEL DE CHAVAINES	3 768 €	3 928 €
SAVIGNE L'EVEQUE	5 351 €	5 573 €
THORIGNE S/ DUE	7 335 €	7 720 €
TORCE EN VALLEE	5317€	5 530 €
TRESSON	724 €	789 €
Total général	159 997 €	165 294 €



NOTRE OFFRE

LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

**DES LOGEMENTS
ABORDABLES,
DE QUALITÉ,
POUR TOUS**

**UNE RELATION
DE PROXIMITÉ
PERSONNALISÉE**

**UN RÉSEAU
DE PARTENAIRES
POUR ACCOMPAGNER
LES PARCOURS DE VIE**

NOS CERTIFICATIONS



L'approche EnergieSprong, « saut énergétique » en Néerlandais, permet d'accélérer le développement des rénovations qui visent une consommation d'énergie des logements égale à zéro.



Principal bailleur sarthois engagé dans un programme national **NPNRU**, nous sommes plus largement acteurs de la transformation des quartiers de la Politique de la Ville, à Allonnes, Coulaines, Sablé-sur-Sarthe...



Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, Sarthe habitat a choisi de répondre aux exigences du label national Habitat Senior Services (HSS®) pour adapter une partie de ses logements aux attentes et besoins des seniors.



NOTRE OFFRE

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

ACHETER UN LOGEMENT NEUF : LA « LOCATION- ACCESSION »

Le dispositif de la location-accession permet d'entrer dans un logement neuf, dans un premier temps comme locataire puis d'en devenir progressivement propriétaire en bénéficiant de nombreux avantages. L'accédant dispose d'un an pour prendre sa décision !

ACHETER UN LOGEMENT ANCIEN

Sarthe habitat vend à différents publics, dont certains sous conditions de ressources, des logements de son patrimoine partout en Sarthe, avec des conditions avantageuses : partenariat bancaire, frais de notaires réduits, garantie de rachat en cas d'accidents de la vie...

ACHETER UN TERRAIN À BÂTIR

Sarthe habitat propose des terrains à bâtir :

- Libre choix de constructeur en lotissement
- Des prix très attractifs, sans condition de ressources

OBJECTIF :

1. Assurer le parcours résidentiel de nos locataires
2. Dégager des fonds propres pour maintenir nos investissements (Constructions nouvelles, réhabilitations)



Credit photo : Architecte ROME

NOTRE EXPERTISE

LES PRESTATIONS

I AMÉNAGEUR

Une aide à la décision pour développer l'attractivité de votre territoire :

- **L'ÉTUDE DE CAPACITÉ**

Une première étude pour définir le potentiel d'aménagement sur un terrain pressenti.

- **L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

Une étude de capacité complète avec un chiffrage du coût de l'opération.

- **L'ÉTUDE URBAINE**

Une analyse des enjeux d'un secteur et des préconisations pour votre stratégie urbaine.

- **LA CONDUITE D'OPÉRATIONS**

Une assistance administrative, juridique, technique et financière adaptée à vos besoins.

I BAILLEUR

Pour la gestion de vos logements locatifs

- **LA GESTION LOCATIVE :**

du temps libéré pour vos équipes !

- **LA GESTION DU PATRIMOINE :**

un métier à part entière !

- **LA GESTION ADMINISTRATIVE :**

des enjeux réglementaires importants !



GOUVERNANCE

LA CONTINUITÉ AU SERVICE

Le Conseil d'Administration de Sarthe Habitat a été renouvelé le 4 octobre 2021, sous la présidence de Fabienne Labrette-Ménager. En charge d'élaborer les choix stratégiques de l'entreprise, de prendre les décisions financières et de déterminer les évolutions de loyers, l'ensemble de ses membres se réunit 3 fois par an minimum, et les membres de son « bureau » se réunissent tous les mois.

17 MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

6 élus conseillers départementaux



Frédéric Beauchef
Vice-Président du Conseil
Départemental, Maire de
Mamers, Président de la CDC du
Maine Saosnois



Daniel Chevalier*
Vice-Président du Conseil
Départemental, Maire de Juigné-
sur-Sarthe, Président de la CDC
du Pays sabolien



Samuel Chevallier
Conseiller départemental



Mélina Elshoud
Conseillère départementale



Fabienne Labrette-Ménager*
Vice-Présidente du Conseil
Départemental, Maire de
Fresnay-sur-Sarthe



Marie-Thérèse Leroux*
Vice-Présidente du Conseil
Départemental

2 membres d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées



Nadia Bakour
Directrice Générale de l'ADGESTI



Manuel Alarich
Directeur de l'association
de gestion de logements
accompagnés Nelson Mandela

9 personnes qualifiées, dont au moins 3 élus



Nicolas Chauvin
Maire adjoint La Flèche



Nathalie Dupont
Maire de Laigné-en-Belin,
Présidente de la CDC Orée de
Bercé-Belinois



Stéphanie Tremblais
Directrice du Service Habitat
Logement de Le Mans Métropole



Jacques Lacoche
Maire de Bessé-sur-Braye



Isabelle Loiseau*
Directrice Mission Locale Sarthe
Nord



Christine Marchand*
Présidente du Centre Social
LARES de Montfort-le-Gesnois



Didier Reveau*
Conseiller Régional, Maire de La
Ferté-Bernard, Président de la
CdC Huisne Sarthoise



Hervé Roncière
Maire de Montval-sur-Loir,
Président de la CDC Loir Lucé
Bercé



Olivier Sillère
Directeur Emploi, Insertion
et Logement au Conseil
Départemental

DES TERRITOIRES !

5 MEMBRES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES



Béatrice Assini (CNL)



Jean Thévenot* (CNL)



Hédya Aubert (CGL)



Alain Bourmault (CSF)



Colette Bru (CSF)

3 MEMBRES REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS SOCIALES



Marie-Christine Dufour
Caisse d'Allocations
Familiales



Roland Nuel
Union Départementale des
Associations Familiales



Lynda Lechat-Naveau
Action Logement

2 MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES



Dominique Piron (CGT)



Jean Lenoble (CFDT)

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT



Emmanuel Aubry,
Préfet de la Sarthe
ou son représentant
(avec voix consultative)

UN MEMBRE REPRÉSENTANT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE SARTHE HABITAT



Delphine Lemée-Masson
(avec voix consultative)



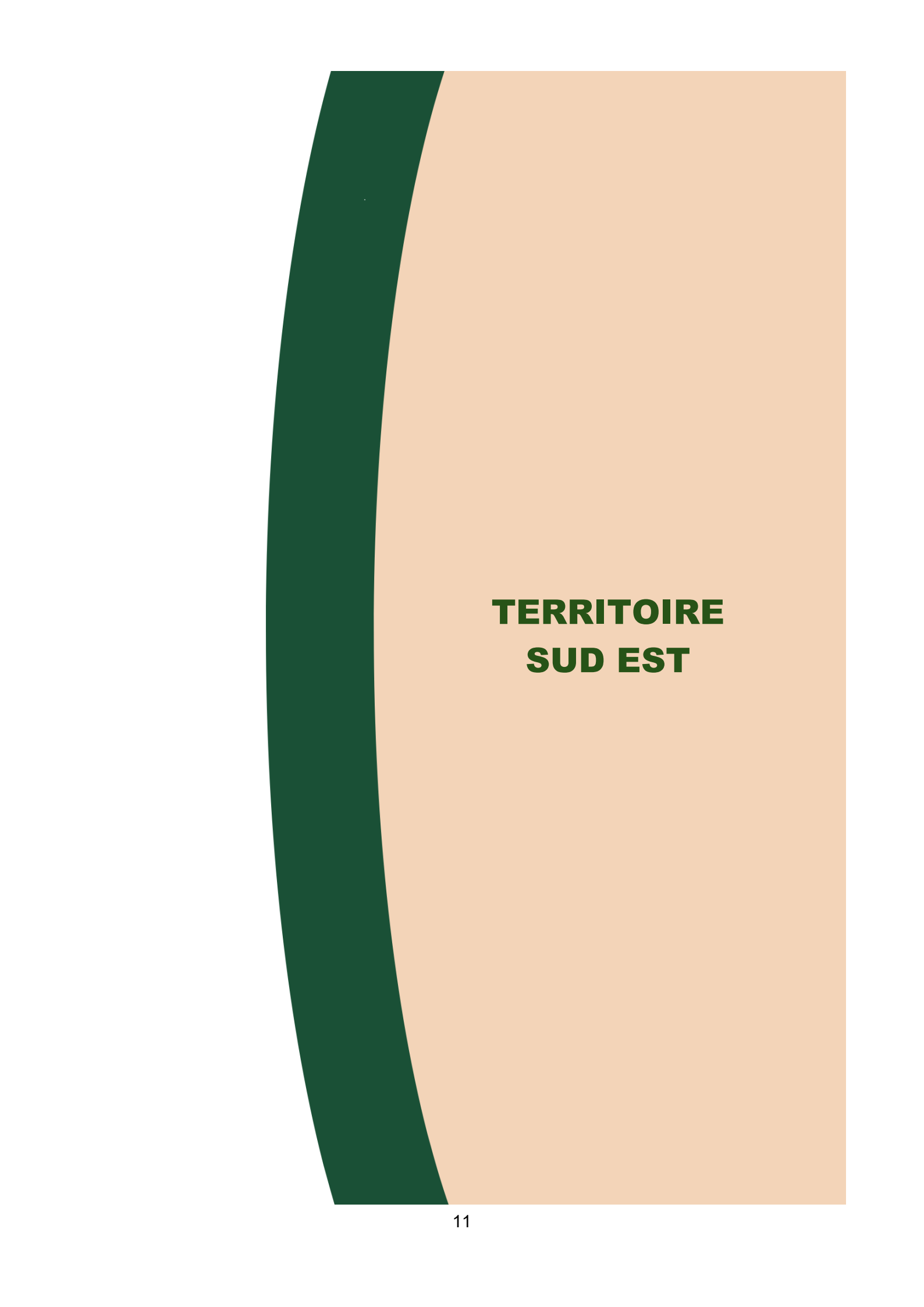
LA PRÉSIDENTE DE SARTHE HABITAT

Fabienne Labrette-Ménager
a été réélue à la présidence
de Sarthe Habitat le 4
octobre 2021.

Le président de Sarthe
Habitat :

- préside le Conseil
d'Administration,
- représente l'organisme.

*membres du Bureau de Sarthe Habitat



TERRITOIRE SUD EST

TERRITOIRE SUD EST



A Agence locale
B Bureau d'accueil

2 937
logements
sur 51 communes

NOS LIEUX D'ACCUEIL

Agence locale Connerré
58 rue Michel Beaufils
72 160 Connerré

Bureau d'accueil
113 rue Van Gogh
72 120 St. Calais

Agence locale Montval-sur-Loir
30 avenue Jean Jaurès
72 500 Montval-sur-Loir

Bureau d'accueil
5 rue Etienne Jodelle
72 340 La Chartre-sur-le-Loir

Les CdC rattachées au territoire Sud-est :
Gesnois Bilurien, Huisne sarthoise, Loir Lucé Bercé, Sud Est Pays Manceau, Vallées de la Braye et de l'Anile

Bureau d'accueil
18 rue Saint Facile
72 150 Le Grand-Lucé

Bureau d'accueil
23 rue Laurentine Proust
72 500 Montval-sur-Loir

Agence locale La Ferté-Bernard
42 rue Bourgneuf
72 400 La Ferté-Bernard

Bureau d'accueil
4 rue Le Nôtre
72 400 La Ferté-Bernard

Bureau d'accueil
4 rue Georges Thoreau
72 400 La Ferté-Bernard

VOS INTERLOCUTEURS



Responsable de territoires :
Estelle Bouchet



Adjoints au Responsable de territoires :
Stéphane Hochet
Solenne Ménagé

La proximité est assurée par :

- 8 correspondants de site
- 3 agents technique

PATRIMOINE

466 logements sociaux sur la Communautés de Communes Gesnois Bilurien

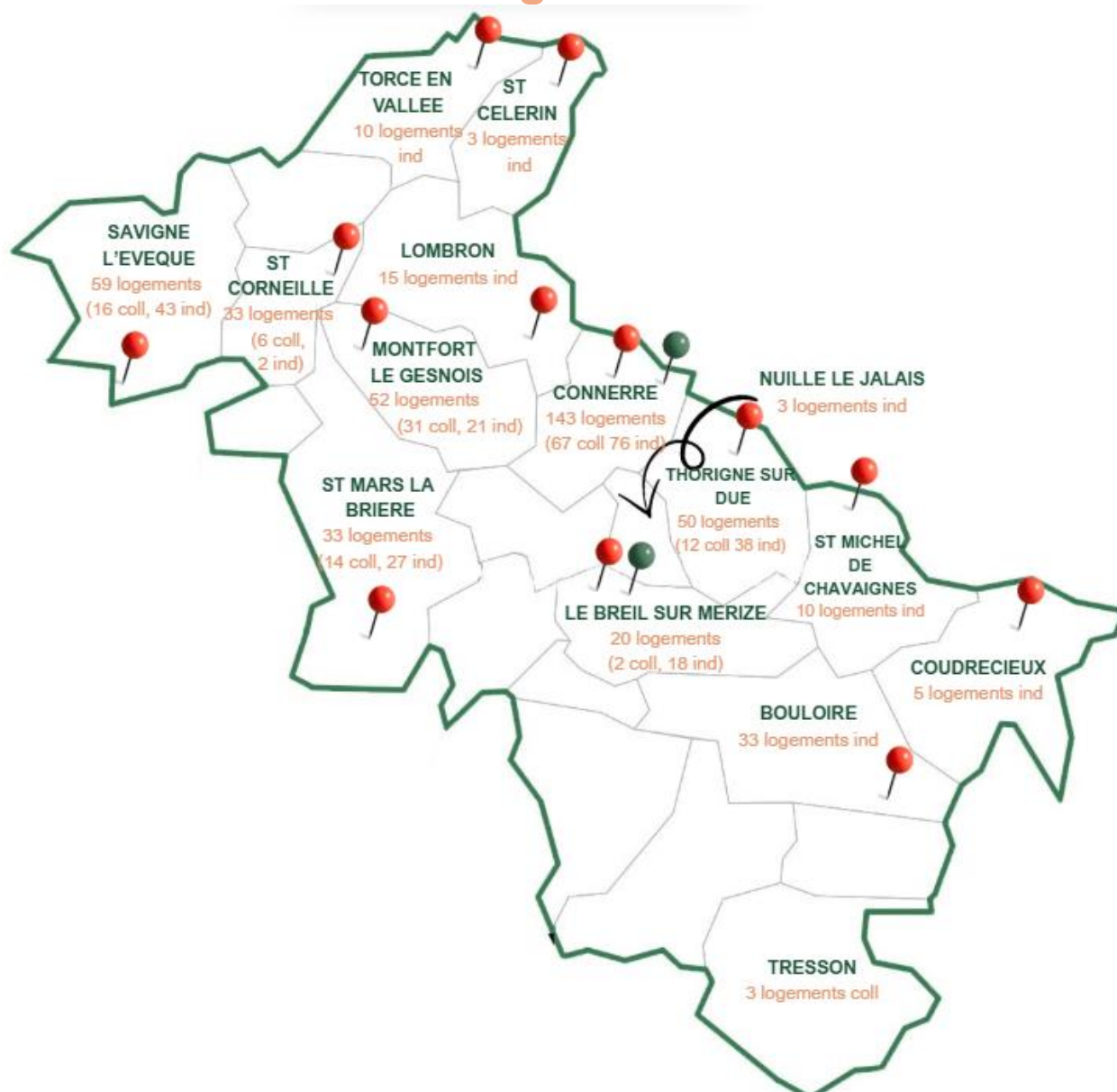
Logements collectifs

151

Logements individuels

315

Dont 14 logements HSS



Foyers :



LE BREIL SUR MERIZE : Les Goëlands



CONNERRE : Residence Métais

**REALISATIONS
EN COURS
OU EN PROJETS**

CONSTRUCTIONS NEUVES

N° Opération	Commune	Adresse	Nbre logts	Avancement	Prix de revient prévisionnel	Prix de revient définitif
2253	MONTFORT LE GESNOIS	La Gandonnière	10 lgts	Prog 2025	2 111 288 €	
2250	ST MARS LA BRIERE	Esplanade S. Veil	5 lgts + 2 locaux com	Echange en cours avec commune et AMENAO		
2221	ST MARS LA BRIERE	Centre Bourg	26 lgts	En cours	4 045 468 €	
2222	ST MARS LA BRIERE	Rue de Paris	6 lgts + maison médicale	Terminé		2 085 488 €
2228	THORIGNE SUR DUE	Rue Trotté Hatton	5 lgts	En cours	899 322 €	

REHABILITATIONS

N° Opération	Commune	Adresse	Nbre logts	Avancement	Prix de revient prévisionnel
823	SAVIGNE L'EVEQUE	Rue Octave Poussin	1	Prog 2026	

AMELIORATIONS / GE

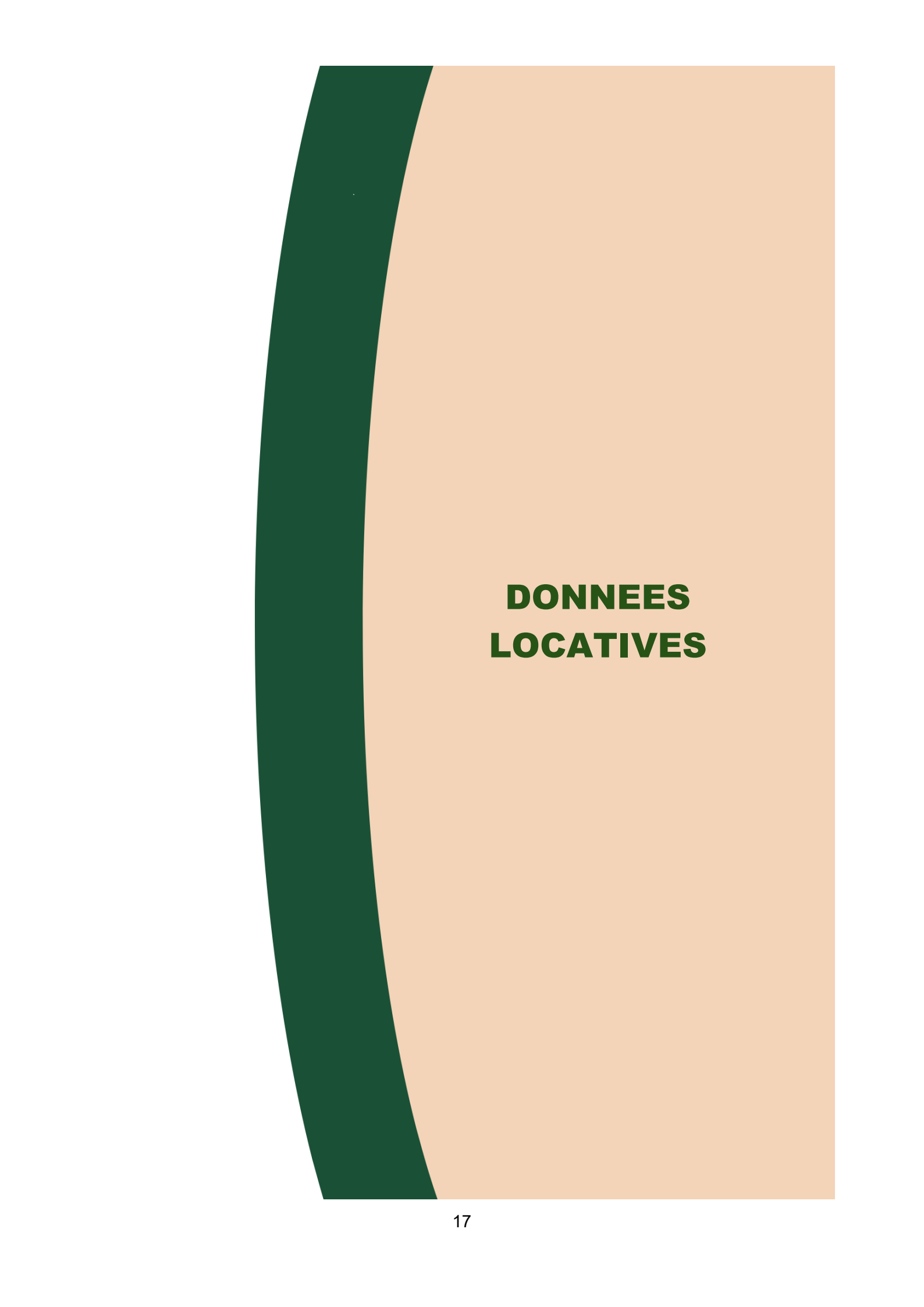
N° Opération	Commune	Adresse	Nbre logts	Type de travaux	Avancement	Prix de revient prévisionnel	Prix de revient définitif
539	SAVIGNE L'EVEQUE	Rue de la Parence	8	Reprise en sous œuvre (affaissement de 2 lgts)	En cours	32 000 €	

AMENAGEMENT

N° Opération	Commune	Adresse	Nbre lots	Avancement	Prix de revient prévisionnel
2241	LE BREIL SUR MERIZE	Lotissement les pins	50 lots	En cours	2 240 856 €

OPERATIONS PROPOSEES A LA VENTE

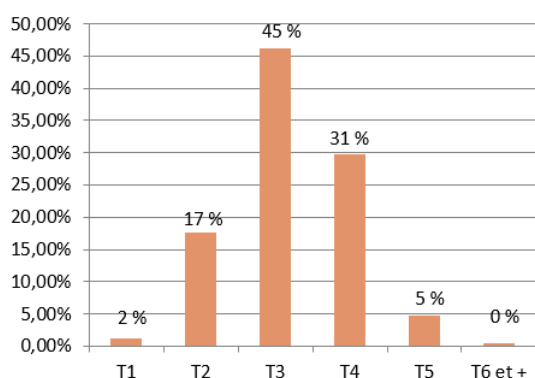
N° Opération	Commune	Adresse	Nombre de logements	Nombre de logements vendus en 2024	Reste à vendre
0234	CONNERRE	Rue Marcel Pagnol	3	0	3
1310	CONNERRE	Lot. des Landes	12	2	4
0149	CONNERRE	Rue Pablo Picasso	15	1	14
0296	LOMBRON	Rue du Pressoir	2	0	2
0485	MONTFORT LE GESNOIS	12 Résidence du Pavillon	1	0	1
186	SAINT MARS LE BRIERE	Rue de la Coquellerie	4	1	3
0417	SAINT MARS LA BRIERE	Rue de la Grange	1	0	1
0250	THORIGNE SUR DUE	Cour des Tilleuls	5	0	5



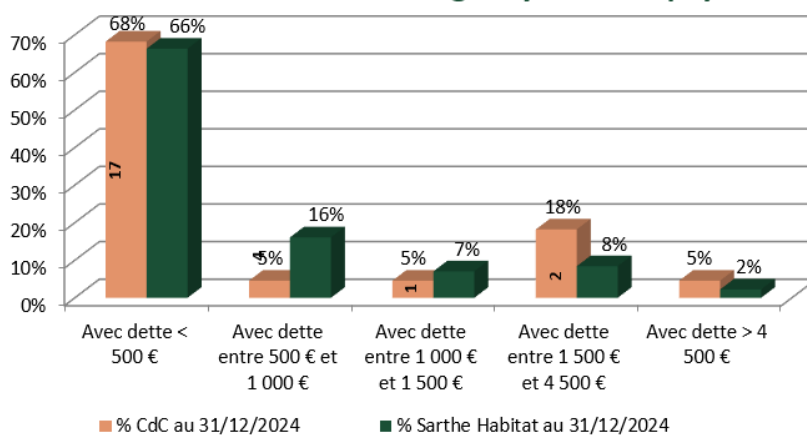
DONNEES LOCATIVES

LOCATAIRES

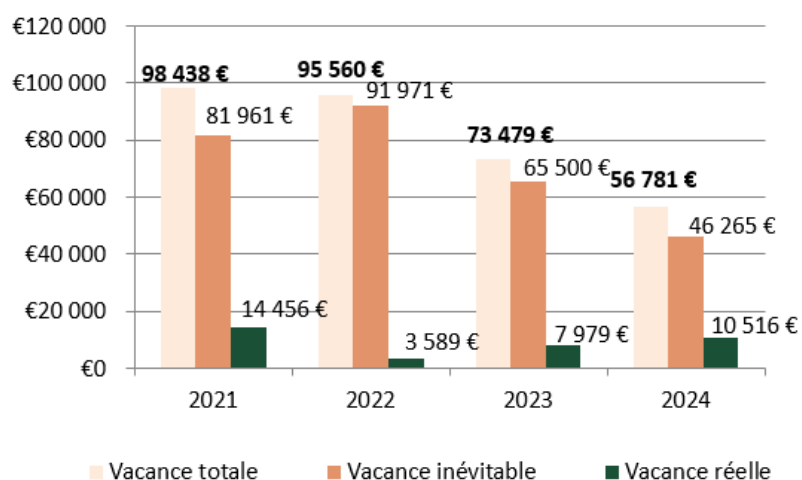
Logements sociaux sur la CdC par typologie



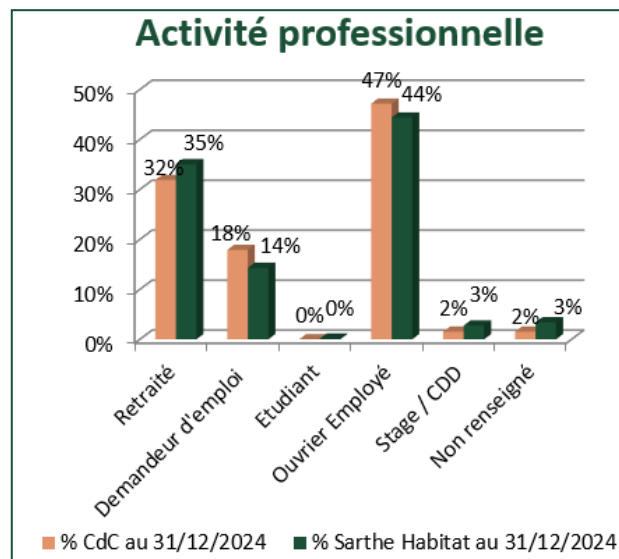
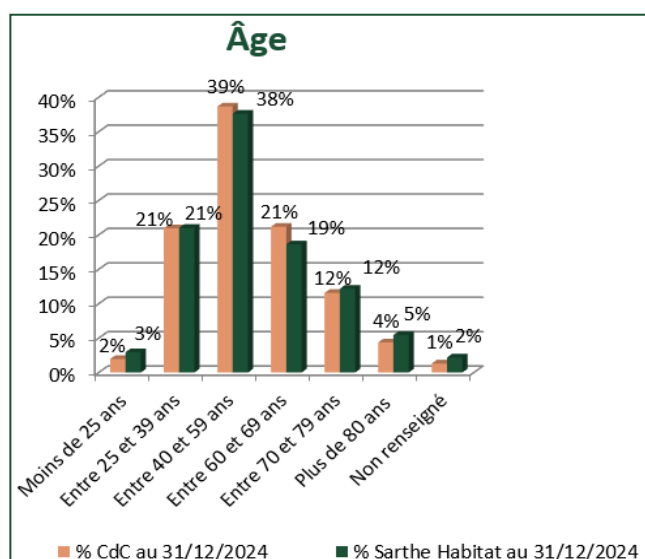
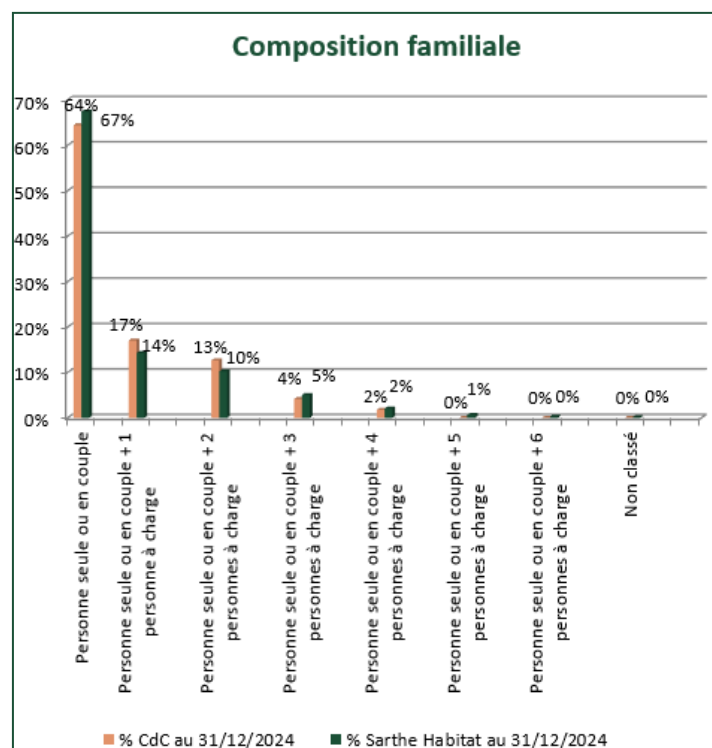
Nombre de ménages ayant un impayé



Coût de la vacance totale de 2021 à 2024



LOCATAIRES



DEMANDEURS

→ Nombre de demandes de logement

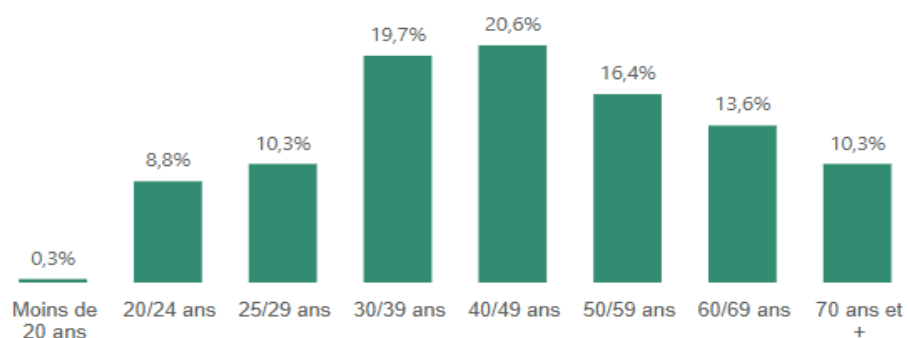
Communes	Nb de demandes Choix 1 en 2023	Nb de demandes Choix 1 en 2024	Nb de demandes Choix 2 en 2024	Nb de demandes Choix 3 en 2024	Nombre logements SH en 2024
ARDENAY SUR MERIZE	3	5	2	3	14
BOULOIRE	26	40	19	13	33
CONNERRE	94	83	67	50	140
COUDRECIEUX	1	4	2	0	5
LE BREIL SUR MERIZE	16	10	5	11	20
LOMBRON	11	11	15	6	15
MONTFORT LE GESNOIS	40	52	38	43	52
NUILLE LE JALAIS	0	0	5	0	3
ST CELERIN	0	0	2	2	3
ST CORNEILLE	1	2	10	7	8
ST MARS DE LOCQUENAY	0	0	0	1	0
ST MARS LA BRIERE	18	45	33	30	41
ST MICHEL DE CHAVAINES	2	2	3	3	10
SAVIGNE L'EVEQUE	54	47	36	44	59
SILLE LE PHILIPPE	5	2	6	7	0
SOULITRE	1	0	1	3	0
THORIGNE SUR DUE	23	21	22	21	50
TORCE EN VALLEE	2	3	3	9	10
TRESSON	0	0	0	0	3
VOLNAY	1	2	1	2	0
Total général	299	329	271	255	466

La présentation des « Demandeurs » sur la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien sera axée plus principalement sur les communes de Connerré, Montfort le Gesnois, Savigné l'Evêque.

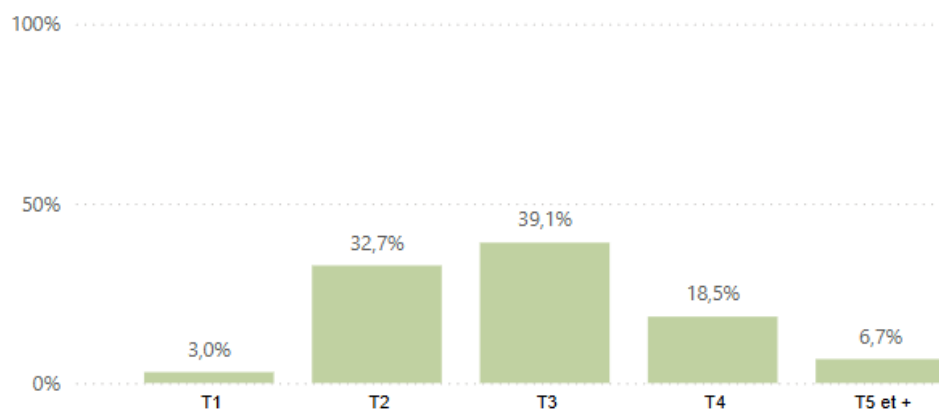
En effet, ces 3 communes sont les plus représentatives pour les demandeurs (demande importante et implantation de logements Sarthe habitat).

DEMANDEURS

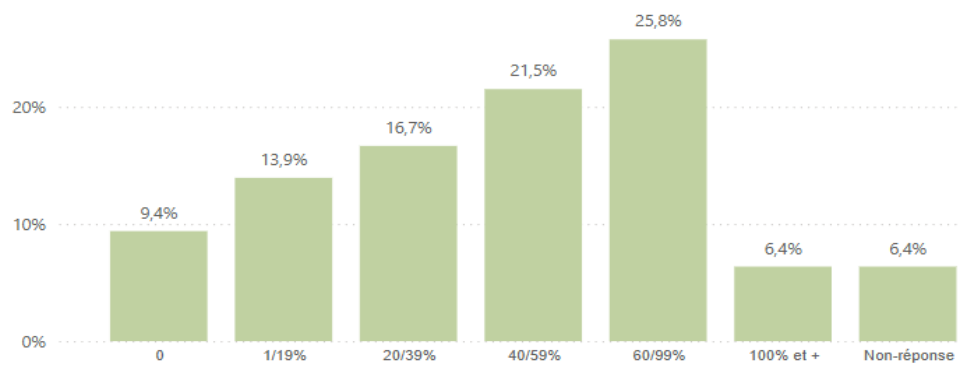
Age du demandeur

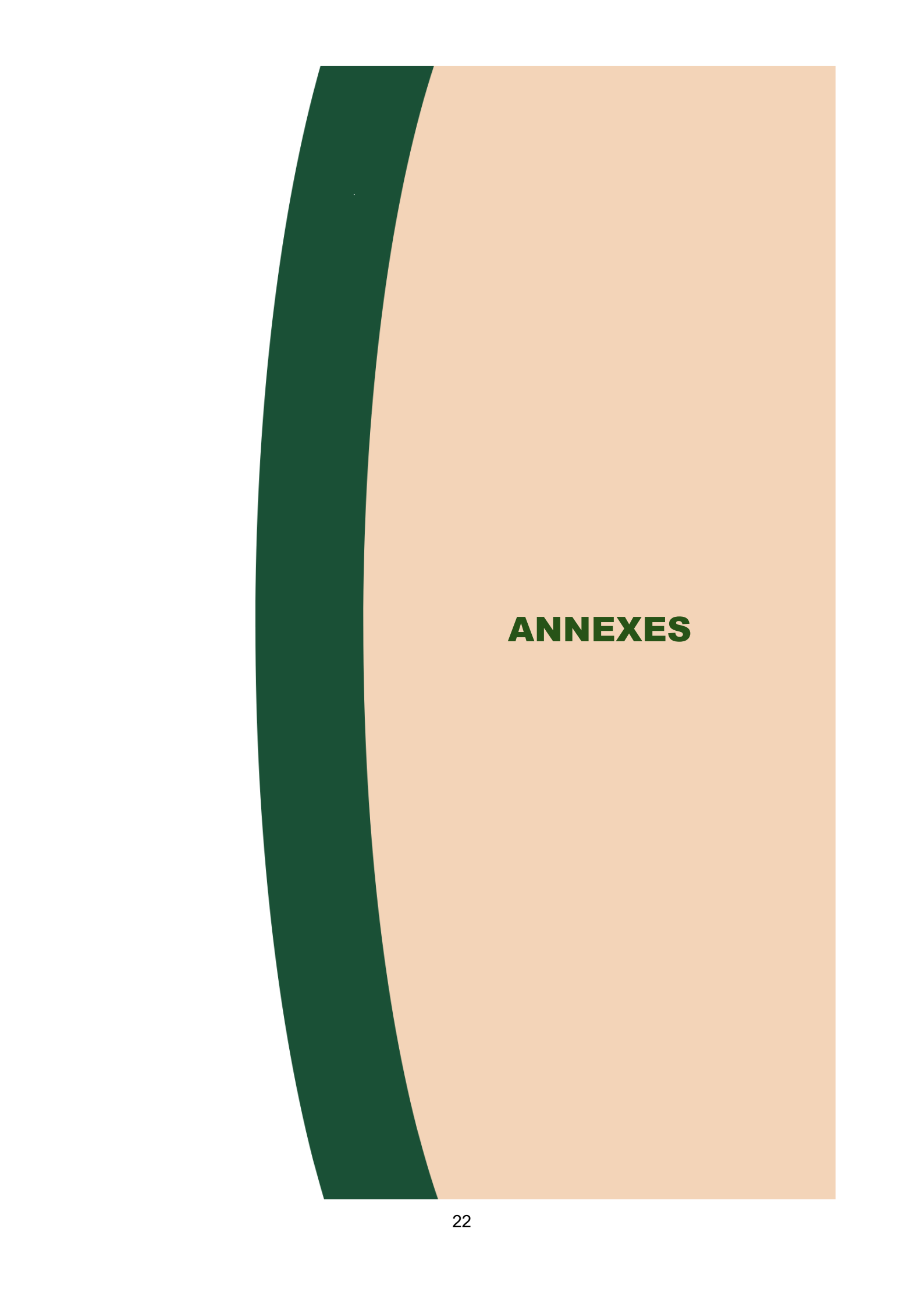


Taille demandée



Plafonds PLUS





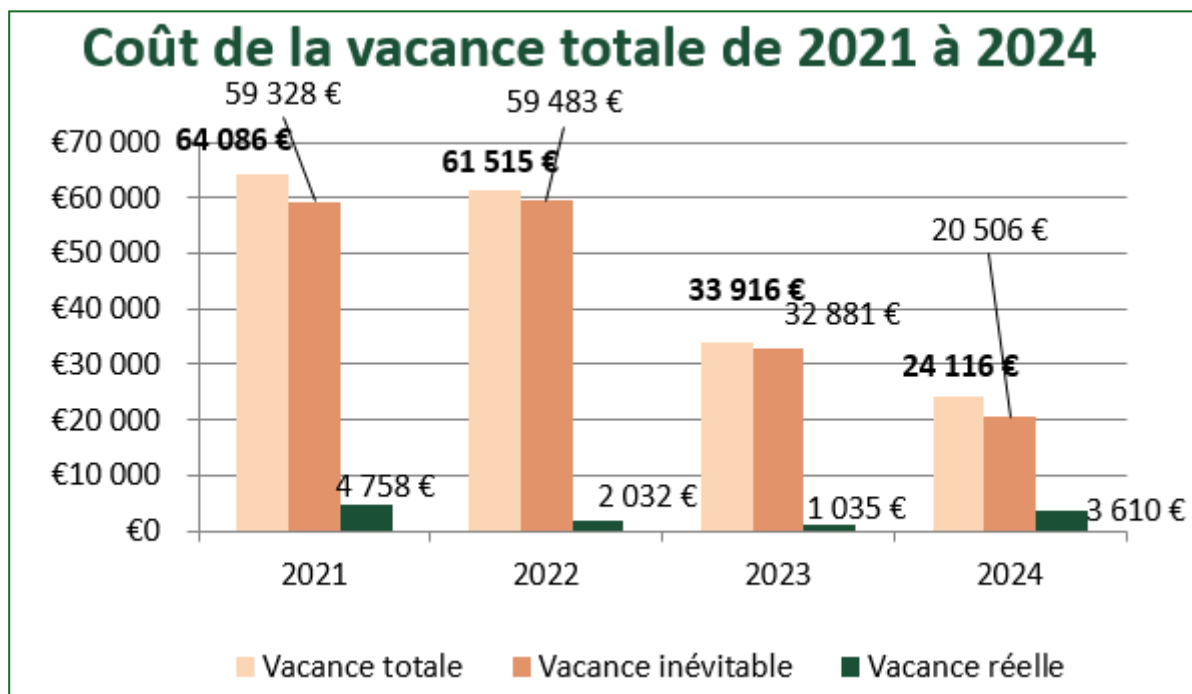
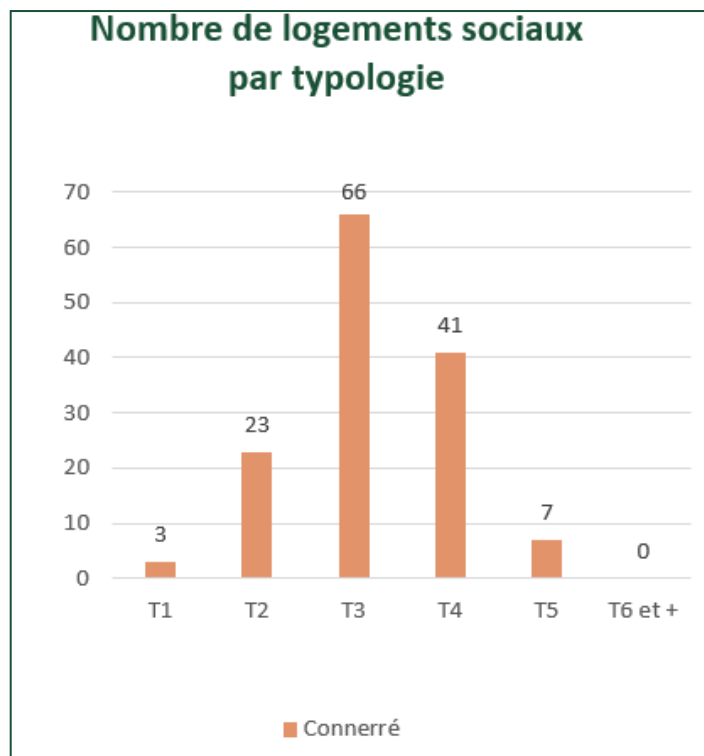
ANNEXES

PATRIMOINE

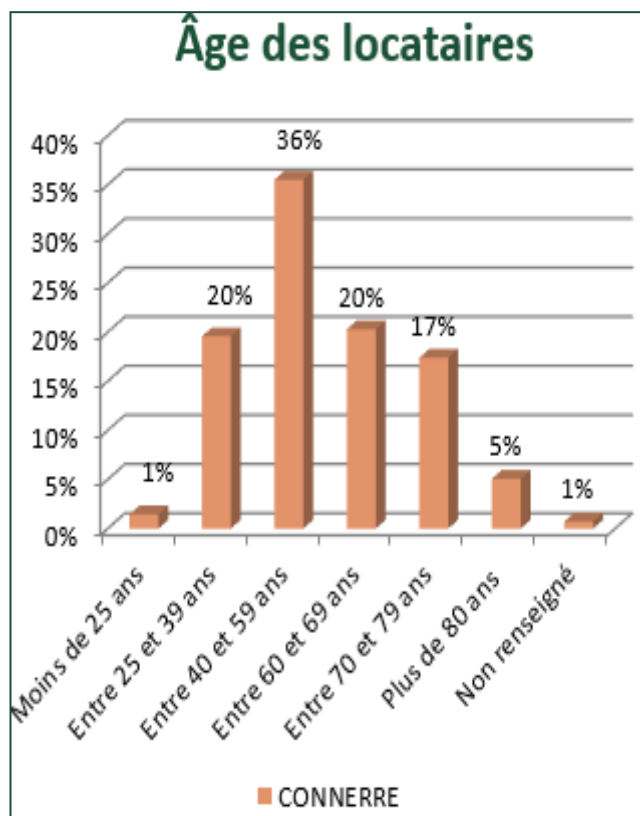
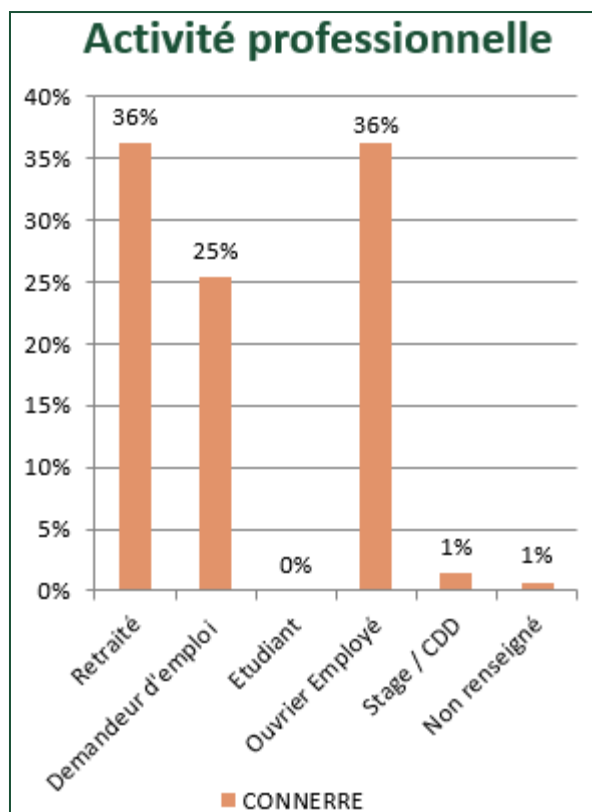
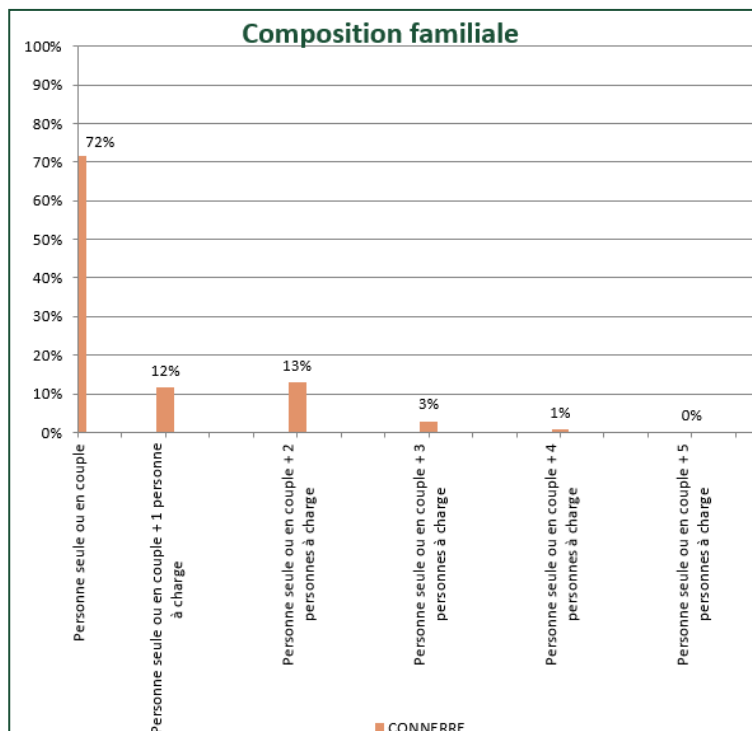
Programme	Adresse	Nbre logts Collectifs	Nbre logts Individuels	Date mise en location
15	AVENUE DE VERDUN	4	0	10/09/56
37	RUE JEAN MERMOZ	0	3	04/08/60
137	AVENUE PASTEUR	34	0	13/11/70
149	SQUARE DORGELES	0	14	17/04/73
234	RUE MARCEL PAGNOL	0	3	01/08/78
254	RUE EDOUARD HERRIOT	0	6	01/03/79
310	LOT. DES LANDES	11	0	08/01/83
456	12 RUE FAIDHERBE	9	0	11/07/96
578	RUE CHANZY	0	15	01/04/00
689	RUE DES VIEUX PONTS	0	0	01/01/02
729	SQUARE CLAUDE NOUGARO	0	10	01/08/05
753	RUE SERGENT LOUIS MAINTIEN	0	0	01/04/05
757	RUE BEAUFILS	0	1	15/01/05
784	RUE BEAUFILS	2	1	15/07/10
819	COUR LYAUTEY	7	5	12/12/11
1310	LOT DES LANDES	0	11	08/01/83
4105	LOT COMMUNAL "LA JATTERIE"	0	4	01/09/08
5137	LD CONNERRE	0	0	01/01/89
6217	RESIDENCE METAIS	0	0	01/06/77
7456	7 RUE NATIONALE	0	0	01/04/94

Coût mensuel d'un T3 (2024)			
Programme	Loyer	Charges	Total
37	223,57	12,57	236,14
137	313,17	64,59	377,76
149	320,18	21,96	342,14
234	298,83	6,29	305,12
310	431,99	34,3	466,29
456	353,58	40,45	394,03
578	351,7	14,22	365,92
729	397,6	13,69	411,29
784	398,69	6,41	405,1
819	368,5	17,71	386,21
1310	409,57	6,01	415,58

PATRIMOINE

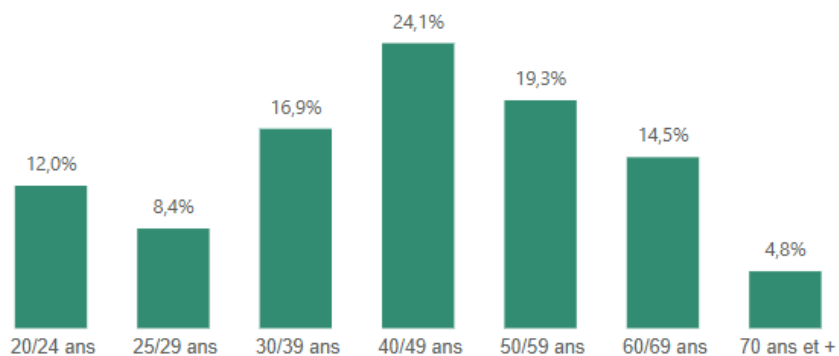


LOCATAIRES

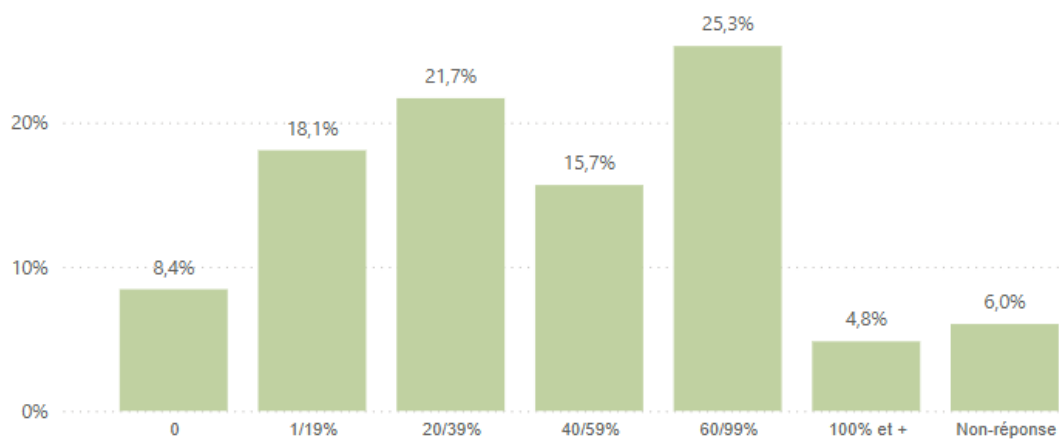


DEMANDEURS

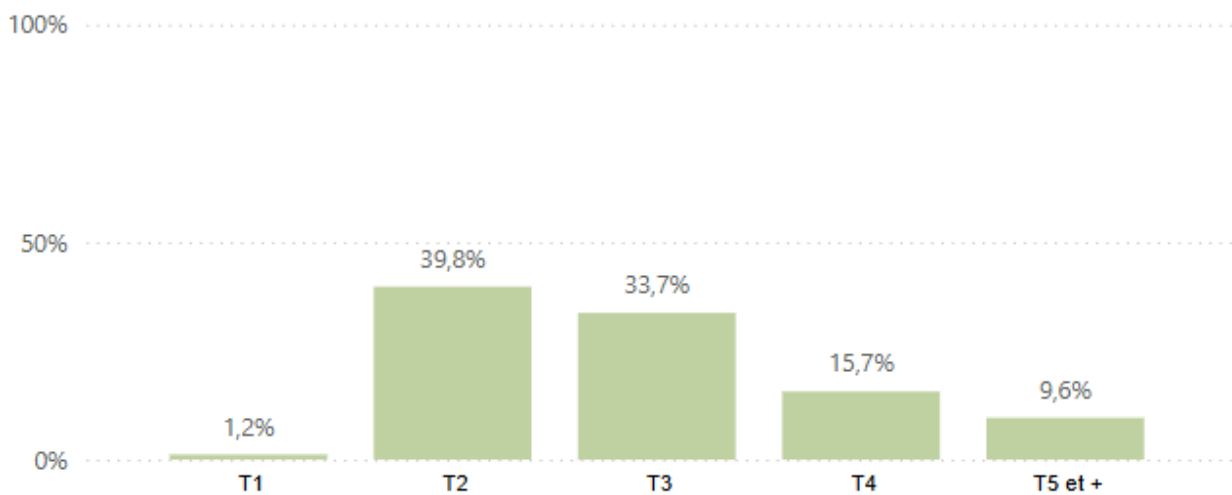
Age du demandeur



Plafonds PLUS



Taille demandée

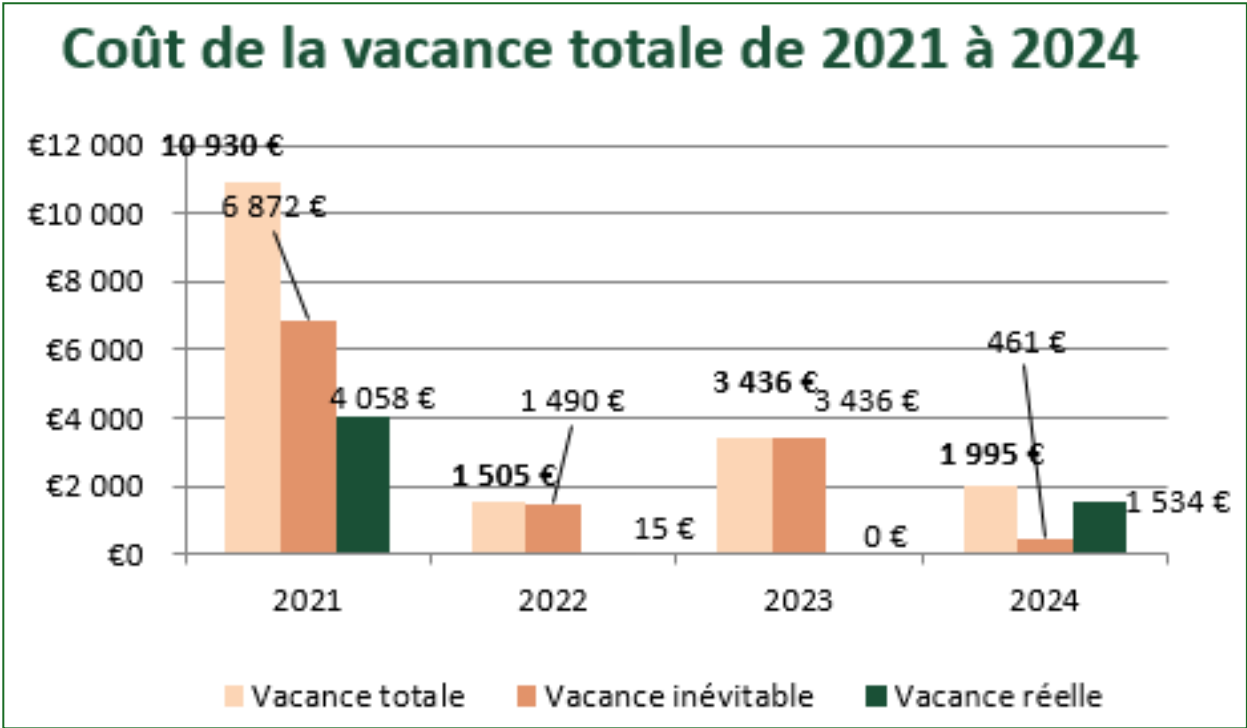
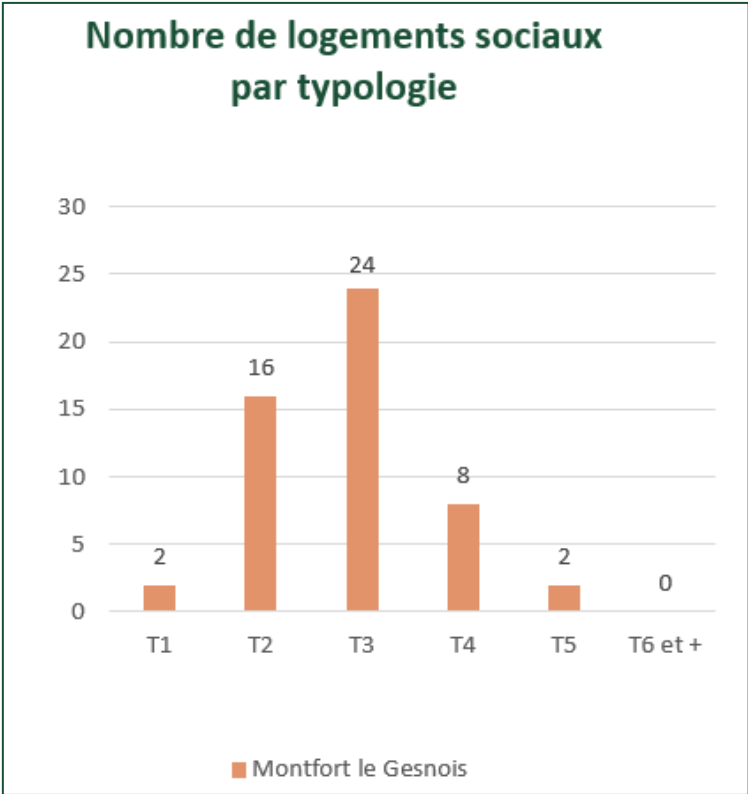


PATRIMOINE

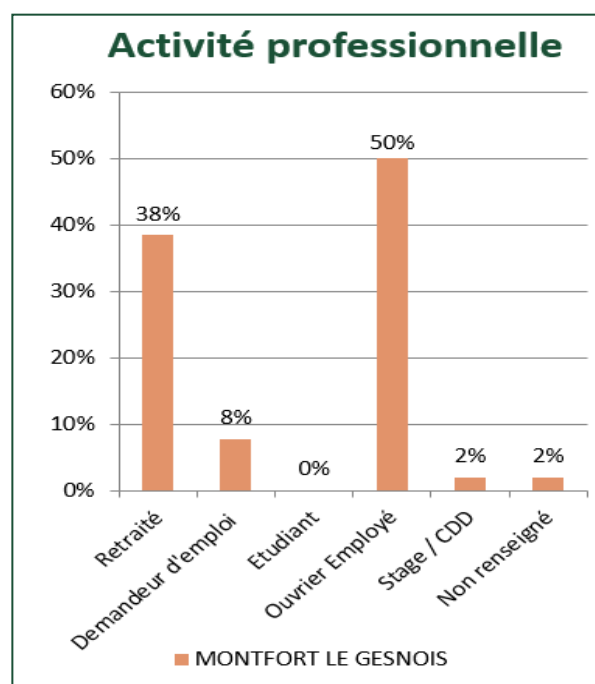
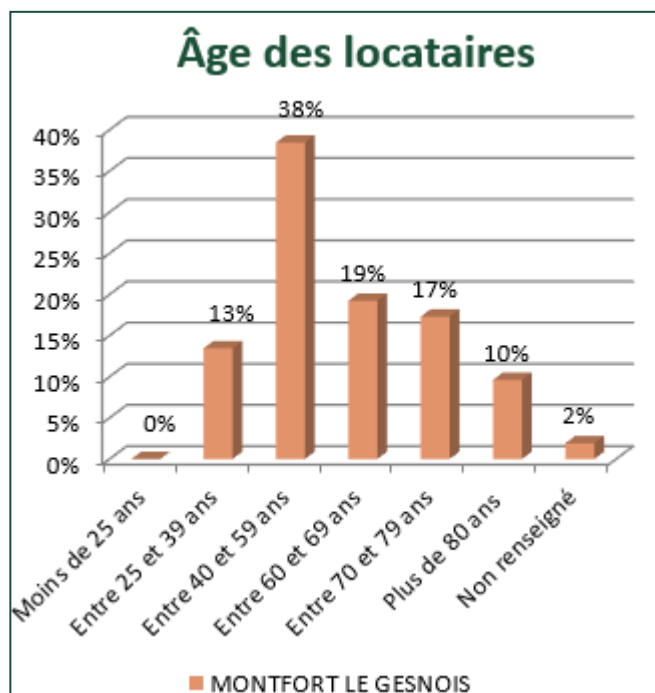
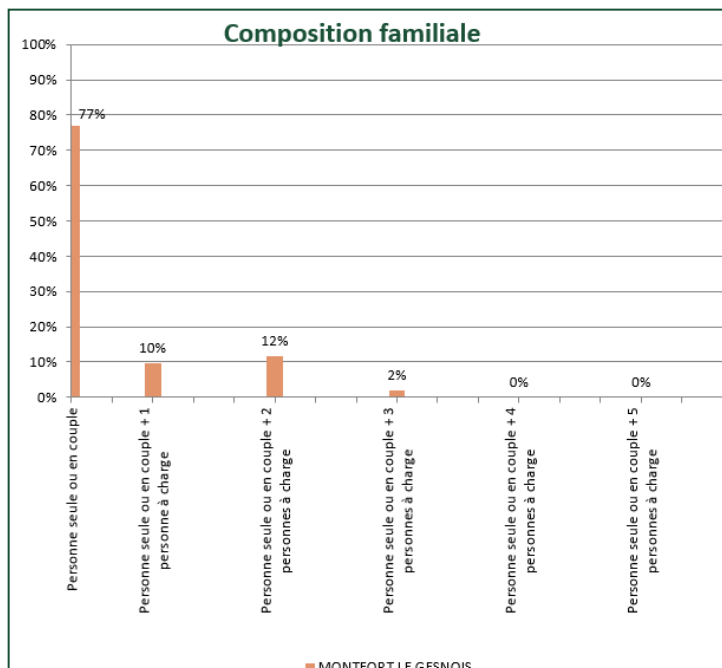
Programme	Adresse	Nbre logts Collectifs	Nbre logts Individuels	Date mise en location
402	PLACE JACQUES MOREAU	6	0	01/07/94
485	RESIDENCE DU PAVILLON	0	1	01/05/97
856	RUE DES ROSSIGNOLS	15	0	01/03/15
860	ALLEE DES ROUGES GORGES	0	10	01/11/16
2502	RES DE LA PETITE VALLEE	10	10	15/06/10

Coût mensuel d'un T3 (2024)			
Programme	Loyer	Charges	Total
402	343,33	16,51	359,84
856	435,02	19,71	454,73
860	362,28	13,69	375,97
2502	392,46	21,32	413,78

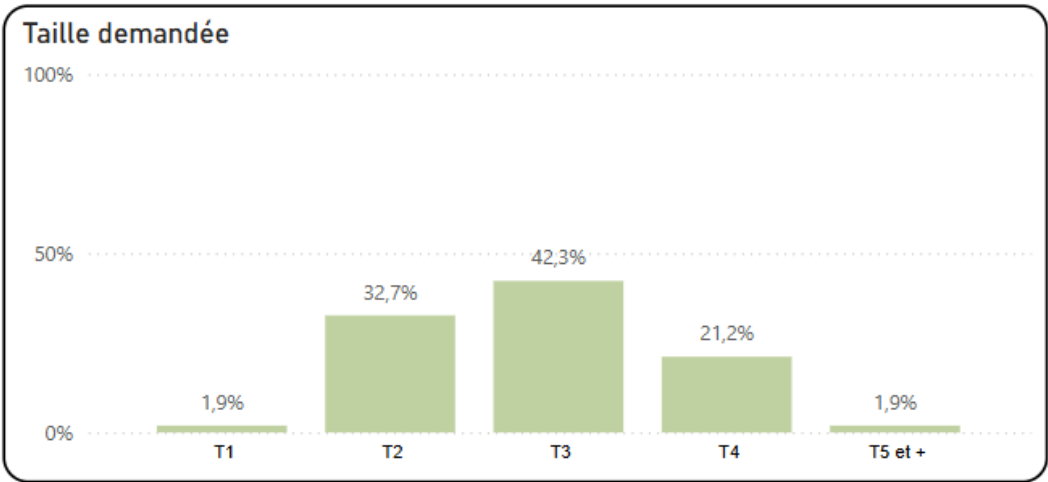
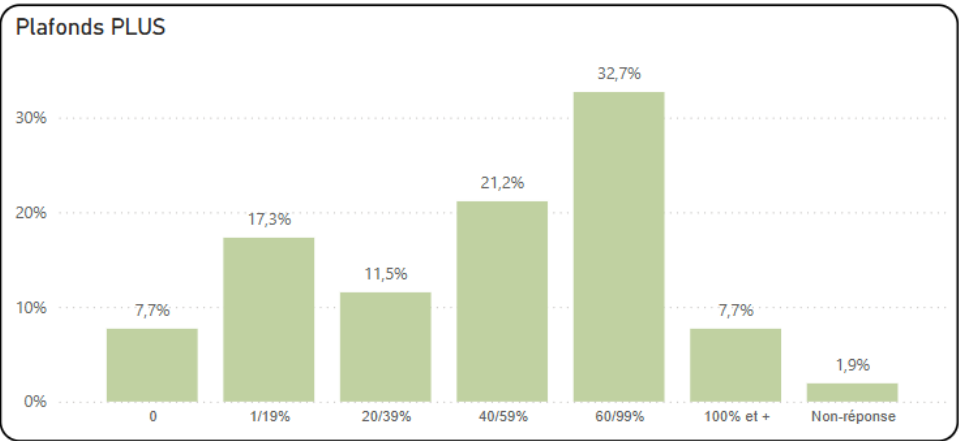
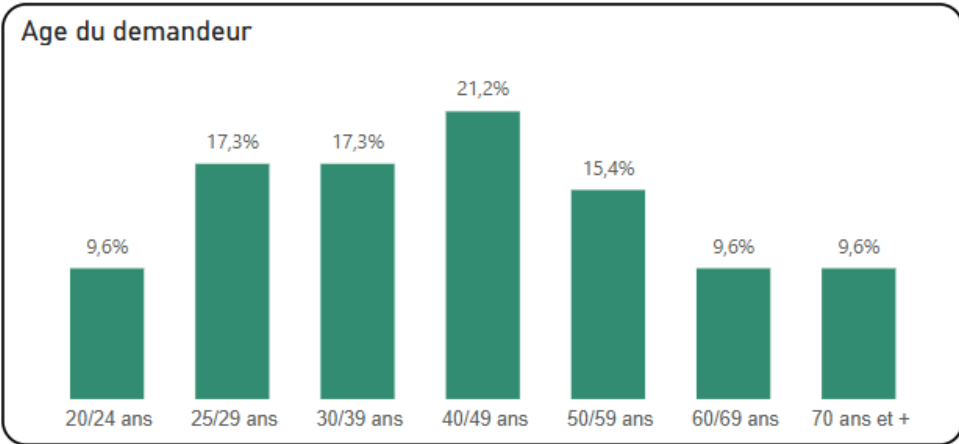
PATRIMOINE



LOCATAIRES



DEMANDEURS

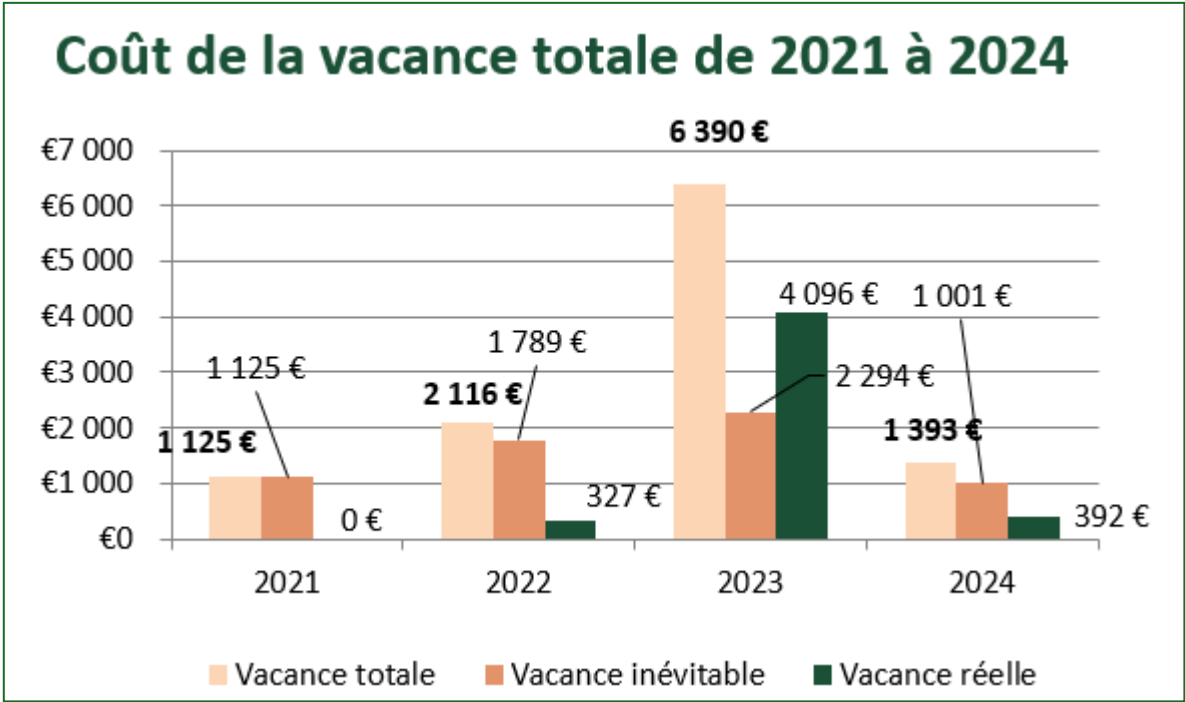
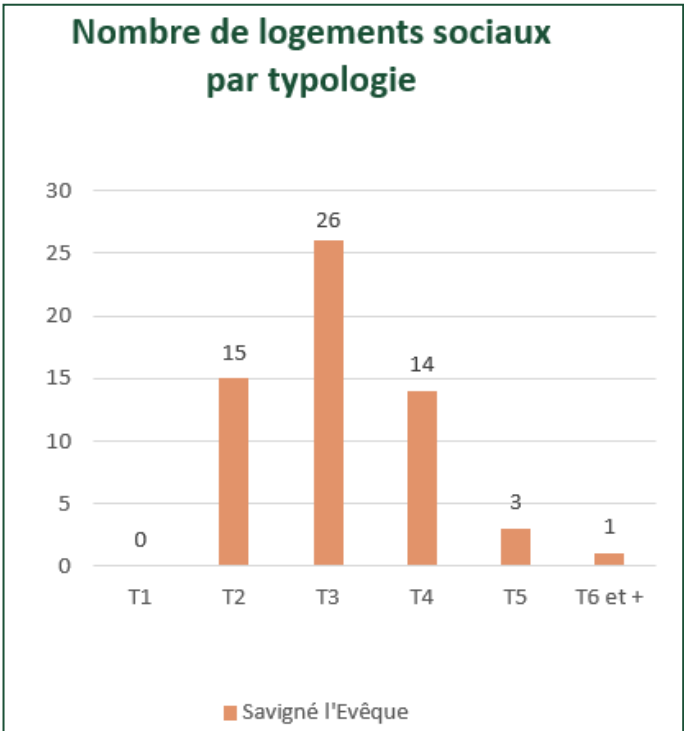


PATRIMOINE

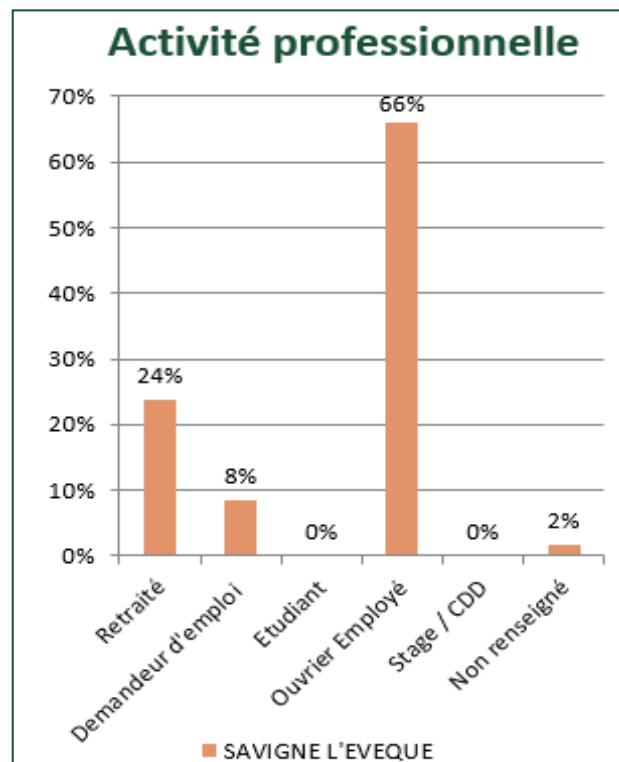
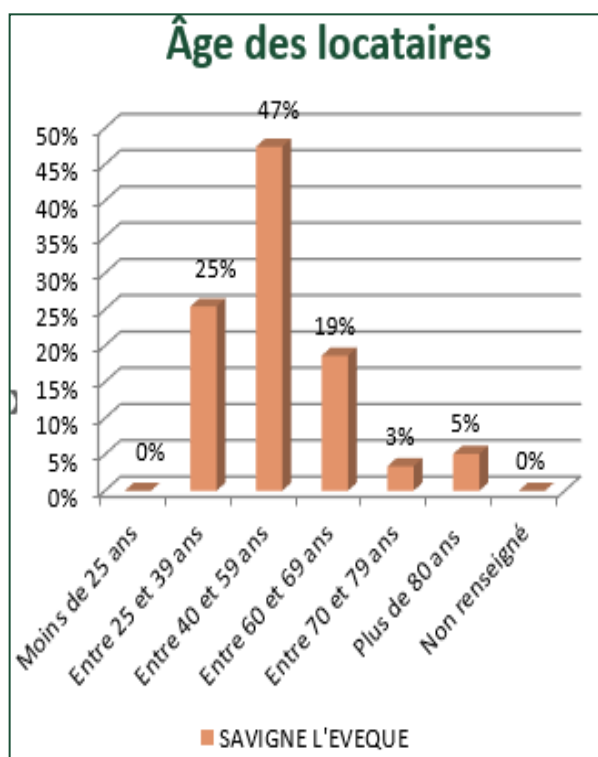
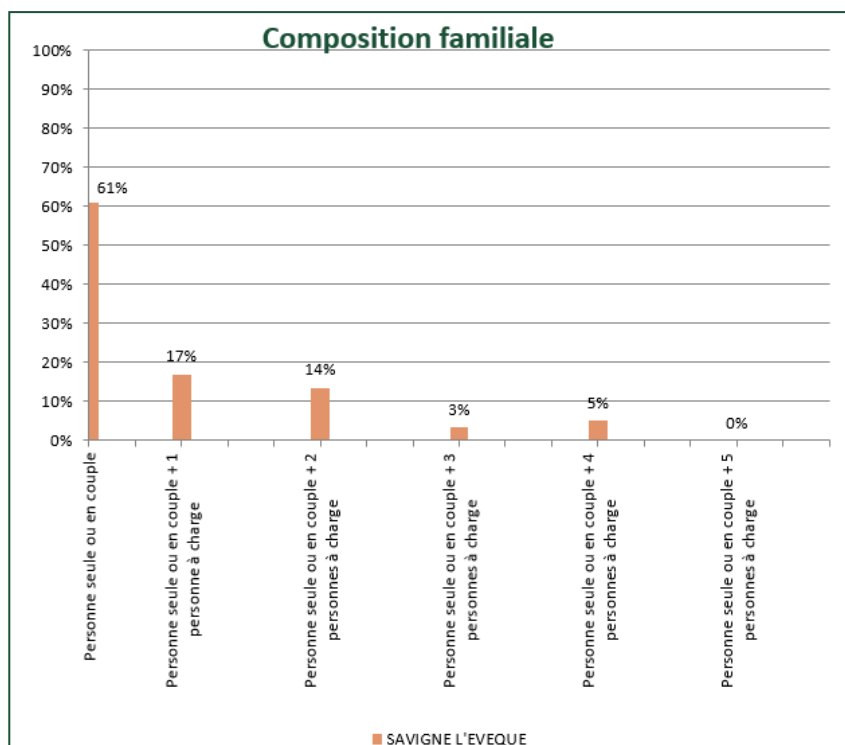
Programme	Adresse	Nbre logts Collectifs	Nbre logts Individuels	Date mise en location
539	RUE DE LA PARENCE	2	6	13/04/00
599	RUE PIERRE NOUCHET	0	1	01/11/99
799	RUE DES CERISIERS	0	7	01/03/14
823	RUE OCTAVE POUSSIN	0	1	01/02/09
861	LE BEGUINAGE DU ROCHER	0	12	02/04/12
871	LE BEGUINAGE DU ROCHER	0	16	15/03/12
949	RUE DU VENT DES ROSES	14	0	01/03/21
950	RUE DES BONS ENFANTS /	0	0	13/12/23

Coût mensuel d'un T3 (2024)			
Programme	Loyer	Charges	Total
539	390,17	14,33	404,5
799	420,52	14,26	434,78
861	417,51	30,49	448
871	409,13	30,65	439,78
949	400,12	24,09	424,21

PATRIMOINE

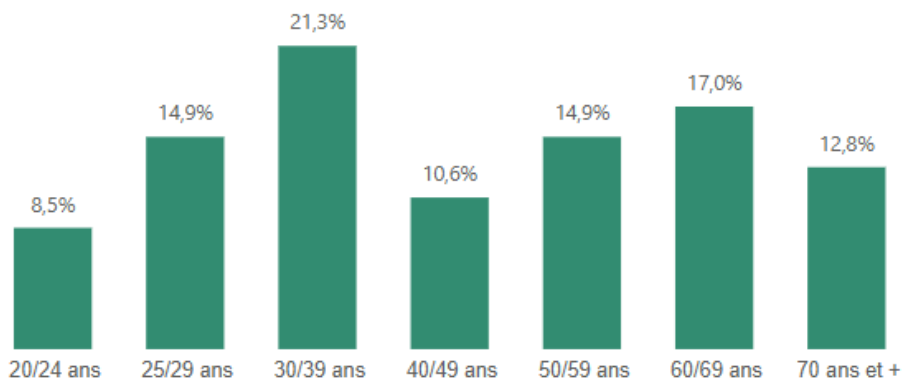


LOCATAIRES

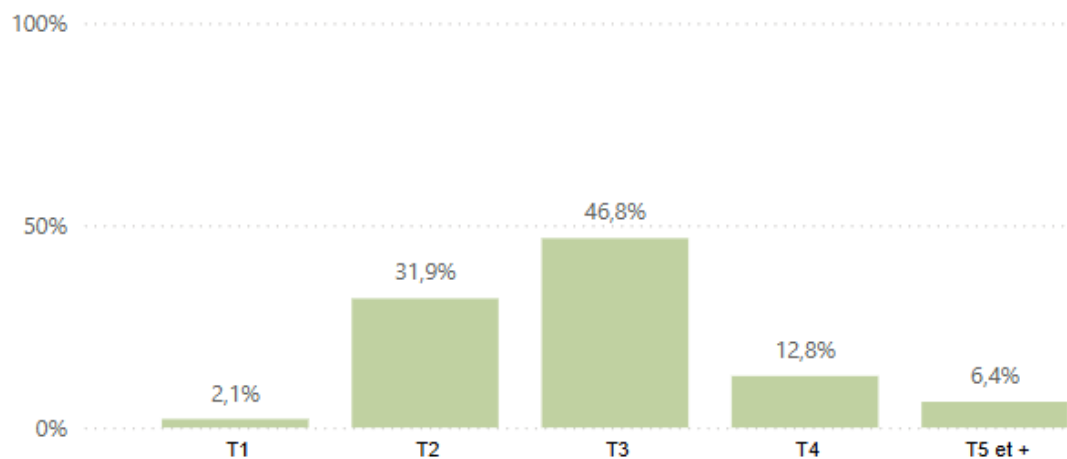


DEMANDEURS

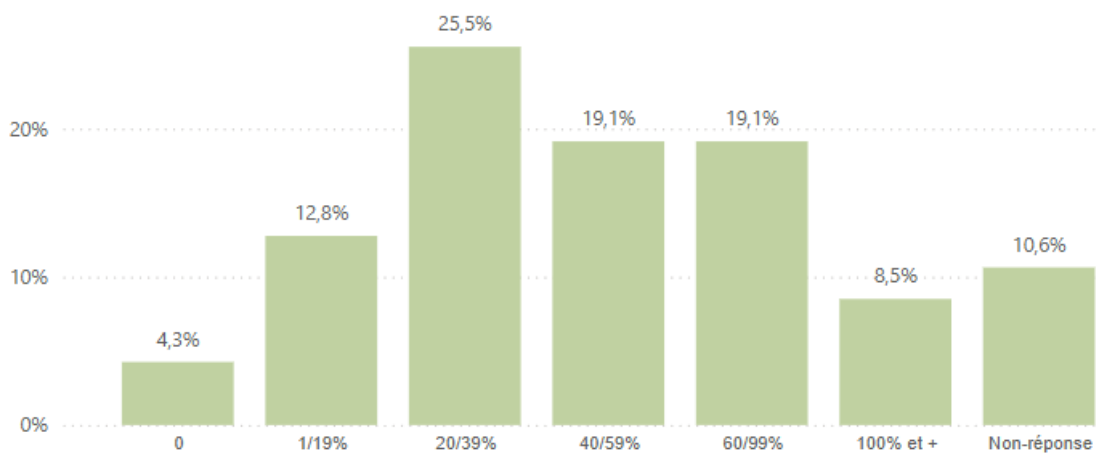
Age du demandeur



Taille demandée



Plafonds PLUS



rapport annuel
2024



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
Préambule	4
Caractéristiques du contrat	5
2024 en chiffres	7
DU SERVICE PUBLIC	9
Accueil des scolaires	10
L'académie du savoir nager	13
Accueil des clubs	16
Accueil du public	17
...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES	19
Jeunesse et centres de loisirs	20
Les associations	21
Les publics adaptés	23
Focus accueil délégation olympique beninoise	25
...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS	27
Les activités	28
Les animations	41
LA QUALITE DE SERVICE	47
La qualité de l'eau et de l'air	48
Le respect des températures	49
Les remarques de la clientèle	55
LE PROCESS ORGANISATIONNEL	57
Hygiène	58
Sécurité	62
Sûreté	64
MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES	65
Les consommations énergétiques	66

Les contrôles techniques obligatoires	78
Les travaux réalisés dans le cadre du P2	81
Les travaux réalisés dans le cadre du GER	84
Etat des lieux et préconisations	86
LES MATERIELS ET LES OUTILS.....	87
La liste des biens de retour	88
Accès, réservation et ventes en lignes	90
LES RESSOURCES HUMAINES	93
L'organigramme	94
La formation	97
ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION.....	99
Les actions commerciales.....	100
Le tableau de bord internet	101
Les réseaux sociaux	104
Des exemples de support de communication	105
La revue de presse	109
LA FREQUENTATION.....	113
Fréquentation par catégorie	114
Evolution de la fréquentation	116
Provenance des usagers publics	117
LES RECETTES	119
La grille tarifaire	120
Les recettes par catégorie	121
L'évolution des recettes	122
LES ELEMENTS FINANCIERS	123
Les produits	124
Les charges	125
Le résultat	126
Commentaires	127
ANNEXES.....	131
Planning d'ouverture	132
Rapport annuel ARS	134
Comptes sociaux	139



INTRODUCTION

PREAMBULE

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

2024 EN CHIFFRES



INTRODUCTION

PREAMBULE

Après des années 2022 et 2023 où l'équilibre économique des centres aquatiques a été durement touché par la très forte augmentation des prix des énergies, nous avons pu constater, sur l'année 2024, un retour à des niveaux de prix plus supportables pour le gaz et l'électricité. Un allègement de la pression inflationniste a par ailleurs permis une normalisation des conditions d'exploitation.

L'année 2024, année olympique exceptionnelle, a été pour Récréa une formidable opportunité de mettre en valeur les équipements qui lui étaient confiés, mais aussi la pratique du sport en général, afin de faire vivre pleinement aux usagers, les JO en France.

Ainsi, ont pu être déclinés, une journée Olympique avec plus de 70 équipements hôtes, qui ont accueilli plus de 28 000 personnes, des Opengames, des semaines de l'olympisme avec les publics scolaires, des expositions photographiques et didactiques sur les Jeux. Récréa a eu également la chance d'accueillir 13 délégations, illustrant 23 disciplines sportives dans une dizaine de ces centres. Enfin, 2 équipements majeurs ont pu accueillir des épreuves olympiques comme le centre Aquatique Olympique à Saint-Denis, et le stade d'eaux vives de Vaires-Torcy, pour le plus grand plaisir des athlètes et du public.

L'année écoulée a également permis au Groupe Récréa de poursuivre son engagement au service des collectivités et des territoires, au travers de :

- › la poursuite de notre effort de mesure de la qualité de service auprès de nos usagers (28 400 répondants au baromètre de satisfaction avec 90% de clients satisfaits lors de la dernière campagne nationale de décembre 2024).
- › L'approfondissement de la démarche Société à Mission, initiée en 2021, pour le développement du bien-être pour tous, notamment en favorisant le mouvement (Week-end « être actif » plébiscité à l'automne).
- › la consolidation de son investissement de chaque jour dans l'apprentissage de la natation, au travers de l'opération Comme un poisson dans l'eau menée en partenariat avec le Secours Populaire ou le Week-end national de lutte contre la noyade en partenariat avec la SNSM.
- › L'engagement Bien-être au Travail, récompensé à nouveau par le Label Great Place To Work. Récréa fait partie des 100 ETI françaises certifiées GPTW et la seule de son secteur d'activité.
- › la célébration du 35^{ième} anniversaire de Récréa au service des collectivités qui a regroupé plus de 1000 collaborateurs au prestigieux Centre Aquatique Olympique, le 4 octobre 2024.

En 2024 également, Récréa a souhaité renforcer sa gouvernance avec la nomination d'un directeur général, Guillaume Mortelier, auparavant directeur exécutif de BPI France en charge de l'accompagnement des entreprises.

En synthèse, l'année 2024 aura été une année de célébration tant des valeurs du sport pour les JOP, que l'anniversaire de l'engagement de Récréa de longue date auprès des collectivités, sans toutefois négliger notre travail de fond sur la qualité de service, la sécurité et le bien être des usagers, le tout porté par l'enthousiasme des smiling people.

INTRODUCTION
CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Date d’ouverture	1 ^{er} février 2000
Type de contrat	Affermage renouvelé
Date début contrat	1 ^{er} janvier 2024
Durée du contrat	5 ans
Autorité délégante	Communauté de communes le Gesnois Bilurien



Délégataire

Recrea



INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Dans le cadre de l'ajustement des prix arrêtés relatif au contrat énergie un avenant à été mis en place sur la 1^{ère} année du nouveau contrat venant réajuster le CEP.

INTRODUCTION

2024 EN CHIFFRES



FRÉQ : 163 993
TOTALE





DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES SCOLAIRES

L'ACADEMIE DU SAVOIR NAGER

ACCUEIL DES CLUBS

ACCUEIL DU PUBLIC



DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES SCOLAIRES

Le centre aqualudique et forme Sittellia est un lieux d'accueil pour les écoles du territoire mais également les établissements extérieurs.

Ainsi on distingue les établissement privé et public de la communauté de communes du gesnois bilurien et les établissement dits extérieurs.

Le contrat de délégation de service public prévoit en ce sens une facturation adaptée conformément à la grille tarifaire.

Après une année de test sur 4 période s en 2023 nous avons fai t le choix de repartir sur un accueil en 3 période.

Voici les tableaux d'accueil des scolaires de janvier à décembre 2024 validé pour les conseillers pédagogiques :

Planning SITTELLIA LFB 2023-2024		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Période 2 Du 11 Décembre au 15 mars (9 séances cause travaux SS1)	10H10 – 10H50		Fatines CP CE1 CE2 48	Thorigné sur Dué CE1/CE2 (43)	COLLEGE BOULOIRE Du 15/12 au 15/03/24 De 9h25 à 10h10
	10H50 – 11H30		Fatines CE2/CM1 / CM2 (52)	Nuillé Le Jalais GS/CP (24) CE1/CE2 (24)	COLLEGE BOULOIRE Du 15/12 au 15/03/24 De 11h30 à 12h15
	14H00 – 14H40	Lombron CE1/CE2 (47)	Torcé en vallée GS/CP/CE1 (49)	St Cornille CE2/CM1 – CE1 (42)	Fatines 16 GS
	14H40 – 15H20	Volnay CP CE1 CE2 51	Beille/Duneau GS/CP (13) CE1 (23)	St Michel de Chavaignes GS/CP/CE1 (20) CE2/CM1/CM2 (25)	Tresson GS/CP/CE1/CE2 (39)
	15H20 – 16H00	ST ANNE (connerre) CP-CE1 33	St Célerin GS/CP (23) CE1/CE2 (22)	St Mars la Brière Cycle 2 (25) Cycle 3 (25)	ST GERMAIN CP-CE1 57

Planning SITTELLIA LFB 2023-2024		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Période 3 Du 18 mars au 21 juin (soit 11 séances)	10H10 – 10H50		Tuffé Val de Cheronne GS/CP (23) Connerre MAT GS (30)	Chailles CP/CE1 (27) CE2/CM1 (25)	COLLEGE CONNERRE Du 22-03 au 14-06 De 8h40 à 9h40
	10H50 – 11H30		ST ADELAIDE (montfort) CE1-CE2 CM1-CM2 48	ST ADELAIDE GS-CP-CE1 46	COLLEGE CONNERRE Du 22-03 au 14-06 De 10h40 à 11h40
	14H00 – 14H40	Montfort Le Gesnois ELEM CP (20 /25) Montfort Le Gesnois MAT GS (18)	Connerre ELEM CP/CE1 (48)	Thorigné Sur Dué GS+GS/CP+ULIS (46)	Lombron GS/CP (49)
	14H40 – 15H20	Sillé Le Philippe GS/CP (24) CM1/CM2 (24)	Changé MAT GS (24) GS (24)	Changé MAT GS (24) GS (17)	Coudrecieux CP→CM2 (38)
	15H20 – 16H00	STE ANNE (connerre) GS-CM1-CM2 38	Savigné L'Evêque CP/CE1 (50)	St Mars la Brière Cycle 2 (50)	Savigné L'Evêque CE1/CE2 (50)

DU SERVICE PUBLIC...
ACCUEIL DES SCOLAIRES

PÉRIODE 1

Planning SITTELLIA LFB 2024-2025

2024				
September	October	November	December	
1	9	16	23	30
2	10	23	30	1
3	11	24	31	2
4	12	25	1	3
5	13	26	2	4
6	14	27	3	5
7	15	28	4	6
8	16	29	5	7
9	17	30	6	8
10	18	31	7	9
11	19	1	8	10
12	20	2	9	11
13	21	3	10	12
14	22	4	11	1
15	23	5	12	2
16	24	6	1	3
17	25	7	2	4
18	26	8	3	5
19	27	9	4	6
20	28	10	5	7
21	29	11	6	8
22	30	12	7	9
23	31	1	8	10
24	1	2	9	11
25	2	3	10	12
26	3	4	11	1
27	4	5	12	2
28	5	6	1	3
29	6	7	2	4
30	7	8	3	5
31	8	9	4	6

Du 9
septembre
2024
au
6 décembre
2024

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
10H10 – 10H50		CHAMPAGNÉ CM2 Louise Michel 48	St MARS LA BRIÈRE CM1-CM2 / CM2 44	COLLEGE CHAMPAGNE Du 13-09 au 6-12-24 De 9h à 10h
10H50 – 11H30			NUILLÉ-LE-JALAIS GS-CP-CE1 43	COLLEGE CHAMPAGNE Du 13-09 au 6-12-24 De 11h à 12h
14H00 – 14H40	FATINES GS→CE2 56	THORIGNÉ SUR DUÉ CP-CE1 37	St CORNEILLE GS-CE2 44 puis GS-CE142	MONTFORT LE GESNOIS élém. CE2 – CE1 44
14H40 – 15H20	FATINES CE2→CM2 46	BEAUFAY CP-CE1 37	SILLÉ LE PHILIPPE 48 CE2/CM1/CM2	SILLÉ LE PHILIPPE GS-CP- CE1 39
15H20 – 16H00	CONNERRE ST ANNE CP/CM1/CM2 31	LE BREIL SUR MERIZE CE1-CE2 39	LE BREIL SUR MERIZE GS-CP 42	SAVIGNÉ L'EVÊQUE Jacques Prévert CP→CE2 50

Au total nous avons accueillis 20 142 élèves sur l'année 2024.

À noter que la facturation des collèges se fait directement auprès des services de la Communauté de Communes désormais dans le cadre d'une convention départementale.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE PRIMAIRE		
Etablissements	Fréquentation	
	2024	Contractuel
Etablissements COM-COM	12 996	0
Ecole Privée Sainte Adélaïde Montfort le G.	808	
Ecole Mat. Montfort le Gesnois	197	
Ecole Mat. et Prim. Torcé en Vallée	365	
Ecole Mat. et Prim. Lombron	854	
Ecole Primaire Bouloire	170	
Ecole Prim. Montfort le Gesnois	517	
Ecole Mat. et Prim. St Celerin	345	
Ecole Mat. et Prim. St Corneille	715	
Ecole Prim. St Mars La Brière	1083	
Ecole Mat. et Prim. St Michel de Chavaignes	367	
PISCINE - Ecole Mat. et Prim. Thorigné sur Dué	1053	
Ecole Privée Prim. Ste Anne Connerré	705	
Ecole Prim. Jacques Prevert Savigné	551	
Ecole Prim Connerré	586	
Ecole Prim. Le Breil sur Merize	622	
Ecole Mat. et Prim. Sillé le Philippe	1179	
Ecole Primaire Nuillé le Jallais	750	
Ecole Maternelle Connerré	160	
Ecole Privée St Germain Savigné	941	
Ecole Primaire Coudrecieux	369	
Ecole Primaire Tresson	218	
Ecole Mat. et Pim. Volnay	385	
Ecole Mat. et Pim. St mars de loquenay	41	
Ecole Maternelle Soultré	15	
Etablissements hors COM-COM	4 529	0
Ecole Mat. et Prim. Tuffé	218	
Ecole Mat. et Prim. de Challes	540	
Ecole Mat. et Prim. Fatines	1727	
Ecole Prim. de Beaufay	241	
Ecole Mat. et Prim. Beillé	252	
Ecole Prim. Champagné	458	
Ecole Maternelle Beaufay	167	
Ecole de Changé	926	
Fréquentation total des scolaires primaires	17 525	0

LA FREQUENTATION SCOLAIRE SECONDAIRE		
Etablissements	Fréquentation	
	2024	Contractuel
Etablissements COM-COM	1 616	0
Collège Guillaume Apollinaire Bouloire	726	
Collège François Grudé Connerré	890	
Etablissements hors COM-COM	1 001	0
Collège Wilbur Wright Champagné	1 001	
Fréquentation total des scolaires secondaires	2 617	0

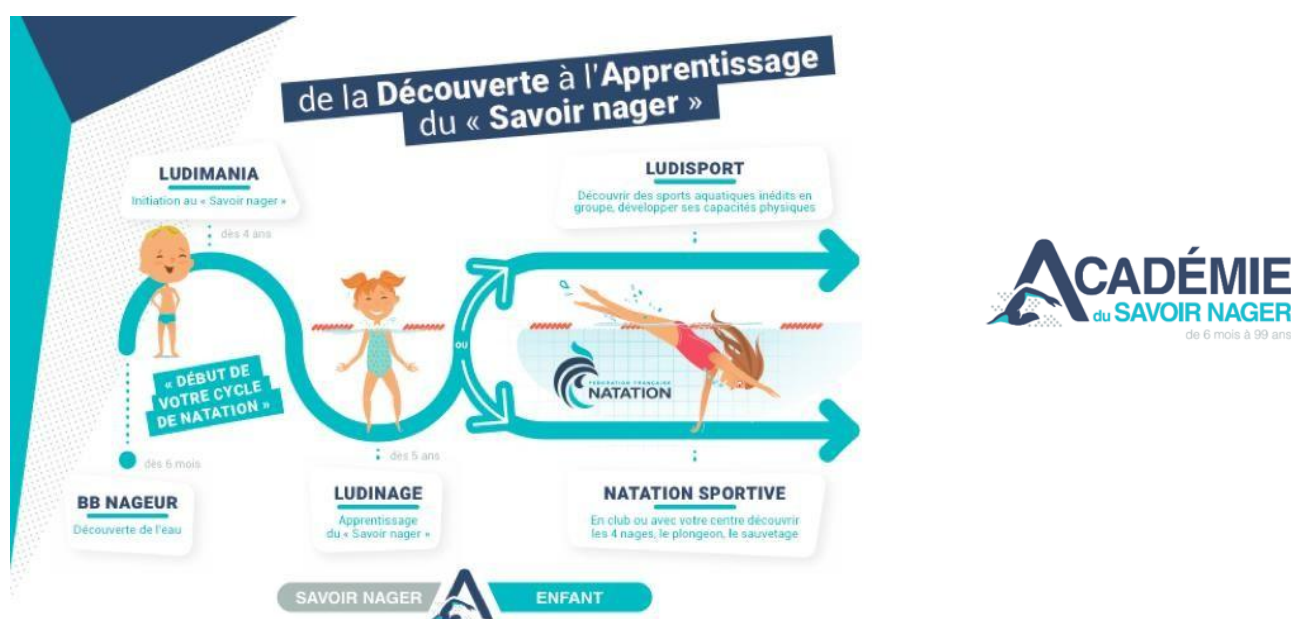
DU SERVICE PUBLIC...

L'ACADÉMIE DU SAVOIR NAGER

Nous faisons plusieurs constats : un enfant sur deux qui entrent en 6ème n'a pas obtenu l'Attestation du Savoir-Nager en Sécurité, les adolescents de 2020 ont 25 % de capacités physiques en moins que ceux des années 70 et d'après l'OMS, la France est 119e sur 146 au classement mondial de l'activité physique des adolescents. La société Récréa s'engage à changer ce constat avec L'Académie du Savoir Nager®. Celle-ci propose un parcours initiatique et évolutif dès l'âge de 6 mois afin de permettre à chaque enfant de se sentir en sécurité, de devenir autonome pour aller vers le plaisir du milieu aquatique puis d'accéder à une culture sportive et aquatique.

L'approche pédagogique de l'Académie du Savoir Nager® est de proposer un parcours pédagogique complet grâce à la mise en place d'activités consacrées à la découverte, l'initiation et l'apprentissage du « Savoir Nager », lequel répond à l'ensemble des problématiques de la noyade et permet ainsi d'avoir accès aux pratiques sportives aquatiques.

- Permettre à chaque enfant de construire sa propre culture aquatique.



- Ludimania®, la passerelle entre les Bébés nageurs et le Savoir Nager

Dès 4 ans, Ludimania® permet de poser les bases d'une bonne familiarisation au milieu aquatique et d'acquérir tous les prérequis nécessaires pour poursuivre son évolution vers des apprentissages du « Savoir-Nager ». L'enfant grâce à la dynamique de groupe et le jeu gagnera en confiance, en motricité et en autonomie. L'équivalent de la maternelle pour l'apprentissage de la natation !

DU SERVICE PUBLIC...

L'ACADÉMIE DU SAVOIR NAGER

- **Ludinage®, la méthode d'apprentissage de la natation récompensée**

Anticiper les différents dangers aquatiques et développer la confiance en soi de l'enfant pour qu'en cas de situation à risque, celui-ci puisse gérer sans paniquer. Telle est la promesse de Ludinage®. Ce concept novateur, primé lors du Trophée de l'Innovation, propose une nouvelle pédagogie mêlant apprentissage ludique, enfant acteur, parents impliqués et prise en compte du rythme de l'enfant. Tout commence par la remise d'un livret et d'un poster pédagogique à l'enfant afin de lui permettre de matérialiser sa progression. A chaque nouvelle étape franchie et validée par le maître-nageur et ses camarades, l'enfant remporte des badges qu'il va apposer sur le poster représentant son parcours d'apprentissage.

Au fil des badges gagnés, l'enfant pourra passer l'attestation du Savoir-Nager en Sécurité qui lui garantiront, ainsi qu'à ses parents, sécurité et autonomie. Chaque badge gagné lui donne envie de se dépasser car c'est une reconnaissance de son travail et de ses progrès.

Le parcours est constitué de 6 compétences aquatiques à valider au fil de l'eau.

La notion d'échec disparaît ! Chaque enfant apprend à son rythme et profite pleinement des plaisirs de l'eau.

- **Nos ambitions :**

- ✓ Commencer l'apprentissage dès 4 ans en respectant le rythme de l'enfant.
- ✓ Une harmonisation des évaluations pour que l'ensemble des acteurs (enfants, parents et éducateurs(trices) se mobilisent vers le même objectif.
- ✓ S'adapter à la diversité des enfants en augmentant leurs capacités personnelles pour mieux apprendre.
- ✓ Donner à l'enfant l'envie d'approfondir sa relation avec le milieu aquatique grâce à un accès illimité aux bassins.
- ✓ Clarifier, expliquer et impliquer les parents dans l'apprentissage de leur enfant.
- ✓ Enrichir nos éducateurs d'outils pédagogiques grâce à la formation continue et à des chaînes tutoriels.
- ✓ Cultiver le goût de l'activité sportive aquatique chez nos enfants en leur donnant le choix de différentes pratiques.

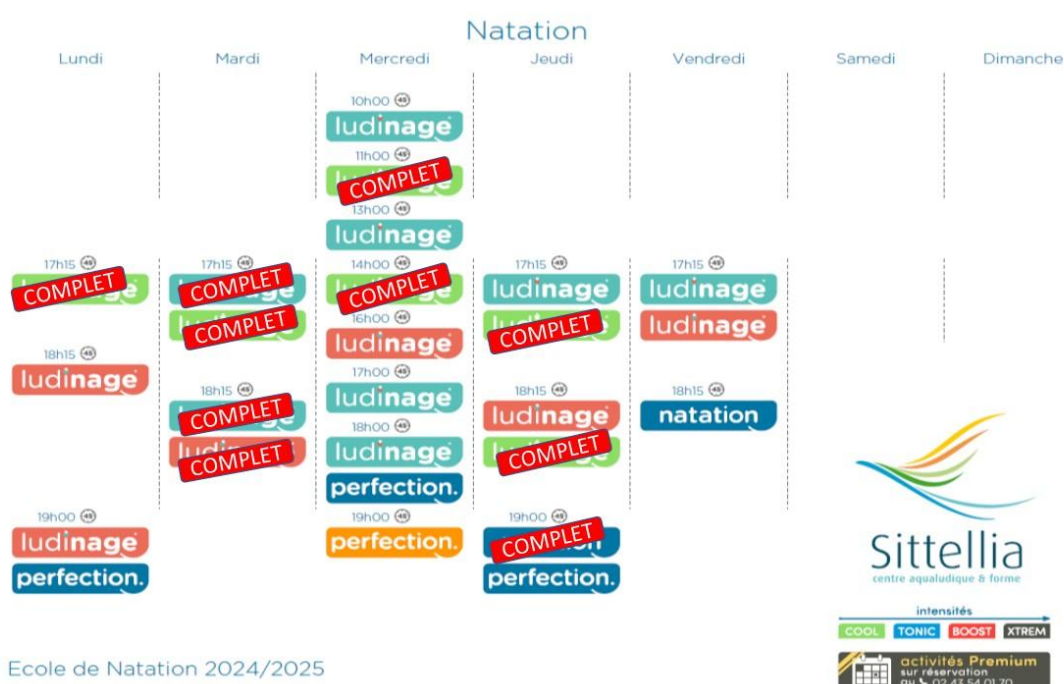
- **Les résultats sur le centre**

- **Les résultats sur le centre**

- › 234 inscrits sur l'académie du savoir nager pour plus de 25 créneaux/ semaine proposés
- › 11 sessions de stages intensifs proposés

- › 1 formule exclusive permettant de combiner apprentissage et entraînement grâce à la baignade illimitée de septembre de fin août pour la formule Ludinage
- › Plusieurs niveaux proposés pour répondre aux attentes de chacun
- › Un suivi régulier pour permettre aux parents de suivre et comprendre l'évolution et le progrès des enfants
- › Des tests de positionnement récurrents pour évaluer le niveau des enfants ou tout simplement obtenir une attestation d'aisance aquatique dans le cadre de la pratique d'une activité nautique

On retrouve ainsi une vraie chronologie autour de l'apprentissage tout au long de l'année



Cette année nous avons procédé aux inscriptions et réinscriptions dès le mois de juin. L'expérience fut satisfaisante avec pour but de désengorger les flux de la rentrée de septembre et permettre aux familles d'anticiper les inscriptions avant les départs en vacances

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES CLUBS

Le cercle des nageurs de SITTELLIA est le club principal qui s'entraîne sur le centre.
Ce club résident dispose d'une convention annuelle pour des créneaux réservés de septembre à fin juin.
Nous sommes de vrais partenaires et restons à l'écoute de leurs sollicitations.
Les adhérents au club s'entraînent du lundi au samedi à raison de 8 heures hebdomadaires allouées.

Voici la fréquentation réelle pour l'année 2024 est de 2320 passages.
Notons que le club s'entraîne principalement en période scolaire, et petites vacances.
Il est rare d'avoir des demandes en période de grandes vacances toutefois nous tolérons sur demande certain accès exceptionnels au besoin.



Tous les ans nous renouvelons la convention d'accès qui encadre la pratique du club.
Nous espérons que l'année olympique 2024 aura bénéficié au nombre de licenciés pour l'année 2024-2025.
Notre objectif commun reste dans la démarche gouvernementale active de mise en place de dispositifs pour enseigner la natation et garantir la sécurité aquatique des enfants.
À posteriori le club intervient principalement en ajoutant la notion de compétition et perfectionnement de la pratique.

Ci-après un extrait de la convention :

Article 7- DISPOSITIONS FINANCIERES

Le tarif forfaitaire du 1^{er} Septembre 2024 au 30 juin 2025 est de 1 500 € TTC sous réserve de l'indexation réglementaire légale applicable au 1^{er} Janvier 2025, hors vacances scolaires. Une facture sera adressée en juin.

A réception de la facture, vous pouvez régler par chèque ou par virement à l'ordre de SITTELLIA

Article 8- COUVERTURE DES RISQUES

Les bénéficiaires de la prestation doivent, préalablement à toute utilisation des moyens mis à disposition, justifier de la couverture des risques par la production d'une police d'assurance. Affichage réglementaire obligatoire.

Celle-ci stipulera, dans ses conditions particulières, que la garantie joue non seulement au profit du souscripteur du contrat mais également en faveur de RECREA dans le cas où la responsabilité de cette dernière viendrait à être recherchée.

En cas de dégradation commise, un devis sera établi pour évaluer les travaux à réaliser. La facture sera envoyée au responsable de la présente convention pour règlement à réception.

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DU PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public le planning d'accès a été étudié pour satisfaire tous les publics tout en restant cohérent avec les habitudes des usagers.

Voici quelques ajustements mis en place dès la 1ère année de contrat :

Mise en place de matinales pour les nageurs. Ainsi nous permettons au public nageurs d'accéder au bassin sportif le lundi et le dimanche dès 9h00.

Ces nouveaux horaires ont très rapidement été communiqués et relayés par la presse et nos habitués. Les fréquentations enregistrées avec une année de recul mettent en évidence la pertinence de cet ajustement. Pour que l'expérience de nage soit préservée nos couloirs de nage sont organisés par des panneaux d'indication type « stradur » qui permettent à chaque usager de pratiquer sans limites.

Voici un exemple de communication sur nos réseaux sociaux avec mise à jour de notre plaquette horaires :

Horaires

Évacuation des espaces 10 min avant fermeture

NOUVEAUTÉ : matinales nageurs de 9h à 10h lundi & dimanche - bassin sportif uniquement

PÉRIODE SCOLAIRE

espace	aquatique	nordique ²	océane & forme
lundi	9h ¹ > 13h30 16h > 19h	12h > 19h	9h > 20h30
mardi	12h > 13h30 16h > 19h 20h > 22h	12h > 19h 20h > 22h	9h > 22h
mercredi	10h > 18h	10h > 19h	9h > 20h30
jeudi	12h > 13h30 16h > 19h	12h > 19h	9h > 20h30
vendredi	12h > 13h30 16h > 19h	12h > 19h	9h > 20h30
samedi	bassin sportif 9h30 > 11h 14h > 18h ³	14h > 18h ³	9h > 12h30 14h > 18h ³
dimanche & jours fériés	9h ¹ > 12h30 14h > 18h ³	10h > 12h30 14h > 18h ³	9h > 12h30 14h > 18h ³

PÉRIODE PETITES VACANCES

espace	aquatique	nordique ²	océane & forme
lundi	9h ¹ > 19h	10h > 19h	9h > 20h30
mardi	10h > 19h 20h > 22h	10h > 19h 20h > 22h	9h > 22h
mercredi	10h > 19h	10h > 19h	9h > 20h30
jeudi	10h > 19h	10h > 19h	9h > 20h30
vendredi	10h > 19h	10h > 19h	9h > 20h30
samedi	bassin sportif 9h30 > 11h 14h > 18h ³	14h > 18h ³	9h > 12h30 14h > 18h ³
dimanche & jours fériés	9h ¹ > 12h30 14h > 18h ³	10h > 12h30 14h > 18h ³	9h > 12h30 14h > 18h ³

PÉRIODE GRANDES VACANCES

espace	aquatique / nordique	océane & forme
lundi	9h > 19h	9h > 20h30
mardi	10h > 19h 20h > 22h	9h > 22h
mercredi	10h > 19h	9h > 20h30
jeudi	10h > 19h	9h > 20h30
vendredi	10h > 19h	9h > 20h30
samedi	10h > 19h	9h > 19h
dimanche & jours fériés	9h ¹ > 19h	9h > 19h

Retrouvez nos horaires en ligne :

¹ Fermé de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de Pâques ² Fermeture à 19h des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint

En dehors de ces modifications l'accès à l'espace océane et forme est désormais possible dès 9h00 en période scolaire et petites vacances et dès 9h30 en période grandes vacances.

Une volonté forte d'accueillir une nouvelle clientèle nous a permis de développer des nouveaux produits à destination d'un public plus jeune.

On retrouve ainsi la nouveauté de ce nouveau contrat avec l'abonnement JEUNE à destination des 16-24 ans scolarisés ou non.

L'idée est de pouvoir accompagner la population dès le plus jeune âge à une pratique régulière d'une activité sportive. Ainsi nous travaillons au quotidien sur l'accessibilité.

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DU PUBLIC

Au-delà de nos horaires le règlement de service de l'établissement et nos conditions générales de vente encadrent l'accueil au quotidien.

On retrouve ainsi en grands principes :

- Un accès autorisé à partir de 8 ans sans adulte majeur
- Un accès aux pratiques telles que nos aquasports et le wellness (bien être + fitness) dès 16 ans
- Des tarifs préférentiels pour les résidents de la communauté de communes le Gesnois bilurien
- La gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
- Un accès à l'espace bien être par créneau. Dans la mise en place du nouveau contrat 2024 les créneaux sont passés à 1h30
- Une tarification préférentielle pour les personnes PMR, en situation de handicap ou encore les demandeurs d'emploi
- La gratuité pour l'ensemble des accompagnateurs pour les groupes et association bénéficiant du tarif préférentiel à partir de 8 personne
- L'accès au tarif préférentiel « résident » pour les personnes travaillant pour la communauté de communes le Gesnois Bilurien

Ces ajustements ont été intégrés dans le programme du nouveau contrat du 1^{er} janvier 2024 et précisés directement sur la grille tarifaire.

La volonté du contrat 2024 était également d'ajuster nos horaires en tenant compte des habitudes des usagers mais également dans une démarche de sobriété énergétique.

Le bassin nordique a ainsi bénéficié d'ajustement.

On distingue une période d'ouverture : des vacances de Pâques à la fin des vacances de la Toussaint.

Une période d'hivernage : de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de Pâques.



La période d'hivernage proposée et arrêtée suite à une analyse habitudes de fréquentation des usagers



...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

LES ASSOCIATIONS

LES PUBLICS ADAPTES

FOCUS ACCUEIL DÉLEGATION OLYMPIQUE BENINOISE



...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES
JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Un des grands axes de notre projet 2024 est la mobilité des jeunes et des adolescents. En ce sens il nous paraît indispensable de créer les bonnes conditions à leur accueil. Dans la continuité de leur accueil nous encourageons régulièrement les centres de loisirs à profiter de nos espaces. Des campagnes de communication avant chaque période de vacances sont relayées auprès des centres de loisirs, des écoles mais également des communes. Cela permet de se projeter sur l'activité baignade.

L'encadrement et l'accompagnement ont bénéficié d'ajustements : désormais pour tout groupe accueilli les accompagnateurs sont désormais gratuits ce qui permet des sorties plus sécurisées pour les familles et les centres.

Il est important de rappeler les moyens qui sont mis à disposition les groupes :

- lettre d'information en amont des séances
- prêt de matériel
- mise à disposition de vestiaires
- identification de créneaux appropriés
- encadrement des effectifs de manière à conserver une expérience sécuritaire et de qualité

CENTRES DE LOISIRS CLSH			
Entrée groupe, centres de loisirs (Tarif hors été)	1 accompagnateur gratuit pour 8 enfants- à partir de 8 enfants, accompagnateur gratuit	3,40 € TTC	4,50 € TTC
Entrée groupe, centres de loisirs (Tarif été)	1 accompagnateur gratuit pour 8 enfants- à partir de 8 enfant, accompagnateur gratuit	4,40 € TTC	5,50 € TTC



...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES ASSOCIATIONS

Nous avons la chance d'être sollicités régulièrement par les associations.
En effet les infrastructures et services mis à disposition nous permettent d'entretenir cette relation de confiance depuis plusieurs années.

Ces sollicitations sont diverses :

- Demande de lot
- Réservation de créneaux baignade
- Actions solidaires

Sur ce dernier point il est important conformément aux valeurs du groupe et engagement en qualité de société à mission de montrer notre soutien.

En avril dernier l'association CIME en lien avec l'évènement TRAIT D'UNION nous a sollicité pour un relai aquatique pour la 2ème année consécutive.



...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES LES ASSOCIATIONS

En qualité d'acteur du territoire nous renforçons également notre présence aux cotés des associations et communes dans les forums organisés.

Nous avons participé aux forums des associations mais également au Comice Agricole.

Ce dernier s'est déroulé cette année sur la commune de Sillé-le-Philippe.



...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES LES PUBLICS ADAPTES

Des partenariats forts sont présents également sur la dimension apprentissage.

En effet dans le but d'accompagner les enfants défavorisés des stages intensifs sont organisés en collaboration avec le secours populaire. C'est un véritable engagement sociétal que nous renouvelons tous les ans

Pour cela nous déployons de nombreux moyens :

- Mise à disposition d'un éducateur
- Remise d'un pack (bonnet-lunette-serviette)
- Sollicitation de la presse pour relayer l'initiative
- ...

Cette action prénommée « Comme un poisson dans l'eau » à une envergure nationale.

Nos éducateurs sont toujours ravis de constater les progressions des différents groupes accueillis et le sourire des élèves en fin de session.

Une réflexion est toujours en cours avec les responsables de l'antenne de CHAMPAGNE pour proposer une solution pour les enfants qui souhaiteraient poursuivre leur apprentissage.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
SEPTEMBRE 2024

OPÉRATION SOLIDAIRE



**DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024
AU CENTRE AQUATIQUE
XXX**

Le centre aquatique de (VILLE)
accueille pendant les vacances de la Toussaint avec la fédération XX du
Secours populaire français, XX enfants de familles accompagnées par
l'association pour apprendre à nager et se sécuriser dans l'eau
avec le parrainage ou marrainage de (NOM),
(TITRE)



Face à un nombre toujours alarmant de noyades en France, Récréa, gestionnaire d'une centaine de piscines et centres aquatiques en France, et le Secours populaire français renouvellent pour la 11e année consécutive leur engagement solidaire à travers l'opération "Comme un poisson dans l'eau".

Du 21 au 25 octobre 2024, plus de 800 enfants issus de familles en difficulté bénéficieront d'un apprentissage gratuit de la natation, leur offrant à la fois la sécurité et l'opportunité de vivre des moments inoubliables dans l'eau.

Une action essentielle dans la lutte contre les noyades

Depuis 11 ans, l'opération répond à un besoin urgent : prévenir les accidents liés aux noyades, qui restent trop nombreux en France.

Cet apprentissage de la natation, souvent inaccessible aux familles les plus modestes, est plus que jamais nécessaire. Cette initiative a ainsi été créée pour offrir à ces enfants les compétences pour évoluer dans l'eau en toute sécurité, tout en renforçant leur confiance en eux.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES PUBLICS ADAPTÉS

Année olympique oblige l'accueil des publics adaptés a été mis en lumière par diverses actions.

En lien avec le projet d'établissement nous avons accueillis sur 2023-2024 deux stagiaires en alternance pour le diplôme d'éducateur aquatique.

L'un d'entre eux a pu mener un projet sur la thématique de l'inclusion des publics spécifiques en organisant au profit de nos écoles de natation un après-midi de sensibilisation autour du handicap dans le sport.

L'objectif était de pouvoir sensibiliser, médiatiser le sport paralympique à travers des épreuves spécifiques.

Cela nous a permis de rappeler l'engagement de la collectivité sur l'accessibilité de son équipement et les moyens que nous mettons en œuvre au quotidien.

Rappelons que Sittellia détient le label tourisme et handicap.



Nos équipes fitness ont également été à la rencontre de l'école primaire de Montfort le Gesnois pour organiser une animation autour la semaine olympique et paralympique qui s'est déroulée du 02 au 06 avril 2024.



C'est ainsi que nous sommes allés à la rencontre des élèves de l'école primaire LES TILLEULS à Montfort le Gesnois pour leur faire découvrir des épreuves paralympiques et échanger autour de cette année olympique importante pour notre nation.



...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

FOCUS ACCUEIL DELEGATION OLYMPIQUE BENINOISE

2024 souligne une année importante dans le domaine du sport et valeurs qui en découlent. Paris a effectivement eu l'honneur d'organiser et recevoir les jeux cette année.

La commune de Montfort le Gesnois a activement participé à cet évènement en ayant la chance de recevoir la délégation béninoise sur le territoire pendant plusieurs semaines.

Fort de notre engagement c'est naturellement que nous avons accepté la sollicitation pour l'accueil et l'accompagnement des athlètes béninois dans le cadre de leur préparation aux jeux olympiques et paralympiques.

Notre participation s'est déroulée en trois temps fort :

- 1- Une cérémonie d'accueil où tous les usagers ont eu la possibilité de participer à la fête et rencontrer les athlètes directement sur centre. Notons qu'une cérémonie officielle organisée par le Maire de Montfort le Gesnois et ses élus nous ont permis de nous voir récompensé pour notre engagement durant cette période. Cette distinction fut appréciée par tous et nous permettra de garder un mémoire cet évènement unique.



- 2- Un accès privilégié à notre structure dans le cadre de leur préparation : mise à disposition des équipements et conseils avisés de nos équipes.

- 3- Une cérémonie de remerciements et de clôture marquée par un après-midi convivial et récréatif avec l'ensemble des athlètes sélectionnés dans le cadre de leur participation aux jeux olympique de Paris.





...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITES

LES ANIMATIONS



...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITES

Les activités occupent une part importante de notre planification. La proposition d'une offre diversifiée est indispensable à la fidélité de nos abonnés.

Chaque année notre pôle d'experts forme et mouvement travaille et innove pour satisfaire les besoins de nos usagers.

Nous faisons le choix de proposer un planning « activités » découpé en 3 périodes d'accueil.

- Période scolaire
- Période petites vacances
- Période grandes vacances

Les activités et concepts proposés se veulent dynamiques et accessibles à tous grâce à un code couleur intensité qui permet d'accompagner les pratiquants.

On distingue plusieurs catégories d'activités, chacune correspondant à une dimension.

On retrouve ainsi :



...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITES

Nous nous différencions de nos concurrents par notre capacité à accompagner nos abonnés au quotidien. Le suivi client est au cœur de nos préoccupations. La tendance des dernières années liée au sport santé fait que nos usagers sont de plus en plus exigeants.

En ce sens nous les sollicitons régulièrement pour répondre au mieux à leurs besoins.

Il est important de rappeler qu'un abonné à partir de la formule « Liberté » à la possibilité d'avoir un programme personnalisé pour l'accompagner dans sa pratique en fonction de ses pathologies et/ou objectifs.

L'accompagnement des publics les plus jeunes est également indispensable.

Notre nouvelle formule d'abonnement « JEUNE EN FORME » réservée au 16-24 ans permet un véritable suivi et accompagnement à l'instar des formules low cost des salles de fitness.

Toute inscription suppose un rdv personnalisé avec un coach ce qui permettra une bonne pratique dès le départ et un programme ciblé lié aux besoins de chaque abonné.

Un temps d'échange est également consacré aux éducateurs aquatiques et fitness sur leur planification pour répondre à ces sollicitations en début et fin de séance.

En 2024, notre volonté est de maintenir et diversifier nos activités en insistant sur les activités dites « douces » et qui répondent aux nouvelles attentes.

Le développement d'un nouvel outil d'accompagnement digital était également indispensable pour sensibiliser et attirer de nouveaux prospects.



...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS
LES ACTIVITES

En test il y a 2 ans dans certains établissements du groupe dont SITTELLIA faisait partie Récréa a validé le déploiement de l’offre auprès de l’ensemble de nos usagers en 2024.
C’est ainsi qu’une campagne de sensibilisation nationale a eu lieu fin septembre dans le cadre de l’opération « WEEK END ETRE ACTIF ».
Cette opération valide une démarche forte :

« S’engager à développer le bien être pour tous en proposant des activités autour du loisir, du sport et de la détente, et en créant, des liens durables avec les territoires tout en diffusant le « smiling people » auprès de toutes les parties prenantes »

Dans la continuité une nouvelle formule d’abonnement trimestrielle « MOOV AND GO » devrait être commercialisée en 2025. Une formule clé en main avec un accompagnement et suivi renforcés pour suivre ses objectifs pendant 3 mois.

Ci-après les plannings activités période scolaire :

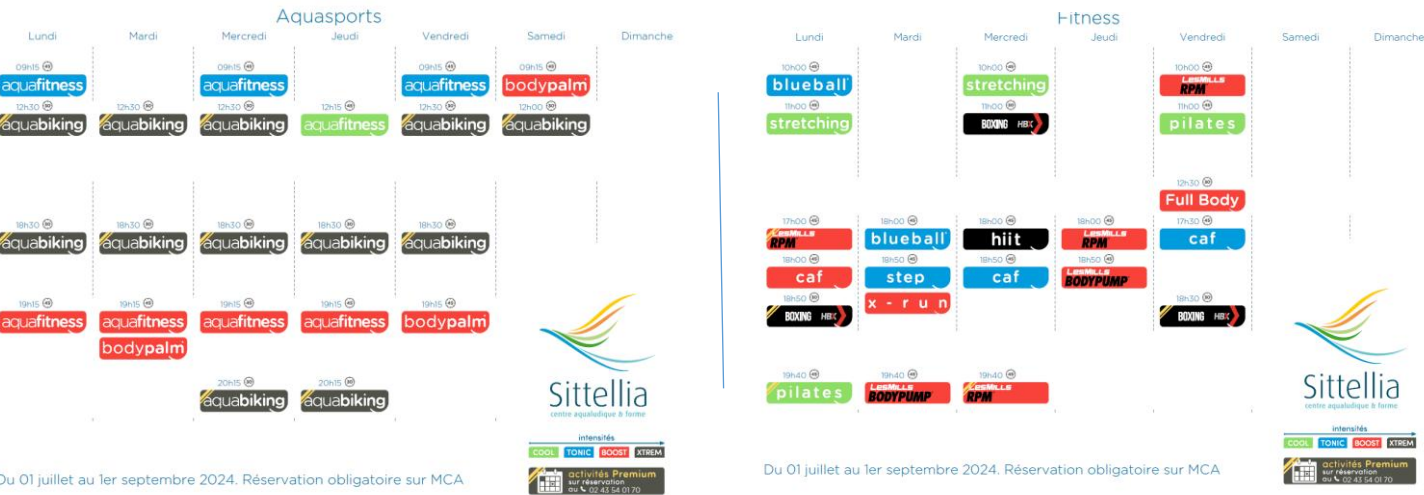


Ci-après les plannings période petites vacances :



...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS
LES ACTIVITES

Ci-après le planning période grandes vacances :



Ce découpage nous permet de répondre aux attentes de la clientèle sur chaque période avec une offre importante comme en témoigne la répartition ci-après :

NOMBRE DE SEANCES HEBDOMADAIRES			
Nature d'activités	periode scolaire	periode petites vacances	periode grandes vacances
aquasports	31	28	23
bien être	46	46	46
apprentissage	27	11	10
fitness	30	30	22
Total	134	115	101

ACTIVITES FITNESS :



PILATES

"Renforcez-vous en douceur"

Cette activité a pour objectif le développement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibre musculaire et l'assouplissement articulaire, pour un entretien, une amélioration ou une restauration des fonctions physiques.

CIRCUIT TRAINING

"Travaillez efficacement l'ensemble de votre corps !"

Programme de tonification complète du corps. Cette méthode de séries courtes et intenses permet d'accroître vos performances.



C.A.F

"Dessinez-vous une nouvelle silhouette "

Séance de renforcement musculaire ciblant les cuisses, les abdominaux ainsi que les muscles fessiers. Grâce à une pratique régulière, vous obtiendrez rapidement un nouveau galbe et un raffermissement des tissus musculaires. Découvrez aussi les séances 100% abdos ou Abdos-Fessiers.



HIIT

" Un entraînement fait pour vous dépasser "

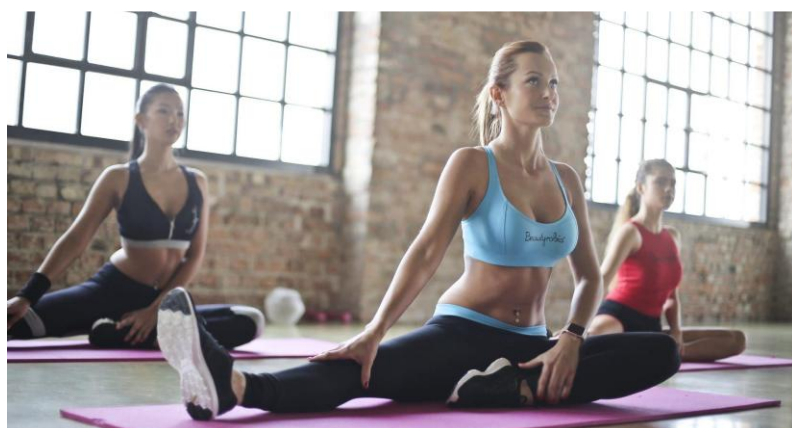
Le HIIT est une forme d'entraînement fractionné qui alterne période d'effort intense (cardio ou musculaire) et périodes de récupération. Avec ou sans matériel, le HIIT va vous permettre de vous muscler, de garder la ligne en brûlant un maximum de calories et ce en peu de temps.

BLUEBALL : ACTIVITE SIGNATURE

" Un jeu d'enfants réservé aux grands ! "

Être à la fois souple, tonique, bien dans son corps et dans sa tête, c'est ce que propose le BlueBall l'activité fitness by Récréa.

Son concept, jouer, rire et échanger autour d'une série d'exercices prodigués harmonieusement avec 4 balls. Toutes rondes mais toutes différentes, le swissball, le médecine-ball, le ballon paille et les balles lestées apportent aux réfractaires comme aux motivés le plaisir de la pratique physique simple, efficace



STRETCHING

" Regagner la souplesse qui est en vous "

Séance visant la déconcentration mentale et musculaire grâce à des exercices destinés à prendre conscience de son corps et à l'assouplir.

Déstressant, relaxant et doux pour une sensation de bien-être.

NOUVELLE PRATIQUE : LE YOGA

Nous sommes ravis d'avoir pu proposer une nouvelle activité « douce » sur l'été 2024 dans le cadre du nouveau contrat.

Une première phase de test satisfaisante nous a permis de l'intégrer officiellement au programme sur la rentrée de septembre mais également proposer la version hybride parent /enfant durant chaque période de vacances scolaire.

Cette évolution à été possible grâce aux savoirs faire et nouvelles compétences acquises par nos coachs certifiés. C'est l'organisme LEADERFIT qui nous a accompagné pour la partie formation.



DECOUVERTE YOGA

Retrouvez les centres aquatiques les plus proches sur 

MARDI 23 JUILLET & MARDI 20 AOUT 2024

Venez tester notre cours de yoga : discipline spirituelle et corporelle issue de cette méthode et qui vise à libérer l'esprit des contraintes du corps par la maîtrise de son mouvement, de son rythme et du souffle.



YOGA PARENT/ENFANT

Retrouvez les centres aquatiques les plus proches sur 

MERCREDI 10 JUILLET & MERCREDI 14 AOUT 2024

Il s'agit d'un moment privilégié de détente, de jeu et de complicité, dans la douceur et la bienveillance, entre un parent et son enfant (à partir de 5 ans). Une approche ludique du yoga.

Notons que la version parent/enfant a été très appréciée permettant un travail en profondeur tout en renforçant le lien parent enfant à travers une activité forme douce.

Il était pour nous indispensable de pouvoir proposer une activité duo de plus en plus tendance.



YOGA

« Penez une pause, respirez, et retrouvez l'équilibre avec le Yoga »

L'activité consiste à alterner des postures qui visent à assouplir le corps tout en se concentrant sur des exercices de respiration. Les variante de Yoga sont nombreuse chacune se focalisant sur une partie des bienfaits (respiration, équilibre, souplesse)

Depuis plusieurs années SITTELLIA est un centre certifié LES MILLS. Ces concepts sont reconnus et permettent à un centre de proposer des cours de qualité ayant une renommée mondiale. Nous avons fait le choix de maintenir ce conventionnement.



Régulièrement nous interrogeons nos adhérents pour connaître leurs besoins. Ainsi, cela nous permet de sélectionner les concepts les plus prisés d'année en année.

En 2024 trois concepts ont été enseignés :



COURS CERTIFIES LES MILLS :



HBX BOXING

"Entraînez-vous comme un champion ! "

Entraînement anti-stress et énergisant, accessible à tous inspiré des meilleures techniques de sports de combat et arts martiaux visant l'amélioration de la puissance la vitesse coordination et l'endurance, le tout coaché en team training.

R.P.M

"Découvrez l'athlète qui se cache en vous ! "

Cours de cyclisme en salle, dans le cadre duquel vous roulez au rythme d'une musique entraînante. Prenez la route avec votre coach qui guidera le peloton par monts et par vaux, sur le plat, dans les ascensions, les contre-la-montre et "l'interval training". La sueur et les calories brûlées feront monter votre taux d'endorphine.



BODY PUMP

"En aurez-vous la force ?"

Cours original avec poids et haltères qui sculpte, renforce et tonifie tout votre corps rapidement ! En mettant l'accent sur l'utilisation de poids légers et sur la répétition des mouvements, vous allez vous Affiner.

LES AQUASPORTS

Sittellia, en qualité de centre aqualudique et forme, propose de nombreuses activités aquatiques. Nos aquasports proposent des intensités multiples des plus intenses aux plus modérées.



AGOA : ACTIVITE SIGNATURE

"Harmonisation du corps et de l'esprit"

Pratiquées en petit groupe au rythme d'une musique douce, les séances d'Agoa se focalisent sur l'harmonie du corps et de l'esprit, dans une eau chauffée à 32°. Relaxation profonde et écoute de soit seront au RDV. Durée de la séance 45 minutes

BODYPALM : ACTIVITE SIGNATURE

"Laissez-vous envahir par les profondeurs"

Intègre AQUAJOGGING et AQUAPALMES. Activité en grande profondeur. Travail très complet de toutes les parties du corps alliant des exercices cardios et des exercices de musculation avec matériel. L'intensité de ce cours rythmé vous permettra de brûler un maximum de calories et vise à l'amincissement.



AQUAFITNESS

"Dessinez-vous un corps harmonieux"

Cours aquatique dynamique accessible à tous. Une dominante cardio-vasculaire conjuguée à un ensemble de mouvements favorisant l'endurance du haut et du bas du corps. 4 niveaux d'intensités existent : vert-bleu-rouge-noir



L'AQUABIKE

"Tonifiez vos jambes"

Séance de vélo aquatique visant le renforcement musculaire du bas du corps et des abdominaux, le tout associé à un travail cardio-vasculaire ! L'aquabiking améliore la circulation sanguine et favorise l'élimination de la cellulite ! Cours sur réservation.

AQUARELAX

" Relâchez votre corps le temps d'une séance "

Activité aquatique aux mille et une vertus basée sur une relaxation complète du corps associée à des exercices d'étirements, d'équilibre, le tout permettant un soulagement des douleurs dorsales et articulaires.



Depuis le développement de notre propre outil de réservation en ligne en 2020 via le site moncentreaquatique.com nous avons fait le choix de maintenir la réservation pour l'ensemble de nos activités.

Au-delà de nous donner des informations sur les statistiques des cours, cet outil nous permet d'être réactifs en cas de besoin pour prévenir nos clients.

Certaines activités qui nécessitent du matériel spécifique sont également limitées en nombre de participants. La réservation permet ainsi de gérer les effectifs.

**MON
CENTRE
AQUATIQUE**

Enfin les fonctionnalités et l'ergonomie du site de réservation permet à tout nouvel usager d'avoir un maximum d'informations sur les conditions d'accès, le descriptif ou encore l'intensité d'une activité.

ACTIVITES APPRENTISSAGE

L'accompagnement dans la familiarisation et la mise en sécurité dans le milieu aquatique est une de nos priorités. L'idée est de pouvoir proposer des formules adaptées et modernes de 6 mois à 99 ans.

En ce sens on retrouve :

BEBES NAGEURS

" Découverte du milieu aquatique dès le plus jeune âge "

Activité destinée aux enfants de 6 mois à 6 ans. Moment d'éveil aquatique et de plaisir partagé entre les parents et les enfants dans une eau à 32°C. Un aménagement spécifique des bassins sera animé et encadré par un éducateur diplômé.



ACADEMIE DU SAVOIR NAGER (LUDINAGE) & STAGE INTENSIF DE NATATION



" Quand l'apprentissage rime avec plaisir et confiance "

Retrouvez des cours dédiés à la découverte, l'initiation, l'apprentissage, le perfectionnement du « savoir nager ». Une solution quel que soit votre niveau de confiance ou d'avancement dans la maîtrise de la natation découvrez notre approche pédagogique axée autour de 4 grandes règles :

- le plaisir
- la confiance
- l'adaptabilité
- la sécurité

"Appréhender les bases de la natation en toute autonomie "

Les stages intensifs de natation sont proposés en périodes de vacances sur un format 5 ou 10 leçons. Les niveaux débutants et intermédiaires sont proposés pour répondre à l'assimilation des compétences visées par le Ludinage (l'aisance aquatique & le savoir nager).



Nos stages sont principalement proposés en période de vacances ce qui permet aux familles d'opter pour des formules intensives pour répondre à un besoin spécifique.

Ce format est idéal pour permettre un apprentissage en dehors du calendrier scolaire qui est souvent déjà très chargé.

L'accès à ces formules suppose un test gratuit sur RDV pour évaluer le niveau de chaque enfant et lui permettre d'intégrer le groupe qui lui correspond.

Cette pré-sélection est indispensable à l'évolution d'un groupe d'élèves ayant pour objectif d'élargir leurs compétences dans le milieu aquatique.

Pour renforcer notre accompagnement chaque année nous mettons également à disposition des créneaux test identifiés pour permettre aux familles de faire passer les diplômes ou attestations nécessaires à la pratique d'activités nautiques.

Une campagne de sensibilisation au savoir nager a également lieu tous les ans au mois d'avril. Parce-que la noyade est malheureusement la 1ère cause de mortalité chez les moins de 25 ans par accident de la vie courante et que le terme « savoir nager en sécurité » est encore trop méconnu du grand public il était indispensable de renouveler l'opération pour la deuxième édition.

Trois évaluations, Trois contextes aquatiques différents



... AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

L'animation fait partie intégrante de notre offre de service.

Que ce soit en format événementiel ou proposé de manière récurrente au calendrier les animations caractérisent les lieux de vie de nos infrastructures et fidélisent nos usagers.

Ces prestations appréciées permettent de diversifier l'offre.



L'INSTANT FAMILLE

" Passez un agréable moment en famille "

Aménagement du bassin ludique dans une ambiance conviviale pendant les vacances avec mise à disposition de matériels : frites, planches, ballons...

Cette prestation accessible pour seulement 2 euros de plus par enfant payant plait énormément aux familles.

Proposé principalement en période de vacances scolaires nous avons étendus nos créneaux de manière hebdomadaire tous les samedis après-midi. Une nouveauté 2024 appréciée qui permis d'augmenter nos fréquentations.

LES APREMS LUDIQUES

" Pour encore plus de fun !! "

Profitez de nos animations structure gonflable ou boule de hamster les après-midis pendant les vacances. Programme variable en fonction des périodes de vacances. Animations réservées aux enfants sachant nager.



...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

LES ANNIVERSAIRES

" Un après-midi inoubliable entre amis !! "

Profitez de notre formule anniversaire et faite plaisir à votre enfant sans contraintes. Choisissez parmi 3 thématiques pour le décor et l'animation. Option gâteau personnalisable possible, c'est la solution qu'il vous faut !



ICI NOUS VOUS OFFRONS
LES **BIENFAITS**
DE L'**AROMATHÉRAPIE**
DANS LE **SAUNA**
& LE **HAMMAM ...**

INSPIREZ
EXPIREZ
RESSENTEZ ...

+12
programmes
à bienfaits

Luxe • Cajepur Citron • Fleur d'orange • Romarin
Elrya • Méditerranée • Polynésie • Asie • Orient • Pin
• Cèdre • Litsea • Orange Cannelle

Wellness Aromatherapy
by Camylle

EXPERIENCE • BAIN DE VAPEUR • RELAXANT • DÉSTRESSANT • REVIGORANT

SAUNA • ÉNERGISANT • PEELING À LA GLACE PILÉE • STIMULANT • ENIVRANT

L'AROMATHERAPIE

" Les bienfaits des huiles essentielles "

L'Aromathérapie est une pratique proposée dans les saunas et hammams utilisant les bienfaits des huiles essentielles pour détendre le corps et L'esprit. Le Maître du Sauna anime la séance vous accompagnera dans ce moment de détente !

Proposé de septembre à juin ce RDV de détente est très prisé. Notre objectif est de pouvoir diversifier les parcours tout au long de l'année.

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS ET EVENEMENTS

L'année 2024 fut riche en évènements grâce à la dynamique olympique nationale.

Sittellia en qualité de partenaire et localisé sur un territoire « terre de jeux » à notamment organiser plusieurs évènements en lien avec les jeux olympiques.

En interne ou à l'extérieur nos équipes ont pris énormément de plaisir à organiser ces évènements.



- JOURNÉE DE L'OLYMPISME ET PARALYMPISME**

Thème : Célébration des valeurs de l'olympisme et accueil de la délégation olympique béninoise
Cible : tout public
Tarifs habituels
Total : 150 participants



Dans cette même dynamique nous avons organisé des rencontres en extérieur en partenariat avec l'école primaire publique de Montfort le Gesnois mais aussi un après midi de sensibilisation avec nos élèves Ludinage. Les nombreux sourires témoignent de la réussite de ces animations.



2024 c'est aussi plus de 8 soirées à thème ou animations. Qu'ils soient festifs ou à but caritatif ces évènements confirment l'ADN de SITTELLIA et notre notoriété sur le territoire.

- **SOIREE TROPICALE**

Thème : Tropicale ambiance vacances

Cible : tout public

Tarifs : 10 € ; 15€

Total : 220 participants



- **SOIREE BOLLYWOOD**

Thème : Bollywood et découverte de la culture indienne

Cible : tout public

Tarifs : 10 € ; 15€

Total : 120 participants





- OCTOBRE ROSE

Thème : sensibilisation et mobilisation contre le cancer du sein

Cible : tout public

Tarifs : dont libre

Fonds récoltés : 1028.50 euros



- HALLOWEEN

Thème : célébration halloween

Cible : tout public

Tarifs : 10 € ; 15€

Total : 250 participants





SOIRÉE ZEN
— LE MOIS —
DU BIEN-ÊTRE

39€
Option sans massage : 29 €

Retrouvez les centres aquatiques les plus proches sur **MON CENTRE AQUATIQUE**

LE 27 NOVEMBRE DE 20H00 A 22H30

DECouvrez VOTRE PROGRAMME DETENTE :
Massages / Aïa / Pilates / Yoga /
Aromathérapie / Stands éphémères
Eau 32°C / Jacuzzi
Dégustations gourmandes

- SOIREE ZEN

Thème : bien-être et relaxation

Cible : adulte

Tarif : 39 €

Total : 85 participants



- NOËL

Thème : magie de Noël

Cible : tout public

Tarif : tarifs habituels

Total : 115 participants



NOËL À SITTELLIA
MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

En exclusivité :
Une carte Famille
10 entrées à gagner !

Retrouvez les centres aquatiques les plus proches sur **MON CENTRE AQUATIQUE**

DE 10H30 À MIDI

VEZ FÊTER NOËL AVEC NOUS !
UN PROGRAMME PENSÉ SUR MESURE POUR VOUS :
VISITE DU PÈRE NOËL - GOÛTER GOURMAND -
PHOTOCALL - PARCOURS LUDIQUE -
EAU CHAUFFÉE À 32°C

Sittellia
Parc des Sittellias - 7613 Route des Sittellias, 72 440 Montfort-l'Amaury
02 43 54 0170 - www.sittellia.fr

SITTELLIA - S.N.C au capital de 20 000,00€ - Siège social : Parc des Sittellias, 7613 Route des Sittellias 72440 Montfort-l'Amaury - RCS Le Mans 502 029 402



LA QUALITE DE SERVICE

LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'AIR

LE RESPECT DES TEMPERATURES

LES REMARQUES DE LA CLIENTELE



LA QUALITE DE SERVICE

LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'AIR

Après plus de 10 années de collaboration avec SAUR en qualité de partenaire technique le nouveau contrat de délégation de service public affirme un changement de position avec l'arrivée du prestataire SECHE.



Le groupe SECHE Après avoir fait du stockage de déchets ultimes un véritable métier aux critères de sécurité stricts, le Groupe Séché Environnement est devenu **un acteur global de l'environnement**. Il dispose aujourd'hui sur tout le territoire d'un outil industriel complet et diversifié de très haut niveau technique, qui lui permet de prendre en charge tous les types de déchets (à l'exception du nucléaire), qu'ils soient issus de l'industrie, des collectivités locales ou des services publics.

Groupe industriel familial français, Séché Environnement œuvre depuis plus de 35 ans pour l'écologie industrielle et territoriale grâce aux technologies innovantes développées par sa R&D. Ses savoir-faire uniques se déploient au cœur des territoires, **dans plus de 120 implantations dans le monde, dont une cinquantaine de sites industriels en France.**

STEI possède un savoir-faire unique dans les 3 domaines principaux de son activité de Traitement des Eaux industrielles :

- La conception & construction d'unités de traitement d'eaux industrielles et de boues
- L'exploitation & maintenance d'unités de traitement d'eaux industrielles et de boues
- La réalisation de chantiers mobiles et spot pour le traitement des eaux et des boues des industriels.

STEI c'est aussi une expertise dans **le traitement des eaux de piscines avec 6 installations exploitées** dans la région de Tours : 2 à Joué-Lès-Tours et 4 à Tours dont le **centre aquatique du Lac** (375 000 entrées par an).

Sittellia fait désormais partie de ces installations et va venir renforcer l'expertise dans ce domaine.

Il existe un contexte réglementaire comme suit :

		Réglementation à compter du 01/01/2022	
Paramètres		Limites de qualité	Références de qualité
Exigences de qualité générales	Tout paramètre	Ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toute autre substance constituant un danger potentiel pour la santé des personnes	
	Transparence	Ne pas être irritante pour les yeux, la peau et les muqueuses La transparence doit être telle qu'elle permet de voir parfaitement au fond de chaque bassin les lignes de nage ou un repère sombre de 0,30 mètre de côté, placé au point le plus profond	
Microbiologie	Entérocoques intestinaux	absence dans 100 millilitres	
	E coli	absence dans 100 millilitres	
	Staphylocoques pathogènes	absence dans 100 millilitres	
	Pseudomonas aeruginosa	absence dans 100 millilitres	
	Legionella pneumophila	1000 UFC /L dans les bains à remous	Non détecté dans les bains à remous
	GT revivifiables à 36° C		100 UFC / mL
	Spores de bactéries sulfito-réductrice		absence dans 100 ml

LA QUALITE DE SERVICE
LE RESPECT DES TEMPERATURES

Paramètres	Réglementation à compter du 01/01/2022	
	Limites de qualité	Références de qualité
Physico-chimie	pH	≥ 6,9 et ≤ 7,7 (bassins d'eau douce traités au chlore)
	Chlore libre actif (sans traitement à l'acide isocyanurique ou < 15 mg/L)	≥ 0,4 et ≤ 1,4 mg/L
	Chlore disponible (avec acide isocyanurique ≥ 15 mg/L)	≥ 2 et ≤ 5 mg/L
	Chlore combiné	≤ 0,6 mg/L
	Acide isocyanurique	≤ 75 mg/L
	Ozone (si traitement)	Absence
	Température	36°C pour les baignoires à remous
	THM	100 µg/L (à compter du 01/01/2025). NB : La valeur la plus faible possible inférieure à cette limite de qualité doit être visée sans pour autant compromettre la désinfection
	Chlorures	250 mg/L
	COT	5 mg/L
	Turbidité	0,5 NFU en sortie de filtre

L'expérience client se traduit par la qualité de service lié au respect des températures.
En ce sens le contrat prévoit un cadre pour s'assurer du bon respect de ces températures.
Ci-après un extrait des relevés :

SPORTIF	Norme	Nb d'analyses effectuées	Moyenne annuelle 2024
Chlore libre	-	279	1,41
Chlore Total	-	279	1,95
Chlore Actif	0,4-1,4	279	1,57
Chloramine	< 0,6	279	0,69
pH	6,9 - 7,7	279	7,24

LUDIQUE	Norme	Nb d'analyses effectuées	Moyenne annuelle 2024
Chlore libre	-	279	1,44
Chlore Total	-	279	1,97
Chlore Actif	0,4-1,4	279	0,93
Chloramine	< 0,6	279	0,53
pH	6,9 - 7,7	279	7,26

NORDIQUE	Norme	Nb d'analyses effectuées	Moyenne annuelle 2024
Chlore disponible	2 - 5	130	2,02
Chlore Total	-	130	2,42
Chlore Actif	-	130	1,21
Chloramine	< 0,6	130	0,25
pH	6,9 - 7,7	130	7,34

LA QUALITE DE SERVICE

	Normes	Janvier	Février	Mars		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	Sportif													
	Analyses Terrain													
Températures		28,3	28,3						27,9	27,9				29,3
PH	6,9-7,7	7,2	7,2						7,3	7,3				7,5
Chlore Actif	0,4 - 1,4	0,68	0,7						0,83	0,76				0,68
Chloramines	0,6	0,4	0,48						0,35	0,27				0,53
Conformité		C	C						C	C				C

	Normes	Janvier	Février	Mars		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	Ludique													
	Analyses Terrain													
Températures		29,5	29,5						29,9	29,7				31,8
PH	6,9-7,7	7,3	7,4						7,3	7,2				7,2
Chlore Actif	0,4 - 1,4	0,83	0,55						0,86	0,75				0,94
Chloramines	0,6	0,79	0,34						0,5	0,38				0,38
Conformité		NC	C						NC	NC				C

Paramètre NC : **Janvier** Chloramines 0,79 mg/l. **Juillet** Chlorures 281 mg/l **Août** Chlorures 359 mg/l, Pseudomonas aeruginosa 1U/100 ml Microorganismes revivifiables 150 U/100ml **Août (2)** Chlorures 292 mg/l.

	Normes	Janvier	Février	Mars		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	Nordique													
	Analyses Terrain													
Températures									29,3	29,6				
PH	6,9-7,7								7,5	7,3				
Chlore Actif	0,4 - 1,4								1,28	1,16				
Chloramines	0,6								0,37	0,25				
Bactérie						<1			<1	<1				
Conformité						C			C	C				

Paramètre NC : **Juillet** Jeux d'eau Chloramines 2,68 mg/l – Pentaglyss pH 7,8 **Août** Pentaglyss pH< 7,8, Enterocoques 1u/100 ml, Staphylocoques 1u/100 ml

	Normes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Pataugeoire													
Analyses Terrain													
Températures		29,9	30					29,9	30,7				31
PH	6,9-7,7	7,3	7,4					7,3	7,2				7,2
Chlore Actif	0,4 - 1,4	0,83	0,78					0,81	1,38				1,27
Chloramines	0,6	0,85	0,59					0,6	0,5				0,5
Conformité		NC	C					NC	NC				C

Paramètre NC : **Janvier** Chloramines 0,85 mg/l **Juillet** Chlorures 280 mg/l **Août** Chlorures 360 mg/l

	Normes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Tobbogan													
Analyses Terrain													
Températures		28,1	27,5					27,7	27,6				28,6
PH	6,9-7,7	7,2	7,3					7,4	7,4				7,6
Chlore Actif	0,4 - 1,4	0,71	0,6					0,85	0,68				0,56
Chloramines	0,6	0,4	0,52					0,19	1,51				0,45
Conformité		C	C					C	C				C

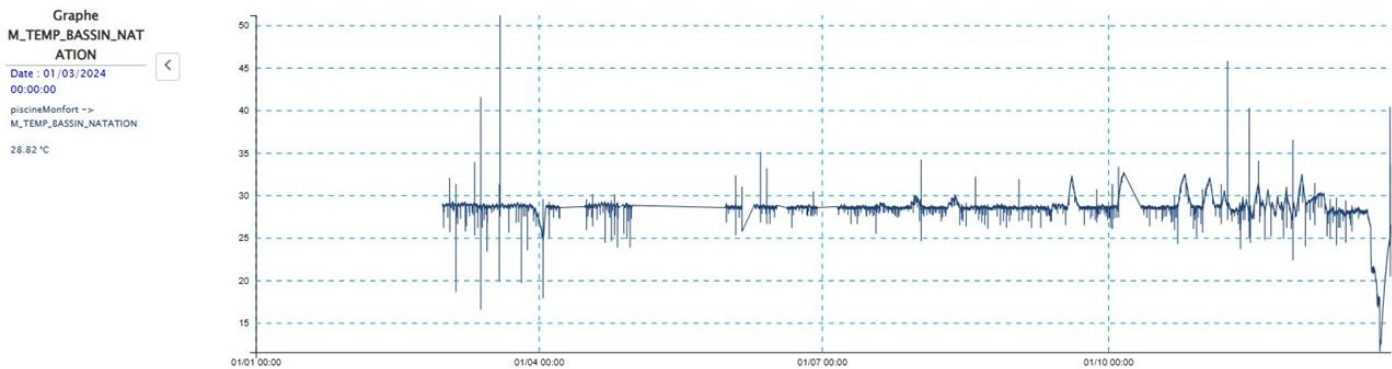
LA QUALITE DE SERVICE
LE RESPECT DES TEMPÉRATURES

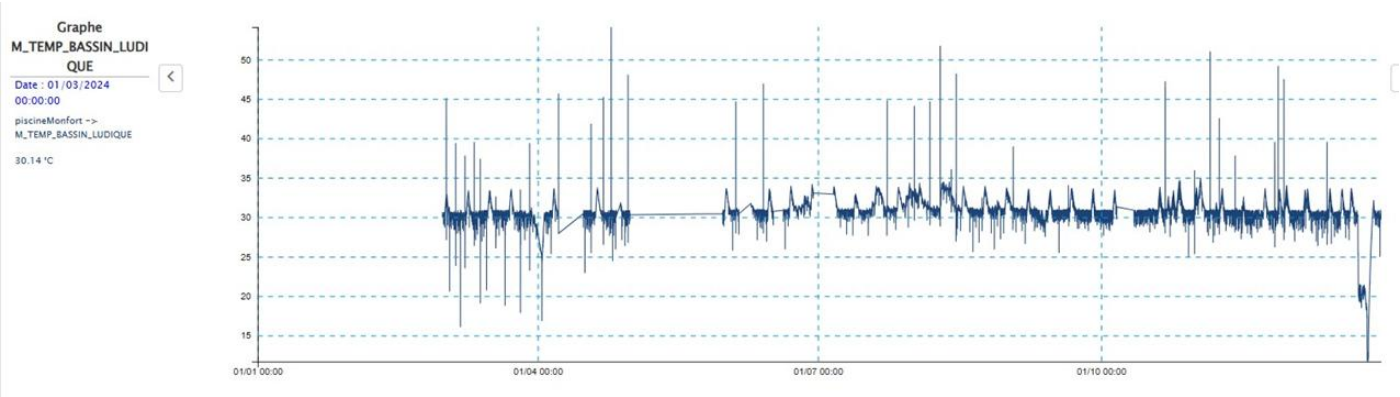
La température de l'eau dans un centre aquatique est un élément essentiel pour assurer le confort et la sécurité des nageurs. Elle doit être adaptée en fonction des activités proposées, qu'il s'agisse de baignade récréative, d'aquagym ou de natation sportive, afin de garantir une expérience agréable et sécurisée pour tous.

Voici contractuellement ce qui est prévu :

LA TEMPERATURE DE L' EAU			
Bassins		T° réelle	T° contractuelle
Intérieur	sportif	28,0 °C	28°C (+/- 0,5 °C)
	ludique	29,9 °C	29°C (+/- 0,5 °C)
	Le samedi (bébé nageurs)		32°C (+/- 0,5 °C)
	pataugeoire		29°C (+/- 0,5 °C)
Extérieur	Nordique (Mai à Septembre)	28,1 °C	30°C (+/- 0,5 °C)
	Nordique (Octobre à Avril)	A l'arrêt	

Les relevés de température sont réalisés en jours ouvrés de semaine.
À noter à partir du 10/08/2024, les problématiques de couverture du bassin nordique conduisaient à la baisse de la température (déperdition nocturne).





Sittellia représente un nombre d’abonnés et usagers fidèles qui sont de fait exigeant. Leur régularité leur permet de contrôler et ressentir immédiatement lorsqu’il y a un changement.

Le nombre d’abonnés actifs ainsi que le résultat du baromètre de satisfaction témoigne de la satisfaction générale de nos abonnés.
On remarque une amélioration des conditions d’accueil quant à la température des espaces (air ambiant et température de l’eau)

On note toutefois à la reprise du contrat sur le 1^{er} trimestre 2024 les remarques suivantes :

Synthèse des remarques			
Thèmes abordés	Reproches	Félicitations	Commentaires
Sécurité du bâtiment	Glissance des sols sur la partie sanitaires douches partie aquatique		Utilisation d'une signalétique renforcée pour limiter les risques de chute
Confort des températures	Fluctuation débit pression et températures sanitaires et douches aquatiques		Remplacement du mitigeur principal
Entretien des équipements	Vétusté sur la partie d'origine cabines, douches, et vestiaires aquatiques		Traitement avec réparation de l'ensemble des faux plafond et luminaire engagée à l'arrêt technique de 2023

Pour renforcer notre accompagnement des usagers sur l’utilisation et l’appréciation de nos températures nous sommes vigilants et effectuons régulièrement des contrôles de mesures au-delà des afficheurs BODET présents aux bords des bassins.

La qualité de l'air que nous respirons joue un rôle essentiel dans la préservation de la santé humaine, la sécurité des environnements de travail et la protection de l'environnement.

Dans un contexte où les activités industrielles, urbaines et domestiques génèrent une variété de polluants atmosphériques, il devient indispensable d'effectuer des analyses régulières et rigoureuses de l'air. Ces analyses permettent non seulement d'identifier les substances nocives, mais aussi de mettre en place des mesures correctives pour garantir un air plus sain et conforme aux normes en vigueur.

Conscients de ces enjeux, nous avons choisi de collaborer avec **KATALYST**, une entreprise spécialisée dans les analyses de l'air. Grâce à son expertise et à ses équipements de pointe, KATALYST nous accompagne dans l'évaluation précise des composés présents dans l'air ambiant ou émis par nos activités, assurant ainsi un haut niveau de fiabilité dans nos diagnostics environnementaux.

LA QUALITE DE SERVICE

LES REMARQUES DE LA CLIENTELE

Il est important pour nous de mesurer la satisfaction de nos usagers. Fruit d'une écoute attentive les retours sont précieux et constituent nos plans d'action pour nous réinventer et nous améliorer au quotidien.

À travers cette synthèse, nous souhaitons mettre en lumière les points forts du centre ainsi que les axes d'amélioration identifiés par nos usagers. Cette opinion est essentielle pour nous permettre d'évoluer et d'offrir un espace toujours plus agréable, sécurisé et adapté aux attentes.

Ci-dessous un aperçu des éléments qui font la force de notre établissement, ainsi que les actions envisagées pour répondre aux besoins et continuer à satisfaire.

Synthèse des avis

Thèmes abordés	Félicitations	Reproches	Commentaires
Accueil et équipe	Equipe sympathique et accueillante personnel agréable et motivé	Améliorer la constance et la formation des coach gérer le turnover et fidéliser les bons coachs	Difficultés de recrutement nationales sur certains profils désormais très volatiles
Activités et cours	Cours aquaboxing, aquagym, body attack appréciés	Varier les activités type cours dansés et rythmés	Initialement en place dans le précédent contrat les cours ont été remplacés par d'autres concepts faute de participants
Espace détente et bien être	Espace agréable et ambiance conviviale	Améliorer la propreté de certains équipements renouvellement du système des casiers fitness femme	Des investissements ont eu lieu sur le renouvellement des assises (transats et chaises)
Infrastructures	Espaces bien conçus, facilité d'accès	Réparer et moderniser les équipements défectueux sur la partie cabines vestiaires aquatiques	Un projet de réaménagement de la partie vestiaires est à l'étude limitant le renouvellement de certains équipements
Horaires et ouvertures	Les plannings d'accès sont globalement appréciés	La réservation en ligne est parfois frustrante	Nouveau planning mis en place dans le cadre du nouveau contrat

Sécurité et hygiène	Respect général dans l'ensemble	Gestion des incivilités et respect des lieu à approfondir	Campagne de communication "respect des bonnes pratiques"
Communication	Bonne équipe accueil, disponibilité	Améliorer la réactivité sur la communication de défauts techniques	Process communication prestataire et équipes internes en réflexion

Dans un monde où la qualité de service et l'expérience client sont plus que jamais au cœur des préoccupations, il est essentiel pour toute entreprise de mesurer et d'analyser la satisfaction de ses clients. C'est pourquoi nous avons mis en place un baromètre de satisfaction client, que nous renouvelons tous les ans. Il s'agit d'un outil précieux qui nous permet d'évaluer en temps réel la perception de nos clients, d'identifier nos points forts et d'identifier les axes d'amélioration.

AVEC LES YEUX
DES CLIENTS

irs.Quality

Réalisé par l'Institut de sondage IRS Quality

BAROMÈTRE
SATISFACTION
CLIENTS 2024
SPÉCIAL CENTRES
AQUATIQUES



240 répondants pour l'établissement Sittellia

28 419 réponses recueillies auprès

88 établissements interrogés en décembre 2024

10^e baromètre de satisfaction clients réalisé par le Groupe Récréa depuis 2015

BAROMÈTRE
SATISFACTION CLIENTS
EN 4 QUESTIONS

POURQUOI?

Pourquoi ce baromètre de la satisfaction clients?
Pour connaître le niveau de satisfaction des clients réguliers sur les centres.
Pour comprendre l'importance des différents critères dans la construction de la satisfaction et identifier des priorités d'action pour l'année 2025.

RÉALITÉ
SATISFACTION
CLIENTS

Les répondants sont-ils représentatifs des clients des centres?
Nos enquêtes interrogent les clients réguliers et abonnés des centres pour recueillir de manière fiable leur expérience vécue.
En 2024, nous avons agrégré plus de 28 000 réponses, ce qui nous permet d'obtenir une fiabilité statistique, soit une augmentation de 13% du nombre de réponses par rapport à 2023.

RÉALITÉ
QUALITÉ

L'enquête est-elle représentative de la qualité de service délivrée?
41 critères sont évalués et formulés de manière objective pour laisser le moins de place possible à des interprétations subjectives.
Le baromètre de satisfaction clients est déployé par un institut de sondage indépendant - IRS Quality - pour garantir l'authenticité des résultats, ce qui témoigne d'un haut niveau de satisfaction.

SOLUTIONS

Ce baromètre apporte-t-il des solutions pour les centres et les collectivités?
Le volet SATISFACTION permet de :
• faire un bilan de la qualité du service public sur chacun des centres : mesure des attentes de base (hygiène, horaires, prix), des attentes moteur (activités et espaces d'activités), des attentes bonus (réservation, paiement en ligne)
• d'identifier les forces et les faiblesses
• d'identifier les priorités d'action

EN SYNTHÈSE
& EN LOCAL :
COMMENT LES
CLIENTS PERÇOIVENT
LE CENTRE AQUATIQUE
SITTELLIA ?

EN 2024

94%
DES CLIENTS SONT
SATISFAITS
DU CENTRE

SATISFACTION
DU CENTRE
2023

98%

95%
DES CLIENTS
RECOMMANDENT
LE CENTRE

RECOMMANDATION
DU CENTRE
2023

98%

4
/5
NOTE DONNÉE
AU CENTRE

NOTE
DU CENTRE
2023

4,2
/5



LE PROCESS ORGANISATIONNEL

HYGIENE

SECURITE

SURETE



En ce sens nous travaillons avec un partenaire unique pour dupliquer sur les établissements les meilleurs protocoles.

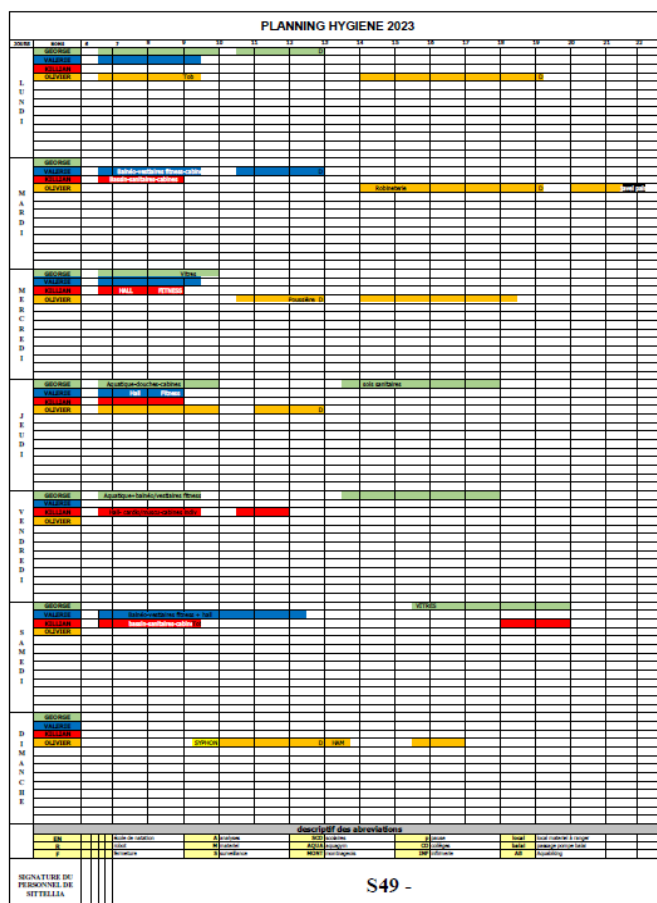


à

L'organisation de l'entretien est organisée de la manière suivante :

- La remise au propre et la désinfection de l'équipement en période de fermeture de l'équipement
- Le maintien au propre de l'établissement tout au long de la journée en présence d'usagers

Pour répondre à ce besoin voici le planning qui est pratiqué :



Il est également possible de réajuster les horaires pour effectuer des actions spécifiques : entretien des plages extérieures, arrêts techniques, vitreries

LE PROCESS ORGANISATIONNEL HYGIÈNE

Un process organisationnel avec un trame commune est appliqué sur l'ensemble des centres aquatiques récréatifs mis en place sur Sittellia.

Une réflexion par surface est ainsi proposée aux équipes pour assurer une obligation de résultat et satisfaire nos usagers en proposant des conditions d'accueil et hygiène de nos installations conformes à nos engagements.

Ci-après des exemples de fiches process :

	CENTRE NAUTIQUE SOL CARRELE PIEDS CHAUSSES					Port des gants obligatoire. Ne pas mélanger les produits. Pour plus d'informations sur les produits, merci de consulter les fiches techniques et les fiches de données de sécurité.							 ORAPI	
	Méthodologie													
	Quand	Produit	Dosage	T°C max	EPI	Application produit	Action	Temps de contact	Rinçage	Raclage Essuyage	Séchage	Obligation Observations		
NETTOYAGE AUTOLAVEUSE	1 fois par jour	 ORAFLOOR DEGRAISSE 900	 3%	 20/40°C		 Suceur au sol	 Passage autolaveuse	 15 minutes	 2e passage à l'eau - suceur au sol		 Laisser sécher	Bien rincer le réservoir produit avant de changer de produit		
NETTOYAGE MANUEL	1 fois par jour	 ORAFLOOR DEGRAISSE 900	 3%	 20/40°C				 15 minutes			 Laisser sécher			
DETARTRAGE	1 fois par mois	 DESINCRUSTANT 900	 5%	 Ambiante		 Suceur au sol	 Passage autolaveuse	 15 minutes	 2e passage à l'eau - suceur au sol		 Laisser sécher	Ne pas laisser le produit dans l'autolaveuse et bien rincer		
SIPHON	1 fois par semaine	 PAS DE PRODUIT				 Enlever la grille	Retirer les salissures puis remettre la grille							
Mise en place le Dimanche 9 Février 2025 CENTRE AQUATIQUE SITTELLIA - GROUPE RÉCRÉA - ROUTE DES SITTELLAS, 72450, MONTFORT-LE-GEISNOIS						Emission : Cédric Pompon ORAPI HYGIÈNE - 225 ALLÉE DES CÈDRES - 01150 SAINT-VULBAS - Tél : 0437422303								

Sittellia Centre aquatique à Sittellia		CENTRE NAUTIQUE					DOUCHES					Port des gants obligatoire. Ne pas mélanger les produits. Pour plus d'informations sur les produits, merci de consulter les fiches techniques et les fiches de données de sécurité.					 ORAPI	
		Méthodologie																
	Quand	Produit	Dosage	T°C max	EPI	Application produit	Action	Temps de contact	Rinçage	Raclage Essuyage	Séchage	Obligation Observations						
COLONNES DE DOUCHES	Tous les jours	 SANICID 500 - 5L	 5%	 40°C maxi		 Appliquer la solution avec le pulvérisateur rouge	 Utilisation lavette rouge	 5 à 15 minutes	 Rincer avec lavette blanche		 Laisser sécher	 Utiliser tampon blanc si besoin						
FAIENCES VERTICALES	1 fois par mois	 DESINCRUSTANT 900	 5%	 Ambiante		 Appliquer le produit au foam faster	 Brosser		 Rincer à la centrale	 Racler	 Laisser sécher							
Mise en place le Dimanche 9 Février 2025 CENTRE AQUATIQUE SITTELLIA - GROUPE RÉCRÉA - ROUTE DES SITTELLAS, 72450, MONTFORT-LE-GEISNOIS					Emission : Cédric Pompon ORAPI HYGIÈNE - 225 ALLÉE DES CÈDRES - 01150 SAINT-VULBAS - Tél : 0437422303													

Au-delà de la formation initiale qui est systématiquement dispensée pour toute installation de propreté, une formation continue est proposée ainsi que des audits pour mesurer la performance des protocoles et le respect des consignes par les équipes.

Une sensibilisation sur les consignes de sécurité liées à l'utilisation de produits chimiques est également mise en place (affichages réglementaires, mise à jour régulière des équipements de protections individuelles...)

Des fiches internes de suivi sont ainsi mise en place :

ORAPI HYGIÈNE CENTRE AQUATIQUE SITTELLIA - GROUPE RÉCRÉA		FICHE DE SUIVI - CENTRE NAUTIQUE SOL CARRELE PIEDS NUS																												MOIS : _____		
		Inscrivez vos initiales dans la case correspondant à la tâche et au jour.																														
Quoi	Quand	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
NETTOYAGE EN ALTERNANCE AVEC LE DETARTRAGE	1 FOIS PAR JOUR																															
DETARTRAGE EN ALTERNANCE AVEC NETTOYAGE	1 FOIS PAR SEMAINE																															
DESINFECTION	1 FOIS PAR JOUR																															
SIPHONS	1 FOIS PAR SEMAINE																															
VALIDATION RESPONSABLE SITE » Parapher																																
		4 PRODUITS POUR « SOL CARRELE PIEDS NUS » : BACTINYL FS 900 - 5L, DESINCRUSTANT 900, ORAFLOOR DEGRAISSE 900, PAS DE PRODUIT																														

Les équipes hygiène constituent un pôle qui demande énormément d'accompagnement. Ces profils malheureusement parfois sensibles ont besoin d'être encadrés pour s'assurer de la conformité de notre obligation de résultat. Ils sont en ce sens accompagnés au quotidien par une coordinatrice hygiène qui veille à ce suivi. Le résultat du baromètre de satisfaction présenté dans la catégorie « qualité de services » qui place l'hygiène en critère numéro 1 de satisfaction des usagers pour un centre aquatique renforce cette nécessité de suivi et accompagnement

Voici un extrait d'un audit réalisé sur la structure courant octobre 2024 :

En partenariat avec Orapi, le groupe Récréa réalise ces supports de suivi grâce à l'expertise d'un référent et expert QHSE : qualité, hygiène, sécurité, environnement

PLAN ACTION QUALITE

Etablissement : **Sittellia** Interlocuteurs Orapi Hygiène :
 N°Client : **A0055890** **Chloé Planchenault**
 Date de l'audit : **13/05/2024**

Etat d'avancement des actions 100,0%

0

PROCEDURES DE NETTOYAGE	87%	OBSERVATIONS	ACTION(S) ENVISAGEE(S)	ACTION(S) REALISE(S) (Oui/Non)
PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES SOLS				
Existe-t-il un protocole écrit de nettoyage et de désinfection ?	1			Oui
Le protocole Récréa est-il en place ?	1			Oui
Le protocole Récréa est-il respecté et maîtrisé ?	1			Oui
Les fréquences d'utilisation des produits sont-elles maîtrisées ?	1			Oui
Les temps de contact des produits sont-ils respectés ? (adaptés au protocole Récréa)	1			Oui
Le trempage par jet d'eau est-il utilisé ? Pour faire quoi ?	1	lavage mécanique		Oui
Des pistolets à mousse de type Foam Faster sont-ils utilisés ? Pour faire quoi ?	SO			Oui
Le NHP est-il utilisé ? Pour faire quoi ?	1	toboggan, mousse plages extérieures et douches		Oui
La monobrosse est-elle utilisée ? Pour faire quoi ?	1	lavage mécanique, trempage / 3x par semaine en complément minimono		Oui
Les autolaveuses sont-elles utilisées ? Pour faire quoi ?	1	nettoyage quotidien		Oui
Une rotobrosse est-elle utilisée ? Pour faire quoi ?	SO			Oui
Une minimonobrosse est-elle utilisée ? Pour faire quoi ?	1	balneo / falence / hamman / douches		Oui
Un autre type de matériel est-il utilisé ? Lequel ?	SO			Oui
Des panneaux de signalisation "Dots glissants" dont-ils à disposition et utilisés ?	1			Oui
ASPECT VISUEL DES SOLS				
Le sol du hall d'accueil est-il propre ?	1			Oui
Le sol de la zone de déchaussage est-il propre ?	1			Oui
Le sol des vestiaires publics est-il propre ?	1			Oui
Le sol des vestiaires collectifs est-il propre ?	1			Oui
Le sol des plages bassins est-il propre ?	0,5	abîmé - traces sur surfaces sols plages entonnoirs utilisé disque sur place avec autolaveuse et non la brosse évacuation et joints noirs- disque melamine - temps - faire devis		Oui
Le sol de la zone administravite et du personnel est-il propre ?	1			Oui
Le sol de l'espace bien-être est-il propre ?	0,5	action mécanique à faire (minimono) joint douche et bord du mur vestiaires femme		Oui
Le sol de l'espace forme est-il propre ?	0	partie bien être sol inoustré calcaire - monobrosse espace bien être décaopae à faire - motorisé - pas		Oui
Le sol des plages bassins extérieures est-il propre ?	SO			Oui
Les sols sont-ils rincés après le nettoyage ?	1			Oui
Les sols sont-ils séchés après le rinçage ?	1			Oui
Les caillibots des bassins sont-ils propres ?	1			Oui
Les siphons de sols sont-ils propres ?	1			Oui
Les rigoles, caniveaux de sols sont-ils propres ?	1			Oui
Les tapis sont-ils aspirés et propres ?	1			Oui
PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES SURFACES HAUTES				
Existe-t-il un protocole écrit de nettoyage et de désinfection ?	1			Oui
Le protocole Récréa est-il en place ?	1			Oui
Le protocole Récréa est-il respecté et maîtrisé ?	1			Oui
Le code couleur est-il respecté ?	1			Oui
Les colonnes de douches sont-elles nettoyées quotidiennement ?	1			Oui
Les falences verticales des douches sont-elles nettoyées régulièrement ?	1			Oui
Les surfaces sont-elles rincées après le nettoyage ?	1			Oui
Les surfaces sont-elles séchées après le rinçage ?	SO			Oui
Des pistolets à mousse de type Foam Faster sont-ils utilisés ? Pour faire quoi ?	SO			Oui
Existe-t-il un système de suivi et traçabilité du nettoyage de ces surfaces hautes ?	1			Oui
ASPECT VISUEL DES SURFACES HAUTES				
Les sanitaires sont-ils propres ?	0,5	traces de calcaire et noirs autour wc / traces oxydation		Oui
Les lavabos sont-ils propres ?	1	traces de calcaire		Oui
La robinetterie des lavabos est-elle propre ?	1	traces de calcaire		Oui
Les miroirs sont-ils propres ?	1	traces de calcaire		Oui
Les colonnes de douches sont-elles propres ?	0,5	traces de calcaire		Oui
Les falences verticales de douches sont-elles propres ?	0,5	joints taches et noirs / protection carrelage abîmé => jaunir		Oui
L'intérieur des casiers est-il propre ?	1			Oui
Le dessus des casiers sont-ils dépoussiérés ?	1			Oui
Les parois des cabines et casiers sont-elles propres ?	0,5	abîmés, jaunir		Oui
Les poubelles sont-elles propres ou vidées ?	1			Oui
Les vitres à hauteur d'hommes sont-elles propres ?	0,5	1 x par semaine		Oui
Les vitres de grande hauteur sont-elles propres ?	SO	pas habilitation pour hauteur		Oui
Les garde corps sont-ils propres ?	1	abîme, rouille		Oui
Les bouches d'aération sont-elles propres ?	1			Oui
Les rebords et murets des bassins sont-ils propres ?	0,5	traces jaunes, orange sur murets		Oui
La ligne air-rau des bassins est-elle propre ?	1			Oui
L'odeur des parties communes et sanitaires est-elle correcte ?	1			Oui

LE PROCESS ORGANISATIONNEL

SECURITE

La sécurité des établissements recevant du public est un sujet fondamental.

Tous les 2 ans le bâtiment fait l'objet d'un contrôle de la commission de sécurité. On en distingue 2 types :

- Commission baignade
- Commission de sécurité générale en lien avec notre positionnement en qualité d'établissement recevant du public

En 2022 c'est la commission baignade qui s'est déplacé sur centre.

Une commission interministérielle dite « baignade » 1 contrôle régulièrement l'ensemble des établissements comme Sittellia depuis plus de 10 ans. Elle a un rôle de conseil et d'accompagnement des maires et/ou exploitants.

La prochaine commission qui devait se tenir en 2024 aura lieu en 2025.



En collaboration avec notre partenaire technique nous veillons au suivi des contrôles réglementaires pour garantir la sécurité de l'équipement et de ses installations.

Des contrôles réglementaires liés aux équipements extérieurs sont également réalisés tous les ans et depuis 2022 par les bureaux de contrôle SOCOTEC :

- aire de jeux
- toboggan & pentagliss
- électrique...



Nous travaillons également avec la société EUROFEU pour les contrôles SSI et extincteurs.

Tous les ans les contrôles sont enregistrés et répertoriés dans le registre de sécurité de l'établissement.



Ci-après le récapitulatif pour l'exercice 2024 :

LISTE DES CONTRÔLES TECHNIQUES DE L'ANNEE 2024

Nature	Date	Intervenant
Installation Electriques	03/12/2024	socotec
Thermographie infrarouge	18/10/2024	socotec
Eclairage de Sécurité	21/11/2024	eurofeu
SSI	21/11/2024	eurofeu
Désenfumage	21/11/2024	eurofeu
Extincteur	06/12/2024	eurofeu
Incendie et moyen de secours	20/11/2024	eurofeu
Portes et portails automatiques	05/03/2025	portalp
Aire de jeux et toboggans	13/09/2024	socotec
Chaudière 1 et 2 Gaz bruleur	09/12/2024	herve thermique
Ramonage chaudiere gaz	09/12/2024	herve thermique
Installation de Gaz	09/07/2024	herve thermique
Equipement sous pression	NON CONCERNE	NC
Ascenseur	NON CONCERNE	NC
Contrôle d'aire	28/11/2024	katalyst
Disconnecteur chaufferie	19/12/2024	herve thermique
Vgp du robot handi	20/08/2024	socotec
Légionnélose	11/12/2024	inovalys

LE PROCESS ORGANISATIONNEL

SURETE

Les équipements de sûreté jouent un rôle essentiel pour garantir la sécurité des visiteurs dans un centre aquatique. Parmi ces dispositifs, la télésurveillance permet une surveillance continue et efficace lorsque l'établissement est inoccupé.

L'installation VERISURE grâce à des caméras de sécurité stratégiquement placées et ses détecteurs de mouvements assurent une vigilance constante, avec alerte et intervention possible en cas d'incident.



Comme l'été dernier il était possible d'avoir recours à un agent de sécurité pour renforcer la sécurité de tous notamment en cas de forte affluence.

Nous avons eu la chance cette année de ne pas enregistrer de moment considéré à risque justifiant de ne pas avoir eu recours à un agent de sécurité cette année.

Le bâtiment est équipé depuis 2023 de la solution VERISURE avec les équipements suivants :

On retrouve ainsi sur site les éléments suivants :

- détecteurs de mouvement
- camera ARLO
- détecteurs chocs et ouverture
- boutons SOS
- ...

Le pilotage à distance est également un vrai plus grâce à l'application smartphone.





MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

LES CONTROLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

LES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU P2

LES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU P3/GER

ETAT DES LIEUX ET PRECONISATIONS



MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

La consommation énergétique est un enjeu indispensable dans nos bâtiments considérés comme énergivores.

En ce sens il est important grâce au soutien de notre partenaire technique de travailler au quotidien pour assurer la maîtrise de ce poste de charge non neutre.

Le changement de prestataire a sous-entendu une prise en main avec des ajustements.

Il a été décidé conformément à la réglementation ARS de passer à une vidange annuelle par an.

Ainsi cette période a été positionnée en fin d'année pour perturber le moins possible l'accueil du public.

Nous avons malheureusement rencontré cette année quelques dysfonctionnements qui sont venus impacter nos consommations, à notre grand regret.

On note principalement une problématique liée à la turbidité des bassins mais également un problème de vanne fuyante sur le dernier quadrimestre 2024.

S'ajoute à cela une recrudescence des pollutions aquatiques qui nécessite un renforcement de la fréquence des lavages de filtre, traitement et chauffe de l'eau.

Le système de filtration d'origine de l'équipement peut également avoir un impact sur l'efficacité des lavages entraînant ainsi un ajustement de la fréquence de ces derniers.

Le remplacement de la masse filtrante pourrait par exemple atténuer et renforcer l'efficacité de la filtration du système actuellement en place.

En ce sens nous avons renforcé la prévention auprès de tous nos publics :

- douche savonnée obligatoire
- recommandation de port du bonnet
- passage aux toilettes régulier pour les enfants en bas âges
- éviter la baignade si en présence de symptômes type gastro
- campagne de sensibilisation sur le cycle de l'eau

Ci-après les résultats pour les consommations en eau par bassin :

MOIS	Sportif + Toboggan	Ludique + pataugeoire	Nordique	Fréquentation Visiteurs/mois
JANVIER	167	440		9 350
FEVRIER	260	481		10 394
MARS	311	555	282	11 069
AVRIL	341	536	366	10 214
MAI	338	574	830	10 772
JUIN	218	533	591	9 363
JUILLET	265	533	773	15 977
AOUT	489	834	1206	17 676
SEPTEMBRE	227	1232	846	8 889
OCTOBRE	303	1317	648	10 828
NOVEMBRE	262	921	140	8 158
DECEMBRE	617	729		5 701
TOTAL	3 798	8 685	5 682	128 391

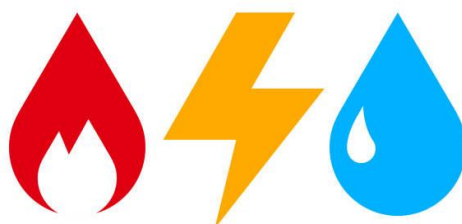
Ici la fréquentation fait référence exclusivement à la partie aquatique

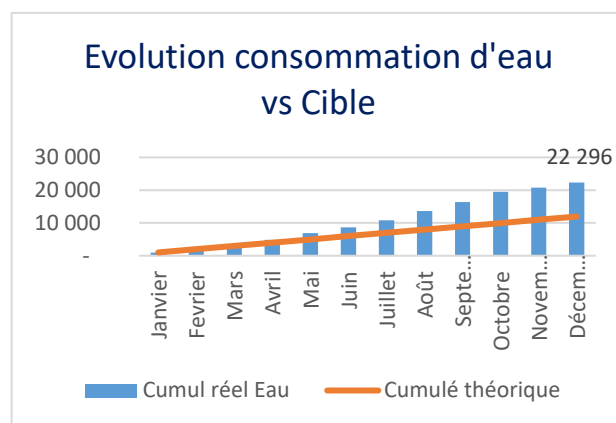
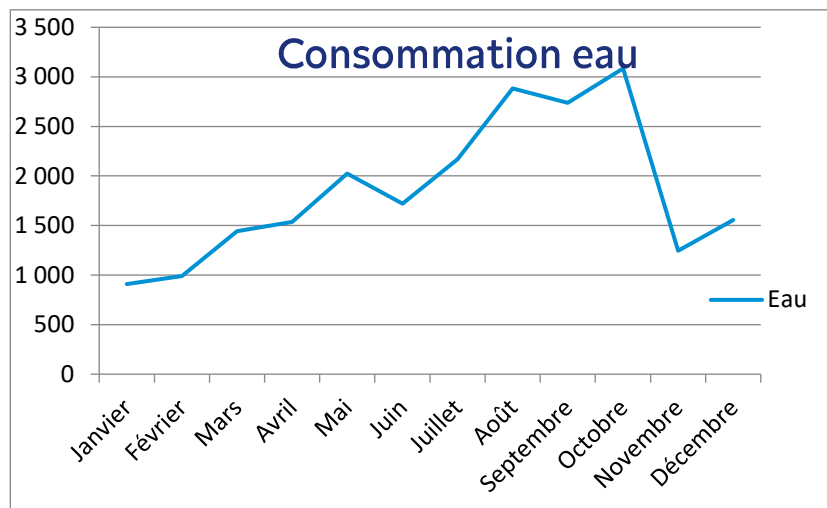
Ci-après le détail pour l'ensemble des énergies :

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE MENSUELLE			
Fluide	Eau	Electricité	Gaz
Unité	m³	MWh	MWh
Janvier	909	50,17	233,91
Février	989	46,09	202,82
Mars	1 444	49,66	202,08
Avril	1 536	45,84	201,69
Mai	2 024	49,37	189,35
Juin	1 719	50,53	153,28
Juillet	2 169	53,33	128,08
Août	2 882	51,78	158,00
Septembre	2 738	51,89	158,00
Octobre	3 085	62,47	289,73
Novembre	1 244	32,06	176,79
Décembre	1 557	43,64	239,47
Total 2024	22 296	587	2 333

Pour piloter au mieux ces consommations une cible est projetée dans le contrat avec le prestataire technique.

Vous trouverez ci-après des tableaux comparatifs venant illustrer ces consommations par catégorie d'énergie.



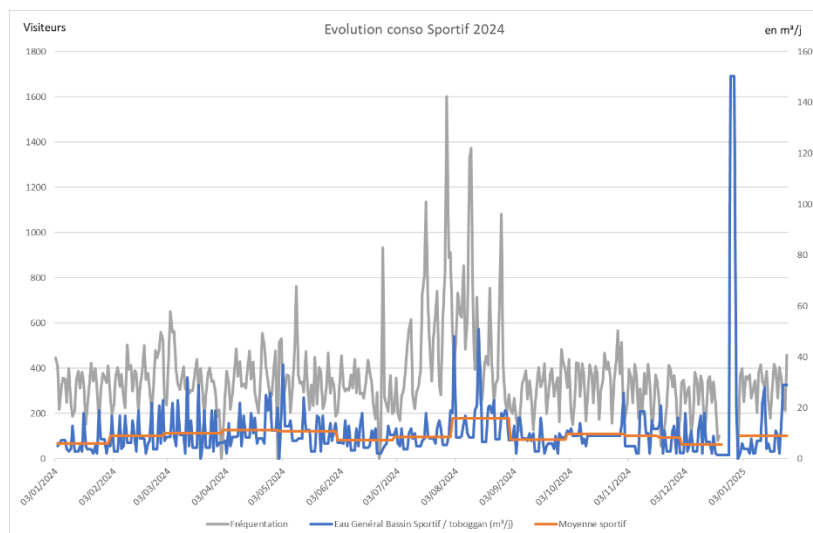


	Unité	2024	Cible	Variation Cible
Eau	m³	22 296	11 350	96,4%

Cette augmentation de la consommation d'eau significative peut survenir lorsque des dysfonctionnements techniques sont constatés. Ce constat traduit la nécessité d'avoir une maintenance régulière et suivie avec des investissements qui seront à l'avenir nécessaires. En ce sens nous avons remplacé des vannes identifiées fuyantes.

- CONSOMMATIONS D'EAU

MOIS	Sportif + Toboggan	Ludique + pataugeoire	Nordique	Fréquentation Visiteurs/mois
JANVIER	167	440		9 350
FEVRIER	260	481		10 394
MARS	311	555	282	11 069
AVRIL	341	536	366	10 214
MAI	338	574	830	10 772
JUIN	218	533	591	9 363
JUILLET	265	533	773	15 977
AOÛT	489	834	1206	17 676
SEPTEMBRE	227	1232	846	8 889
OCTOBRE	303	1317	648	10 828
NOVEMBRE	262	921	140	8 158
DECEMBRE	617	729		5 701
TOTAL	3 798	8 685	5 682	128 391



Bassin Sportif :

Si on observe l'évolution de la consommation au regard de la fréquentation, les courbes se superposent.

L'apport d'eau moyen journalier par visiteur est de 28 litres, la réglementation est à 30, il n'y a pas de sujet sur le bassin sportif.

Juste à noter 2 gros remplissage le 01 et le 14/08 dus à la qualité, au visuel (eau trouble).

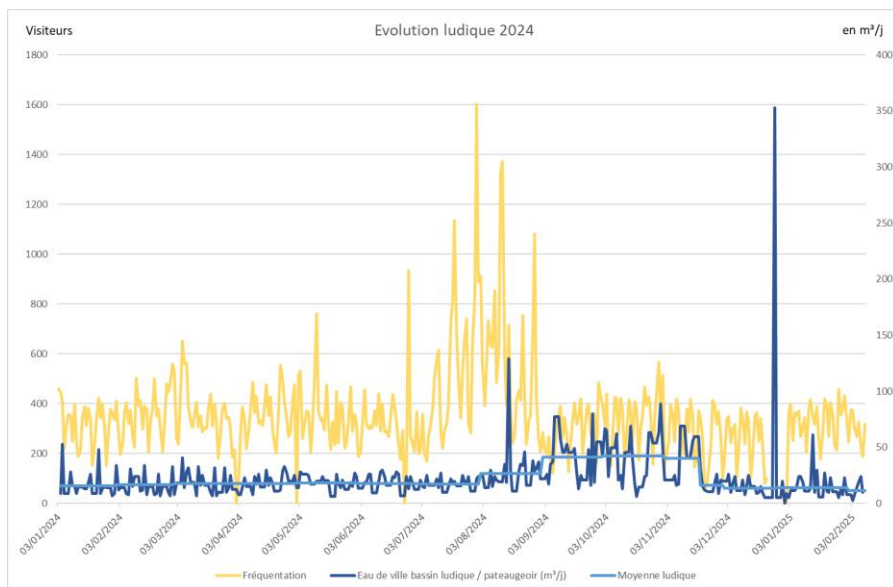
Bassin Ludique :

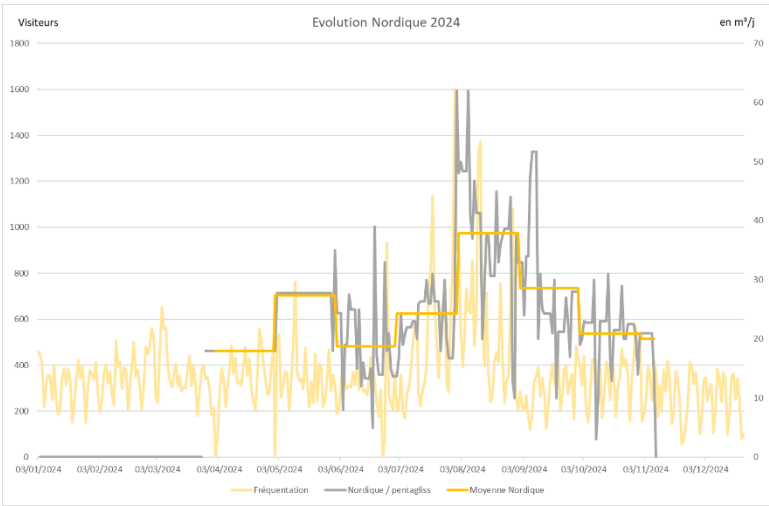
Si on observe l'évolution de la consommation d'eau au regard de la fréquentation, les consommations décrochent début septembre. L'apport d'eau moyen journalier par visiteur est de :

jusqu'au 31 Août = 53 litres, la réglementation est à 30,
pour septembre = 155 litres
pour octobre = 134 litres
jusqu'au 18 novembre = 166 litres
après = 73 litres

Un gros apport le 14/08.

A partir du 18/11 constat qu'hors période de lavage, de l'eau continue de s'écouler dans la lagune (fuite d'eau due au mauvais fonctionnement des vannes de lavage) consigne fermeture vanne vers lagune hors lavages. Décision de remplacer les vannes lors de l'arrêt technique de décembre.





Bassin Nordique :

Le bassin a été vidangé et nettoyé fin mars, remis en eau et opérationnel le 29 mars, ouverture au public le 11 avril.

L'apport d'eau moyen journalier par visiteur est de :

jusqu'au 30 Avril = 59 litres, la réglementation est à 30,

Pour Mai = 84 litres

Pour Juin = 75 litres

Pour juillet = 60 litres

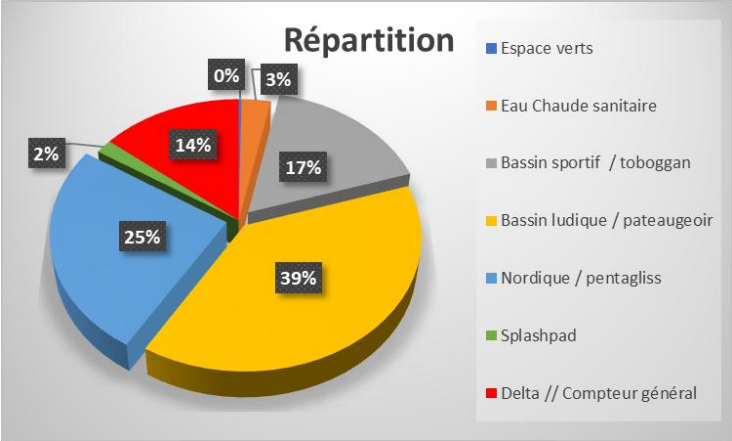
Pour Août = 82 litres

Pour Septembre = 114 litres

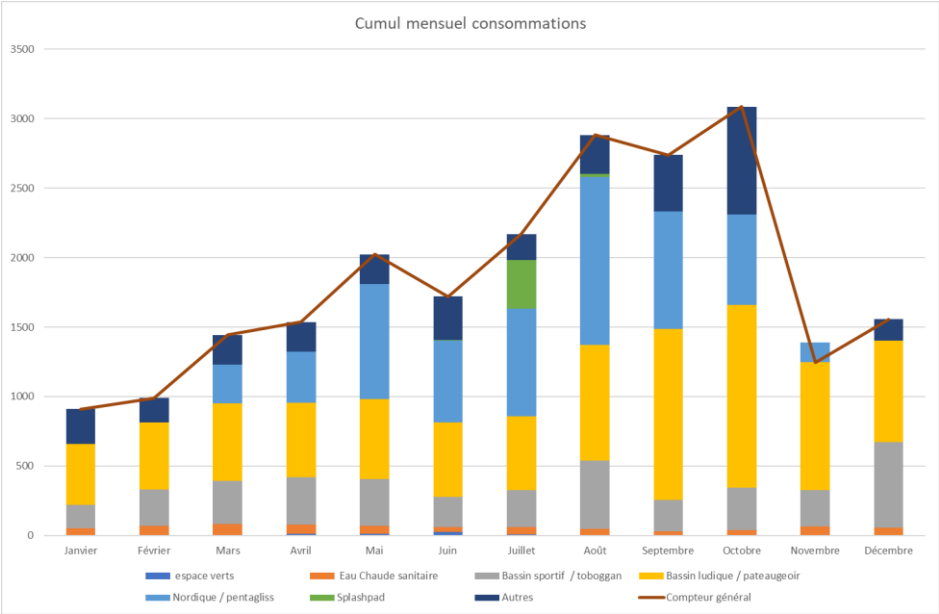
Pour Octobre jusqu'à l'arrêt = 70 litres

Consommation globale :

La répartition des consommations sur l'année 2024 est la suivante.



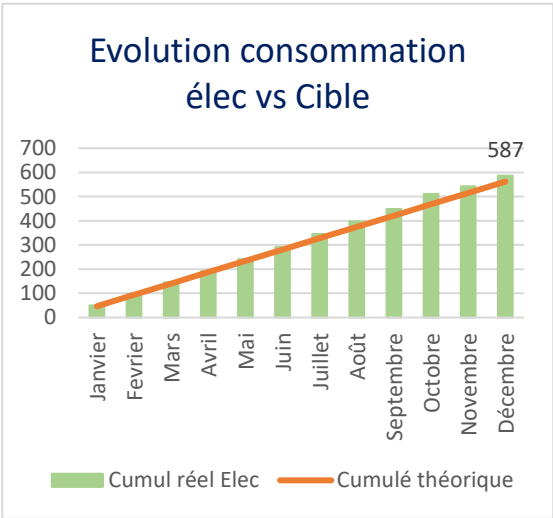
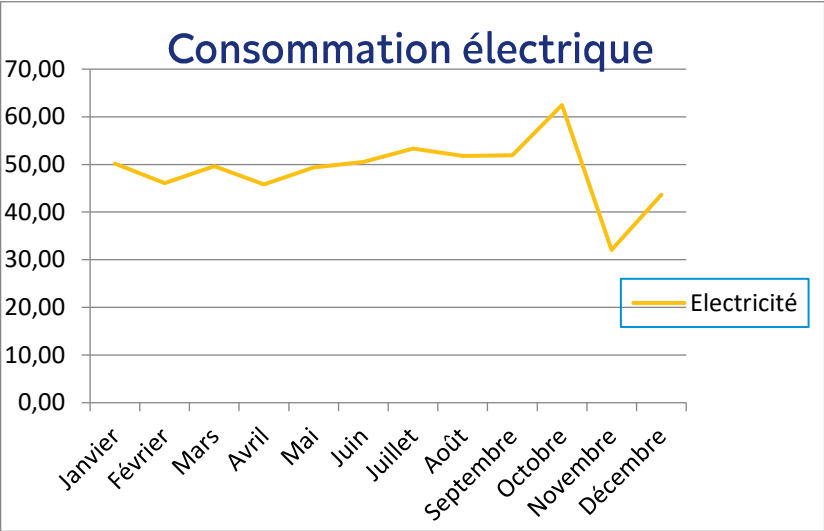
Bassin Ludique	39%
Bassin Nordique (fonctionnement 11/04 au 07/11)	25%
Bassin sportif	17%
Non identifié – écart avec compteur Gal	14%



La réglementation est de minimum 30l/baigneur/jour et les recommandations sont de 50l/baigneur/jour. Nous pouvons observer que nous sommes au-dessus du seuil réglementaire d'apport d'eau demandé par l'ARS.

Consommations électriques

	HPTE 120	HPH 121	HCH 122	HPE 123	HCE 124	Total	Cumul Réel	Cumul théorique
Janvier	9 089	29 189	11 896	0	0	50 174	50 174	46 833
Février	8 077	26 807	11 205	0	0	46 089	96 263	93 667
Mars	0	36 140	11 704	1 193	621	49 658	145 921	140 500
Avril	0	0	0	34 007	11 834	45 841	191 762	187 333
Mai	0	0	0	35 937	13 437	49 374	241 136	234 167
Juin	0	0	0	36 914	13 611	50 525	291 661	281 000
Juillet	0	0	0	40 087	13 245	53 332	344 993	327 833
Août	0	0	0	39 120	12 658	51 778	396 771	374 667
Septembre	0	0	0	38 553	13 334	51 887	448 658	421 500
Octobre	0	7 100	2 492	39 022	13 856	62 470	511 128	468 333
Novembre	0	24 292	7 764	0	0	32 056	543 184	515 167
Décembre	6 711	25 487	11 446	0	0	43 644	586 828	562 000
Total	23 877	149 015	56 507	264 833	92 596	586 828		

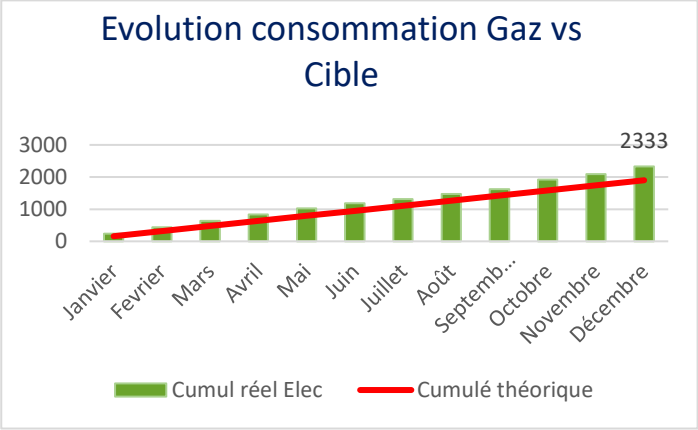
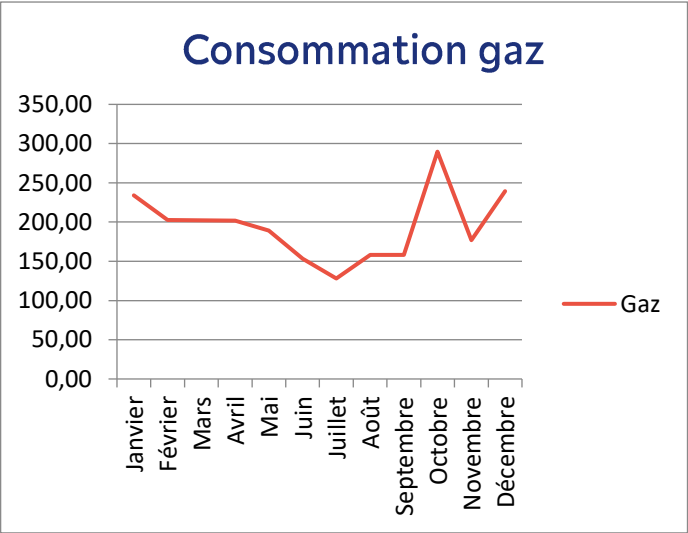


	Unité	2024	Cible	Variation Cible
Electricité	MWh	587	562	4,4%

Consommations Gaz

	Gaz en m³	Cumulé réel en m3	Coef PTA x PCS	Consommation en KW	Cumulé réel en KW	Cumulé théorique KW
Janvier	16 244	16 244	14	233 914	233 914	158 333
Février	14 085	30 329	14	202 824	436 738	316 667
Mars	14 033	44 362	14	202 075	638 813	475 000
Avril	14 006	58 368	14	201 686	840 499	633 333
Mai	13 149	71 517	14	189 346	1 029 845	791 667
Juin	10 978	82 495	14	153 284	1 183 129	950 000
Juillet	9 222	91 717	14	128 083	1 311 212	1 108 333
Août	11 509	103 226	14	157 995	1 469 207	1 266 667
Septembre	11 509	114 734	14	157 995	1 627 202	1 425 000
Octobre	20 120	134 854	14	289 728	1 916 930	1 583 333
Novembre	12 277	147 131	14	176 789	2 093 719	1 741 667
Décembre	16 630	163 761	14	239 472	2 333 191	1 900 000
Total	16 234	179 995	14	233 770		

A noter les consommations connues sont en m³, pour calculer la consommation estimée en KWh le coefficient PTA x PCS est estimé à 14,4.



	Unité	2024	Cible	Variation Cible
Gaz	MWh	2 333	1 900	22,8%

OBSERVATIONS GENERALES, INTERVENTIONS, PERSPECTIVES ET AXES DE PROGRES

INTERVENTIONS TECHNIQUES 2024

Lavages

Le nombre de lavages réalisés en 2024 par bassin est :

Bassin sportif : 119

Bassin Ludique : 117

Bassin nordique : 11

Opérations de maintenance :

Interventions en préventif : 17

Intervention en correctif : 81

Ci-après le détail du prestataire technique :

Locaux généraux, sanitaires, espace détente, vestiaires : 32

Chaudière, réseau ECS : 14

Bassin sportif : 12

Bassin ludique : 11

Bassin nordique – Splahpad : 12

Principales opérations en astreinte :

Date	Domaines	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
04/01/2024	POLLUTION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	OUVRAGE	STB	Appel Astreinte 15h40 Pollution dans bassin ludique - Procédure de lavage des filtres / Mise en place d'un galet de chlore dans le bac tampon
28/01/2024	EXPLOITATION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Appel Astreinte samedi à 14h, taux de Chlore combiné élevé nettoyage des filtres ludiques
10/02/2024	POLLUTION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Appel astreinte pour pollution dans le bassin ludique et injection de chlore bouchée sur le sportif, lavage défectueux + eau dans la souffeuse
10/02/2024	POLLUTION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Appel astreinte, bassin et filtre mal nettoyés la veille (lavage simplement à l'eau)
12/02/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	FILTRATION	STB	Intervention de dépannage sur la souffeuse des filtres
21/02/2024	POLLUTION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Appel astreinte à 17h20 pour pollution et intervention lavage filtres ludique
28/02/2024	POLLUTION	BASSINS	FILTRATION	STB	17h10 : Début de la procédure de dépollution du bassin sportif + toboggan. Nettoyage filtres sportif+toboggan vers 19h20.
03/03/2024	POLLUTION	BASSINS	FILTRATION	STB	Pollution bassin sportif
06/03/2024	POLLUTION	BASSINS	FILTRATION	STB	Pollution humaine dans la Pataugeoire et lavage vers 19h30 (compteurs: 183251-183270)
30/03/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Intervention pour fuite sur chaudière 2, mise en sûreté de la chaudière, inversion des 2 pressostats d'air bruleur car hs sur n°1 et mise en service ch 1
30/03/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Intervention pour défaut chaudière, contrôle fonctionnement essais RAS
01/04/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Intervention défaut chaufferie, fuite sur la chaudière 1 et 2 mise à l'arrêt chaufferie
07/04/2024	POLLUTION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Pollution humaine dans le ludique et lavage
24/04/2024	CORRECTIF	BASSINS	POMPES RECYCLAGES	STB	Pompe 2 recirculation disjonctée sportif
08/05/2024	POLLUTION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Pollution vomissement dans le ludique 16h00/ lavage filtre
09/06/2024	POLLUTION	NORDIQUE/ PENTAGLIS	OUVRAGE	STB	pollution bassin nordique
16/06/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Remplacement boîtier LFLU de la chaudière N°2
05/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Réparation fuite sur réseau ECS
13/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Défaut bruleur
20/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	STB	Réarmement chaudière X2
10/08/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGLIS	OUVRAGE	STB	ouverture bassin nordique bloquée
14/08/2024	EXPLOITATION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	OUVRAGE	STB	Vidange partielle du bassin pour gros appoint d'eau de ville, réduire la turbidité et retrouver une eau limpide
14/08/2024	EXPLOITATION	BASSINS	OUVRAGE	STB	Vidange partielle du bassin pour gros appoint d'eau de ville, réduire la turbidité et retrouver une eau limpide
17/08/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	VENTILATION	Hervé thermique	Variateur de ventilation en défaut. Remise en service
27/09/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Réparation fuites ECS en chaufferie.

Arrêt technique – Mise en service Nordique :

Date	Domaines	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
18/03/2024	EXPLOITATION	NORDIQUE/ PENTAGLISS	OUVRAGE	STB	Vidange bassin nordique
19/03/2024	EXPLOITATION	NORDIQUE/ PENTAGLISS	BASSINS	recrea	Nettoyage de bassin nordique
20/03/2024	EXPLOITATION	NORDIQUE/ PENTAGLISS	OUVRAGE	STB	Début remplissage nordique
20/03/2024	EXPLOITATION	NORDIQUE/ PENTAGLISS	INSTALLATIONS CHLORE	STB	calibrage de la sonde chlore nordique (consigne à 2 mg/L)
26/03/2024	EXPLOITATION	SPLASH-PAD	OUVRAGE	STB	Essaie en eau splashpad
22/12/2024	EXPLOITATION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BASSINS	STB	Mise en place de neutralisant
23/12/2024	CORRECTIF	ESPACE FITNESS	OUVRAGE	STB	Réparation fuite plafonds vestiaire femme
23/12/2024	EXPLOITATION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BASSINS	STB	Vidange des bassins
23/12/2024	EXPLOITATION	VESTIAIRE PUBLIQUE	BASSINS	SOA	Curage réseaux BU/ EV avec SOA
23/12/2024	PREVENTIF	LOCAUX GENERAUX	OUVRAGE	STB	Nettoyage bande de roulements toit mobile
23/12/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	ELECTRICITE GENERALE	STB	Remplacement 2 projecteurs charpente mobile et fixe
23/12/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	ELECTRICITE GENERALE	STB	Remplacement 2 spots subaquatiques
23/12/2024	PREVENTIF	CHAUFFERIE	ECS	Hervé thermique	Vidange et entretien des ballons ECS
24/12/2024	EXPLOITATION	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	BASSINS	STB	Vidange des bassins
24/12/2024	PREVENTIF	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BASSINS	recrea	Nettoyage bassins
24/12/2024	PREVENTIF	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BACTAMPON	STB	Nettoyage bache tampon
24/12/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Remplacement collier prise en charge et cannes d'injection
24/12/2024	PREVENTIF	LOCAUX GENERAUX	ECS	Hervé thermique	Choc thermique légionnelles
26/12/2024	PREVENTIF	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BASSINS	STB	Aspersion anti-algues
26/12/2024	EXPLOITATION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BASSINS	STB	Remplissage des bassins
26/12/2024	PREVENTIF	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	BACTAMPON	STB	Nettoyage bache tampon
26/12/2024	PREVENTIF	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	BASSINS	recrea	Nettoyages bassins
26/12/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	FILTRATION	STB	Remplacement cannes d'injection
27/12/2024	PREVENTIF	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	BASSINS	STB	Aspersion anti-algues
27/12/2024	EXPLOITATION	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	BASSINS	STB	Remplissage bassins
27/12/2024	EXPLOITATION	BASSINS	FILTRATION	STB	Nettoyages des préfiltres
30/12/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT/ BASSIN RECEPTION	BASSINS	STB	Changement vannes lagunes de nettoyage filtre et manomètres filtres
30/12/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	FILTRATION	STB	Changement vannes lagunes de nettoyage filtre et manomètres filtres
31/12/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	OUVRAGE	STB	Réparation fuite lavabo vestiaire femmes
31/12/2024	EXPLOITATION	LUDIQUE/ PATEAUGEOIRE	BASSINS	STB	Régulation et réglages réactifs et températures bassin

Toutes ces actions de maintenance nous permettent d'orienter et détecter certaines anomalies qui nécessite des recommandations.

L'objectif est en partenariat avec le prestataire technique d'anticiper certaine panne et optimiser le fonctionnement des équipements au service de la qualité de service et des consommations énergétiques.

Reseau ECS : Remplacement d'un tronçon de tube en chaufferie (à noter la diminution de l'épaisseur du tube)



La corrosion des tuyauteries d'ECS est un phénomène courant, accéléré par la chaleur, la composition chimique de l'eau (pH, chlorures, dureté), et les matériaux utilisés (acier galvanisé, cuivre, etc.). Elle entraîne une dégradation progressive des conduites, pouvant affecter la qualité de l'eau, la performance du système et la sécurité des installations.

Ballon ECS : corrosion importante des ballons



La photo met en évidence un état avancé de corrosion externe sur le ou les ballons d'ECS. On observe une dégradation visible à l'intérieur (rouille, cloques, oxydation)

La corrosion peut compromettre l'intégrité mécanique du ballon, entraîner des fuites, une contamination de l'eau chaude, voire une défaillance complète de l'équipement.

Nous constatons depuis le nouveau contrat 2024 une multiplication des fuites au niveau de la tuyauterie, tant dans la chaufferie que dans les vestiaires collectifs fitness femme.

Ces incidents à répétition laissent penser à une dégradation progressive des installations, ce qui pourrait entraîner à court terme des dommages plus importants, voire des interruptions de service. Ces dommages causent des dégradations d'ordre esthétique avec un impact sur la valeur perçue de l'équipement.

Il devient donc urgent de procéder à un audit complet de ces espaces afin d'identifier les causes de ces dysfonctionnements et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires dans les meilleurs délais.

Cette démarche préventive permettra de limiter les risques de détérioration accrue, d'assurer la sécurité des lieux et de garantir la continuité des usages.

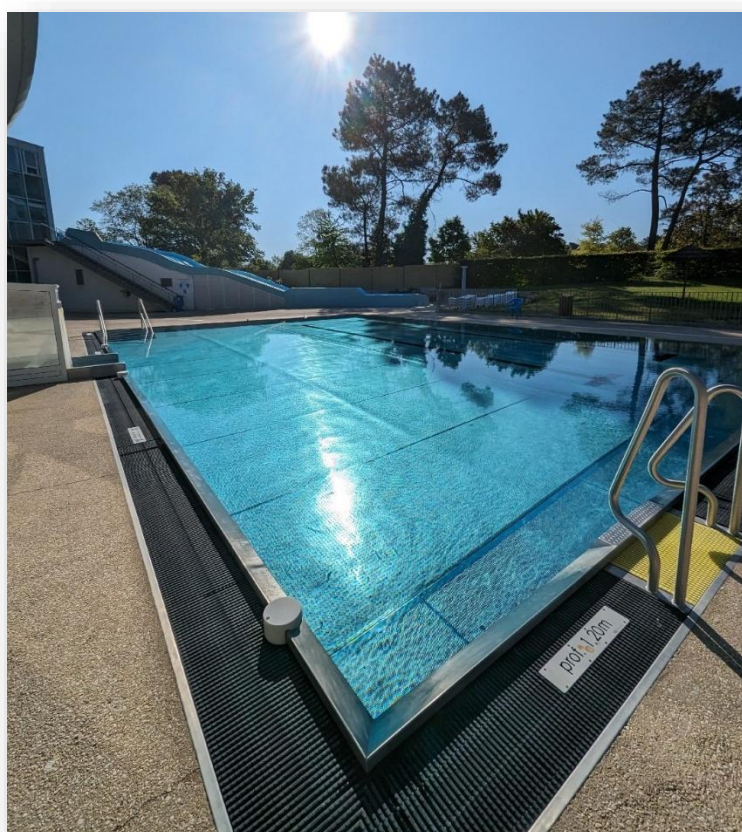
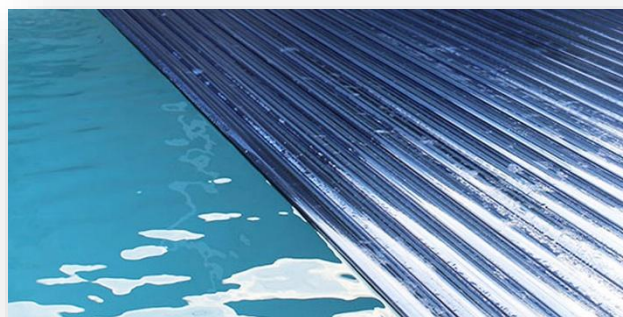
Un dossier sinistre est actuellement ouvert pour tenter une prise en charge par notre assureur suite à la dernière fuite constatée durant l'arrêt technique fin décembre.

Un autre sujet important sur lequel il deviendra urgent de prendre une décision concerne la problématique de la couverture thermique extérieure.

En effet, malgré un réajustement des périodes d'ouverture le rideau thermique à pour effet de limiter l'évaporation de chaleur et ainsi limiter la chauffe excessive dans les périodes où les températures sont plus basses.

De nombreux échanges ont déjà eu lieu pour tenter de trouver une solution de réparation. Aujourd'hui se pose la question d'une entreprise compétente pour entreprendre les travaux à coût raisonné.

En effet le constructeur initial étant un sous-traitant hors métropole, les interventions proposées restent onéreuses et sans certitude quant au résultat.



MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

LES CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Ci-après la liste des contrôles réglementaires effectués sur l'exploitation.

Notons que ces contrôles ont mis en avant la vétusté d'un élément du système de sécurité incendie et sous entendant sont remplacement.

Effectivement le remplacement trop régulier des batteries de l'équipement nous a alerté sur un éventuel dysfonctionnement vérifié par le prestataire et mainteneur EUROFEU.

LISTE DES CONTRÔLES TECHNIQUES DE L'ANNEE 2024

Nature	Date	Intervenant
Installation Electriques	03/12/2024	socotec
Thermographie infrarouge	18/10/2024	socotec
Eclairage de Sécurité	21/11/2024	eurofeu
SSI	21/11/2024	eurofeu
Désenfumage	21/11/2024	eurofeu
Extincteur	06/12/2024	eurofeu
Incendie et moyen de secours	20/11/2024	eurofeu
Portes et portails automatiques	05/03/2025	portalp
Aire de jeux et toboggans	13/09/2024	socotec
Chaudière 1 et 2 Gaz bruleur	09/12/2024	herve thermique
Ramonage chaudiere gaz	09/12/2024	herve thermique
Installation de Gaz	09/07/2024	herve thermique
Equipement sous pression	NON CONCERNE	NC
Ascenseur	NON CONCERNE	NC

Contrôle d'air	28/11/2024	katalyst
Disconnecteur chaufferie	19/12/2024	herve thermique
Vgp du robot handi	20/08/2024	socotec
Légionnélose	11/12/2024	inovalys

En parallèle les contrôles liés au réseau eau chaude sanitaire ont été réalisés par la société HERVE THERMIQUE :



LISTE DES CONTRÔLES TECHNIQUES DE L'ANNEE 2024

Nature	Date	Libellé	Intervenant
Contrôle trimestriel Combustion	22/05/2024	Bruleur Gaz chaudière n°1	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	22/05/2024	Bruleur Gaz chaudière n°2	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	20/09/2024	Bruleur Gaz chaudière n°1	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	20/09/2024	Bruleur Gaz chaudière n°2	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	09/12/2024	Bruleur Gaz chaudière n°1	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	09/12/2024	Bruleur Gaz chaudière n°2	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	02/01/2025	Bruleur Gaz chaudière n°1	Hervé Thermique
Contrôle trimestriel Combustion	02/01/2025	Bruleur Gaz chaudière n°2	Hervé Thermique
Ramonage annuel	09/12/2024	Bruleur Gaz chaudière n°1	Hervé Thermique
Ramonage annuel	09/12/2024	Bruleur Gaz chaudière n°2	Hervé Thermique
Contrôle visuel	09/12/2024	Disconnecteur	Hervé Thermique
Tests et mesures annuels	02/01/2025	Disconnecteur	Hervé Thermique
Contrôle étanchéité annuel	17/07/2024	Climatiseur Communauté de communes	Hervé Thermique

Contrôle étanchéité annuel	17/07/2024	Centrale d'air Théréco	Hervé Thermique
Contrôle Annuel	11/12/2024	Légionelle	Inovalys
Contrôle ARS	12/01/2024	Bassins, pataugeoire et pédiluve	Inovalys
Contrôle ARS	14/02/2024	Sportif + Pataugeoire + douches	Inovalys
Contrôle ARS	26/02/2024	Bassins, pataugeoire et pédiluve	Inovalys
Contrôle ARS	11/04/2024	Bassin nordique	Inovalys
Contrôle ARS	26/07/2024	Bassins, nordiques, pataugeoire et pédiluve	Inovalys
Contrôle ARS	11/04/2024	Bassin nordique	Inovalys
Contrôle ARS	08/08/2024	Bassins, nordiques, pataugeoire et pédiluve	Inovalys
Contrôle ARS	19/08/2024	Bassin ludique+ pentagliss	Inovalys
Contrôle ARS	06/12/2024	Bassins, pataugeoire et pédiluve	Inovalys

INOVALYS nous accompagne également au quotidien pour la mesure de la qualité de l'eau .



inovalys

MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU P2

Le centre aquatique, fort de ses 25 années d'existence, constitue un lieu essentiel de loisirs, de bien-être et de convivialité pour la communauté.

Avec le temps, les équipements et les infrastructures ont été soumis à une usure naturelle, nécessitant une attention particulière pour garantir leur bon fonctionnement, leur sécurité et leur conformité aux normes en vigueur.

La mise en œuvre de travaux de maintenance réguliers et planifiés s'avère donc indispensable afin d'assurer la pérennité du centre, d'optimiser la qualité des services offerts et de préserver la sécurité des usagers.

Ce suivi technique s'inscrit dans une démarche proactive visant à anticiper les éventuelles défaillances et à maintenir le centre aquatique dans un état optimal pour continuer à accueillir ses visiteurs dans les meilleures conditions avec rappelons-le un nouveau prestataire technique dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public.

OPERATIONS DE PREVENTIF



Date	Domaine	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
09/01/2024	PREVENTIF	CHAUFFERIE	VENTILATION	Hervé thermique	Intervention Hervé Thermique, changement de 2 courroies ventilation local équipement
08/02/2024	PREVENTIF	LOCAUX GENERAUX	ECS	Hervé thermique	installation manomètre sur le circuit d'eau chaude (au niveau du mitigeur)
22/02/2024	PREVENTIF	LOCAUX GENERAUX	ECS	Hervé thermique	Remplacement mitigeur vestiaire
05/03/2024	PREVENTIF	SPORTIF / TOBOGANT / BASSIN RECEPTION	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Requalibrage de sonde Chlore
05/03/2024	PREVENTIF	SPORTIF / TOBOGANT / BASSIN RECEPTION	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Requalibrage de sonde Chlore
25/03/2024	PREVENTIF	SPORTIF / TOBOGANT / BASSIN RECEPTION	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Changement sonde Chlore chambre d'analyse du sportif, débouchage injection Chlore sportif
24/04/2024	PREVENTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEOIRE	BASSINS	STB	nettoyage de l'alimentation de la chambre d'analyse du ludique (le filtre était encrassé, il n'y avait plus assez de débit pour pousser le flotteur de la chambre d'analyse) la demande d'injection de chlore ne se faisait donc plus
25/04/2024	PREVENTIF	NORDIQUE/ PENTAGUSS	BASSINS	STB	Vérification moteur bache bassin extérieur
25/04/2024	PREVENTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEOIRE	POMPES RECYCLAGES	STB	Nettoyage du filtre de la pompe 2 du bassin ludique (elle avait disjoncté la veille au soir
22/05/2024	PREVENTIF	CHAUFFERIE	CTA	Hervé thermique	intervention hervé thermique remplacement des filtres CTA
22/05/2024	PREVENTIF	LOCAUX GENERAUX	VENTILATION	Hervé thermique	maintenance ventilation vestiaire
04/06/2024	PREVENTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEOIRE	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Calibrage sondes chlore
09/07/2024	PREVENTIF	SPORTIF / TOBOGANT / BASSIN RECEPTION	POMPES RECYCLAGES	STB	nettoyage filtre pompe 1 sportif
22/07/2024	PREVENTIF	LOCAUX GENERAUX	ELECTRICITE GENERALE	STB	Contrôle sèche-cheveux, démontage + vérification des branchements
16/08/2024	PREVENTIF	ESPACE DETENTE	ECS	Hervé thermique	Réparation fuite hall sauna-hammam (réseau bouclage)
02/12/2024	PREVENTIF	SPORTIF / TOBOGANT / BASSIN RECEPTION	BASSINS	Hervé thermique	Nettoyage échangeur à plaques bassin sportif/toboggan
19/12/2024	PREVENTIF	CHAUFFERIE	ECS	Hervé thermique	Remplacement mitigeur douche public piscine

OPERATIONS DE CORRECTIF

Date	Domaine	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
12/02/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	FILTRATION	STB	Intervention de dépannage sur la soufflante des filtres
07/03/2024	CORRECTIF	ESPACE FITNESS	SANITAIRES	STB	Débouchage lavabo vestiaire homme zone fitness
02/04/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	ECS	Hervé thermique	Intervention Hervé Thermique, fuite ECS vestiaire femme espace bien-être
22/04/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	CHAUDIERES	bwt	Intervention de révision adoucisseur
17/05/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	ELECTRICITE GENERALE	STB	Coupure de courant dans la nuit de jeudi à vendredi, disjoncteur D40 armoire élec Maître-nageur resté bloqué - plus de ventilation vestiaire + affichage panneau bassin intérieur + sono + téléphone infirmerie, ...
10/07/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	SANITAIRES	STB	Changement mitigeur (remise en place de l'ancien), réparation fuite Javel sur la pompe de transfert
17/07/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	VENTILATION	Hervé thermique	intervention hervé thermique sur la climatisation
18/07/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	INSTALLATIONS ACIDE	STB	Pompe acide désamorsée
19/07/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	INSTALLATIONS ACIDE	STB	Mise en place de l'IBC javel de secours
22/07/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	SANITAIRES	STB	Réparation provisoire de la fuite douche collective
30/07/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	HAMMAM	STB	Réparation provisoire pompe huile essentielle
31/07/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	BASSINS	STB	Correction positionnement capteur toiture mobile
07/08/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	HAMMAM	STB	Pompe doseuse huile essentielle
13/08/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	ECS	STB	Fuite ECS espace bien-être, hall sauna-hamma + appel hervé thermique pour programmer une intervention
14/08/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	SANITAIRES	STB	Remplacement des plaques manquantes dans le vestiaire femme fitness
23/10/2024	CORRECTIF	SANITAIRE PUBLIC	OUVRAGE	STB	WC espace douche piscine changement bouton de chasse
30/10/2024	CORRECTIF	SANITAIRE PUBLIC	OUVRAGE	STB	Réparation urinoire et nettoyage
31/10/2024	CORRECTIF	SANITAIRE PUBLIC	OUVRAGE	STB	Changement urinoire et modification évacuation
31/10/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	OUVRAGE	STB	Changement Robinetterie évier espace détente
04/11/2024	CORRECTIF	VESTIAIRE PUBLIC	ELECTRICITE GENERALE	STB	Réparation sèche cheveux entrée vestiaire piscine
05/11/2024	CORRECTIF	VESTIAIRE PUBLIC	OUVRAGE	STB	Changement mitigeur lavabo espace WC
05/11/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	OUVRAGE	STB	Changement douchette et flexible vestiaire MNS Homme
06/11/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	ELECTRICITE GENERALE	STB	Mise en place dalles faux plafond avec éclairage espace détente
06/11/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	ELECTRICITE GENERALE	STB	Remplacement ampoules d'éclairage wc et douche vestiaire MNS Homme
14/11/2024	CORRECTIF	EXTERIEUR/ PARKING	ELECTRICITE GENERALE	STB	Changement détecteur extérieur parking privé
19/11/2024	CORRECTIF	SANITAIRE PUBLIC	OUVRAGE	STB	Changement pomme de douche, douche collective publique
21/11/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	HAMMAM	STB	Réamorsage de la pompe huile essentielle hammam
26/11/2024	CORRECTIF	ESPACE FITNESS	ECS	STB	Réparation fuite plafonds vestiaire femme
26/11/2024	CORRECTIF	ESPACE DETENTE	OUVRAGE	STB	Changement pompe huile essentielle hammam
03/12/2024	CORRECTIF	SANITAIRE PUBLIC	OUVRAGE	STB	Changement pomme de douche, douche collective publique
04/12/2024	CORRECTIF	LOCAUX GENERAUX	ELECTRICITE GENERALE	STB	Changement 6 spots accueil
12/12/2024	CORRECTIF	ESPACE FITNESS	ECS	STB	Réparation fuite plafonds vestiaire femme



Date	Domaine	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
30/03/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Intervention pour fuite sur chaudière 2, mise en sûreté de la chaudière, inversion des 2 pressostats d'air bruleur car hs sur n°1 et mise en service ch 1
30/03/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Intervention pour défaut chaudière, contrôle fonctionnement essais RAS
01/04/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Intervention défaut chaufferie, fuite sur la chaudière 1 et 2 mise à l'arrêt chaufferie
02/04/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Chaudière 1 persée isolement des vannes aller et retour chaudière / Chaudière 2 en panne, pressostat d'air et bloc gaz à remplacer / Récupération des pièces défectueuses sur la chaudière 1 qui est persée pour les installer sur la chaudière 2 en panne
13/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Défaut bruleur
15/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Maintenance sur la chaudière diag bruit anormal
15/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	échange électrode de ionisation, constaté chaudière remplie d'eau dans le corps de chauffe et dans le cendrier des fumées
20/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	STB	Réarmement chaudière X2
31/07/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Fuite d'eau local chaudière
11/09/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	STB	réarmement chaudière 2 X fois pb de pressostat
12/09/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	changement pressostat chaudière 2
15/11/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	VENTILATION	STB	Acquittement et réarmement d'un défaut de ventilation vestiaire publique
17/12/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	CHAUDIERES	Hervé thermique	Colmatage fuites sur tuyaux chaufferie réseau ECS en attendant réparation et réglage des 2 chaudières car les bassins avaient du mal à monter en température
18/12/2024	CORRECTIF	CHAUFFERIE	ECS	Hervé thermique	Isolation de tuyaux dans le local chaufferie et changement de 2 coudes et d'une partie de tuyau

Date	Domaine	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
16/02/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Remplacement sondes de chlore (Membrane avec Gel et calibration)
16/02/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Remplacement sonde de chlore (Membrane avec Gel et calibration)
20/02/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Problème injection chlore, débouchage injection ludique
21/02/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Calibrage sondes Chlore (stop dérives)
27/02/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection Javel sur ludique et patageoire, surveiller l'évolution du Chlore combiné avec les fortes fréquentation
19/03/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	POMPES RECYCLAGES	STB	Pompe 1 sportif en défaut à 13h20 -> redémarrage ok
15/04/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Changement sonde Chlore chambre d'analyse du sportif, débouchage injection Chlore sportif
24/04/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	BASSINS	STB	Débouchage pompe balai
24/04/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	POMPES RECYCLAGES	STB	Pompe 2 recirculation disjonctée sportif
30/04/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	débouchage injection javel ludique
03/05/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Calibrage sonde chlore et pH Sportif
03/05/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Calibrage sonde chlore et pH Ludique
10/05/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection Chlore ludique
03/06/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection javel sur le ludique
09/08/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Injection bouchée
09/08/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Injection bouchée
12/11/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage canne d'injection chlore (javel)
13/11/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage canne d'injection chlore (javel)
15/11/2024	CORRECTIF	BASSINS	FILTRATION	STB	Défaut de commande sur armoire technique filtration, perte d'eau dans les bassins, revenu à la normal 1h après
18/11/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Dépannage pompe javel qui s'était mis en défaut dans la journée du 17/11, ce qui avait créé un manque de chlore dans le bassin sportif ; revenu à la normale dans la matinée
27/11/2024	CORRECTIF	LUDIQUE/ PATEAU GEO	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Changement canne d'injection javel bassin ludique ; cause : fuite de l'ancienne
03/12/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	BASSINS	Hervé thermique	Changement contrôleur électronique et sonde chauffage bassin sportif
18/12/2024	CORRECTIF	SPORTIF/ TOBOGANT	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage et nettoyage canne d'injection Chlore bassin sportif

Date	Domaine	Section	Elements	Intervenant	Commentaire / description intervention
25/04/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection Chlore bassin nordique
29/04/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Livraison javel + débouchage injection javel nordique
30/04/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	débouchage injection javel nordique
03/05/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Calibrage sonde chlore et pH Nordique
07/05/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection chlore nordique
10/05/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection Chlore nordique
17/05/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection Chlore nordique
09/07/2024	CORRECTIF	SPLASH PAD	OUVRAGE	STB	mise en marche des jeux d'eau en mode forcé
16/07/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection javel sur le nordique
24/07/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Débouchage injection de chlore Nordique + ajustement stabilisant dans l'ensemble des bassins
30/07/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	INSTALLATIONS CHLORE	STB	Injection de chlore nordique bouchée
12/08/2024	CORRECTIF	NORDIQUE/ PENTAGU	OUVRAGE	STB	Bâche nordique bloquée, forçage ouverture de la bâche laissée ouverte avant prochaine intervention
15/11/2024	CORRECTIF	BASSINS	FILTRATION	STB	Défaut de commande sur armoire technique filtration, perte d'eau dans les bassins, revenu à la normal 1h après

MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

LES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU GER

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public un GER à été prévu. Il fait ainsi référence à un compte de Gestion, d'Entretien et de Renouvellement.

Ce compte dédié permet de suivre et tracer les dépenses liées :

- à la gestion technique courante (maintenance, contrôles réglementaires, petites réparations),
- à l'entretien préventif et curatif des équipements,
- au renouvellement des matériels et installations (selon la répartition contractuelle entre la collectivité et le délégataire).

Sa provision à été positionné à 31 910 € par an.

Sur le précédent contrat le solde étant positif il a été reversé dans le 1^{er} semestre 2024 à la collectivité.

Ci-après le suivi du GER pour l'exercice 2024 :

7281000090 - CC LE GESNOIS BILURIEN - CENTRE AQUALUDIQUE SITTELLIA - RECR Contrat du : 01/09/2018 au : 31/12/2023 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2019	Libellé Matériel	Description Opération	Type Renouvellem ent	Date réalisation	Montant
Etat au 31/12/2023					86 596,03
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement mitigeur ECS	Remplacement mitigeur ECS	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	11/04/2024	4 220,62
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement adoucisseur	Remise en état adoucisseur d'eau	Mise en place tube plongeur + crépine neuve, électrovannes EV1,EV2,EV3, régulateur à saumure, carte électronique et sonde bio neuves	PARTIEL	11/04/2024	2 529,52
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement sondes Chlore bassin sportif - ludique	Remplacement sondes chlore bassin Sportif- Ludique	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	11/04/2024	2 968,30
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement sondes chlore bassin Nordique	Remplacement sondes chlore bassin Nordique	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	11/04/2024	2 968,30
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement coffret de sécurité Chaudière	Remplacements pièces chaudière	Remplacement coffret de sécurité LFL, électrovanne DMV-D, Pressostat GW50	PARTIEL	23/08/2024	2 647,32
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement partiel circuit eau chaude sortie chaudière dans le local chaufferie.	Remplacement d'une partie du circuit d'eau chaude dans le local chaudière	Remplacement partiel circuit eau chaude sortie chaudière dans le local chaufferie.	PARTIEL	23/08/2024	1 570,80
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Remplacement pompe huiles essentiels hammam	Remplacement pompe huiles essentiels hammam	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	23/09/2024	1 966,50
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Renouvellement capteurs de présence SplashPAd	Renouvellement capteurs de présence SplashPAD	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	23/09/2024	2 546,00
72241DP00004 - Piscine Montfort le Gesnois / PCS00025477 - Réparation chaudière	Réparation Chaudière entreprise CYRIL RENOU	Diagnostic étanchéité chaudières, remplacement de 2 soupapes de sécurité	PARTIEL	27/11/2024	1 944,92
Total					109 958,31

MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

LES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU GER

Date	Matériel	Montant	Numéro de devis	Date envoi devis	Validation devis
	Bilan au 31/12/2023	3 622,97 €			
	Crédit 2024 (Janvier 2024 à juin 2024)	15 955,00 €			
17/04/2024	Remplacement mitigeur ECS	-4 220,62 €	2024-SAM-SIT-P3-001	20/02/2024	11/04/2024
17/04/2024	Remise en état adoucisseur d'eau	-2 529,52 €	2024-SAM-SIT-P3-002	01/03/2024	11/04/2024
17/04/2024	Remplacement sondes chlore bassin Sportif-Ludique	-2 968,30 €	2024-SAM-SIT-P3-003	01/03/2024	11/04/2024
17/04/2024	Remplacement sondes chlore bassin Nordique	-2 968,30 €	2024-SAM-SIT-P3-004	01/03/2024	11/04/2024
	Total opérations 1er semestre	-12 686,74 €			
	Bilan au 30/06/2024	6 891,23 €			
	Crédit 2024 (Juillet 2024 à décembre 2024)	15 955,00 €			
23/08/2024	Remplacements pièces chaudière	-2 647,32 €	2024-SAM-SIT-P3-006		23/08/2024
23/08/2024	Remplacement d'une partie du circuit d'eau chaude dans le local chaudière	-1 570,80 €	2024-SAM-SIT-P3-005		23/08/2024
26/09/2024	Remplacement pompe huiles essentiels hammam	-1 966,50 €	2024-SAM-SIT-P3-007		23/09/2024
26/09/2024	Renouvellement capteurs de présence SplashPAd	-2 546,00 €	2024-SAM-SIT-P3-008		23/09/2024
28/11/2024	Réparation Chaudière entreprise CYRIL RENOU	-1 944,92 €	2024-SAM-SIT-P3-009		27/11/2024
	Total opérations 2ème semestre	-10 675,54 €			
	Bilan au 31/12/2024	12 170,69 €			

MAINTENANCE ET CONSOMMATION DES FLUIDES

ETAT DES LIEUX ET PRÉCONISATIONS

Comme évoqué ci avant une bonne maîtrise de la maintenance est indispensable pour anticiper, prévenir certain dysfonctionnement.

Au-delà de cet objectif certaines maintenances ont un impact direct sur la consommation des fluides.

On note principalement pour le cas de SITTELLIA :

- audit réseau ECS vestiaires femme fitness
- calorifugeage
- traitement
- vérification des vannes
- remplacement de la masse filtrante (sable)

En ce sens voici la liste des éléments relevés par notre partenaire technique :

ETAT DES LIEUX AU 31/12/2024		
Nature du problème	Localisation	Préconisations
Soupçon d'entartrement des corps de chauffe et présence de boues dans le réseau.	Départ régulé N°1 plancher chauffant Départ régulé N°2 CTA Départ régulé N°3 radiateur	Pose d'un clarificateur (filtre à boue magnétique)
Obsolescence système de régulation Siemens	Départs régulés Eau chaude bassins, ECS, CTA, chauffage	Prevoir remplacement de la régulation ainsi que des circulateurs pour des debits variable qui permettrait des gains énergétique
Corrosion importante	Ballon 2000L Production ECS	Remplacement
Corrosion importante	Ballon 2000L Production ECS	Remplacement
Réseau corrodé et abrasé	reseau eau froide	Renouvellement réseau
Réseau corrodé et abrasé	reseau Production ECS	Renouvellement réseau
Usure des lattes de la couverture, liée au frottements dans le temps (ouverture - fermeture) et au vieillissement	Couverture Bassin Nordique	Renouvellement couverture, qui permettra des gains énergétiques. Remplacement du coffret de commande
Efficacité du niveau de filtration	Filtres lavage bassin ludique	Renouvellement du matériau de filtration. Permettra de faire des gains énergétique en réduisant les lavages.
Efficacité du niveau de filtration	Filtres lavage bassin sportif	Renouvellement du matériau de filtration. Permettra de faire des gains énergétique en réduisant les lavages.



LES MATERIELS ET LES OUTILS

LA LISTE DES BIENS DE RETOUR

ACCES, RESERVATION ET VENTE EN LIGNE



Une mise à jour avec tableau d'amortissement est mis à jour régulièrement. On retrouve ainsi les sorties mais également les nouveaux achats considérés en investissement.

On note principalement :

- le remplacement d'une partie du plateau cardio training musculation
- remplacement des transats espace bien être
- remplacement d'une partie de la flotte talkies walkies
- une monobrosse
- les tapis fitness et achat divers équipements
- transats extérieurs et assises : complément stock existant
- ponceau aquatique pour les scolaires ainsi que le renouvellement des frites
- 1 ordinateur portable pour le poste de coordinateur hygiène et entretien
- équipement numérique pour les évolutions et mises à jour de la baie de brassage informatique
- ...

Voici un extrait que vous pourrez retrouver en annexes sur la situation à fin décembre 2024 :

Situation plan d'amortissement						Comptable			20/05/2025			
Société : SSIT3 SITTELLIA						Situation au 31/12/2024						
Exercice : 01/01/2024 au 31/12/2024												
Référence		Désignation		Compte		Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin	
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin	
Total société		SSIT3	SITTELLIA			81 016,26	0,00	22 258,37	0,00	0,00	22 258,37	
129						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 757,89	



LES MATERIELS ET LES OUTILS

ACCES, RESERVATION ET VENTES EN LIGNES

Notre contrôle d'accès est géré par le logiciel monétique ELISATH depuis début 2015. Il nous donne satisfaction et répond dans l'ensemble aux besoins d'un établissement comme SITTELLIA.

Pour améliorer ses performances et notamment mettre en place le paiement par reconduction tacite nous avons fait le choix en 2019 d'installer de la surcouche Heitz.

Aujourd'hui plus de 80% de nos clients font le choix de se positionner sur cette formule d'abonnement : plus souple elle permet de se projeter facilement et sans risque.

Positionné également comme une facilité de paiement cette formule permet d'étaler une dépense conséquente sans frais

Le récent rachat Elisath par Heitz nous laisse envisager des fonctionnalités plus abouties qui pourraient nous permettre de rebasculer sur un logiciel unique capable de répondre à nos nouvelles attentes sans perturber l'installation actuelle.



Nous restons convaincus par la mise en place d'un contrôle pour l'accès à l'espace bien-être. Depuis son installation les flux et nuisances sont maîtrisés pour le confort de tous.

En complément, nous maintenons depuis 2021 la réservation de l'ensemble de nos activités. Ainsi la participation à un cours encadrer ou encore l'accès à un créneau bien être se fait sur réservation.

La réservation en ligne, même si elle ne fut pas l'unanimité au démarrage, reste un outil pratique, sécurisé et efficace qui facilite l'accès aux activités tout en améliorant l'expérience utilisateur et la gestion au quotidien.

Outil indispensable à la collecte de statistiques, cela nous permet d'anticiper et ajuster nos plannings pour répondre au mieux aux habitudes de nos usagers.

Notons que l'accès peut se faire directement via un lien disponible sur notre site internet pour une utilisation plus intuitive.

LES MATERIELS ET LES OUTILS

ACCÈS, RÉSERVATION ET VENTES EN LIGNES

Moncentreaquatique.com est le portail web de référence des centres aquatiques du groupe Récréa qui développe de nombreuses fonctionnalités au service des internautes et des usagers :



- Vente en ligne d'entrées, ou de Pass d'activités y compris Académie du savoir-nager
- Réservation et paiement en ligne de prestations que les établissements enregistrent
- Géolocalisation et annuaire des centres (référencement)
- Chèque KDO à valoir dans les établissements ou Bon KDO prestations à valoir dans les établissements Spa.
- Présentation et « call to action » qui redirige sur les sites vitrines des centres
- Présentation des activités
- Newsletters pour promouvoir les activités et les opérations commerciales des établissements
- Blog actualités : contenus réguliers d'experts sur le sport et la santé
- Espace personnel des abonnés : pour gérer ses réservations d'activités, ou son inscription à des événements et s'inscrire à la newsletter de son établissement pour revoir ses actualités et ses offres commerciales

• Pourquoi utiliser Moncentreaquatique.com ?

Moncentreaquatique.com permet de faciliter la vie de nos usagers et de garder un lien fort avec la communauté.

• Quel est le public visé et quand peuvent-ils l'utiliser ?

Moncentreaquatique.com est à destination des usagers des établissements et des prospects en recherche d'activités, sport-santé, ludiques, savoir-nager ou détente. Ils peuvent l'utiliser avant et après être venus sur l'un de nos centres.

Il apporte des services digitaux pour faciliter l'expérience des usagers des centres aquatiques gérés par le groupe Récréa.

• Quels sont les objectifs principaux de Mon Centre Aquatique ?

Mon Centre Aquatique permet d'avoir une cartographie de tous les équipements gérés par le groupe Récréa via un système de géolocalisation puissant.

Il permet aussi un référencement organique pour faciliter la visibilité des équipements sur le Web. Cela permet notamment de positionner les pages web dédiées aux établissements que nous gérons en 1ère suggestion des moteurs de recherche tel que Google.

Enfin, il offre la possibilité de réserver des activités en ligne et de s'inscrire aux Pass d'activités ou Pass annuels d'apprentissage du savoir-nager...



LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME

LES INDICATEURS RH

LA FORMATION



LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME

La gestion des ressources humaine est déterminante pour l'animation et fidélité des équipes.
Nous sélectionnons nos candidats conformément au valeur groupe et savoir être que nous prôtons :

« Le SMILING people ».

Le secteur aquatique fait face à une difficulté croissante de recrutement, notamment en raison d'une pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS). Cette rareté s'explique par une formation exigeante, un manque d'attractivité des conditions de travail (horaires décalés, saisonnalité, rémunération) et une concurrence accrue entre structures.

Par ailleurs, les nouveaux profils recrutés, souvent jeunes ou polyvalents, se révèlent plus volatils, recherchant flexibilité et équilibre de vie, ce qui complique la fidélisation du personnel.

Malgré ce constat nous sommes en constantes recherche de levier pour faire face à cette réalité, notre objectif étant de maintenir un planning d'activités et d'ouverture public conformément aux la attentes de la clientèle.

Ci-après l'organigramme :



LES RESSOURCES HUMAINES
LES INDICATEURS RH

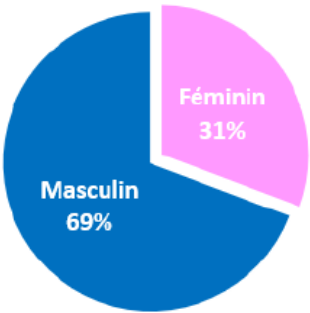


LES CHIFFRES CLES DE L ANNEE 2024

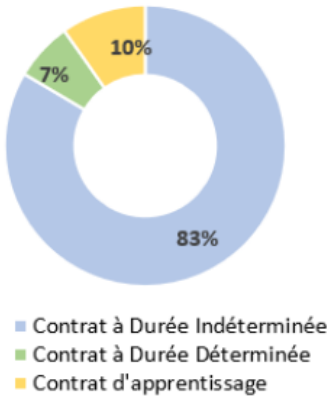
Répartition des salariés en équivalent temps plein sur la base de 1 820h de travail par an par catégorie d'emploi

Profession	Nombre d'ETP
ACCUEIL	3,11
AQUAFIT	10,24
DIRECTION	1,00
FITNESS	3,00
HYGIENE	3,12
Total général	20,47

Répartition homme/femme



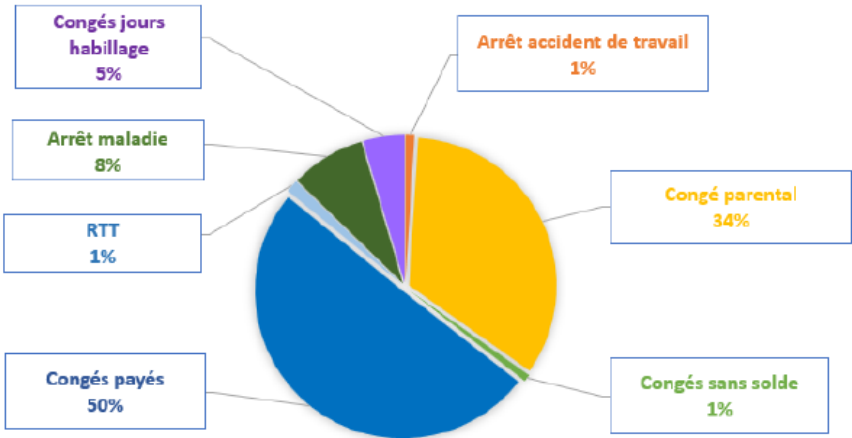
Répartition des contrats



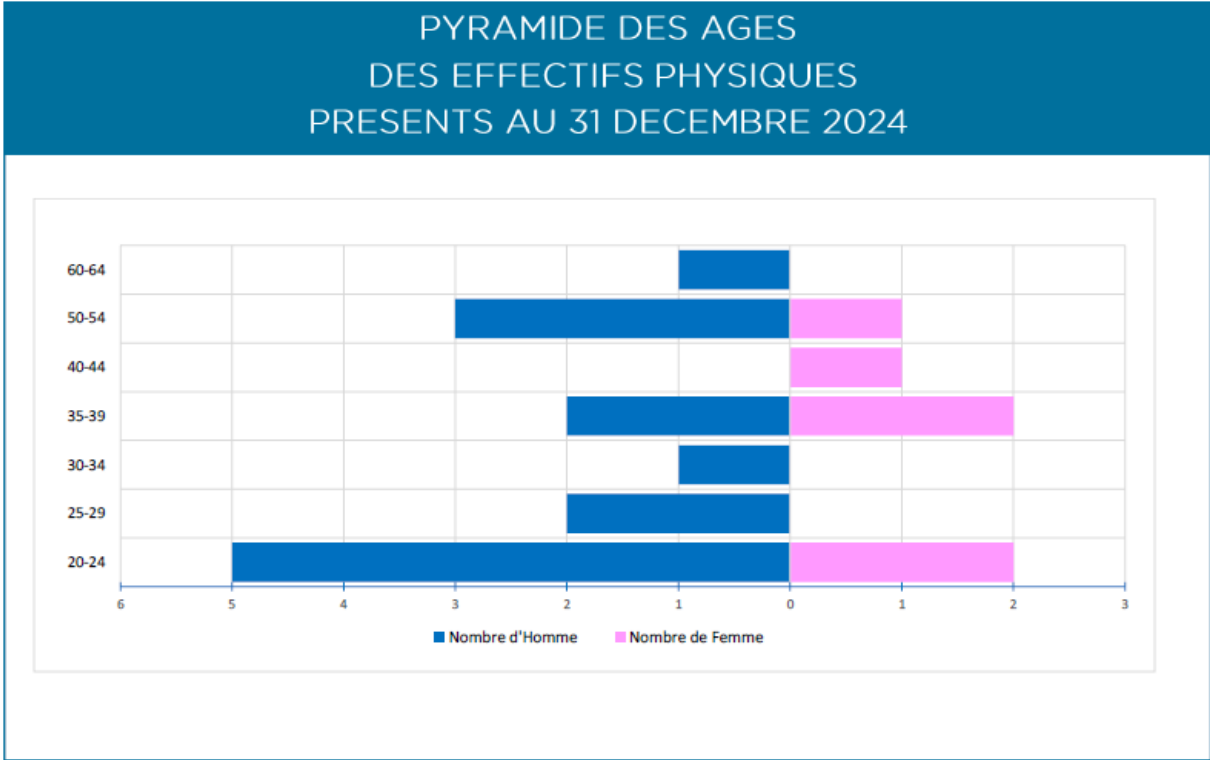
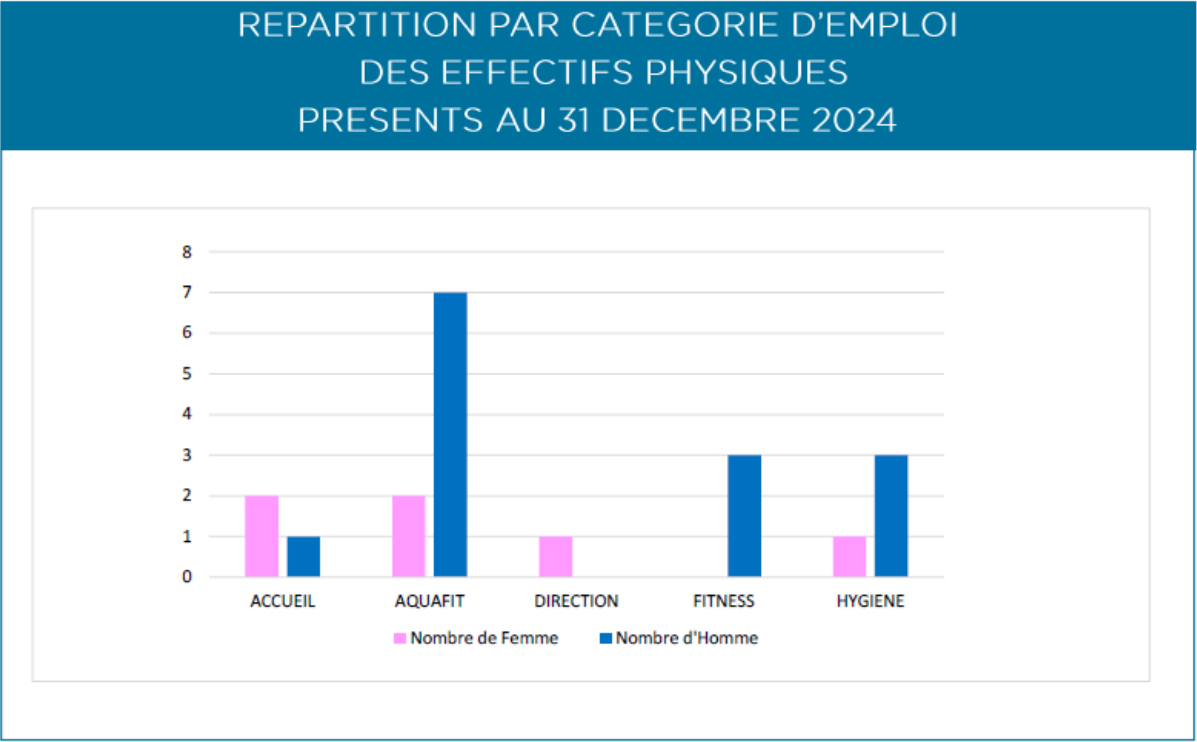
Le taux de rotation ⁽¹⁾ d'emploi en contrat à durée indéterminée est de 8% sur l'année 2024.

⁽¹⁾ La rotation d'emploi est égale à la moitié de la somme du nombre de salarié en CDI parti et entré en 2024 par rapport au nombre de salarié en CDI au 31 décembre 2023.

Répartition des absences par nature

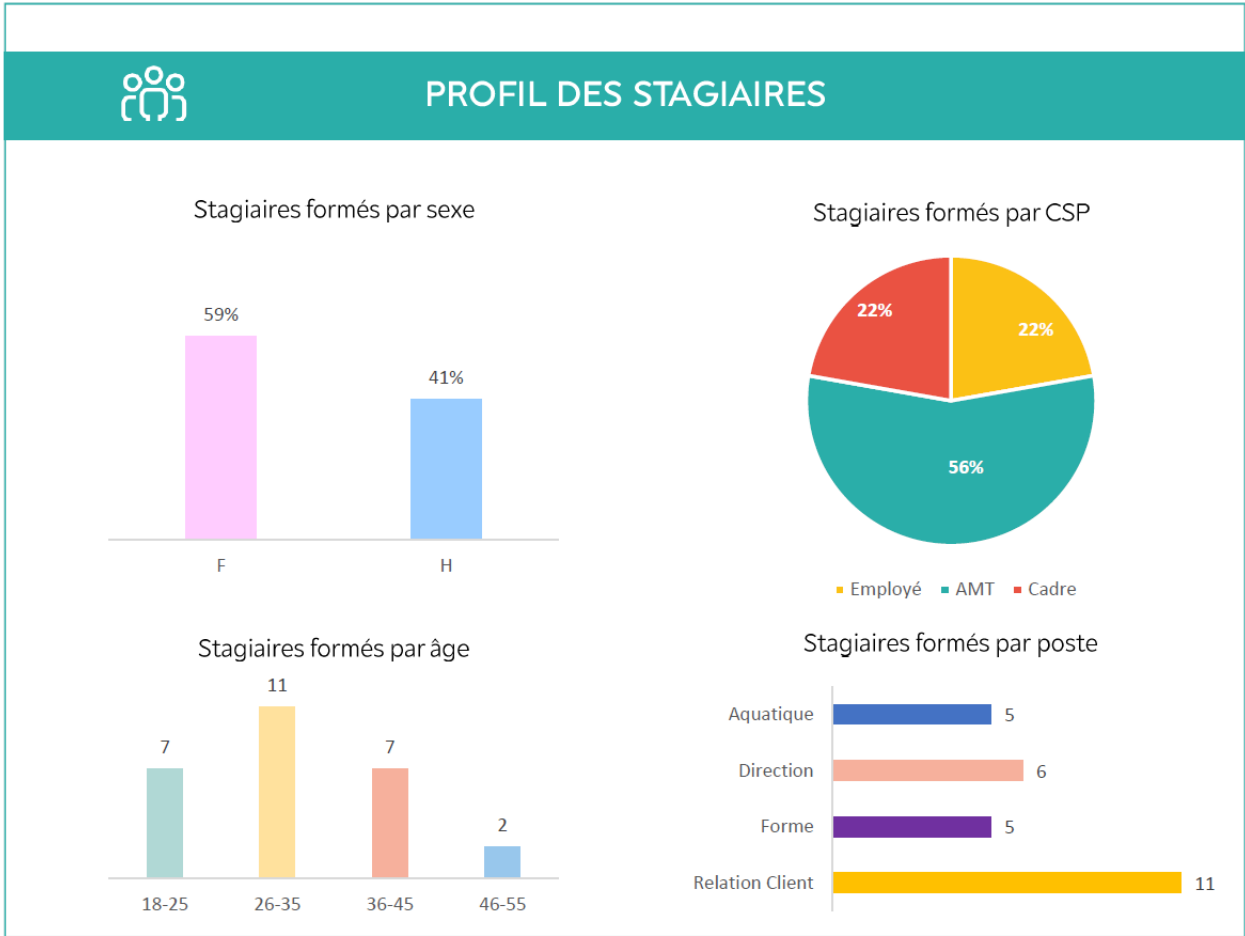


LES RESSOURCES HUMAINES
LES INDICATEURS RH



LES RESSOURCES HUMAINES
LA FORMATION

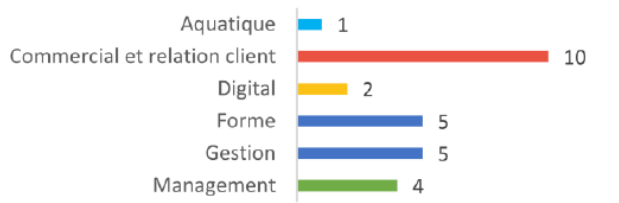
CHIFFRES CLÉS GROUPE RÉCRÉA	CHIFFRES CLÉS SITTELLIA
46 % de salariés formés	45% de salariés formés
2 290 stagiaires (<i>salarié suivant une action de formation</i>)	27 stagiaires (<i>salarié suivant une action de formation</i>)
23 189 heures de formation	292,5 heures de formation
318 sessions de formation	17 sessions de formation
1 467 K€ HT de dépenses formation (<i>salaires et frais annexes inclus</i>)	20 303 € HT de dépenses formation (<i>salaires et frais annexes inclus</i>)
Soit 2,77 % de la masse salariale brute (MSB) dédié à la formation	Soit 3.96 % de la masse salariale brute (MSB) dédié à la formation



LES RESSOURCES HUMAINES
LA FORMATION

SESSIONS DE FORMATION

Répartition des stagiaires par domaine de formation



Sessions de formation internes/externes



FORMATIONS EN ALTERNANCE

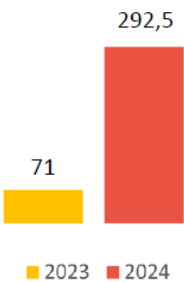
1 contrat conclu en 2024
1 contrat d'apprentissage
BPJEPS AAN

3 alternants présents en 2024
3 contrats d'apprentissage
BPJEPS AAN

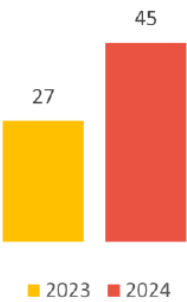


COMPARATIF 2023/2024

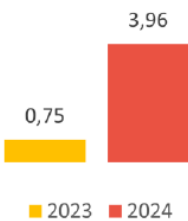
Heures de formation



% de salariés formés



% de la MSB dédié à la formation





ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LES ACTIONS COMMERCIALES

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

LES RESEAUX SOCIAUX

DES EXEMPLES DE SUPPORT DE COMMUNICATION

LA REVUE DE PRESSE



ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LES ACTIONS COMMERCIALES

Les action commerciale rythme l'année. Cela nous permet d'anticiper nos campagne en ciblant précisément les prospects ou usagers en lien avec les dimensions de l'établissement .

Ci-après un récapitulatif annuel du plan d'action pour l'exercice 2024.

CALENDRIER DES ACTIONS COMMERCIALES 2024			
	Objectif	Support	Cible
Janvier	DEVELOPPEMENT ACTIVITES - OFFRES ABONNEMENTS-PRESENTATION DES NOUVEAUTE NOUVEAU CONTRAT	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing	Adultes de plus de 16 ans
Février	DEVELOPPEMENT BAIGNADE - ANIMATIONS VACANCES- ABONNEMENT JEUNE EN FORME	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing	Tous publics
Mars	DEVELOPPEMENT ESPACE BIEN ETRE - FOCUS RESERVATION EN LIGNE ET BONNES PRATIQUES CLIENTS	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing	Adultes de plus de 16 ans
Avril	DEVELOPPEMENT ACTIVITES - MISE EN AVANT DE LA SOP (semaine olympique)	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing-	Tous publics
Mai	MISE EN AVANT SPORT SANTE- PARTENARIATS-BAIGNADE & JOURS FERIES	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing	Adultes de plus de 16 ans
Juin	MISE EN AVANT ACCADEMIE DU SAVOIR NAGER - CAMPAGNE REINSCRIPTION ET STAGES INTENSIFS ÉTÉ-ENGAGEMENT IQ et partenariat	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing	Enfants-adolescents
Juillet	BAIGNADE - ANIMATIONS VACANCES- OPEN GAME- JO	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing- soirée à thème	Tous publics
Août	BAIGNADE - ANIMATIONS VACANCES- EVENEMENTIEL SOIREE À THEME	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing-soirée à thème	Tous publics
Septembre	ACTIVITES ABONNEMENTS SPORT SANTE- PRESENCE EXTERNE FORUM	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing- forum	Tous publics
Octobre	BAIGANDE - VANCANCES- ANIMATIONS OCTOBRE ROSE- HALLOWEEN	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing	Tous publics
Novembre	MISE EN AVANT ACTIVITES ET ABONNEMENT BIEN ETRE	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing- soirée évènement	Adultes de plus de 16 ans
Décembre	FETES DE FIN D'ANNEES - IDEES CADEAUX ACTIVITES- ARRÊT TECHNIQUE	affichages internes - communication - réseaux sociaux et emailing- après midi animations	Tous publics

ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

De nombreux outils nous accompagnent au quotidien pour améliorer notre visibilité et renforcer notre communication.

De nombreux exemple peuvent être cité comme l’emailing, l’affichage digital en encore les réseaux sociaux.

Vous trouverez ci-après le reporting annuel digital véritable indicateur de notre dynamique.

Reporting digital

01 janv. 24 - 31 déc. 24

Sittellia



sittellia.fr



Sittellia



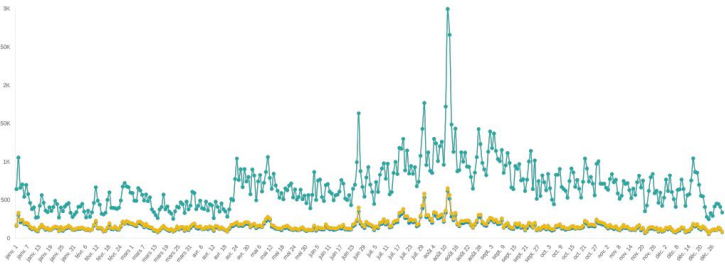
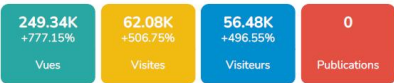
centre_aqualudique_sittellia



Centre Aquatique & Forme Sitte...

Audience

sittellia.fr



Janv. 1 - Déc. 31

Démographie: pays et villess

sittellia.fr

Top 10 des pays

France	55.12k	99.17%
United States	134	0.24%
United Kingdom	69	0.12%
Belgium	35	0.06%
Netherlands	24	0.04%
Poland	22	0.04%
Spain	21	0.04%
Germany	25	0.04%
Switzerland	17	0.03%
Italy	14	0.03%

Top 10 régions

sarthe	21.52k	45.56%
paris	7652	16.20%
loire-atlantique	2346	4.97%
val-de-marne	2215	4.69%
maine-et-loire	1749	3.70%
seine-saint-denis	853	1.81%
haute-garonne	782	1.66%
nord	710	1.50%
île-de-france	668	1.41%
yvelines	484	1.02%

Janv. 1 - Déc. 31

ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

Audience

sittellia.fr

10 meilleures pages consultées

/	44.1k	17.99%
/tarifs.html	34.48k	14.06%
/module-inscriptions/reserver/	32.98k	13.45%
/horaires.html	24.58k	10.03%
/plannings.html	15.73k	6.42%
/module-inscriptions/reservations/	12.78k	5.21%
/espace-422-aquatique.html	10.54k	4.30%
/activites.html	8228	3.36%
/espace-424-bien-etre.html	5803	2.37%
/module-inscriptions/reservation-ok/	5741	2.34%

10 meilleures sources

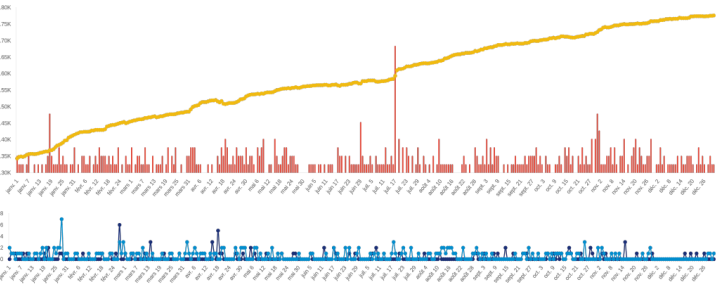
google.com	35.7k	54.37%
Direct	20.43k	31.12%
sittellia.fr	6007	9.15%
bing.com	864	1.32%
moncentreaquatique.com	840	1.28%
facebook.com	619	0.94%
webpayment.payline.com	337	0.51%
yahoo.com	225	0.34%
ecosia.org	216	0.33%
gtm-msr.appspot.com	161	0.25%

Janv. 1 - Déc. 31

Croissance de la Communauté

Sittellia

6776 +6.86%	510 +53.61%	193 +34.97%	99 +182.86%
Abonnés	Contenu total	Likes acquis	Likes perdus

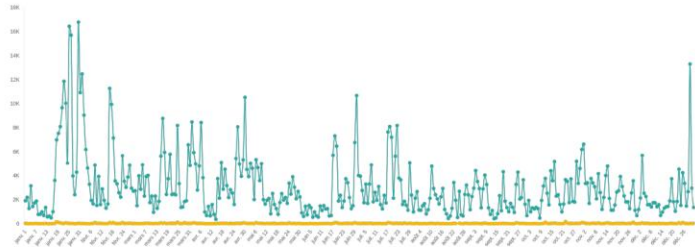


Janv. 1 - Déc. 31

Posts consultés pendant la période

Sittellia

1.12M +101.70%	8430 +60.24%
Impressions	Réactions



Janv. 1 - Déc. 31

Démographie: pays et villes

Sittellia

Top 10 des pays

France	98.40%
United States	0.17%
Réunion	0.15%
Algeria	0.12%
Switzerland	0.07%
United Kingdom	0.07%
Greece	0.07%
Tunisia	0.07%
Australia	0.05%
Belgium	0.05%

Top 10 des villes

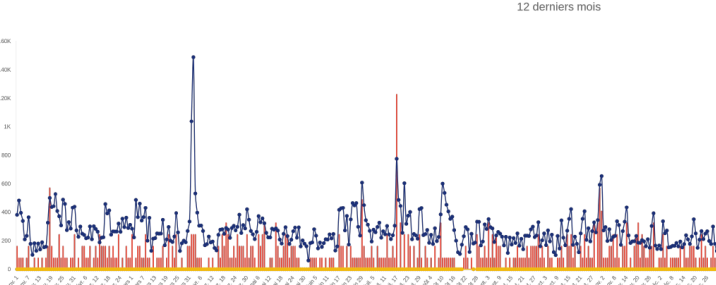
Le Mans	16.80%
Montfort-le-Gesnois	3.92%
Saint-Mars-la-Brière	3.25%
La Ferté-Bernard	2.61%
Conneré	2.54%
Savigné-l'Évêque	2.06%
Bonnétable	1.79%
Lombron	1.74%
Fatines	1.70%
Le Breil-sur-Mérize	1.62%

Janv. 1 - Déc. 31

Clics sur la page

Sittellia

0 Clics totaux	100.20K +75.99%	510 +53.61%
	Visites de pages	Contenu total

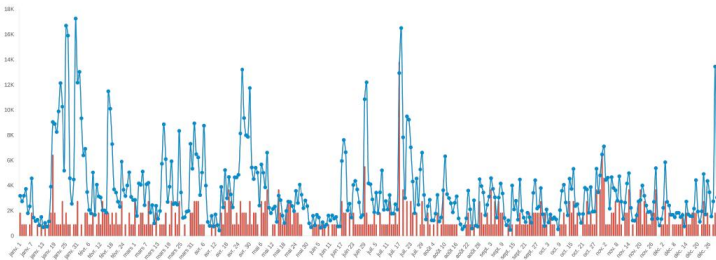


Janv. 1 - Déc. 31

Impressions de la page

Sittellia

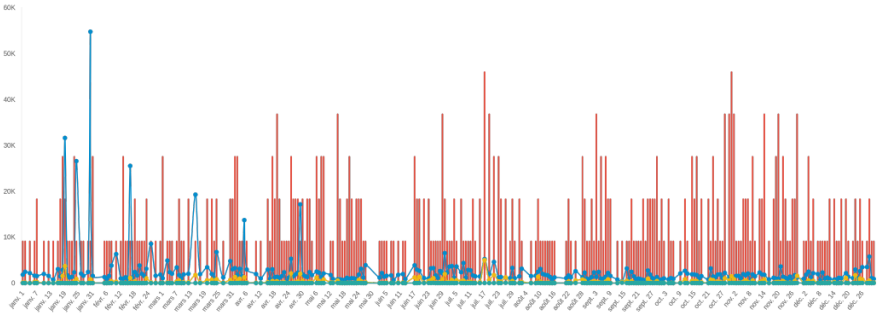
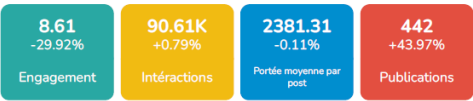
1.29M +79.97%	510 +53.61%
Impressions	Contenu total



Janv. 1 - Déc. 31

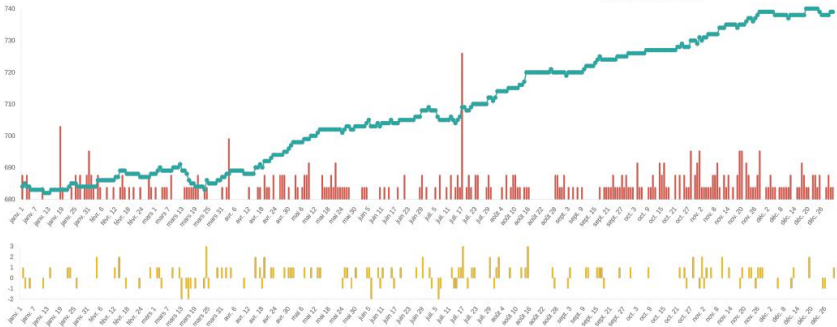
Publications publiées sur la période

f Sittellia



Croissance de la Communauté

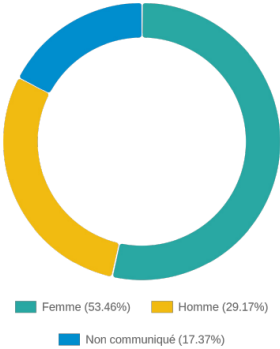
centre_aqualudique_sittellia



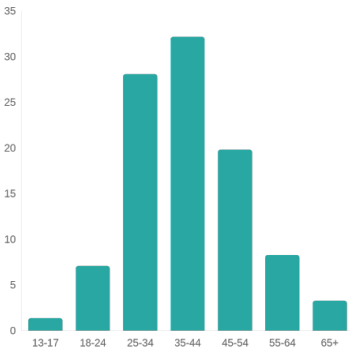
Démographie: sexe et âge

centre_aqualudique_sittellia

Le genre



Âges



Avec la diversification de notre offre produits nous sommes ravis de constater une baisse de la moyenne d'âge de nos auditeurs. En parallèle il reste indispensable de multiplier les réseaux chacun ayant leur propre cible.

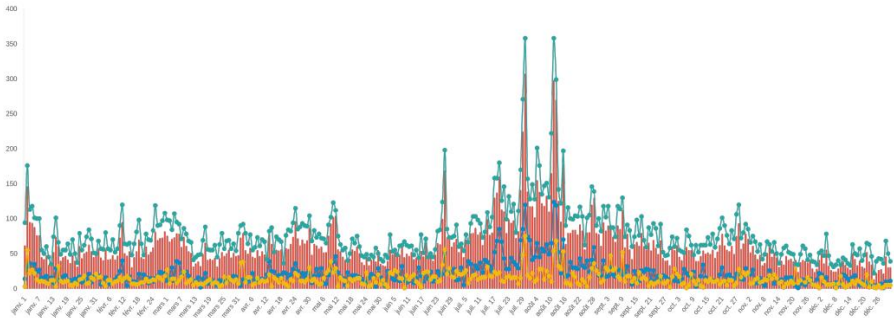
Janv. 1 - Déc. 31

ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LES RESEAUX SOCIAUX

Clics

Centre Aquatique & Forme Sittellia



Janv. 1 - Déc. 31

Le nombre de clics se superpose souvent à l'intérêt que peuvent porter nos auditeurs sur certains sujets. En cette année olympique, les différents évènements proposés ont enthousiasmé la population sur juin/ juillet/ août

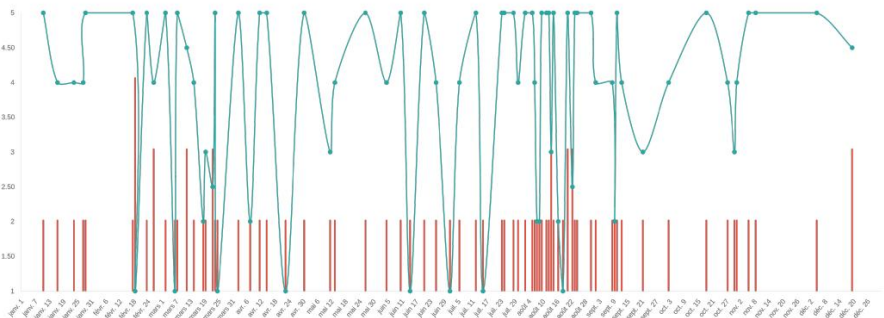
le Centre Aquatique & Forme Sittellia a reçu une note moyenne de 3,86 étoiles.

Le mois d'août se démarque avec le plus grand nombre d'avis lié au nombre de visiteurs.

On constate que les notes varient fortement, oscillant souvent entre 1 et 5 étoiles, ce qui indique une satisfaction inégale qui peut-être accentuée par une mauvaise expérience isolée.

Avis

Centre Aquatique & Forme Sittellia



Janv. 1 - Déc. 31

ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORT DE COMMUNICATION

Les supports de communication jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'image d'un groupe ou d'une organisation. Lorsqu'ils sont conçus en cohérence avec une charte graphique bien définie, ils deviennent des vecteurs puissants d'identité visuelle.

Cette charte graphique, véritable guide de l'image de marque, permet d'assurer une harmonie visuelle sur l'ensemble des supports.

Qu'ils soient imprimés ou numériques ils contribuent à renforcer la reconnaissance, la crédibilité et l'unité du groupe.

Chaque thématique est ainsi pensée pour avoir le maximum d'effet et retenir l'attention.



ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION
DES EXEMPLES DE SUPPORT DE COMMUNICATION



ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORT DE COMMUNICATION



**SURCLASSEMENT
ABONNÉS**

DU 1ER AU 23 DÉCEMBRE

Abonnement JEUNE

Abonnement CLASSIC

Abonnement LIBERTÉ

Abonnement ESSENTIAL

Abonnement EXCELLENCE

Voir conditions à l'accueil de votre centre.

Sittellia
notre aquatique à tous

Parc des Sittellias - 783 Route des Sittellias, 72 450 Montfort-l'Aizé - Gersnois
02 43 54 01 70 - www.sittellia.fr

SMILING PEOPLE COMMUNAUTÉ

Gersnois
Bourgeois

SITTELLIA - E.N.C. au capital de 20 000 000€ - Siège social : Parc des Sittellias 783 Route des Sittellias 72450 Montfort-l'Aizé - Gersnois - RCS Lisieux 502 729 40

**OFFRE
DE PARRAINAGE**

= 1 MOIS OFFERT POUR LE PARRAIN

OFFRE VALABLE TOUTE L'ANNÉE



Rendez-vous dans notre centre aux

JOURNÉES PORTES OUVERTES

DU 24 AU 26 JANVIER 2025



participez gratuitement
à nos activités

FÊTE DU SPORT
(bouger, c'est vert !)

offert

**TON BILAN
FORME**

DIAGO

DÉCOUVRE
TES CAPACITÉS
PHYSIQUES
ET LANCE-TOI !



**DES VACANCES À
DEUX PAS DE CHEZ VOUS !**



SMILING PEOPLE COMMUNAUTÉ

Viens fêter ton anniversaire !
dans ton centre aquatique
avec **ludiboo**



SMILING PEOPLE COMMUNAUTÉ

**PLONGEZ DANS
L'AMBIANCE
DE L'ÉTÉ !**



SMILING PEOPLE COMMUNAUTÉ

**TOUS À
LA PISCINE !**



ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LA REVUE DE PRESSE

L'année 2024 fut rythmée en couverture presse.

Notre objectif étant de pouvoir faire rayonner le bâtiment au quotidien à travers nos actions la confiance et l'accompagnement de la presse sont indispensables.

Le reflet des nouveautés mises en place dans le cadre du nouveau contrat, de nos engagements partenaires sans oublier nos évènements.

Cette année où la stabilité du pôle aquatique fut fragile nous avons fait le choix d'aborder le sujet par des témoignages ou focus métier.

On note un changement important pour le groupe avec un nouveau référent presse : COMMSTRAT. A notre écoute pour publier notre actualité cette agence nous accompagne dans la réalisation de nos dossiers et communiqués de presse.

Sittellia

REVUE DE PRESSE 2024



En 2024 Sittellia a été nommé dans :

- 19 publications web
- 31 articles de presse

MONTFORT-LE-GESNOIS

JO et paralympiques : les écoliers sensibilisés

Le vendredi dernier, les équipes de Sittellia ont marqué la Semaine olympique et paralympique (SOP) par leur intervention à l'école primaire publique Les Tilleuls de Montfort-le-Gesnois.

L'objectif était de faire découvrir les valeurs du sport à travers des épreuves, et de sensibiliser au handicap l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport. Pour se faire, six ateliers, animés par l'équipe fitness du centre aquatique et forme Sittellia, ont ainsi été proposés à plus de 120 élèves. L'ensemble de la cour a été investi pour cette occasion spéciale.

« Nous étions ravis de voir les sourires sur les visages des élèves et des



L'équipe de Sittellia s'est rendue à l'école primaire Les Tilleuls.

PHOTO : SITTELLIA

enseignants, et de pouvoir intervenir et sensibiliser sur un sujet qui a tout son sens en cette année olympique »,

explique Christelle Luron, directrice de Sittellia.

ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LA REVUE DE PRESSE

Des stagiaires à Sittellia toute l'année

Depuis la rentrée de septembre, le centre aqualudique & forme Sittellia accueille deux stagiaires en brevet professionnel de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport, mention activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN), se préparant au diplôme d'éducateur aquatique.

Nos objectifs sont d'accompagner les jeunes dans leur formation, et de les orienter vers des métiers où les besoins en recrutement sont importants. Nous cherchons également à renforcer nos équipes internes en recrutant des personnes qualifiées qui partagent les valeurs de notre établisse-

ment. En même temps, nous accueillons de plus en plus de stages découverte pour des initiations à l'univers des métiers du sport et des loisirs, explique Christelle Luron, directrice du centre.

Plus de 30 élèves enthousiasmés

La semaine dernière, Carla a réalisé son projet d'animation Aquafamily, une séance d'aquafitness en duo parent-enfant, dans le cadre de la validation de ses unités de compétence. Cette initiative succède à celle de Kévin, qui avait enthousiasmé plus de 30 élèves de l'Académie du savoir-nager avec une animation dédiée à la

Semaine olympique et paralympique.

Ces animations, accessibles à tous, enrichissent le programme annuel en offrant des expériences variées, ajoute Christelle Luron. ■



Carla et Kévin préparent leur diplôme d'éducateur aquatique. Photo : Sittellia

L'orage n'a pas empêché la fête au centre

Samedi, le centre organisait un après-midi découverte festif avec de nombreuses animations.

Toutes les activités ont été ramenées à l'intérieur, explique Christelle Luron, la directrice du centre aqualudique de Sittellia, alors qu'il pleuvait des cordes et que le tonnerre grondait.

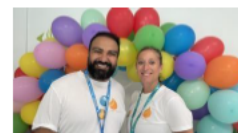
Les équipes du centre avaient organisé un après-midi découverte en lien avec la journée de l'olympisme et du paralympisme. Pour l'occasion, de nombreuses animations : tournoi de water-polo, volley-ball, course de tapis et tir au panier de basket, avec des prix à gagner, étaient proposés. À cause

du temps, les inscriptions ont chuté, explique Ziyaad, mais plus de 150 personnes sont tout de même venues.

Des athlètes béninois présents

Cet événement a été également l'occasion pour deux athlètes paralympiques béninois de faire leur première apparition, seulement quelques heures après leur atterrissage : Atchiba Fayssal, double médaillé d'or aux 100 et 200 mètres, et médaillé de bronze en saut en longueur, ainsi que Houndalowan Marina, médaillée d'argent au lancer de javelot et médaillée de bronze au lancer de poids, étaient présents.

Les participants à la fête ont pu bénéficier d'une séance de dédiées exclusive. De leur côté, les athlètes et la délégation ont pu découvrir les lieux, où ils pourront notamment profiter des espaces de renforcement musculaire et de bien-être. ■



Ziyaad et Aurélie ont tout fait avec le reste de l'équipe pour que cette fête se déroule le mieux possible... même avec l'orage. Photo : Le Maine Libre

Sittellia déjà en mode été

Le centre aqualudique passe en mode estival. Horaires élargis, cours intensifs, soirées, matinée famille, yoga,... Il y en a pour tous les goûts.

Quels sont les changements qui opéreront ?

Christelle Luron, directrice du centre : « L'été, nous proposons de nouveaux horaires d'ouverture : nous serons ouverts de 10 h à 19 h pour la partie aquatique. Après la demande des usagers, nous ouvrirons dès 9 h et fermerons à 20 h 30 les parties fitness et bien-être. La nocturne à Sittellia a toujours lieu de 20 h à 22 h le mardi soir. Un snack sucré et salé ouvre également à partir de 11 h 30 à l'extérieur. »

Quelles activités attendent les intéressés ?

« Nous proposons des stages intensifs de natation, sur inscription, toutes les deux semaines, pour les niveaux débutants et intermédiaires. Nous proposons également des matinées famille, les

mardi, jeudi et vendredi matin, durant lesquelles nous prêtons du matériel. »

Quels sont les temps forts ?

« Nous organisons deux soirées pool party, les mercredi 17 juillet et vendredi 9 août avec comme thèmes respectifs : tropical et bollywood. Ce sont des grosses soirées avec beaucoup d'ambiance, où nous proposerons des animations, de la musique, des concerts, du karaoké, ou encore un canon à mousse. Les participants sont attendus de 20 h 30 à 22 h 30. En plus, des open game seront organisés avec différents jeux et sports comme du water-polo ou du volley-ball. »

Proposez-vous des nouveautés pour cet été ?

« Cette année nous proposons des cours de yoga, à l'initiative d'Anthony Goux, quatre dates

sont proposées pour venir tester gratuitement cette discipline, sous deux formats : adulte et parents enfants. Si les cours rencontrent du succès, nous les proposerons en cours à partir de septembre ! »

Pratique

Pour plus de renseignements : www.sittellia.fr ; moncentreaquatique.com ; 02 43 54 01 70. ■



Même si pour le moment la chaleur n'est pas encore au rendez-vous, Sittellia est prêt pour la saison estivale avec Christelle Luron, directrice du centre. Photo : Le Maine Libre

Des séances de yoga à Sittellia

Suite à l'engouement suscité par les quatre séances découvertes de yoga organisées cet été, affichant complet à chaque rendez-vous, le centre aqualudique et forme Sittellia à Montfort-le-Gesnois a décidé d'étendre son offre. Désormais, des cours réguliers de yoga sont proposés chaque semaine avec deux créneaux : le mardi à 18 heures et le vendredi à 10 heures.

Activités premium du centre

Ces séances s'inscrivent dans le cadre des activités premium du centre et seront animées par Anthony Goux, éducateur fitness à Sittellia depuis 20 ans, où il dispense des cours et accompagne les pratiquants, notamment dans leur parcours de remise en forme.

C'était une envie partagée par les clients et le personnel

d'ajouter des cours de yoga, qui complètent d'ailleurs à merveille les séances de pilates que nous proposons déjà, explique Anthony, professeur de yoga depuis 4 ans.

Accessibles à tous, quel que soit l'âge ou le niveau de forme physique, ces cours s'adaptent aux capacités de chacun. La doyenne a 75 ans, souligne-t-il.

Le yoga, en particulier le Vinyasa qu'enseigne Anthony, permet de travailler en profondeur sur l'équilibre entre le corps et l'esprit. Il aide à apaiser les tensions physiques grâce à un étirement doux des muscles et à calmer l'esprit par le biais de la respiration consciente.

Formule parent-enfant

Une formule parent-enfant sera également proposée à l'avenir. C'est de plus en plus en vogue en ce moment, explique Christelle Luron, directrice du centre. L'idée est de le développer notamment sur les périodes de vacances scolaires.

Pratique : inscription en ligne sur moncentreaquatique.com ou au 02 43 54 01 70. ■



La salle peut accueillir trente personnes maximum. Photo : Le Maine Libre

ACTIONS COMMERCIALES ET COMMUNICATION

LA REVUE DE PRESSE

Montfort-le-Gesnois. JO : la délégation du Bénin dit au revoir la Sarthe

L'heure a sonné pour la délégation béninoise, et plus particulièrement pour les athlètes valides, pour rejoindre la capitale et ses épreuves des Jeux olympiques 2024, qui auront lieu du 26 juillet au 11 août. Les épreuves paralympiques, quant à elles, se tiendront du 29 août au 8 septembre.

Accueillie sept semaines à Montfort-le-Gesnois

La délégation béninoise a été accueillie dans la commune de Montfort-le-Gesnois pendant sept semaines en amont. Durant ce séjour, ils ont découvert une partie du territoire, rencontré les athlètes locaux, visité des écoles et des communes avoisinantes. Evidemment, ces sportifs de haut niveau ont pu profiter des nouvelles installations sportives sur Montfort-le-Gesnois pour certaines disciplines, ainsi que celles Lombron et de Connerre pour d'autres. **Ils ont également bénéficié d'un accès au centre aquatique et forme Sittellia pour des séances de récupération ou de musculation. Ce dimanche après-midi, ils y étaient encore présents pour des remerciements avant le départ pour Paris.**



La délégation du Bénin avait fait sa première apparition à la piscine de la communauté de communes du Gesnois Bilurien, le 29 juin. Ici avec le maire, Anthony Trifaut.

La délégation du Bénin avait fait sa première apparition à la piscine de la communauté de communes du Gesnois Bilurien, le 29 juin. Ici avec le maire, Anthony Trifaut.

Le Maine Libre

Immense succès de la soirée tropicale à Sittellia

Le 17 juillet dernier, le Centre Aqualudique et Forme Sittellia a vibré sous le signe de l'exotisme avec la soirée tropicale qui a attiré plus de 150 personnes. Cet événement a marqué une nouvelle ère pour les initiatives événementielles du Centre, alliant divertissement et convivialité pour un public de tout âge.

L'objectif de la soirée était clair : offrir un moment de festif et chaleureux accessible à tous. La thématique tropicale a été choisie pour son attrait universel, son côté rafraîchissant et animé.

Les participants ont pu profiter de baignades, du canon à mousse qui a fait l'unanimité, de bouées géantes, de bulles de hamster, et d'un photobooth pour immortaliser leurs souvenirs. L'artiste GWAN, originaire d'Oizé, a livré une performance de 1 h 30, mettant en avant ses titres reggae aux sonorités actuelles. Actif sur les scènes locales depuis plus de deux ans, il a interprété des morceaux de son dernier EP « Laissez les parler ». Cet événement a été organisé en partenariat avec l'horticulteur « Corbion », qui a contribué à la décoration tro-

pical avec des plantes exotiques.

La prochaine soirée sera sur le thème : Bollywood, le vendredi 9 août de 20 h 30 à 22 h 30. Prévente disponible sur moncentreaquatique.com ■



La soirée a attiré 150 personnes. Photo : Sittellia

Nicola, maître nageur par passion

Le Maine Libre : Qu'est-ce qui vous plaît dans le fait d'être maître nageur ?

Nicola Monharoul, maître nageur : « On a l'image du maître nageur, assis sur sa chaise avec des lunettes de soleil, mais notre métier va bien au-delà de ça ! Il s'agit de mettre en valeur le centre et ses activités. On peut à la fois surveiller et aider quelqu'un, le conseiller et discuter avec lui. C'est un métier très riche dans lequel la passion est essentielle, sans elle, c'est difficile de s'y épanouir. Le fait de pouvoir créer du lien à travers diverses animations est aussi très gratifiant. De plus, il y a peu de contraintes, l'ambiance est formidable et tout le monde est dans un bon état d'esprit. »

Pourquoi aimez-vous particulièrement travailler ici ?

« Lorsque j'étais à Angers, j'ai rencontré ma voisine qui travaillait chez Sittellia. À mon arrivée, le centre sortait tout juste de terre. Avec sa structure, son cadre verdoyant, une équipe formidable et un contact facile avec les usagers, j'ai eu un véritable coup de foudre ! Travailler ici m'a offert des opportunités uniques que je n'aurais pas eues dans le commerce, par exemple. J'ai grandi dans mon métier, je suis là depuis l'âge de 25 ans, et aujourd'hui, à l'approche de mes 50 ans, je me rends compte de la vraie reconnaissance que l'on obtient ici, non pas à travers un diplôme mais à travers les relations humaines. »

Comment devient-on maître nageur ?

« La voie principale est le BNS-SA (Brevet national de sécurité

et de sauvetage aquatique). Il existe une formation d'un an au Mans avec l'Association mancelle de sauvetage. C'est la première étape pour devenir nageur et savoir surveiller un centre aquatique. Ensuite, il faut obtenir le brevet professionnel BPJEPS, soit dans un organisme privé, soit par une société de formation. Ce brevet permet de combiner la surveillance avec les compétences d'éducateur sportif. Devenir maître nageur n'est pas compliqué en soi, mais ça requiert de la passion et de l'engagement. » ■



Nicola Monharoul est maître nageur à Sittellia depuis près de 25 ans. Photo : Le Maine Libre



LA FREQUENTATION

FREQUENTATION PAR CATEGORIE

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

PROVENANCE DES USAGERS



LA FREQUENTATION

FRÉQUENTATION PAR CATÉGORIE

L'année 2024 se caractérise par une fréquentation en hausse, avec un total de 164 993 entrées, contre 158 960 en 2023, soit une progression de +3,2 %. Cette dynamique confirme l'attractivité croissante de Sittellia et l'efficacité des actions menées pour fidéliser les usagers et diversifier l'offre.

LA FREQUENTATION PAR CATEGORIE

SITTELLIA

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées aquatiques	4 238	4 724	5 660	5 482	5 628	4 997	13 801	15 755	3 717	5 316	2 940	1 711	73 969
Entrées wellness	209	206	207	158	127	115	127	153	156	177	157	105	1 897
Scolaires et clubs payants	2 546	2 458	2 245	1 936	2 499	1 888	0	0	2 390	2 151	2 344	1 830	22 287
Pass activités	1 478	1 595	1 615	1 458	1 315	1 209	661	672	998	1 310	1 490	1 043	14 844
Abonnements	4 832	4 805	4 761	4 188	3 902	3 629	3 763	3 214	4 761	5 022	4 149	3 086	50 112
Autres produits	51	13	29	10	43	12	125	68	15	228	115	175	884
Total Aquatique et Fitness	13 354	13 801	14 517	13 232	13 514	11 850	18 477	19 862	12 037	14 204	11 195	7 950	163 993
Total 2024	13 354	13 801	14 517	13 232	13 514	11 850	18 477	19 862	12 037	14 204	11 195	7 950	163 993
Total 2023	12 635	12 884	12 774	12 421	12 486	13 363	14 131	18 933	15 357	14 783	12 849	6 344	158 960



Si on détaille ces résultats par catégorie voici ce que l'on peut observer :

Avec 73 969 entrées la fréquentation aquatique demeure le pilier de l'activité. L'été 2024 a connu une affluence intéressante, notamment en juillet et août, avec des hausses supérieures à 15 % par rapport à N-1. Nos abonnés actifs participent également activement à la dynamique des chiffres observés.

Ces résultats témoignent de plusieurs constats :

Une hausse par rapport à 2023 : +5 033 entrées (+3,2 %)

Pic de fréquentation : juillet et août (saisonnalité estivale marquée)

Creux de fréquentation : décembre (moindre activité hivernale)

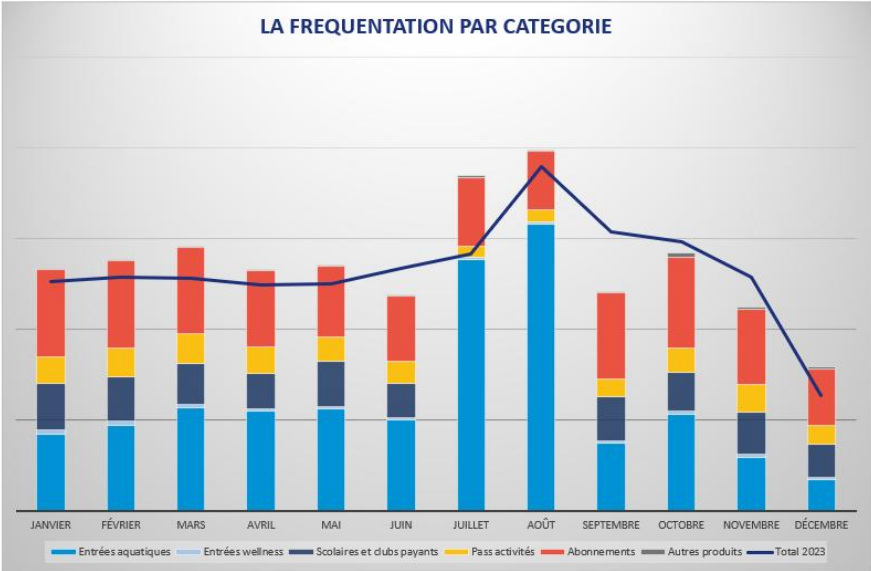
Sittellia connaît ainsi une **bonne dynamique en 2024**, portée principalement par :

- La fidélité des abonnés
- Un fort pic estival (vacanciers)
- Une fréquentation scolaire et associative solide hors vacances

Cependant, **des leviers d'amélioration** existent pour les mois d'hiver (novembre-décembre) et les **offres bien-être** peu sollicitées.

LA FREQUENTATION
FRÉQUENTATION PAR CATÉGORIE

Ces résultats encourageants motivent les équipes et notre capacité à nous réinventer régulièrement pour maintenir la fidélité de nos fréquentant. Notre abonné actif constitue la 2ème catégorie la plus impactante sur les fréquentations ce pourquoi il est indispensable de travailler au quotidien leur fidélité.



Cette illustration graphique souligne une nette hausse de la fréquentation durant les mois estivaux, avec un pic en août porté principalement par les entrées aquatiques. La fréquentation reste globalement supérieure ou à l'équilibre en comparaison à 2023 sur la majorité des mois, confirmant la dynamique positive amorcée en début d'année. Malgré 25 ans d'ouverture l'attractivité du site reste intact soulignant des choix stratégiques.



LA FREQUENTATION

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

Le nouveau contrat prévoyait des ambitions comme suit :

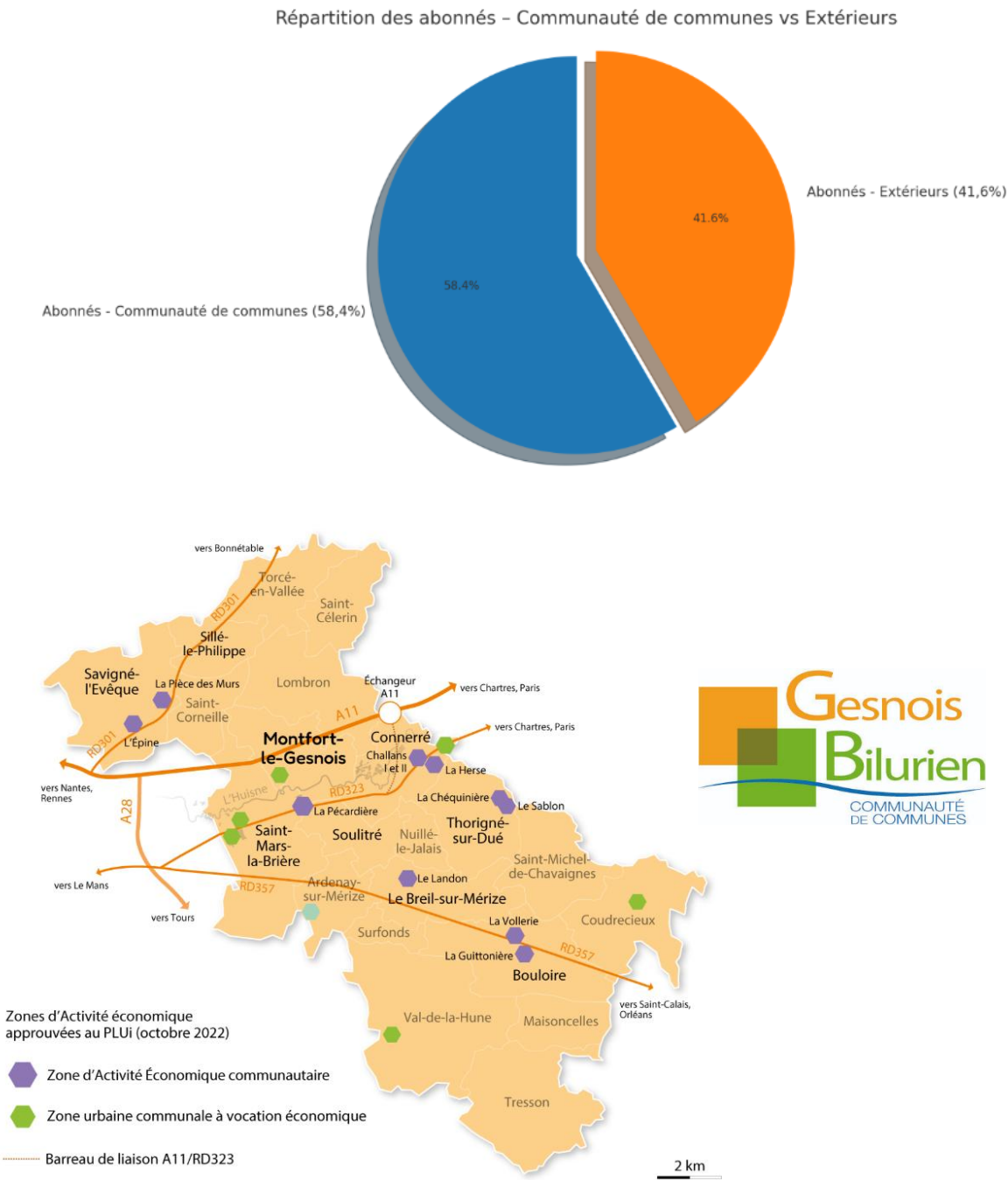


Fréquentations	01/01/2024 au 31/12/2024
Entrées publiques « Espace aquatique »	76 318
Entrées publiques " Espace aquatique + Forme/ Bien-être "	2 905
Entrées publiques "Activités aquatiques"	21 891
Entrées centres de loisirs (sur créneaux publics)	643
Entrées "Abonnements / Packs"	43 243
Sous Total des entrées publiques	144 998
Entrées scolaires 1e degré CCGB	14 960
Entrées scolaires 2e degré CCGB	1 320
Eventuelles entrées scolaires extérieures (hors CCGB)	3 300
Sous Total des entrées scolaires	19 580
Entrées clubs & associations	2 000
Sous Total des entrées "Clubs et associations"	2 000
Locations diverses	-
Autres entrées (à préciser)	-
Sous Total des entrées "autres"	-
TOTAL GENERAL ANNUEL	166 578

Les prévisions de l'année 1 du contrat de délégation de service public prévues au contrat démontrent que le modèle envisagé est cohérent. Cette précision est le résultat d'un suivi pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

LA FREQUENTATION
PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Si on isole la provenance de nos abonnés où les données sont plus complètes concernant les coordonnées on constate que plus de la moitié de ces derniers habitent sur le territoire. Même si cette majorité est reconnue le pourcentage d'extérieurs témoignent l'intérêt qu'on les usagers pour le centre. Cette répartition fait référence aux plus de 900 abonnés actifs (formule flex et annuel) que compte le site.





LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

LES RECETTES PAR CATEGORIE

L'EVOLUTION DES RECETTES



LES RECETTES
LA GRILLE TARIFAIRE

La grille tarifaire est présentée et annexée au contrat de délégation de service public. Elle qui détermine les limites et cadre financier qui régissent le contrat. Pour ce nouveau contrat nous avons fait le choix de ne pas impacter les baigneurs, le tarif des entrées simple baignade restant inchangé par rapport à 2023.

Ci après le détail :

Tarifs

ENTRÉES	public		résident ¹		Vacances d'été public		résident ¹	
	public	résident ¹	public	résident ¹	public	résident ¹	public	résident ¹
ESPACE AQUATIQUE gratuit pour les moins de 3 ans								
Adulte 16+	6€10	5€	7€20	6€10				
Adulte - prix réduit ⁶	4€90	3€40	5€40	3€90				
Enfant 3, 15	4€90	3€40	5€40	3€90				
Famille 4 personnes dont 2 adultes maximum	19€	15€	21€	17€				
10 entrées	49€	34€	49€	34€				
ESPACES AQUATIQUE, OCÉANE ^{3,5} & FORME ⁴ cardio musculation								
Liberté 16+				19€				
> 10 entrées ²				165€				
Duo Liberté 16+				34€				
ESPACES AQUATIQUE, OCÉANE ^{3,5} & FORME ⁴ + toutes les activités								
All inclusive 16+				25€				
Duo All inclusive 16+				47€				

Activités

	Basic	Premium	Natation
activités ⁵	aqua fitness / bodypalm	aquabiking bb nageurs / fitness	leçons enfants apprentissage / perfectionnement
séance	12€50	19€	-
5 séances	-	-	stage ³ 60€
10 séances ²	110€	170€	stage ³ 110€

Anniversaire



accès aquatique
gouter
animation
10 enfants
+ 2 accompagnateurs
135€
à partir de 3 ans
coton t-shirt personnalisé
en sus

Ludinage

25€/mois
accès à l'académie du savoir-nager
(1 séance par semaine)¹
+ accès à l'été ludique

Abonnements nominatifs

	Excellence	Essential	Liberté	Jeune	Classic
âge	16+	16+	16+	16-24	12+
aquatique	•	•	•	-	•
océane ^{3,5} & forme ⁴	•	•	•	uniquement uniq. forme	-
activités ⁵	Premium ⁵ , fitness & Basic en illimitées	Basic & fitness ⁷ illimitées	-	-	-
services +	-10% sur la boutique	-	-	-	-
Abo FLEX ^{4,5}	65€/mois	55€/mois	45€/mois	29€/mois	29€/mois

¹ Séance hebdomadaire hors vacances scolaires de septembre à juin. ² Cartes valable 6 mois. ³ Leçons uniquement pour les enfants pendant les vacances scolaires. ⁴ Abonnement annuel possible - paiement comptant uniquement ⁵ Frais d'adhésion à la Smiling People Communauté à régler à la première souscription : 35€ + caution support carte d'accès en sus. ⁶ Salle cardio-musculation (tenue fitness, baskets et serviette obligatoires) ⁷ Cours collectifs Fitness sauf PILATES. ⁸ Supplémentaires pour toute création de carte - Les abonnements intègrent 2 périodes d'arrêt technique tous les 6 mois (vidéo, entretien...). Les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Conditions générales de vente disponibles sur simple demande à l'accueil de votre établissement. ⁹ Tongs & serviette obligatoires ¹⁰ Réservation obligatoire



¹Tarif préférentiel pour les résidents de la communauté de communes LE GENOIS BILURIEN, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. ²Valable 12 mois. Caution de 5€ pour carte magnétique. ³Tongs & serviette obligatoires - créneau bien-être d'1h30. ⁴Abonnement annuel possible - paiement comptant uniquement. ⁵Réservation obligatoire. ⁶Demandeur d'emploi / PMR / étudiant sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.

À partir de janvier 2024

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20231226-2023_02dep-CC en date du 26/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_02dep

CCGB – DSP Centre aquatique SITTELLIA

Annexe 1 : La grille tarifaire présente en annexe 5 du contrat de délégation de service public		Résidents CCOB	Non Résidents CCOB
ESPACE AQUATIQUE (hors été)		Tout public 11€10	Tout public 11€10
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)
Admission visiteurs		Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (hors moins de 3 ans)	Adulte (16 ans et +) Enfant (3 à 15 ans) (

LES RECETTES

LES RECETTES PAR CATÉGORIE

LES RECETTES COMMERCIALES MENSUELLES TTC PAR CATEGORIE

SITTELLIA

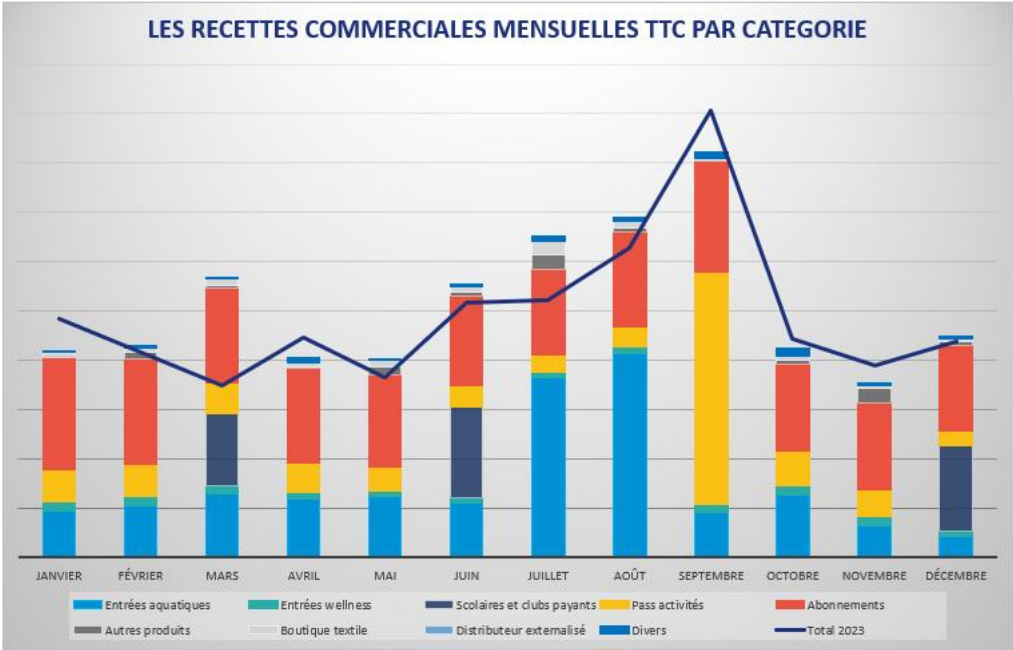
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées aquatiques	18 996	20 859	25 725	23 848	25 001	21 840	73 131	82 538	18 278	25 278	13 097	8 364	356 955
Entrées wellness	3 807	3 710	3 367	2 674	2 043	2 186	1 921	2 673	2 992	3 596	3 342	2 338	34 648
Scolaires et clubs payants	0	0	29 351	0	0	37 250	0	0	0	0	0	34 517	101 118
Pass activités	12 787	13 359	12 485	11 818	9 907	8 537	7 152	8 154	94 703	14 487	11 234	6 141	210 763
Abonnements	45 583	42 405	38 601	38 597	37 336	36 403	34 862	38 479	44 634	34 824	35 284	34 575	461 583
Autres produits	0	2 784	768	290	3 201	1 275	5 874	1 815	518	1 875	5 557	1 820	25 776
Total Aquatique et Fitness	81 173	83 116	110 297	77 227	77 488	107 490	122 940	133 659	161 124	80 060	68 514	87 755	1 190 843
Boutique textile	1 803	1 855	2 689	1 918	2 427	2 460	5 265	2 651	835	1 324	1 232	721	25 178
Distributeur externalisé	124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124
Divers	409	1 284	864	2 149	862	1 146	2 245	1 493	2 777	3 430	1 285	1 447	19 390
Total Recettes Accessoires	2 335	3 138	3 552	4 067	3 289	3 606	7 510	4 144	3 612	4 754	2 517	2 168	44 692
Total 2024	83 508	86 255	113 849	81 293	80 777	111 096	130 450	137 803	164 736	84 813	71 031	89 923	1 235 535
Total 2023	97 017	83 412	69 771	89 353	73 204	103 234	104 490	125 715	181 553	88 752	78 003	87 454	1 181 957



Les recettes commerciales TTC de 2024 atteignent **1 235 535 €**, en **hausse de 4,5 %** par rapport à 2023 (**+53 578 €**), traduisant une dynamique économique positive.

Cette progression est principalement portée par les **abonnements** (443 540 €) et les **pass activités**, qui affichent une croissance marquée, notamment durant la période estivale et en septembre là où la demande est plus importante. Le graphique met également en évidence un **pic exceptionnel en septembre** sur les prestations activités. À l'inverse les mois d'avril et novembre restent plus faibles.

LES RECETTES
L'EVOLUTION DES RECETTES





LES ELEMENTS FINANCIERS

LES PRODUITS

LES CHARGES

LE RESULTAT

COMMENTAIRES



LES ELEMENTS FINANCIERS

LES PRODUITS

	2024	Contractuel
		Avenant 1
CA Aquatique fitness	992 395	977 544
CA Boutique	20 982	24 990
CA Recettes accessoires	16 261	4 455
Total recettes commerciales HT	1 029 638	1 006 989
PCA Aquatique fitness	15 519	0
Remboursements clients	-446	0
Total CA commercial HT	1 044 711	1 006 989
Compensation affermage	449 599	444 084
Indemnisation P.E.	525	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 494 835	1 451 073

Les recettes commerciales sont détaillées en TTC dans le chapitre « les recettes par catégorie ». Elles sont ici diminuées de la variation des produits constatés d'avance (PCA Aquatique fitness).

Les produits constatés d'avance concernent uniquement les abonnements (trimestriels et annuels) et les écoles de natation.

Le total Chiffre d'affaires HT regroupe les recettes commerciales HT nettes et les compensations.

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES CHARGES

	2024	Contractuel
		Avenant 1
Conso boutique	11 375	12 495
Matériel pédagogique	2 745	0
Petites fournitures	6 777	7 900
MP marchandises et fournitures	20 897	20 395
P1 Eau	36 616	34 901
P1 Electricité	100 905	96 474
P1 Gaz	156 951	127 848
P1 Optimisation des fluides	0	18 146
P1 Fluides	294 472	277 368
P2 Maintenance	119 794	121 194
P3 GER	31 910	39 498
Nettoyage et entretien	10 926	10 000
Contrats de maintenance	7 990	22 904
Contrôles réglementaires	8 102	1 784
Entretien matériel exploit.	3 084	3 200
Entretien biens immobiliers	3 126	1 300
Maintenance et entretien	184 932	199 880
Salaires et charges	669 618	667 907
Participation des salariés	9 813	
Formation	17 149	6 340
Autres coûts salariaux	-16 328	0
Coûts salariaux	680 252	674 247
Cours prestataires extérieurs	403	0
Cours prestataires extérieurs	403	0
Promotion communication	10 686	15 180
Promotion communication	10 686	15 180
Taxes sur les salaires	12 577	15 072
Taxes foncières et CFE	7 000	10 166
CVAE	2 435	3 050
SACEM	1 352	2 500
Autres taxes	2 448	1 781
Impôts et taxes	25 812	32 568
Frais postaux	34	400
Téléphonie internet	2 672	1 940
Assurances	9 000	7 442
Frais de déplacement	13 494	12 410
Sécurité et gardiennage	1 456	0
Frais actes et contentieux	271	0
Honoraires	9 018	3 800
Frais bancaires	4 543	5 709
Monétique cartes bracelets	2 587	1 800
Impayés clients douteux	1 893	0
Locations	6 959	1 380
Autres frais	134	0
Frais généraux	52 060	34 881
Redevance collectivité	60 000	60 000
Redevance var./ intéressement	12 390	0
Redevance collectivité	72 390	60 000
Charges financières	-3 589	0
Charges exceptionnelles	2 966	0
Charges diverses	-623	0
Dotations aux amortissements	22 258	21 357
Financement investissements	6 354	6 354
Coûts des investissements	28 612	27 711
Frais de structure	39 843	39 843
Frais de structure	39 843	39 843
TOTAL CHARGES	1 409 736	1 382 073

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE RÉSULTAT

	2024	Contractuel
		Avenant 1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 494 835	1 451 073
TOTAL CHARGES	1 409 736	1 382 073
RESULTAT ECONOMIQUE	85 099	69 000

LES ELEMENTS FINANCIERS

COMMENTAIRES

● VENTILATION DES CHARGES :

● Matières premières, marchandises et fournitures

Ces postes regroupent :

- Les achats consommés (achats +/- variation de stocks) de la boutique, et éventuellement des soins et de la restauration ;
- Les achats de petites fournitures (administratives – petit matériel – matériel d'exploitation – pharmacie – fournitures diverses, ...) non immobilisables

● P1 Fluides

Engagement de notre prestataire technique sur un montant forfaitaire sur la durée du contrat pour la fourniture de l'électricité, l'eau, le gaz, le bois ou le réseau de chaleur

● Maintenance et entretien

- › Entretien et maintenance (P2 ou maintenance de niveau 1 à 3), analyses d'eau, visites techniques réglementaires, produits de traitement et achat petit matériel / fournitures :

Ces postes de dépenses correspondent à la prestation de notre partenaire technique pour l'entretien et la maintenance du centre. Notre partenaire s'engage à rechercher en permanence des pistes d'optimisation des ressources et de préservation du matériel et de la partie technique du bâtiment.

Le poste P3 représente la provision gros entretien ; les charges liées à ce poste sont soumises à l'accord préalable de la collectivité et font l'objet d'un tableau récapitulatif annuel.

- › Nettoyage et entretien

Ce poste correspond au coût de la prestation de notre partenaire nettoyage.

La prestation comprend :

- Les moyens humains (agents d'entretien, ...)
- L'achat des matériels adaptés au milieu aquatique (auto-laveuses...)
- La fourniture des produits d'entretien et des consommables (produits écologiques dans la mesure du possible)

- › Contrats de maintenance

Ce poste regroupe l'ensemble des contrats de maintenance des matériels nécessaires à l'exploitation et du bâtiment (SSI, ascenseurs, ...).

- › Entretien espaces verts, bâtiments, matériel d'exploitation

Sont regroupées ici toutes les charges par nature liées à l'entretien du bâtiment et des matériels nécessaires à l'exploitation du centre.

LES ELEMENTS FINANCIERS

COMMENTAIRES

• Coûts salariaux

Dans un souci de clarté et de transparence, nos charges liées au personnel sont ventilées en plusieurs postes :

- Poste « Salaires, primes et charges » : il s'agit des dépenses de personnel (salaires bruts + charges sociales) et de la variation congés payés.
- Participation et intéressement des salariés : participation et intéressement sur le résultat versée aux salariés, dans le cadre de notre accord groupe (UES Récréa) bénéficiaire.
- Formation : coûts liés aux formations effectuées par les salariés
- Autres coûts salariaux : médecine du travail, indemnités,...
- Vêtements de travail : afin de permettre une identification rapide du personnel au sein du centre aquatique, tous nos employés (hôtesse, éducateurs, agents d'entretien...) sont équipés de vêtements de travail avec logo du site. Cela inclut également l'achat des tenues utilisées par les éducateurs lors des activités.

• Cours prestataires extérieurs

En cas de besoin pour effectuer certains de nos cours (Zen, Sophrologie, Fitness...) nous pouvons faire appel à des prestataires extérieurs, et aussi pour assurer les cours aquatiques en cas de déficit de personnel salarié.

• Promotion communication

Ce poste couvre les achats d'espaces publicitaires, les frais d'imprimerie, les insertions publicitaires, les coûts de création des différents supports de communication (internet, réseaux sociaux y compris agence de communication interne)

• Impôts et taxes

Ce poste comprend la taxe sur les salaires, la part sur la valeur ajoutée (CVAE), la contribution foncière des entreprises (CFE), la SACEM et les autres taxes (ordures ménagères, redevance TV, taxes restauration, ...).

LES ELEMENTS FINANCIERS

COMMENTAIRES

- **Frais Généraux**

- › Frais postaux, téléphonie
- › Assurances
Ce poste comprend une assurance responsabilité civile ainsi que l'assurance multirisque, qui couvre les dommages aux biens.
- › Frais de déplacement
Ce poste regroupe les coûts des véhicules (location, carburant, entretien...) ainsi que les dépenses liées aux différents déplacements effectués durant l'année.
- › Sécurité et gardiennage
Pour garantir la sécurité des bâtiments et de notre clientèle, nous pouvons faire appel à des entreprises spécialisées de gardiennage.
- › Frais actes et de contentieux
Frais liés aux besoins de documents officiels (K-bis, frais de publication,).
- › Honoraires
Ce poste comprend les honoraires versés aux experts comptables et commissaires aux comptes qui attestent de l'exactitude de nos comptes annuels, des éventuels honoraires versés aux avocats en cas de litiges et tout autre honoraire versé aux prestataires extérieurs.
- › Frais bancaires
Ils concernent les frais fixes (tenue de compte, abonnement, ...) et les frais liés aux transactions bancaires (commissions carte bleue, virements, prélèvements, frais sur impayés, ...).
- › Autres frais
Toutes autres charges non incluses dans les postes ci-dessus.

- **Coûts des investissements**

Ces postes regroupent l'amortissement des investissements nécessaires à l'exploitation du centre, les frais financiers afférents au financement des matériels. Les autres achats représentent toutes les fournitures et petit matériel nécessaires non immobilisables (valeur inférieure à 500€ HT unitaire).

- **Les frais de structure**

Afin de favoriser la mutualisation des compétences entre les différents centres que nous gérons, plusieurs services (ressources humaines, administration paie, comptabilité, juridique, contrôle de gestion, marketing, achats,...) interviennent en soutien des managers pour la gestion des centres. Ce poste correspond aux opérations et dépenses effectuées au niveau du siège au profit des exploitations.



ANNEXES

PLANNING D'OUVERTURE

RAPPORT ANNUEL ARS

COMPTES SOCIAUX



ANNEXES
PLANNING D'OUVERTURE

Horaires

Évacuation des espaces 10 min avant fermeture

1 NOUVEAUTÉ : matinales nageurs de 9h à 10h lundi & dimanche - bassin sportif uniquement

PÉRIODE SCOLAIRE

espace	aquatique	nordique ²	océane & forme
lundi	9h ¹ , 13h30 16h, 19h	12h, 19h	9h, 20h30
mardi	12h, 13h30 16h, 19h 20h, 22h	12h, 19h 20h, 22h	9h, 22h
mercredi	10h, 18h	10h, 19h	9h, 20h30
jeudi	12h, 13h30 16h, 19h	12h, 19h	9h, 20h30
vendredi	12h, 13h30 16h, 19h	12h, 19h	9h, 20h30
samedi	bassin sportif 9h30, 11h 14h, 18h ³	14h, 18h ³	9h, 12h30 14h, 18h ³
dimanche & jours fériés	9h ¹ , 12h30 14h, 18h ³	10h, 12h30 14h, 18h ³	9h, 12h30 14h, 18h ³

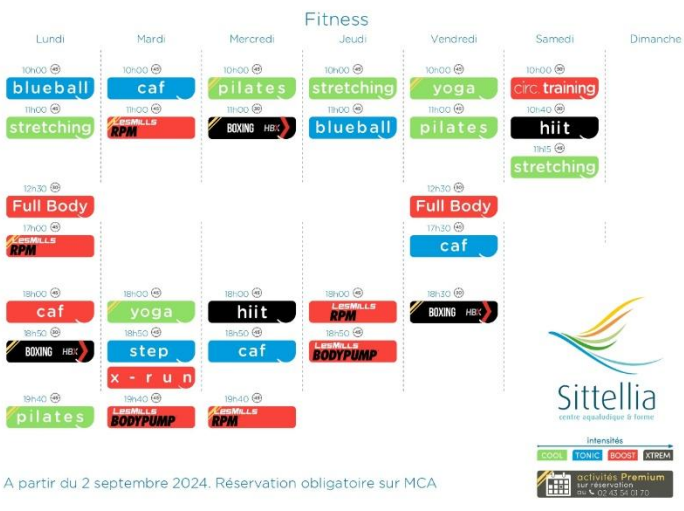
² Fermé de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de Pâques ³ Fermeture à 19h des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint

PÉRIODE PETITES VACANCES

espace	aquatique	nordique ²	océane & forme
lundi	9h ¹ , 19h	10h, 19h	9h, 20h30
mardi	10h, 19h 20h, 22h	10h, 19h 20h, 22h	9h, 22h
mercredi	10h, 19h	10h, 19h	9h, 20h30
jeudi	10h, 19h	10h, 19h	9h, 20h30
vendredi	10h, 19h	10h, 19h	9h, 20h30
samedi	bassin sportif 9h30, 11h 14h, 18h ³	14h, 18h ³	9h, 12h30 14h, 18h ³
dimanche & jours fériés	9h ¹ , 12h30 14h, 18h ³	10h, 12h30 14h, 18h ³	9h, 12h30 14h, 18h ³

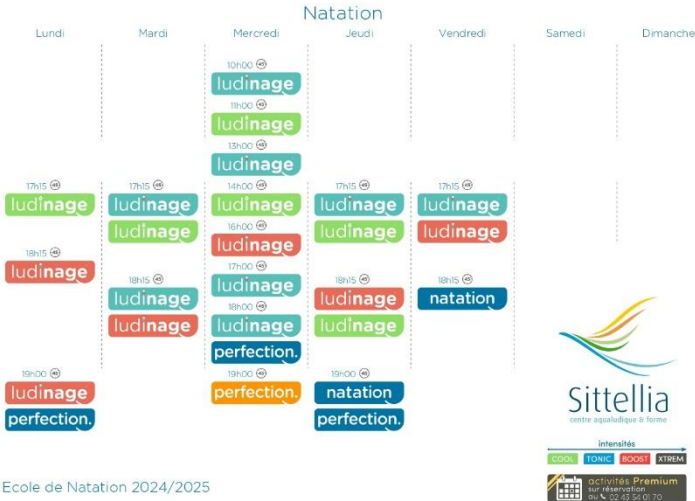
PÉRIODE GRANDES VACANCES

espace	aquatique / nordique	océane & forme
lundi	9h ¹ , 19h	9h, 20h30
mardi	10h, 19h 20h, 22h	9h, 22h
mercredi	10h, 19h	9h, 20h30
jeudi	10h, 19h	9h, 20h30
vendredi	10h, 19h	9h, 20h30
samedi	10h, 19h	9h, 19h
dimanche & jours fériés	9h ¹ , 19h	9h, 19h



A partir du 2 septembre 2024. Réservation obligatoire sur MCA

A partir du 2 septembre 2024. Réservation obligatoire sur MCA



Ecole de Natation 2024/2025



Conformément au contrat de délégation de service public nos plannings fonctionnent par période :

- Période scolaire
- Période petites vacances
- Période grandes vacances

Évolution des horaires d'ouverture dans le cadre du nouveau contrat de DSP

Dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP, une refonte des horaires d'ouverture a été mise en œuvre afin de mieux répondre aux attentes des usagers et d'optimiser l'accès aux services, notamment à l'espace wellness et aux bassins.

Ces ajustements ont porté leurs fruits, comme en témoignent les retours utilisateurs ainsi qu'une hausse notable de la fréquentation sur certaines plages horaires.

Principaux changements apportés :

- Augmentation de l'amplitude horaire d'accès à l'espace wellness, offrant une plus grande flexibilité aux usagers.
- Mise en place de deux matinales supplémentaires : le lundi et le dimanche matin, répondant à une demande récurrente d'élargissement de l'offre en début de journée.
- Réajustement de la pause méridienne : initialement le contrat intègre deux heures entre 12h et 14h n'a pas été appliquée pour le moment. Ce choix stratégique vise à maintenir une continuité de service et souplesse avec un accès jusqu'à 12h30.

Résultats et retours :

Ce nouveau positionnement a été largement apprécié par les usagers, qui bénéficient désormais d'un accès élargi et plus adapté à leurs rythmes de vie. La suppression de l'interruption méridienne a notamment permis de réduire les situations de frustration liées à l'impossibilité d'accéder aux installations à la mi-journée, tout en contribuant à une meilleure répartition de la fréquentation tout au long de la journée.

ANNEXES
RAPPORT ANNUEL ARS

PIS.SITELLIA_MONTFORT-LE-GESNOIS

0218

Bilan contrôle sanitaire

	GRAND BASSIN								LUDIQUE								PATAUG EOIRE	
Paramètres analysés	12 janv. 2024	26 févr. 2024	26 avr. 2024	28 juin 2024	26 juil. 2024	08 août 2024	25 oct. 2024	06 déc. 2024	12 janv. 2024	26 févr. 2024	26 avr. 2024	28 juin 2024	26 juil. 2024	08 août 2024	19 août 2024	25 oct. 2024	06 déc. 2024	12 janv. 2024
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	<1	<1	<1	<1	2	1	1	<1	2	5	4	63	150	40	26	<1	3
Entérocoques /100ml-MS	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	LLISIBU	<1	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogenes par 100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Acide isocyanurique	<5	<5	<5	<5	<5	8	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	9	26	<5	<5	<5
Chlore combiné	0,40	0,48	0,41	0,31	0,35	0,27	0,56	0,53	0,79	0,34	0,55	0,24	0,50	0,38	0,45	0,63	0,38	0,85
Chlore disponible															1,25			
Chlore libre	1,10	1,12	1,16	1,47	1,38	1,26	1,89	1,39	1,46	1,08	0,97	1,73	1,44	1,15		2,37	1,51	1,46
Chlore libre actif	0,68	0,70	0,66	0,80	0,83	0,76	0,75	0,68	0,83	0,55	0,55	1,22	0,86	0,75		1,15	0,94	0,83
Chlore total	1,50	1,60	1,57	1,78	1,73	1,53	2,45	1,92	2,25	1,42	1,52	1,97	1,94	1,53	1,70	3,00	1,89	2,31
pH	7,2	7,2	7,3	7,4	7,3	7,3	7,6	7,5	7,3	7,4	7,3	7,1	7,3	7,2	7,0	7,5	7,2	7,3
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	0,38	<0,30	<0,30	0,46	<0,30	<0,30
Chlorures	42,7	153	162	229	236	235	254	239	71,2	159	168	204	281	359	292	65,4	83,8	71,7
Carbone organique total	2,9	3,3	2,7	2,2	2,2	2,6	3,7	3,2	5,0	3,1	2,8	1,6	3,5	3,8	3,8	2,3	2,9	5,1
Température de l'eau	28,3	28,3	28,4	28,0	27,9	27,9	31,9	29,3	29,5	29,5	30,0	30,1	29,9	29,7	30,0	30,1	31,8	29,9
Bromoforme	<0,20			<0,20				<0,20			<0,20					0,31		
Chlorodibromométhane	<0,20			0,20				<0,20			0,37					0,70		
Chloroforme	6,7			16				10			10					6,7		
Dichloromonobromométhane	0,46			1,2				0,72			1,2					1,4		
Trihalométhanes (4 substances)	7,1			18				11			12					9,1		

Bilan contrôle sanitaire

	PATAUGEORE								TOBOGGAN								BASSIN NORDIQUE		
Paramètres analysées	26 févr. 2024	26 avr. 2024	28 juin 2024	26 juil. 2024	08 août 2024	25 oct. 2024	06 déc. 2024	12 janv. 2024	26 févr. 2024	26 avr. 2024	28 juin 2024	26 juil. 2024	08 août 2024	25 oct. 2024	06 déc. 2024	26 avr. 2024	28 juin 2024	26 juil. 2024	
Bact. aér. revivifiables à 36*-44h	1	7	1	31	14	1	10	2	7	<1	2	4	16	<1	<1	<1	<1	17	
Entérocoques /100ml-MS	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
Staphylocoques pathogenes par 100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
Acide isocyanurique	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	12	<5	<5	<5	<5	10	
Chlore combiné	0,59	0,53	0,24	0,60	0,50	0,90	0,50	0,40	0,52	0,39	0,30	0,19	0,26	0,62	0,45	0,25	0,47	0,37	
Chlore disponible																			
Chlore libre	1,52	1,25	1,63	1,35	2,11	>5	1,95	1,14	1,06	1,19	1,36	1,56	1,25	1,70	1,31	1,93	2,15	2,64	
Chlore libre actif	0,78	0,78	1,07	0,81	1,38	2,84	1,27	0,71	0,60	0,61	0,66	0,85	0,68	0,64	0,56	0,87	0,92	1,28	
Chlore total	2,11	1,78	1,87	1,95	2,61	>5	2,45	1,54	1,58	1,66	1,75	1,51	2,32	1,76	2,18	2,62	3,01		
pH	7,4	7,2	7,2	7,3	7,2	7,7	7,2	7,2	7,3	7,4	7,5	7,4	7,4	7,7	7,6	7,5	7,6	7,5	
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30	<0,30	<0,30	0,48	0,46	0,47	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	<0,30	
Chlorures	161	170	204	280	360	73,6	83,9	42,2	153	162	229	237	234	251	240	230	214	201	
Carbone organique total	3,0	2,8	1,5	3,4	3,7	2,2	2,8	2,8	3,3	2,7	2,0	2,1	2,6	3,6	3,3	1,6	2,3	2,9	
Température de l'eau	30,0	30,4	29,8	29,9	30,7	30,0	31,0	28,1	27,5	28,0	27,9	27,7	27,6	29,8	28,6	27,3	30,0	29,3	
Bromoforme																			
Chlorodibromométhane																			
Chloroforme																			
Dichloromonobromométhane																			
Trihalométhanes (4 substances)																			

Bilan contrôle sanitaire						
Paramètres analysés	BASSIN NORDIQUE		JETS	TOBOGGAN PENTAGLISSE		
	08 août 2024	25 oct. 2024	26 juil. 2024	26 juil. 2024	08 août 2024	19 août 2024
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	<1	<1	54	20	1
Entérocoques /100ml-MS	<1	<1	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1	<1	<1	<1	LLISIBL	<1
Acide isocyanurique	13	<5	<5	10	12	5
Chlore combiné	0,25	0,08	2,68	0,23	0,25	0,21
Chlore disponible						
Chlore libre	1,94	1,66	>5	2,11	1,43	1,67
Chlore libre actif	1,16	0,90	5,57	0,68	0,46	0,62
Chlore total	2,19	1,74	>5	2,34	1,68	1,88
pH	7,3	7,4	7,5	7,8	7,8	7,7
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30	<0,30	0,45	<0,30	<0,30	<0,30
Chlorures	151	84,7	72,0	195	143	98,1
Carbone organique total	2,1	0,82	3,2	2,7	2,0	1,7
Température de l'eau	29,6	26,6	23,4	27,7	27,7	23,8
Bromoforme						
Chlorodibromométhane						
Chloroforme						
Dichloromonobromométhane						
Trihalométhanes (4 substances)						

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



GUIDE DE LECTURE DE L'INTERPRETATION SANITAIRE
DES RESULTATS DU CONTROLE SANITAIRE
DES ETABLISSEMENTS DE NATATION



Principes d'interprétation des résultats :

1 à 2 fois par trimestre, l'eau de chaque bassin est contrôlée par un laboratoire agréé selon un programme établi par l'Agence régionale de santé. Cette analyse ponctuelle porte sur des paramètres microbiologiques et chimiques définis par le code de la santé publique. La conformité bactériologique et chimique est déterminée par comparaison des résultats avec les normes réglementaires.

La qualité du suivi sanitaire (maîtrise du traitement chimique, autocontrôle), la vétusté de l'équipement et l'entretien général de l'établissement sont des critères également pris en compte dans l'interprétation sanitaire. C'est pourquoi un bassin dont les analyses d'eau sont conformes aux exigences réglementaires peut ne pas être qualifié de 'bonne qualité'.

Contrôle sanitaire des 12 derniers prélèvements

	GRAND BASSIN			PATAUGEONNE		
	Conf. bactériol.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire	Conf. bactériol.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire
juin 2010	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
juil. 2010	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
août 2010	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
sept. 2010	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
mai 2011	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
juil. 2011	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
août 2011	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
sept. 2011	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
mai 2012	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
juin 2012	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
août 2012	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne
sept. 2012	Conf.	Conf.	Bonne	Conf.	Conf.	Bonne

Définition de l'interprétation sanitaire :

Baignade autorisée		Baignade interdite	
Les résultats d'analyse sont conformes et le suivi sanitaire est satisfaisant.	Les résultats d'analyse sont non conformes et/ou la qualité du suivi sanitaire ou de l'entretien de l'établissement est non satisfaisante.		
Eau de bonne qualité	Eau de moyenne qualité	Eau de qualité insuffisante	Eau de mauvaise qualité
La qualité de l'eau et le suivi sanitaire mis en œuvre par le gestionnaire sont très satisfaisants.	Les résultats d'analyses montrent un léger dépassement de norme pour un ou plusieurs paramètres et/ou un défaut du suivi sanitaire ou d'entretien de l'établissement. Le gestionnaire de la piscine a renforcé la surveillance du traitement de l'eau et s'est assuré de la stabilité de la qualité de l'eau. La baignade n'engendre pas de risque pour les usagers.	Les résultats d'analyses montrent un dépassement significatif de norme pour un ou plusieurs paramètres et/ou un défaut du suivi sanitaire ou d'entretien de l'établissement. A la demande de l'ARS, le gestionnaire a corrigé le traitement de l'eau et s'est assuré de la bonne qualité de l'eau afin de permettre le maintien des activités de baignade. Si les anomalies constatées se répètent dans le temps, exposant donc les usagers à un risque sanitaire, l'ARS demandera la mise en œuvre de mesures d'amélioration durable. La baignade sera alors interdite jusqu'au constat d'une situation maîtrisée.	En raison d'un dysfonctionnement technique, d'un mauvais traitement de l'eau ou d'une contamination microbiologique majeure, le gestionnaire a fermé temporairement le bassin. Une fois ces anomalies corrigées et après avis de l'ARS, la baignade a été à nouveau autorisée. Si les anomalies constatées se répètent dans le temps, exposant donc les usagers à un risque sanitaire important, l'ARS demandera la fermeture administrative de l'établissement.

Plus d'information en consultant notre site internet www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr - mot clé "eau"



CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION



720218

SITELLIA MONTFORT-LE-GESNOIS

Historique du contrôle sanitaire réglementaire

	GRAND BASSIN			LUDIQUE			PATAUGEOIRE		
	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
août 2024				oui	non	Moyenne			
oct 2024	oui	oui	Bonne	oui	non	Moyenne	oui	non	Insuffisante
déc 2024	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	Normes minimales	Normes maximales	GRAND BASSIN	LUDIQUE	PATAUGEOIRE
				couvert	couvert	couvert
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	6 déc 2024	6 déc 2024	6 déc 2024
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Présent	Présent	Présent
Température de l'air	°C	-	-	Nulle	Nulle	Nulle
Température de l'eau	°C	-	36	25,0	25,0	25,0
Transparence	-	0	-	29,3	31,8	31,0
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4	1,4	normale	normale	normale
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	0,6	0,68	0,94	1,27
pH chlore	unité pH	6,9	7,7	0,53	0,38	0,50
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	-	100	7,5	7,2	7,2
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	11		
Turbidité	NFU	-	0,5	3,2	2,9	2,8
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	<0,30	<0,30	<0,30
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	239	83,8	83,9
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	1	<1	10
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1

Interprétation de la qualité de l'eau des prélèvements du mois de :

	GRAND BASSIN	LUDIQUE	PATAUGEOIRE
décembre 2024	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité

P/ la Directrice de la Santé Publique et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Léa LEMAY

* Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"

Département Santé Publique et Environnementale de Sarthe
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Agir pour la santé de tous

CONTRÔLE SANITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE NATATION



720218

SITELLIA MONTFORT-LE-GESNOIS

Historique du contrôle sanitaire réglementaire

TOBOGGAN

	Conf. bactériologie	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
août 2024			
oct 2024	oui	non	Moyenne
déc 2024	oui	oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

				TOBOGGAN
				couvert
Paramètres analysés	Unités	Normes minimales	Normes maximales	6 déc 2024
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	Présent
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	25,0
Température de l'eau	°C	-	36	28,6
Transparence	-	0	-	normale
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	0,4	1,4	0,56
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	-	0,6	0,45
pH chlore	unité pH	6,9	7,7	7,6
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,3
Turbidité	NFU	-	0,5	<0,30
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	240
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	<1
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1

Interprétation de la qualité de l'eau* des prélèvements du mois de :

TOBOGGAN

décembre 2024

L'eau du bassin est de bonne qualité

P/ la Directrice de la Santé Publique et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Léa LEMAY

* Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"

Département Santé Publique et Environnementale de Sarthe

720218

SITELLIA MONTFORT-LE-GESNOIS

Historique du contrôle sanitaire réglementaire

	BASSIN NORDIQUE			GRAND BASSIN			LUDIQUE		
	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
août 2024	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	non	oui	Mauvaise
août 2024							oui	non	Moyenne
oct 2024	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	non	Moyenne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	Normes minimales	Normes maximales	BASSIN NORDIQUE	GRAND BASSIN	LUDIQUE
				couvert	couvert	couvert
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	25 oct 2024	25 oct 2024	25 oct 2024
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Présent	Présent	Présent
Température de l'air	°C	-	-	Faible	Faible	Moyenne
Température de l'eau	°C	-	36	16,0	25,0	25,0
Transparence	-	0	-	26,6	31,9	30,1
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	0,4	1,4	normale	normale	normale
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	-	0,6	0,90	0,75	1,15
pH chlore	unité pH	6,9	7,7	0,08	0,56	0,63
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	-	100	7,4	7,6	7,5
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5			9,1
Turbidité	NFU	-	0,5	0,82	3,7	2,3
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	<0,30	<0,30	0,46
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	84,7	254	65,4
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	<1	1	26
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1

Interprétation de la qualité de l'eau* des prélèvements du mois de :

	BASSIN NORDIQUE	GRAND BASSIN	LUDIQUE
octobre 2024	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de moyenne qualité

Le dépassement d'au moins un paramètre physico-chimique (Chlorures, Turbidité, Carbone Organique Total, Température) nécessite une action corrective de la part de l'exploitant, sans entraîner un risque sanitaire pour la sécurité des baigneurs.

P/ la Directrice de la Santé Publique
et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Léa LEMAY

* Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"

ANNEXES
COMPTES SOCIAUX

COMPTES ANNUELS



T A L E N Z

Alteis

SITTELLIA

Parc des sittelles

72450 MONTFORT-LE-GESNOIS

COMPTES ANNUELS

Période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

TALENZ ALTEIS CONSEIL

18 rue Claude Bloch
14000 CAEN
02.31.46.23.23
caen@talenz-alteis.fr

SOMMAIRE

Attestation	4
-------------	---

Tableau de gestion

S.I.G. retraités	6
S.I.G. détaillés retraités	7
Tableau financement BIC ALTEIS	10
Synthèse (5 ans)	11

Comptes annuels

Bilan - Actif	13
Bilan - Passif	14
Cpte résultat synth. % CA	15
Bilan - Actif	16
Bilan - Passif	18
Annexe	20

Documents Fiscaux

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de l'entreprise :

SITTELLIA

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant dans ce document se caractérisent par les données suivantes :

- Chiffre d'affaires	1 106 894
- Résultat net comptable	85 099
- Total du bilan	520 161
(montants exprimés en Euro)	

Fait à CAEN

Le

L'expert comptable, Sylvain MONNIER

Tableaux de gestion

S.I.G. RETRAITÉS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 106 894	100,00		100,00	1 106 894	
Ventes de marchandises	20 982	100,00			20 982	
- Coût d'achat des marchandises vendues	11 375	54,21			11 375	
MARGE COMMERCIALE	9 607	45,79			9 607	
Production vendue (biens et services) *	1 085 912	100,00			1 085 912	
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	1 085 912	100,00			1 085 912	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 106 894	100,00			1 106 894	
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *	400	0,04			400	
MARGE DE PRODUCTION *	1 085 512	99,96			1 085 512	
MARGE BRUTE TOTALE	1 095 119	98,94			1 095 119	
- Autres achats	320 950	29,00			320 950	
- Charges externes	372 334	33,64			372 334	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	401 835	36,30			401 835	
Subventions d'exploitation	459 234	41,49			459 234	
- Impôts, taxes et versements assimilés	38 051	3,44			38 051	
- Salaires et traitements	573 185	51,78			573 185	
- Charges sociales	134 267	12,13			134 267	
- Cotisations de l'exploitant						
Total	-286 269	-25,86			-286 269	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	115 566	10,44			115 566	
Reprises sur dépréciat., provisions, amortis						
+ Transferts de charges d'exploitation	1 332	0,12			1 332	
+ Autres produits d'exploitation	1 405	0,13			1 405	
- Dotations amortissements, dépréciations	24 151	2,18			24 151	
- Autres charges d'exploitation	1 281	0,12			1 281	
Total	-22 695	-2,05			-22 695	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 870	8,39			92 870	
Opérations en commun						
+ Produits financiers	3 589	0,32			3 589	
- Charges financières	81	0,01			81	
Total	3 509	0,32			3 509	
RÉSULTAT COURANT	96 379	8,71			96 379	
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	1 466	0,13			1 466	
- Participation des salariés	9 813	0,89			9 813	
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total	-11 279	-1,02			-11 279	
RÉSULTAT EXERCICE	85 099	7,69			85 099	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

1 466

1 466

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

S.I.G. DÉTAILLÉS RETRAITÉS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 106 894,09	100,00		100,00	1 106 894,09	
Ventes de marchandises	20 982,02	100,00			20 982,02	
70710000 textiles	20 982,02	100,00			20 982,02	
- Coût d'achat des marchandises vendues	11 375,25	54,21			11 375,25	
60371000 textiles	-2 625,35	-12,51			-2 625,35	
60710000 textile	9 549,83	45,51			9 549,83	
60710700 achats textiles itg	4 450,77	21,21			4 450,77	
MARGE COMMERCIALE	9 606,77	45,79			9 606,77	
Production vendue (biens et services) *	1 085 912,07	100,00			1 085 912,07	
70611000 departement aquatique fitness	992 395,35	91,39			992 395,35	
70681000 pca abonnement / pass annuel	7 876,18	0,73			7 876,18	
70681100 pca carte de 10	7 642,57	0,70			7 642,57	
70681900 rbt dept aquatique fitness	-445,84	-0,04			-445,84	
70810000 retrocession	6 345,51	0,58			6 345,51	
70820000 cautions cartes	3 461,40	0,32			3 461,40	
70840000 divers (parking, jeux int, mad	6 454,08	0,59			6 454,08	
70840700 refact. mad tva	2 129,81	0,20			2 129,81	
70841700 refact. mad cp exo	54 087,01	4,98			54 087,01	
70887700 refact. intra groupe tva	5 966,00	0,55			5 966,00	
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	1 085 912,07	100,00			1 085 912,07	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 106 894,09	100,00			1 106 894,09	
- Sous-traitance (directe) *	400,00	0,04			400,00	
60410000 cours ae exo	400,00	0,04			400,00	
MARGE DE PRODUCTION *	1 085 512,07	99,96			1 085 512,07	
MARGE BRUTE TOTALE	1 095 118,84	98,94			1 095 118,84	
- Autres achats	320 950,27	29,00			320 950,27	
60611000 electricite	100 904,50	9,12			100 904,50	
60612000 eau	36 615,99	3,31			36 615,99	
60613000 gaz	156 951,01	14,18			156 951,01	
60622000 tourisme	2 468,73	0,22			2 468,73	
60631000 bien etre	2 455,02	0,22			2 455,02	
60632000 produit d'entretien	10 925,97	0,99			10 925,97	
60636000 petit outillage - mobilier et	1 634,86	0,15			1 634,86	
60637000 fournitures evenementiels	591,71	0,05			591,71	
60640000 administratives	556,79	0,05			556,79	
60660000 materiel pedagogique	2 745,06	0,25			2 745,06	
60670000 consommables de monetique	2 586,75	0,23			2 586,75	
60680000 consommable pharmacie/oxygenes	323,60	0,03			323,60	
60690000 petites fournitures diverses	2 190,28	0,20			2 190,28	
- Charges externes	372 334,05	33,64			372 334,05	
61112700 frais administration et gestio	31 108,00	2,81			31 108,00	
61113700 frais direction et managemt	17 589,00	1,59			17 589,00	
61122000 p2 global maintenance	119 793,96	10,82			119 793,96	
61123000 ger technique	31 910,04	2,88			31 910,04	
61133000 gardiennage	1 456,00	0,13			1 456,00	
61135000 prest. animat. evenementiels	650,00	0,06			650,00	
61322000 redevance collectivite	60 000,00	5,42			60 000,00	
61352000 loc vehicule de tourisme	3 734,24	0,34			3 734,24	
61353000 loc copieur	1 955,65	0,18			1 955,65	
61354000 loc serveur informatique	809,54	0,07			809,54	
61358000 loc autres	4 193,50	0,38			4 193,50	
61521000 entretien et rep sur bien immo	3 126,43	0,28			3 126,43	
61552000 entret. et rep inst out & mat	3 262,67	0,29			3 262,67	
61554000 entretien et rep sur bur info	937,60	0,08			937,60	
61555000 entretien et rep vehic vp	102,92	0,01			102,92	
61561000 maintenance - contrats	3 189,62	0,29			3 189,62	
61562000 controles reglem. et analyse	8 102,01	0,73			8 102,01	
61569700 maint hebergement info	4 800,00	0,43			4 800,00	
61610000 multirisques	8 108,00	0,73			8 108,00	
61620000 responsabilite civile	892,00	0,08			892,00	

S.I.G. DÉTAILLÉS RETRAITÉS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
61630000 assurances vehicule	731,00	0,07			731,00	
61852000 seminaire	5 515,53	0,50			5 515,53	
62210000 commissions /achats	2,50				2,50	
62210100 commissions /frais depl	35,00				35,00	
62231000 formation - organismes exteri	4 500,00	0,41			4 500,00	
62231700 gestion formation intra	5 193,00	0,47			5 193,00	
62233000 formation non imputee au budge	1 940,03	0,18			1 940,03	
62239700 honoraires anim. reseau	6 000,00	0,54			6 000,00	
62261000 commissaires aux comptes - exp	2 330,00	0,21			2 330,00	
62261700 honoraires creation stes itg	3 800,00	0,34			3 800,00	
62262000 avocats	2 888,00	0,26			2 888,00	
62263000 relations publiques	1 000,00	0,09			1 000,00	
62269700 hono mandat social	1 500,00	0,14			1 500,00	
62270000 frais d' actes et de contentie	270,94	0,02			270,94	
62370000 publicite - communication	3 564,50	0,32			3 564,50	
62371700 maint hebergement site internet	2 000,00	0,18			2 000,00	
62372700 hono agence comm	2 880,00	0,26			2 880,00	
62380000 divers - dons pourboires	1 528,50	0,14			1 528,50	
62510000 voyages et déplacements person	4 195,99	0,38			4 195,99	
62530000 frais de déplacement de la for	1 689,45	0,15			1 689,45	
62560000 missions et receptions	1 833,36	0,17			1 833,36	
62610000 frais postaux	34,10				34,10	
62620000 telephonie - internet	2 672,25	0,24			2 672,25	
62781000 tenue de compte	1 318,77	0,12			1 318,77	
62782000 carte bleue	1 626,39	0,15			1 626,39	
62785000 frais sur caution	613,00	0,06			613,00	
62788000 autres frais bancaires	960,06	0,09			960,06	
62788700 commissions mca	24,50				24,50	
62800700 achats a refact. intra groupe	5 966,00	0,54			5 966,00	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	401 834,52	36,30			401 834,52	
Subventions d'exploitation	459 233,60	41,49			459 233,60	
74000000 subvention d'exploitation	525,00	0,05			525,00	
74000100 sub d'exploitation comp exo	437 208,60	39,50			437 208,60	
74000200 aide embauche app exo	21 500,00	1,94			21 500,00	
- Impôts, taxes et versements assimilés	38 051,26	3,44			38 051,26	
63110000 taxe sur les salaires	12 577,39	1,14			12 577,39	
63150000 taxe agefiph	3 276,00	0,30			3 276,00	
63180000 autres taxes	136,00	0,01			136,00	
63320000 taxe apprentissage	3 028,41	0,27			3 028,41	
63330000 participation a la formation	6 789,67	0,61			6 789,67	
63350000 taxe apprentissage lib majo	461,78	0,04			461,78	
63511000 cfe	7 000,00	0,63			7 000,00	
63511100 cvae	2 435,00	0,22			2 435,00	
63514000 taxe vehicule tourisme societe	35,00				35,00	
63580000 autres impots	2 312,01	0,21			2 312,01	
- Salaires et traitements	573 184,66	51,78			573 184,66	
64111000 salaires et appointements	513 314,03	46,37			513 314,03	
64112000 provisions salaires a payer	5 341,62	0,48			5 341,62	
64120000 prov congés payés	50 787,54	4,59			50 787,54	
64130000 primes et gratifications	3 741,47	0,34			3 741,47	
- Charges sociales	134 266,55	12,13			134 266,55	
64511000 urssaf	78 873,53	7,13			78 873,53	
64512000 provisions charges sur salaire	1 859,81	0,17			1 859,81	
64520000 charges soc prov congés payés	13 651,05	1,23			13 651,05	
64531000 mutuelle obligatoire	6 495,00	0,59			6 495,00	
64532000 retraite generale	15 419,07	1,39			15 419,07	
64533000 prevoyance	3 526,67	0,32			3 526,67	
64720000 versements comite d'entreprise	2 053,32	0,19			2 053,32	
64750000 medecine du travail	1 896,20	0,17			1 896,20	
64760000 cheque déjeuner	10 491,90	0,95			10 491,90	
Total	-286 268,87	-25,86			-286 268,87	
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	115 565,65	10,44			115 565,65	
+ Transferts de charges d'exploitation	1 332,00	0,12			1 332,00	
79110000 transfert de charges services	1 332,00	0,12			1 332,00	

S.I.G. DÉTAILLÉS RETRAITÉS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
+ Autres produits d'exploitation	1 404,69	0,13			1 404,69	
75800000 produits divers gestion couran	1 404,69	0,13			1 404,69	
- Dotations amortissements et dépréciations	24 150,87	2,18			24 150,87	
68111000 dotation immob incorporelles	515,06	0,05			515,06	
68112000 dotation immob corporelles	21 743,31	1,96			21 743,31	
68174000 prov. deprec. client	1 892,50	0,17			1 892,50	
- Autres charges d'exploitation	1 281,26	0,12			1 281,26	
65110000 redevances sacem spre radio	1 271,01	0,11			1 271,01	
65800000 charges diverse gestion couran	10,25				10,25	
Total	-22 695,44	-2,05			-22 695,44	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 870,21	8,39			92 870,21	
+ Produits financiers	3 589,40	0,32			3 589,40	
76800700 interets c/c groupe	3 589,40	0,32			3 589,40	
- Charges financières	80,90	0,01			80,90	
66181000 interets et penalites de retar	80,90	0,01			80,90	
Total	3 508,50	0,32			3 508,50	
RÉSULTAT COURANT	96 378,71	8,71			96 378,71	
- Charges exceptionnelles (2)	1 466,41	0,13			1 466,41	
67520000 vnc immob corporelles	1 466,41	0,13			1 466,41	
- Participation des salariés	9 813,00	0,89			9 813,00	
69100000 participation des salaries	9 813,00	0,89			9 813,00	
Total	-11 279,41	-1,02			-11 279,41	
RÉSULTAT EXERCICE	85 099,30	7,69			85 099,30	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

1 466,41

1 466,41

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

TABLEAU DE FINANCEMENT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Résultat net	85 099,30
		+ Dotations aux amorts, dépréciat., prov.	24 150,87
		+ Val. comptable des éléments d'actif cédés	1 466,41
Distribution des résultats		- Produit des cessions d'éléments d'actif	()
		- Quote-part des subventions d'investis.	()
		AUTOFINANCEMENT	110 716,58
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations Incorporelles	1 030,12	Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	79 986,00	Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	200,00	Immobilisations financières	
Capitaux propres		Capitaux propres	
Capital		Capital	20 000,00
Subventions d'investissement		Subventions d'investissement	
Dettes financières		Dettes financières	
Emprunts remboursés (capital)		Emprunts réalisés	
Prélèvements des comptes courants	229 465,44		
TOTAL DES EMPLOIS	310 681,56	TOTAL DES RESSOURCES	130 716,58

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL -179 964,98

Augmentation de l'actif circulant		Diminution de l'actif circulant	
Stocks et en cours	2 625,35	Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	7 455,60	Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	83 544,20	Créances clients	
Autres créances	29 094,91	Autres créances	
Charges constatées d'avance	893,35	Charges constatées d'avance	
Diminution des dettes		Augmentation des dettes	
Dettes fournisseurs		Dettes fournisseurs	168 113,28
Autres dettes		Autres dettes	157 165,09
Avances et acomptes reçus sur commandes		Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance		Produits constatés d'avance	89 783,35
TOTAL DES EMPLOIS	123 613,41	TOTAL DES RESSOURCES	415 061,72

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT -291 448,31

Disponibilités	111 483,19	Disponibilités	
Valeurs mobilières de placement		Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts		C. B. C. et découverts	

VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE 111 483,19

SYNTHÈSE (5 ANS)

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du au	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	1 106 894					1 106 894	
Ventes de marchandises	20 982					20 982	
Production de l'exercice	1 085 912					1 085 912	
Marge commerciale	9 607					9 607	
Marge globale	1 095 119					1 095 119	
Valeur ajoutée	401 835					401 835	
Excédent brut d'exploitation	115 566					115 566	
Amortissements / provisions	24 151					24 151	
Résultat d'exploitation	92 870					92 870	
Résultat financier	3 509					3 509	
Résultat courant	96 379					96 379	
Résultat exceptionnel	-1 466					-1 466	
Résultat net de l'exercice	85 099					85 099	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du au	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	110 717					110 717	
Fonds de roulement net global	-179 965					-179 965	
Besoin en fonds de roulement	-291 448					-291 448	
Trésorerie	111 483					111 483	

RATIOS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du au	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients <i>(en jours)</i>	23					23	
Crédit fournisseurs <i>(en jours)</i>	74					74	
Rotation stocks <i>(en jours)</i>	84					84	
Autonomie financière	0,20						
Capacité de remboursement							
Taux d'endettement							
Rentabilité financière	0,81					1	
Rentabilité commerciale	0,08						

Comptes annuels

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 030,12	515,06	515,06	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	70 018,02	18 976,07	51 041,95	
Autres immobilisations corporelles	8 309,37	2 574,90	5 734,47	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	200,00		200,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	79 557,51	22 066,03	57 491,48	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 625,35		2 625,35	
Avances et acomptes versés sur commandes	7 455,60		7 455,60	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	83 544,20	1 892,50	81 651,70	
Autres créances (3)	258 560,35		258 560,35	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	111 483,19		111 483,19	
Charges constatées d'avance (3)	893,35		893,35	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	464 562,04	1 892,50	462 669,54	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	544 119,55	23 958,53	520 161,02	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 20 000,00)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

Valeurs
au 31/12/24Valeurs
au

20 000,00

85 099,30

105 099,30

105 099,30

168 113,28

121 677,55

35 487,54

89 783,35

415 061,72

520 161,02

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

415 061,72

COMPTES RÉSULTAT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Ventes de marchandises	20 982,02	1,90			20 982,02	
Production vendue	1 085 912,07	98,10			1 085 912,07	
Montant net du chiffre d'affaires	1 106 894,09	100,00			1 106 894,09	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	459 233,60	41,49			459 233,60	
Reprises sur provisions (amorts), transferts	1 332,00	0,12			1 332,00	
Autres produits	1 404,69	0,13			1 404,69	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 568 864,38	100,00			1 568 864,38	
Achats de marchandises	14 000,60	1,26			14 000,60	
Variation de stocks	-2 625,35	-0,24			-2 625,35	
Achats de matières premières et autres approvis.						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	693 684,32	62,67			693 684,32	
Impôts, taxes et versements assimilés	38 051,26	3,44			38 051,26	
Salaires et traitements	573 184,66	51,78			573 184,66	
Charges sociales	134 266,55	12,13			134 266,55	
Dotations aux amortissements et dépréciations	Sur immo : dotat. aux amortiss.	22 258,37	2,01		22 258,37	
	Sur immo : dotat. aux dépréc.					
	Sur actif circulant : dotat. aux dépréc.	1 892,50	0,17		1 892,50	
	Dotations aux provisions					
Autres charges	1 281,26	0,12			1 281,26	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)	1 475 994,17	133,35			1 475 994,17	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 870,21	8,39			92 870,21	
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						
De participation (3)						
D'autres valeurs mob. et cr. d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 589,40	0,32			3 589,40	
Reprises sur prov. et dépréciat. et transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.						
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 589,40	0,32			3 589,40	
Dotations amortissements, dépréc., provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	80,90	0,01			80,90	
Différences négatives de change						
Charges sur cessions de valeurs mob. de placem.						
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	80,90	0,01			80,90	
RÉSULTAT FINANCIER	3 508,50	0,32			3 508,50	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	96 378,71	8,71			96 378,71	
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	1 466,41	0,13			1 466,41	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 466,41	-0,13			-1 466,41	
Participation des salariés aux résultats	9 813,00	0,89			9 813,00	
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	1 572 453,78	142,06			1 572 453,78	
TOTAL DES CHARGES	1 487 354,48	134,37			1 487 354,48	
Bénéfice ou Perte	85 099,30	7,69			85 099,30	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

3 589,00

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 030,12	515,06	515,06	
20510000 logiciels	1 030,12		1 030,12	
28050000 amort brevets, licences, logi		515,06	-515,06	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	70 018,02	18 976,07	51 041,95	
21540000 materiel & outillage d'exploit	70 018,02		70 018,02	
28154000 amort materiel et outillage		18 976,07	-18 976,07	
Autres immobilisations corporelles	8 309,37	2 574,90	5 734,47	
21810000 agencements	424,89		424,89	
21830000 materiel de bureau et informat	1 392,52		1 392,52	
21840000 mobilier de bureau	6 491,96		6 491,96	
28181000 amort inst & agencements gene		89,82	-89,82	
28183000 amort mat. bureau & informatiq		545,19	-545,19	
28184000 amort mobilier de bureau		1 939,89	-1 939,89	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	200,00		200,00	
27620000 monharoul nicolas	200,00		200,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	79 557,51	22 066,03	57 491,48	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 625,35		2 625,35	
37000000 stock de marchandises	2 625,35		2 625,35	
Avances et acomptes versés sur commandes	7 455,60		7 455,60	
40900000 fournisseurs - acptes sur comm	7 455,60		7 455,60	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	83 544,20	1 892,50	81 651,70	
Autres créances (3)	258 560,35		258 560,35	
44566000 tva deduct./achats	801,34		801,34	
44566900 tva deduct./ach.services	17 619,90		17 619,90	
44567000 credit de tva a reporter	335,00		335,00	
44586000 tva sur fact. non parvenues	8 808,67		8 808,67	
44870000 etat produits a recevoir	500,00		500,00	
45100000 c/c - adl (geadl)	229 465,44		229 465,44	
46700200 adl - espace recrea	30,00		30,00	
46700300 sylae	1 000,00		1 000,00	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	111 483,19		111 483,19	
51216800 credit agricole asit3	110 483,19		110 483,19	
53107000 caisse	1 000,00		1 000,00	
Charges constatées d'avance (3)	893,35		893,35	
48600000 charges constatees d'avance	893,35		893,35	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	464 562,04	1 892,50	462 669,54	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	544 119,55	23 958,53	520 161,02	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 20 000,00)

10130000 capital souscrit appele verse

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

42820000 dettes prov. conges a payer

42840000 participation brute

42860000 salaires a payer

43100000 urssaf

43702000 ag2r (retraite)

43702500 humanis (retraite)

43705200 harmonie mutuelle (mutuelle)

43820000 charges sociales sur conges a

43860000 charges sociales a payer

44210000 etat, prelevement a la source

44550000 tva a decaisser

44571200 tva 20 % collectee / encaissem

44700000 autres impots, taxes et vers.

44860000 etat charges a payer

44860100 etat taxe appr. a payer

44860200 etat form. cont. a payer

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

41980000 clients - avoirs a etabli

46700000 debiteurs & crediteurs divers

46860000 charges a payer

Clients créditeurs

Instruments de trésorerie

Valeurs
au 31/12/24Valeurs
au

20 000,00

20 000,00

85 099,30

105 099,30

105 099,30

168 113,28

121 677,55

50 787,54

9 813,00

5 341,62

11 369,73

391,46

2 365,80

866,18

13 651,05

3 822,81

265,53

35,00

9 567,05

1 964,00

9 435,00

461,78

1 540,00

31 355,50

25 207,00

1 372,50

4 776,00

4 132,04

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au
Produits constatés d'avance	89 783,35	
48700000 produits constatés d'avance	89 783,35	
TOTAL DETTES	415 061,72	
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	520 161,02	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

415 061,72

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 520 161,02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 85 099,30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Après des années 2022 et 2023 où l'équilibre économique des équipements a été durement touché par la très forte augmentation des prix des énergies, nous avons pu constater, sur l'année 2024, un retour à des niveaux de prix plus supportables pour le gaz et l'électricité. Un allègement de la pression inflationniste a par ailleurs permis une normalisation des conditions d'exploitation.

Le contrat pour l'exploitation de la piscine a débuté en Janvier 2024

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes 2024, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Dans le cadre de l'exploitation d'une délégation de services publics, les biens immobilisés sont répertoriés selon qu'ils s'agissent :

- de biens de retours, mis à la disposition par la collectivité pour les besoins de l'exploitation de la DSP. Seuls les renouvellements de ces biens figurent à l'actif du bilan et sont amortis selon la durée résiduelle du contrat.

- de biens propres qui appartiennent au délégataire. (Ces biens sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur leur durée d'usage. Ils peuvent être repris par la collectivité délégante à la fin du contrat de DSP).

- de biens de reprise, pour lesquels le délégataire s'engage à les restituer à la collectivité délégante à l'issue du contrat.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement		TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL			1 030	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					71 677	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				425	
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau & mobilier informatique				7 884	
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						79 986	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières					200	
TOTAL						200	
TOTAL GENERAL						81 216	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			1 030	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 659	70 018	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				425	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier				7 884	
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL					1 659	78 327	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières					200	
TOTAL						200	
TOTAL GENERAL					1 659	79 558	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			515		515	
TOTAL			515		515	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		19 168	192	18 976		
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	90		90		
	Matériel de transport					
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 485		2 485		
	Emballages récupérables divers					
TOTAL			21 743	192	21 551	
TOTAL GENERAL			22 258	192	22 066	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances		1 893		1 893
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL		1 893		1 893

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises		43 782,80	41 157,45	2 625,35
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL		43 782,80	41 157,45	2 625,35

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients		1 893		1 893
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL		1 893		1 893
	TOTAL GÉNÉRAL		1 893		1 893
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		1 893		
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	200		200
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2 271	2 271	
	Autres créances clients	81 273	81 273	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	27 565	27 565	
	coll. publiques	500	500	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	229 465	229 465	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 030	1 030	
	Charges constatées d'avance	893	893	
TOTAUX		343 198	342 998	200
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Dénomination sociale : RECREA HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 878 553 205

Au capital de : 15 906 154 euros

Adresse du siège social :

18 rue Martin Luther King

14280 SAINT CONTEST

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	893
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	893

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	4 171
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 671

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200,00	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	200,00	100,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		168 113	168 113		
Personnel & comptes rattachés		65 942	65 942		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		32 467	32 467		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	9 602	9 602		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	13 666	13 666		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		35 488	35 488		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		89 783	89 783		
TOTAUX		415 062	415 062		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise concernant les pass activités et les abonnements.

Les revenus résultant d'abonnements et de pass activité font l'objet d'un étalement au prorata temporis sur leur durée de validité.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	89 783
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	89 783

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 851
Dettes fiscales et sociales	94 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 983
TOTAL DES CHARGES À PAYER	179 687

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 8147 euros.

L'engagement de la société vis-à-vis du personnel dans le cadre de l'indemnité de fin de carrière fait l'objet d'un engagement hors bilan en retenant les hypothèses suivantes :

- Etalement des droits selon la méthode 2021 prônée par l'IFRIC.
- Cadres : départ en retraite 60-64 ans, turn over fort, taux de progression des salaires : 1.5 % / an, table INSEE 2024
- Non cadres : départ en retraite 60-64 ans, turn over fort, taux de progression des salaires : 1.5 % / an, table INSEE 2024
- Taux d'actualisation : 3.38 %

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société					60 000	60 000
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL					60 000	60 000

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

Effectif moyen 2024 : 19 salariés

Liasse fiscale

D	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE	(cf notice de la déclaration n°2031-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%		

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
CGA/OMGA		Viseur ou certificateur conventionné				(Cocher la case correspondante)			
Nom et coordonnées du CGA/OMGA						Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné						Identité du déclarant :			
						Lieu MONTFORT-LE-GESNOIS Date : 12/03/25			
						Qualité et nom du déclarant : Président			
TALENZ ALTEIS CONSEIL 18 rue Claude Bloch Immeuble Trifide 14050 CAEN 0231462323						Signature : ADL ACTION DEVELOPPEMENT LOISI			
ECF		prestataire :							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise Parc des sittelles 72450 MONTFORT-LE-GESNOIS			Durée de l'exercice précédent* 0				
Numéro SIRET* 98272940200015			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31/12/2024				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)			AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 030	AG	515	515
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	70 018	AS	18 976	51 042
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 309	AU	2 575	5 734
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
			Autres participations	CU		CV	
			Créances rattachées à des participations	BB		BC	
			Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	200	BI		200
TOTAL (II)		BJ	79 558	BK	22 066	57 491	
AC IIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens		BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
	Marchandises		BT	2 625	BU		2 625
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 456	BW		7 456
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	83 544	BY	1 893	81 652
		Autres créances (3)	BZ	258 560	CA		258 560
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	111 483	CG		111 483	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	893	CI		893	
	TOTAL (III)		CJ	464 562	CK	1 893	462 670
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	544 120	1A	23 959	520 161
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SITTELLIA

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20 000.....)	DA	20 000	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)		DD	
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
		Report à nouveau		DH	
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	85 099
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
				TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
		Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	168 113
		Dettes fiscales et sociales		DY	121 678
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
		Autres dettes		EA	35 488
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	89 783	
		TOTAL (IV)	EC	415 062	
		Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	520 161	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	415 062
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	20 982	FB		FC	20 982
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF	
			FG	1 085 912	FH		FI	1 085 912
			FJ	1 106 894	FK		FL	1 106 894
	Chiffres d'affaires nets *						FM	
	Production stockée *						FN	
	Production immobilisée *						FO	459 234
	Subventions d'exploitation						FP	1 332
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	1 405
	Autres Produits (1) (11)						FR	1 568 864
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	14 001
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-2 625
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	693 684
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	38 051
	Salaires et traitements *						FY	573 185
	Charges sociales (10)						FZ	134 267
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	22 258
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 893
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	1 281
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 475 994
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	92 870
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 589
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	3 589
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	81
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	81
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 509	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	96 379	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SITTELLIA</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 466	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 466	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-1 466	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	9 813	
Impôts sur les bénéfices *										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 572 454	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 487 354	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	85 099	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J	3 589	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K		
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								HX	1 529	
	(9)	Dont transfert de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	1 332	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A3		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7								A4	1 271	
	(13)	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8										
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Immobilisation ASIT300126 Valeur nette actif cede										1 466	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										SITTELLIA										Néant ☐ *								
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations														
										1				2				3										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ			D8			D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD			KE			KF	1 030						
CORPORELLES	Terrains												KG				KH			KI								
	Constructions	Sur sol propre		[		Dont Composants		L9				]		KJ				KK										
		Sur sol d'autrui		[		Dont Composants		M1				]		KM				KN										
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[		Dont Composants		M2				]		KP												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[		Dont Composants		M3				]		KS													
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV				KW			KX							
		Matériel de transport *												KY				KZ			LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB				LC			LD	7 884						
		Emballages récupérables et divers *												LE				LF			LG							
	Immobilisations corporelles en cours												LH				LI			LJ								
	Avances et acomptes												LK				LL			LM								
	TOTAL III												LN				LO			LP	79 986							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G				8M			8T							
		Autres participations												8U				8V			8W							
Autres titres immobilisés												1P				1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières												1T				1U			1V	200								
TOTAL IV												LQ				LR			LS	200								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG				ØH			ØJ	81 216								
CADRE B			IMMOBILISATIONS							Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence										
										par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
										1				2				3										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		IO			LV			LW	1 030		1X				
CORPORELLES	Terrains												IP				LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA				MB				MC												
		Sur sol d'autrui		IR				MD				ME				MF												
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS				MG				MH				MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ		1 659		MK		70 018		ML											
	Autres immobi-lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU				MM				MN		425		MO												
		Matériel de transport		IV				MP				MQ				MR												
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS				MT		7 884		MU												
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV				MW				MX												
	Immobilisations corporelles en cours												MY				MZ				NA							
	Avances et acomptes												NC				ND				NE							
TOTAL III												IY				NG		1 659		NH		78 327						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ				ØU				M7				ØW			
	Autres participations												IØ				ØX				ØY				ØZ			
	Autres titres immobilisés												I1				2B				2C				2D			
	Prêts et autres immobilisations financières												I2				2E				2F		200		2G			
	TOTAL IV												I3				NJ				NK		200		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4				ØK		1 659		ØL		79 558		ØM				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SITTELLIA											Néant ☐ *								
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE				PF	515			PG				PH	515		
TOTAL I				RK				RM	515			RN				RO	515		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ				QA	19 168			QB	192			QC	18 976		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD				QE	90			QF				QG	90		
	corporelles	Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL				QM	2 485			QN				QO	2 485			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL II				QU				QV	21 743			QW	192			QX	21 551		
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN				ØP	22 258			ØQ	192			ØR	22 066		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO					
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																	
				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations										SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SITTELLIA								Néant ☐ *		
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinques H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U	1 893	6V		6W	1 893
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY	1 893	TZ		UA	1 893
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB	1 893	UC		UD	1 893
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	1 893	UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SITTELLIA										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	200	UV		UW	200		
DE L'ACTIF CIRCULANT I	Clients douteux ou litigieux				VA	2 271	2 271					
	Autres créances clients				UX	81 273	81 273					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	27 565	27 565					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	500	500					
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	229 465	229 465					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 030	1 030						
Charges constatées d'avance					VS	893	893					
TOTAUX					VT	343 198	VU	342 998	VV	200		
REINVOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	168 113	168 113							
Personnel et comptes rattachés			8C	65 942	65 942							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	32 467	32 467							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 602	9 602							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 666	13 666							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	35 488	35 488							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	89 783	89 783							
TOTAUX			VY	415 062	VZ	415 062						
REINVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise : SITTELLIA				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2024				
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		WA	85 099	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	578	XE	578			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	9 813	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	9 813			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
	Régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN					
								WN					
								WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	1 564		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
									TOTAL I	WR	97 054		
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*											WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)											WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)									WV		
		- imposées aux taux de 0 %									WH		
		- imposées aux taux de 19 %									WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		XA			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :												
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF		
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB				
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)											XS	
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH					YG		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI								
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	97 054		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*							ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	97 054		XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise				SITTELLIA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
						K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)						K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)						K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)						YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)						YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice						ZT	64 439
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)						Dotations de l'exercice	
						Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *						ZV	
Provisions pour risques et charges *							
						8X	
						8Y	
						8Z	
						9A	
Provisions pour dépréciation *						9B	
						9C	
						9D	
						9E	
						9F	
						9G	
						9H	
						9J	
Charges à payer							
Participation						9K	9 813
						9L	
						9M	
						9N	
						9P	
						9Q	
						9R	
						9S	
						9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :						YN	9 813
						YO	
						↓	
						ligne WI	
						↓	
						ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	ARS COM 5 Talkies AS	1 658		192	1 466
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	-1 466	-1 466				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		-1 466				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

- 1 Entreprises soumises à l'IS
- 2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SITTELLIA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :01/01/2024.....		et clos le :31/12/2024.....	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	19
Dont apprentis		YF	2
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 106 894
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 106 894
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 405
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	459 234
Variation positive des stocks		OD	2 625
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	463 264
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	335 351
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	301 641
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 281
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	638 273
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	931 884
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	931 884
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 106 894
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	19
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	176 232 065
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	/ / / / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

9 8 2 7 2 9 4 0 2 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SITTELLIA

ADRESSE (voie)

Parc des sittelles

CODE POSTAL

72450

VILLE

MONTFORT-LE-GESNOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	200
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	
--	----	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.



T A L E N Z

Alteis

NOS BUREAUX

BAYEUX
BOIS-GUILLAUME
CAEN
DEAUVILLE
DIEPPE
EU
FLERS
LE HAVRE
LIVAROT
PONT-L'ÉVÊQUE
PARIS
ROUEN
SAINT-LÔ
SASSEVILLE
TARBES
VIRE
YVETOT



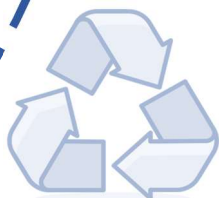
[talenz.fr](https://www.talenz.fr)



récréa - 18 rue Martin Luther King - 14280 Saint-Contest
S.A. au capital de 37 110,73 € - Siren 350 636 866 | RCS Caen - code APE : 9311Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 27 350 636 866

recrea.fr
02 31 73 20 10 - 02 31 73 20 99
accueil.siege@recrea.fr





Le Syvalorm

Collecte et traitement des déchets ménagers

Résultats
d'activités
2024

- ✓ Prévention
- ✓ Compostage
- ✓ Tri
- ✓ Collecte
- ✓ Valorisation

Rapport Annuel 2024





Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SYVALORM pour l'année 2024.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat, il lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est disponible :

- ▶ *Sur le site du syndicat : www.syvalorm.fr*
- ▶ *Et au siège du SYVALORM :*
 - *11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS*

Rapport présenté au Conseil Syndical du 27 juin 2025

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT	4
1- DISPOSITIFS DE COLLECTE	6
2- INDICATEURS TECHNIQUES	12
3- LES OUTILS INCITATIFS DU PROJET ENVIRONNEMENTAL	19
4- INDICATEURS FINANCIERS	24
5- CONCLUSION	29
ANNEXES	31

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

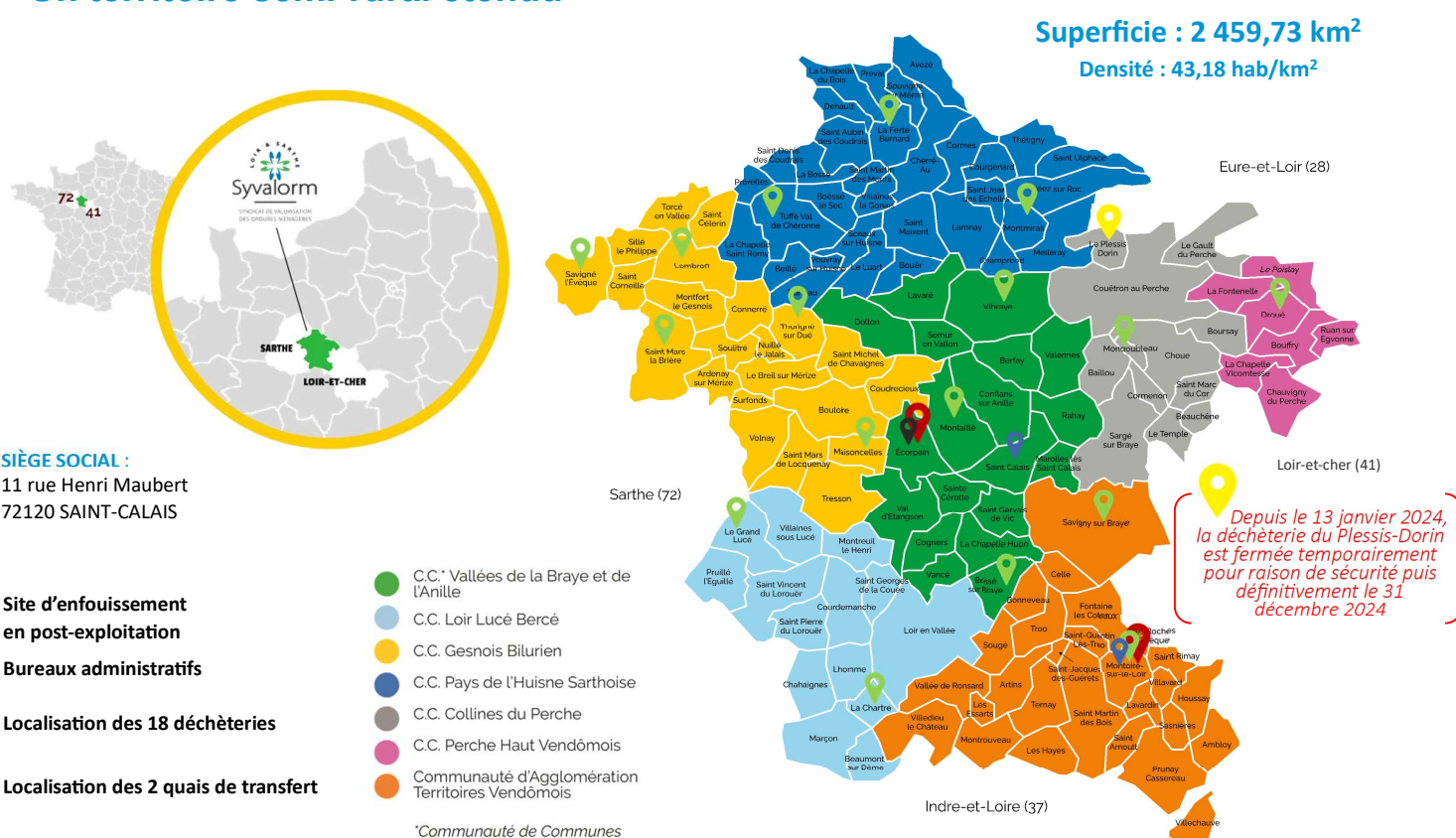
Le SYVALORM Loir & Sarthe

Un établissement public dédié à la gestion des déchets ménagers

(Arrêté inter préfectoral du 11/06/2019)

Le SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères) exerce depuis sa création le 1er janvier 2020 une mission de Service Public de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers (Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un territoire semi-rural étendu



LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT : 2 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SYVALORM intervient pour le compte de 7 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) situés en Sarthe et en Loir et Cher et couvre les besoins de 106 214 habitants (Donnée INSEE 2021 valable au 01.01.2024) répartis sur 133 communes.

La collecte

En porte-à-porte, en points d'apports volontaires (verre, papiers et textiles) et gestion des hauts de quai d'un réseau de 18 déchèteries.

Le traitement

Tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des déchets résiduels.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

LE CONSEIL SYNDICAL ET LES ÉLUS

Le syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de **33 délégués élus** au sein des EPCI par les Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres et dont le nombre de représentants est défini en fonction de leur population municipale selon la règle suivante (Cf. Arrêté Inter Préfectoral des nouveaux statuts du 11/06/2019).

Cet organe élit un président, des vice-présidents et des membres qui forment le Bureau Syndical, responsable de la gestion de la structure.

Nombre d'habitants des EPCI	Nombre de délégués
0 à 5 000	2
5 001 à 10 000	3
10 001 à 15 000	4
15 001 à 20 000	5
20 001 à 25 000	6
25 001 à 30 000	7
30 001 à 35 000	8
Tranche 5 000 supplémentaires	1

LES ÉLUS

Président	Michel ODEAU (Villaines-la-Gonais, 72)
1 ^{er} Vice-président (Finances)	Jean-Claude LECOMTE (Thorigné-sur-Dué, 72)
2 ^{ème} Vice-président (Collectes)	Patrick GREMILLON (Val d'Etangson, 72)
3 ^{ème} Vice-président (Déchèteries et Traitement)	Laurent GAUTHIER (St-Arnoult, 41)
Membre du bureau	Francis BOUSSION (Courdemanche, 72)
Membre du bureau	Odile CAPITAINE (Mondoubleau, 41)
Membre du bureau	Yves BELOEIL (La Chapelle-Vicomtesse, 41)

Un projet environnemental : prévenir et réduire la production de déchets

- Limiter l'enfouissement des déchets ultimes non valorisables (les encombrants ou tout-venant)
- Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- Maîtriser les coûts

Le personnel du SYVALORM au 31 décembre 2024 :

43 agents administratifs et techniques

- 20 agents au siège de Saint-Calais
- 19 agents sur les déchèteries
- 4 agents de maintenance

→ **40,81 équivalents temps plein.**

Conseil Syndical* Rôle : DÉCISION

Le Conseil Syndical vote les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat

Bureau Syndical Rôle : ORIENTATION

Le Bureau Syndical donne les orientations stratégiques et retient les dossiers présentés en Conseil Syndical

Commissions Rôle : PROPOSITION

Les commissions instruisent les dossiers qui leur sont présentés et émettent un avis

Equipe Administrative et Technique Rôle : MISE EN ŒUVRE

L'équipe du SYVALORM met en application les décisions prises par le Conseil Syndical



1. La collecte des déchets ménagers :

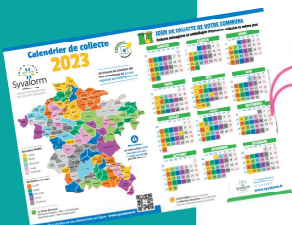
Elle concerne les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).

Règlement de collecte du 14 juin 2019

Il existe 2 modes de collectes sur le territoire SYVALORM :

Collectes en porte à porte (PàP) : ordures ménagères résiduelles (OMr) et recyclables

- ▶ Depuis le 1^{er} octobre 2022 : un unique prestataire de collecte PAPREC-COVED assure la collecte tous les 15 jours (C0,5) *(1) (2) sur l'ensemble du territoire (hormis La Ferté-Bernard : collecte hebdomadaire).
- ▶ Les collectes en porte à porte (PàP) des ordures ménagères et des recyclables sont simultanées sur l'ensemble du territoire.



Les fournitures de collecte

Le SYVALORM met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte.

- ✓ **Bacs OMr**** : 8 modèles de 80L à 660 L, en partie pucés pour le comptage des levées (**57 166 bacs OMr****)
→ les bacs 60 L, 750 L et 770 L ne sont plus commandés dans les réassortiments de stock
- ✓ **Bacs Jaunes** : 6 modèles de 80 L à 360 L (**17 141 bacs « emballages »**)
→ les bacs 340 L ne sont plus commandés dans les réassortiments de stock
- ✓ **Sacs jaunes** : 80 800 rouleaux (20 sacs de 100 L par rouleau)
- ✓ **Cartes d'accès en déchèterie** éditées en 2024 : **4 123** (3 945 « particuliers », 158 « professionnels », 20 « collectivités »)



*** La Collecte des OMr** tous les 15 jours**

(1) - Arrêté Interpréfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher
Dérogation renouvelée du 01/01/2024 au 30/09/2028
Territoire ex SMIRGEOMES (hors La Ferté-Bernard).

(2) - Arrêté Interpréfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher
Dérogation renouvelée du 01/10/2022 au 30/09/2028
Territoire ex SICTOM

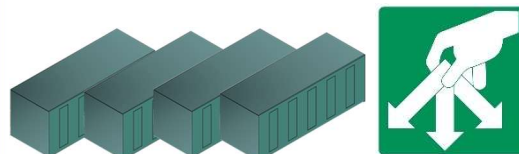
****OMr : Ordures Ménagères résiduelles**

Collectes en apport volontaire : conteneurs PAV et déchèteries

- ▶ **666 Containers (PAV) :** collecte du sélectif (emballages, verre et papiers)



- ▶ **18 déchèteries :** gestion des hauts de quai par le syndicat.



1.1 Collecte en porte-à-porte (PàP)

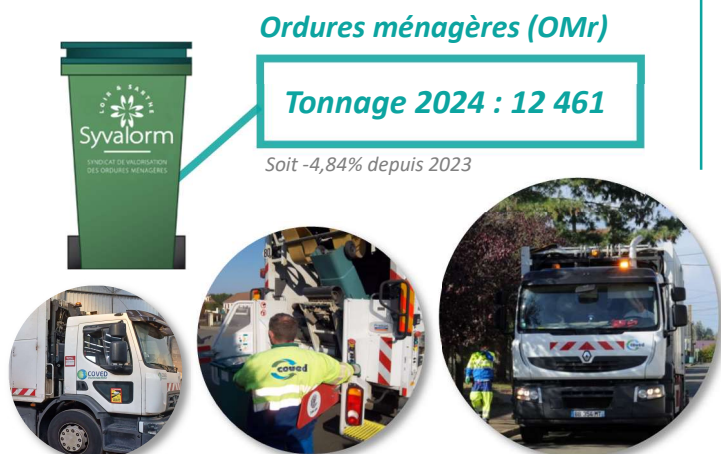
Un unique prestataire **PAPREC-COVED** assure la collecte de l'ensemble du territoire et le rythme des collectes par quinzaine est la norme sur l'ensemble des communes SYVALORM (hormis La Ferté-Bernard). *(Renouvellement de marché public 2022-2029)*

Pour faire suite à la **généralisation de la collecte bimensuelle sur l'ensemble du territoire (C0,5)**, le syndicat organise depuis début 2022 :

- Le retrait des bacs 35 litres (terminé fin 2022)
- La suppression progressive des Points de Regroupement (PRGPT) des bacs pour la collecte. (Cette action poursuivie en 2024, se prolongera jusqu'en 2025)
- L'ajustement des fréquences de collecte :
 - Pour les Gros Producteurs et Très Gros Producteurs de déchets professionnels : artisans (bouchers, boulangers, charcutiers...), collectivités (IME, hôpitaux...), professionnels du tourisme, loisirs, hébergement... (2024 : 221 GP & 29 TGP) → collecte « ordures ménagères » adaptée en fonction des besoins saisonniers de l'activité → collecte des « emballages » maintenue par quinzaine.
 - Pour les 71 PRGPT du territoire ex-Sictom (71 PRGPT restants, en cours de suppression, sur les 490 existants au 01/10/2022) → collectes « ordures ménagères » et « emballages » hebdomadaires.

1.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

- Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles : des déchets non-recyclables et non-toxiques.



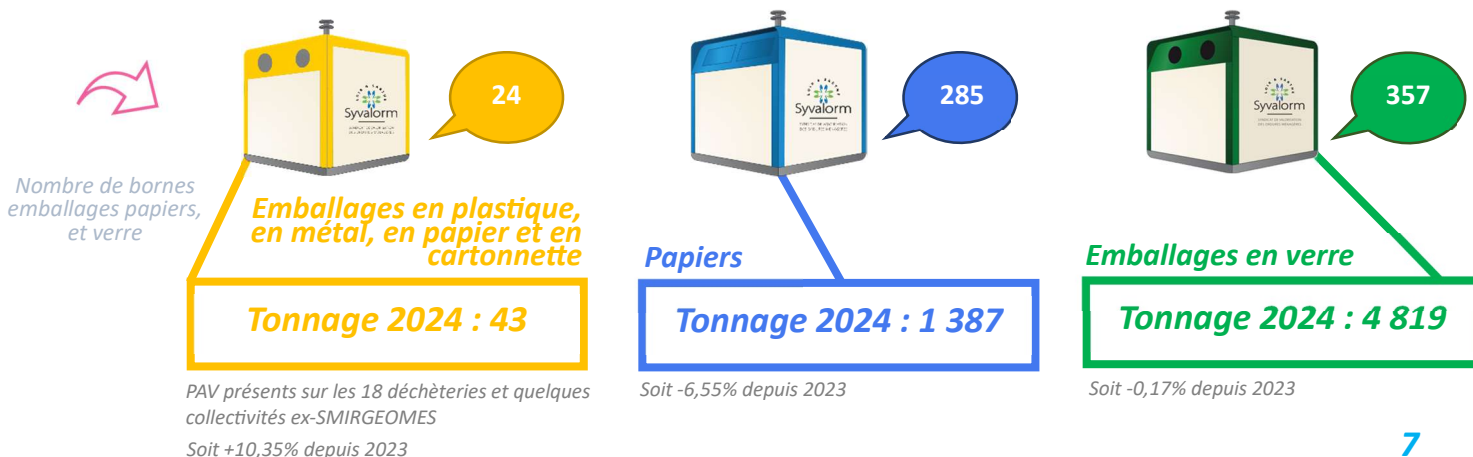
1.1.2 Collectes sélectives : sacs/bacs jaunes

- Tous les emballages en plastique, en métal, en papier et en cartonnette
sac/bac jaune



1.2 Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis le 01/10/2022 : PAPREC-COVED assure les vidages des bornes de l'ensemble du territoire SYVALORM (nouveau marché de collecte)



1.3 Un réseau de 18 déchèteries :

Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PàP* ou en containers (PAV**).

→ Accessible aux professionnels sous certaines conditions : facturation au volume

*PàP : Porte à Porte **PAV : Point d'Apport Volontaire

1.3.1 Localisation et fréquentations

Localisation des déchèteries



Fréquentations

Fréquentations	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Bessé Sur Braye	10 720	10 142	6 832	-32,64%
Droué	9 234	11 496	5 853	-49,09%
La Chartre-sur-le-Loir	21 113	24 259	54 805	125,92%
La Ferté-Bernard	63 624	61 812	50 648	-18,06%
Le Grand-Lucé	15 250	15 273	31 467	106,03%
Le Plessis	2 680	2 598	59	-97,73%
Lombron	8 700	9 089	2 500	-72,49%
Maisoncelles	8 196	8 446	17 562	107,93%
Mondoubleau	6 500	6 457	9 780	51,46%
Montaillé	13 000	12 521	7 245	-42,14%
Montmirail	3 500	3 518	2 698	-23,31%
Montoire-sur-le-Loir	30 972	31 694	72 662	129,26%
Savigné L'Évêque	33 000	29 908	45 620	52,53%
Savigny-sur-Braye	8 709	8 783	17 700	101,53%
St Mars-La-Brière	23 000	20 838	15 587	-25,20%
Thorigné-sur-Dué	42 074	40 055	50 940	27,18%
Tuffé	8 200	8 159	2 484	-69,56%
Vibraye	20 164	17 707	28 185	59,17%
TOTAL	*334 936	322 755	422 627	30,94%

2024 : Données indicatives en raison d'un dysfonctionnement temporaire des outils de comptage de passages sur sites.

Actualités des déchèteries en 2024 :

► PROJETS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE



	7/30/2013	7/30/2012	7/30/2011	7/30/2010	7/30/2009	7/30/2008
1. Administrative						
2. General						
3. General						
4. General						
5. General						
6. General						
7. General						
8. General						
9. General						
10. General						
11. General						
12. General						
13. General						
14. General						
15. General						
16. General						
17. General						
18. General						
19. General						
20. General						
21. General						
22. General						
23. General						
24. General						
25. General						
26. General						
27. General						
28. General						
29. General						
30. General						
31. General						
32. General						
33. General						
34. General						
35. General						
36. General						
37. General						
38. General						
39. General						
40. General						
41. General						
42. General						
43. General						
44. General						
45. General						
46. General						
47. General						
48. General						
49. General						
50. General						
51. General						
52. General						
53. General						
54. General						
55. General						
56. General						
57. General						
58. General						
59. General						
60. General						
61. General						
62. General						
63. General						
64. General						
65. General						
66. General						
67. General						
68. General						
69. General						
70. General						
71. General						
72. General						
73. General						
74. General						
75. General						
76. General						
77. General						
78. General						
79. General						
80. General						
81. General						
82. General						
83. General						
84. General						
85. General						
86. General						
87. General						
88. General						
89. General						
90. General						
91. General						

**Maintien du protocole fortes
chaleurs sur alerte M  T  O
France ou d  cision du
syndicat (avril 2024)**



A noter : Le **protocole « fortes chaleurs 2024 »** a été déclenché les **19 et 20 juillet, du 29 juillet au 1 août, les 12 et 28 août** soit un total de **8 jours**

► LES FILIÈRES SPORT & LOISIRS ET ARTICLES DE BRICOLAGE & JARDIN THERMIQUES S'INSTALLENT SUR DE NOUVEAUX SITES

De mai à septembre 2024 :

Après Montoire, site pilote en septembre 2023, déploiement des filières **Articles de Sport & Loisirs (ASL)** et **Articles de Bricolage & Jardin Thermiques (ABJ-Th)** sur les déchèteries de La Chartre-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Droué, Vibraye, Savigné l'Évêque, Le Grand-Lucé, La Ferté-Bernard et Maisoncelles.

Rappel : L'outillage du peintre est collecté sur toutes les déchèteries depuis février 2023.



*Eco-organisme agréé de la filière



1.3.2 Tonnages par matériau

Le syndicat encourage les solutions alternatives avant de jeter (réemploi, don, vente, réparation...) : en incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le **SYVALORM souhaite limiter les pollutions et les coûts.**



	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Bois	2 547	2 450	2 666	8,81%
Métaux	1 081	1 045	1 081	3,39%
Végétaux (benne et broyage)	10 232	11 283	12 673	12,32%
Gravats	5 854	5 404	5 528	2,29%
Cartons	1 226	1 346	1 320	-1,91%
Plastiques	117	134	146	9,45%
Mobilier	2 522	2 697	3 576	32,58%
Pneumatiques (recyclés)	34	37	34	-7,97%
D.E.E.* *	766	786	828	5,29%
D.D.S***	285	250	256	2,50%
ECO Textile (déchèteries)	71	128	128	0,24%
Piles	10	10	11	5,64%
Non valorisables	6 465	6 234	6 404	2,73%
TOTAL	31 211	31 805	34 651	8,95%

** D.E.E. : déchets d'équipements électriques et électroniques
*** D.D.S : déchets diffus spécifiques



Depuis octobre 2022 : CYCLEVIA est le nouvel éco-organisme en charge de la filière des huiles usagées minérales et synthétiques.

Depuis mars 2023, 2 nouvelles filières REP* sont ouvertes en déchèteries.

- La filière des **Articles de Sport et de Loisirs** (ASL) est encadrée par l'éco-organisme ECOLOGIC
- La filière des **Articles de Bricolage et de Jardin** (ABJ) est soutenue par 2 éco-organismes selon le produit :



Machines et appareils motorisés thermiques



Outillages du peintre

*Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs

Collectes spécifiques



Re_fashion

124 Conteneurs textiles répartis sur le territoire : **432,59 t en 2024**
(ensemble du territoire dont déchèteries)
Soit - 8,44% depuis 2023



ecomaison

Bennes mobilier sur **18 sites** :
3 576 t en 2024

Soit + 32,58% depuis 2023

écomobilier est devenu **ECOMAIISON** en 2023



Boîtes et bornes à piles
(accessibles en IME, mairies, commerces, écoles...) :
11 t en 2024
Soit + 5,64% depuis 2023



Bennes 100% plastique dur
sur **4 déchèteries*** :
146 t en 2024

(*Déchèteries équipées – voir annexe 3)
Soit + 9,45% depuis 2023



124 bornes
en accès sur
le territoire
SYVALORM !

Les textiles

*Ensemble nous donnons une 2^{ème} vie
à tous nos vêtements et chaussures !*

Re_fashion

Eco-organisme de la Filière Textile d'habillement,
Linge de maison et Chaussure (TLC)



Société qui assure la collecte les textiles et les
achemine vers le centre de tri d'Appilly (60)

Les acteurs de la
filière textile



Vêtements Linge Chaussures

**Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés
ici seront majoritairement reportés ou recyclés**



Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés,
rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre
linge de maison propres
et secs dans un sac
fermé (30L)



Vos chaussures liées
par paire et dans un sac
fermé (30L)

**Même usés, ils seront valorisés
à plus de 99%**
MERCI



**No déposez pas
d'articles humides,
ni souillés**



Que deviennent vos dons ?



CEST NOUVEAU

**BÉNÉFICIEZ
D'UNE RÉDUCTION
POUR RÉPARER**

**Le Bonus Réparation
est une réduction
pour vous inciter à
faire réparer vos
vêtements et
chaussures**

Notre bilan textiles 2024

Grâce au geste de tri de chacun, le bilan 2024 reste encourageant !



**- 8,5 %
par rapport
à 2023...**

**432,59 t
collectées
en 2024**

Soit près de 4 kg
déposés par
chaque habitant !

Mais avant de
déposer les
textiles et
chaussures
dans les
bornes,
n'oublions pas
de les réutiliser,
réparer, donner
ou vendre !

En 2023, 268 161 tonnes de TLC ont été collectées en France, ce qui représente 3,97 kg/hab

... leurs devenirs ?

ECOTEXTILE collecte les textiles et les achemine vers le centre de tri d'Appilly (60).

Selon leurs états, ils seront orientés en :

Quelques chiffres* ...

56,5 %	• Réutilisation	0,7 %	• Valorisation énergétique
33,3 %	• Recyclage**	0,4 %	• Élimination
9,1 %	• Combustible solide de récupération		

* Tri dans les centres conventionnés en France et hors France

**transformation en chiffons d'essuyage, effilochés et transformés en feutrine pour servir
d'isolation sonore ou thermique.

Consignes de tri :

Quoi ?

Les vêtements



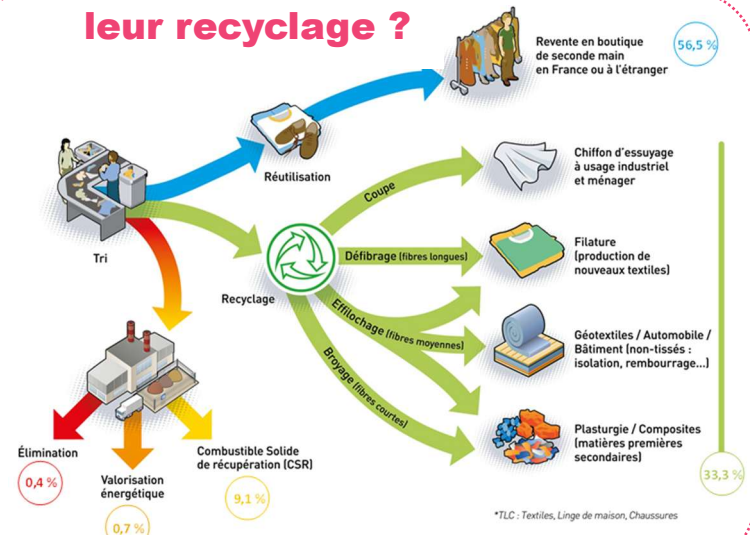
Le linge de maison



Les chaussures et la maroquinerie



leur recyclage ?



1.4 Récapitulatif des tonnages collectés

Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements. Faire rigoureusement le tri, veiller aux erreurs et bien diriger tous les recyclables vers leurs filières permet de réduire l'ensemble des impacts environnementaux, facilite la gestion ultérieure des déchets et nous permet d'en maîtriser le coût.

Bilan des collectes SYVALORM : tonnages, ratios et évolution

		2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
TONNAGES	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)	13 749	13 094	12 461	-4,84%
	COLLECTES SÉLECTIVES* dont :	10 940	10 564	10 640	0,72%
	Emballages	4 073	4 253	4 434	4,25%
	Verre	5 101	4 827	4 819	-0,17%
	Papiers	1 766	1 485	1 387	-6,55%
	DÉCHÈTERIES	31 211	31 805	34 651	8,95%
	TOTAL :	55 900	55 463	57 752	4,13%

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

		2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
RATIOS kg/habitant/an	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)	127,22	122,71	117,32 ●	-4,40%
	COLLECTES SÉLECTIVES*	101,23	99,00	100,17	1,18%
	Emballages	37,69	39,86	41,74	4,73%
	Verre	47,20	45,23	45,37	0,30%
	Papiers	16,34	13,91	13,06	-6,11%
	DÉCHÈTERIES	288,80	298,06	326,24	9,45%
	TOTAL :	517,24	519,78	543,73 ●	4,61%

● ** Moyenne nationale 2019
248 kg/hab./an

● ** Moyenne nationale 2019
582 kg/hab./an

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

** Source ADEME - Enquête 2019

- ▶ **Ordures ménagères** : en légère baisse **(-4,84%)**
- ▶ **Collectes sélectives** : en légère hausse **(+0,72%)**
- ▶ **Collectes en déchèteries** : en hausse **(+8,95%)**

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Le Ganotin : transfert des déchets et suivi de l'ISDND*

+ base logistique du matériel de collecte SYVALORM

Le site du GANOTIN
Vue satellite 2023-Écorpain (72)

→ Base
logistique des
collectes
*Exploitation
COVED-PAPREC*

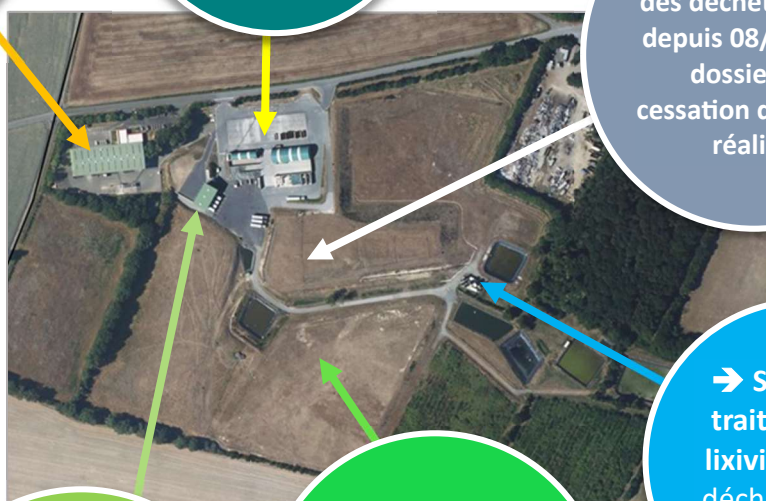
→ Base
logistique du
matériel de
collecte
SYVALORM

→ Enfouissement
des déchets arrêté
depuis 08/2016 et
dossier de
cessation d'activité
réalisé

→ Station de
traitement des
lixiviats (jus des
déchets enfouis)
Gestion : OVIVE

→ Quai de
transfert des
OMr** emballages
et papiers
*Exploitation
COVED-PAPREC*

→ Eco-pâturage
pour l'entretien
écologique du site
*Cheptel de 26
chèvres*



*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

*Initialement prévu pour le traitement des déchets, ce site est entré, en juin 2020, en chantier de reconversion pour devenir une base de transfert des déchets. En effet, la fermeture du dernier casier d'enfouissement en août 2016, l'arrêt du centre de tri des emballages en mars 2017 et surtout l'incendie accidentel qui a détruit l'usine de traitement des OMr** le 27/10/2017 a imposé de repenser la vocation de tout le site autour de 2 activités :

Depuis mars 2022

●● Transfert des collectes

●●● Suivi de l'ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

2.2. Le traitement et la valorisation des déchets

Les quais de transfert



QUAIS DE TRANSFERT

Réception et rechargement :

- ♦ **des ordures ménagères** (bacs) : dirigées vers les exutoires de PITHIVIERS (45) pour incinération et de MONTMIRAIL (72) pour enfouissement.
- ♦ **des emballages** (sacs, bacs et PAV) : dirigés vers le centre de tri, TRI VAL DE LOIRE (37).
- ♦ **des papiers** (PAV) : l'intégralité des papiers est réceptionnée sur le quai de transfert du Ganotin et enlevée par le centre de tri, TRI VAL DE LOIRE (37).
- ♦ **du verre** (PAV) : l'intégralité du verre est réceptionnée sur le quai de transfert du Ganotin et enlevée par la société Escort, transporteur du repreneur O-I France (51-33) - (transport intégré dans le marché de reprise).



Le transport des semi-remorques vers les unités de traitement des ordures ménagères est confié à l'entreprise MAUFFREY

Marché 01/01/2024 - 31/12/2027
(renouvelable 2 fois 1 an)

TRI VAL DE LOIRE fait appel à cette même société pour les enlèvements des emballages et papiers (transport intégré dans le marché de tri avec la SPL)

► Fontaine-les-Coteaux (41)



Transfert des OMr* et emballages

Depuis le 13/11/2023 :

100% des **emballages et papiers SYVALORM** sont transférés sur notre nouveau centre de tri interdépartemental **Tri Val de Loir** à Parçay-Meslay (37) Centre de tri mutualisé composé de 10 collectivités adhérentes.

Quai de transfert de Fontaine-les-Coteaux :
Gestion confiée à PAPREC-COVED

Le quai de transfert
du Ganotin reçoit
100% des collectes
« verre » du territoire

► Le Ganotin – Écorpain (72)



Transfert des OMr*, emballages papiers et verre

Quai de transfert du Ganotin :
Gestion confiée à PAPREC-COVED



*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

2.2.1. Le traitement des collectes sélectives

Tonnages collectés en 2024

Emballages	
PàP*	PAV**
4 391,30	42,66
4 433,96	

12 échantillons annuels d'emballages ont été prélevés sur les collectes et analysés :
la moyenne du refus est de 29,06%

Papiers	Verre
PAV**	PAV**
1 387,40	4 818,62

6 échantillons annuels de papiers collectés analysés :
la moyenne du refus est de 5,62%

*Porte-à-Porte
** Point d'Apport Volontaire



Destination des flux :

EMBALLAGES : Centre TRI VAL DE LOIR(E) - SPL PARCAY-MESLAY (37)

PAPIERS : Centre TRI VAL DE LOIR(E) - SPL PARCAY-MESLAY (37)
--> NORSKE SKOG (repreneur) - GOLBEY (88)

VERRE : O-I France (repreneur) - 51 et 33

2.2.2 Le traitement des OMr*

PAPREC-COVED assure la collecte de tout le territoire SYVALORM et décharge sur les **quais de transfert basés à Écorpain (72) et Fontaine-les-Coteaux (41)**.

Marché de Transfert-Transport-Traitement :
01/04/2021 – 31/12/2023

(Reconductible 2 fois 1 an → reconduit 1 seule fois)

Depuis le 01/04/2021

- une partie des ordures ménagères est enfouie sur l'ISDND de **Montmirail (72)**
- une autre est incinérée à **Pithiviers (45)**

A noter :

En 2025 : incinération de 100% des OMr produites sur le territoire SYVALORM

Nouveau marché de traitement avec SUEZ :
01/01/2025-31/12/2027 (reconductible 2 fois 1 an)

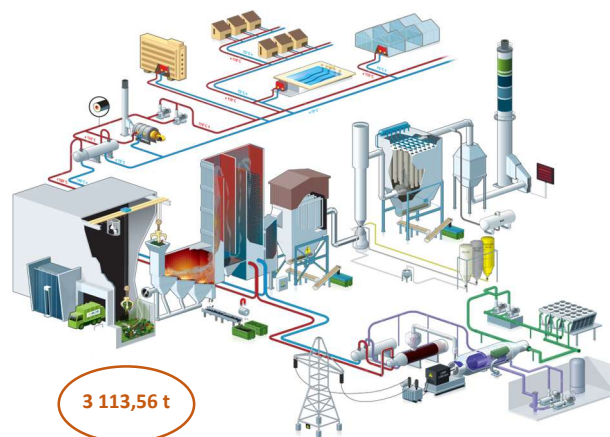
Les collectes seront dirigées sur les UVE (Unités Valorisation Énergétique) de Blois (41) et de Ouarville (28)



En 2024

Tonnage global OMr* entrants sur quais de transfert :
12 340,72

Tonnage OM collecté
12 460,54



Usine d'incinération de **PITHIVIERS (45)** :
Valorisation énergétique : 25% des tonnages
Entrants sur QT** : 3 113,56 Montoire



ISDND de Montmirail (72) : 75% des tonnages
Entrants sur QT** : 9 036,50 Ecorpain + 190,66 Montoire

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**QT : Quai de transfert

2.2.3. SPL : Un nouveau centre de tri interdépartemental à Parçay-Meslay

► Un énorme projet mutualisé dans un même et unique objectif : la maîtrise des coûts



Depuis octobre 2024

Les visites du Centre de Tri sont ouvertes au grand public sur réservation :

Le centre de tri interdépartemental organise des visites gratuites, accessibles en groupe ou à titre individuel pour différents publics (scolaires, associations, amicales, professionnels...)

Le SYVALORM subventionne les trajets en car dans la limite du budget prévisionnel alloué chaque année.

Réservations : <https://trivaldeloire.fr>

Situé sur la Zone d'Activité de Parçay-Meslay, le centre de tri reçoit depuis le 13 novembre 2023 la totalité des collectes sélectives emballages et papiers du SYVALORM et de 9 autres collectivités

Le 10 mai 2024, un départ de feu d'origine accidentelle s'est déclaré sur l'un des tapis où transitent les déchets. Un convoyeur a dû être remplacé



► Les piles, batteries et déchets électroniques sont à déposer en déchèterie ou en magasin, pourtant encore beaucoup d'entre eux sont retrouvés sur les tapis de tri. C'est un danger permanent pour la sécurité des personnes et des lieux.



Cette installation ultra-moderne traite tous les nouveaux emballages et reçoit les collectes sélectives d'une population de près de 950 000 habitants.

- 15 trieurs optiques
- 95% d'efficacité
- Un process de dernière technologie

2.2.4. Suivi de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



En août 2021 : Arrêté préfectoral complémentaire de suivi de post exploitation



Réseau du biogaz :
contrôle des constantes



Piezomètres :
contrôle de la qualité des eaux souterraines

2.2.5. Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries

Destination et devenir des déchets collectés

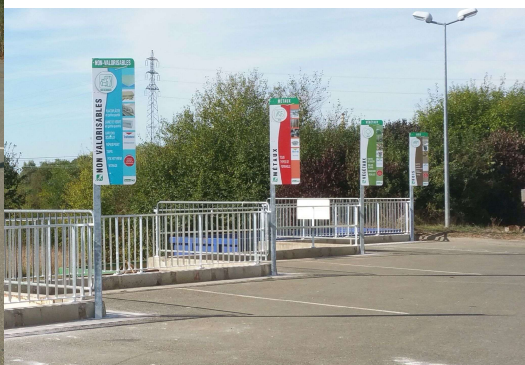
Veillons aux erreurs de tri : **les déchets mal triés échappent au recyclage** et nuisent à la valorisation des autres matériaux auxquels ils sont mêlés

Marché d'exploitation en déchèteries en cours : 01/08/2021 - 30/09/2026

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrants)		PAPREC	PAPREC -> Montmirail (72)	Stockage
Bois		PAPREC	PAPREC -> Bio Masse (28 et 41)	Chaudière
			Krono France (45)	Valorisation
Métaux		PASSENAUD	PASSENAUD (72)	Recyclage
Végétaux		VEOLIA	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		PAPREC	PAPREC -> Montmirail (72)	Remblayage/valorisation
Cartons		PAPREC	PAPREC (Champagné-72)	Recyclage
			PAPREC (Montmirail - 72)	Recyclage
Plastiques		PASSENAUD	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			SÉCHÉ (53)	Stockage (2%)
Mobiliers	Ecomaison	BRANGEON CAP RECYCLAGE	BRANGEON (72) CAP RECYCLAGE (41)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Méga pneus	ALIAPUR (69)	Recyclage (pneus en bon état)
		NCI	NCI (72)	stockage (pneus usagés)
*DEEE	Ecologic	ENVIE 72	ENVIE72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
**DDS	Eco DDS	BS Environnement	BS Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
	Hors Eco-DDS			
ASL et ABJ th	Ecologic	ENVIE 72	ENVIE 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
**DDS = Déchets Diffus Spécifiques



2.2.6. Récapitulatif Traitement et Valorisation

MODES DE TRAITEMENT		
Enfouissement (valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'électricité)	15 631 t	27%
Incinération (valorisation énergétique)	3 114 t	5%
Valorisation matière (valorisation emballages, métaux...)	25 958 t	45%
Valorisation organique (végétaux)	12 673 t	22%
Traitement des DDS*	256 t	0%
TOTAL :	57 632 t	100%

Tonnages non valorisables :

OMr ** : 9 227
ENCOMBRANTS : 6 404

*DDS : Déchets Diffus Spécifiques

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

73 %
des déchets collectés
sont valorisés.

Soit + 2% depuis 2023

Tonnages valorisables :

COLLECTES SÉLECTIVES (PàP* et PAV)** : 10 640

SACS, BACS et PAV EMBALLAGES
PAV PAPIERS
PAV VERRE

DÉCHÈTERIES : 15 318

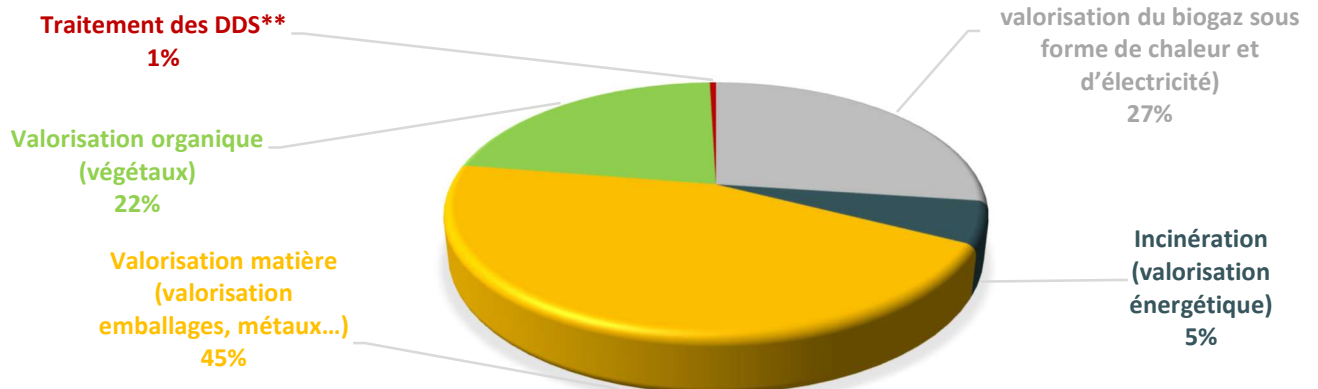
MOBILIERS
PNEUS
TEXTILES
PILES
DEEE

BOIS
MÉTAUX
GRAVATS
CARTONS
PLASTIQUES

*PàP : Porte à Porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT



3.1. Les actions et supports de communication & prévention

La communication et les actions ont été
denses afin de tenir informés les usagers
des actualités du syndicat



**Des stands
d'information
sur des
événements
locaux**

Déchets : messages sur les camions de collecte

Le Syvalorm (Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères) Loir et Sarthe vient de se doter de six nouveaux camions poubelle, portant sa flotte à quinze poids lourds. Sur leurs flancs, des messages pédagogiques incitant au tri sélectif. Ces panneaux, de couleurs vives, affichent six messages qui réaffirment la démarche de sensibilisation du



6 nouveaux camions poubelles aux messages incitatifs

[illegible]

250 000 € le camion

Des panneaux pédagogiques recevant des messages ont été installés sur les nouvelles bornes. Le dernier camion de la nouvelle flotte a intégré le Syndicat juste avant l'été. « Je compose, je réduis mes coûts », a-t-il. Une nouvelle vie

camion
s'annonce le chef d'atelier Quant à
aux messages destinés à et, ils ont
leur importance : « on re-
marque du relâchement dans le tri, notamment sur les sacs
jaunes », communique Willy
Jacot, directeur du syndicat.
Laurent Baillet, chef d'exploita-
tion du groupe Paprec, a

Une tablette est maintenant disponible dans la cabine du chauffeur pour une vue à 360°, version 360° 3T

Chapitre pour la

CONNERRÉ

Compostage partagé : un nouveau site voit le jour

Connerré vient de se doter d'un espace de compostage partagé. Le site, situé à la ferme de Syvalorm, a été inauguré le 10 octobre.

Nouveau site voit le jour
Connerre vient de se doter d'un espace de compostage partagé à l'initiative de Syvalorm Loir et Sarthe, la commune et l'association Athena. Explications.



e Rouault a présenté l'installation

lités et a

Des actualités et affiches relayées
par les médias, les Communautés
de Communes, les mairies
(réseaux sociaux, applications...)

De mars à novembre 2024

Des inaugurations régulières de sites de « compostage partagé ».

Septembre 2024

Visites du centre de tri de
Parçay-Meslay ouvertes
au grand public.

Animations

Dim. 8 SEPT 2024

Fête Bio
BOURSAY (41)

BOURSAY (41)

MARCHÉ BIO, ANIMATIONS, RESTAURATION ET BUVETTE BIO
ENTRÉE GRATUITE - Ouvert à tous-tes de 9h à 18h

maisonbotanique.com / 02.54.80.92.01

CHANGEMENT

D'HORAIRE

os déchèterie

à l'heure d'hiver

VERSUS	SAMEDI
7h30/13h	X

clats ! → www.syvalorm.fr

CHANGEMENT

D'HORAIRE

AVRIL 2024
Les déchèteries passent
à l'heure

Protocole « fortes chaleurs » en 300

l'annonce sera faite en temps réel sur notre site internet

*Horaires adaptés en téléchargement



19

La sensibilisation



Le Syvalorm finance les animations de sensibilisation



Convention avec l'association
PERCHE NATURE

En 2024 :

- 623 scolaires sensibilisés sur 18 établissements du territoire.
- Et près de 75 visiteurs sur 3 manifestations locales



Le SYVALORM encourage et soutient les actions de réduction des déchets

Mise à disposition de STOP-PUB



Des supports d'information & des outils de communication



Des affiches et supports sur demande

Des documents d'information annuels

Des rappels de consignes



Un outil de gestion des déchets mis à disposition des usagers en partenariat avec PAPREC depuis le 01/10/2022

montri

Une application mobile pour gérer ses déchets en ligne.

Une subvention

En 2024 le SYVALORM a soutenu financièrement la fabrication de 10 000 gobelets réutilisables réalisés par 4 structures



Une aide destinée aux structures publiques ou associatives du territoire pour réaliser des fêtes éco-responsables



Faciliter le contact et l'information 24h/24h



Site internet : www.syvalorm.fr



La prévention

Depuis **janvier 2024**

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets

(Loi AGECE – 02/2020)

En maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !

COMPOSTEURS INDIVIDUELS

&

COMPOSTEURS PARTAGÉS

Une vente de composteurs aux tarifs incitatifs



Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante : un geste écologique et économique
Composter permet de **réduire ses ordures ménagères de 30%**

En 2024 le SYVALORM a soutenu l'achat de **593 composteurs individuels** (voir Annexe 5) et équipé **9 sites de composteurs partagés**

Projets de compostage partagé : composteurs, mise en place et suivis pris en charge par le Syndicat...

...et en partie subventionnés par le fonds vert



Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés

PLDMA 2025 - 2030

Ce document réglementaire obligatoire, depuis le 1er janvier 2012, incombe à toute collectivité qui détient la compétence déchets.

Le SYVALORM a lancé l'élaboration de son PLDMA le 24 février 2024

Des réunions ont été menées afin de **définir un certain nombre d'actions à mettre en place de 2025 à 2030** et des ateliers de réflexion réalisés pour travailler sur leur **mise en œuvre concrète**.

L'objectif est de **limiter les impacts des déchets produits** par les usagers du territoire, qu'ils soient d'ordres financiers, environnementaux ou de santé publique et de répondre aux obligations réglementaires.

En 2025 le projet du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés sera soumis à la consultation du public !

Les biodéchets

Les solutions développées par le SYVALORM :

- Déploiement des sites de **compostage partagé** pour apporter une solution aux foyers sans possibilité de compostage individuel.
- Intensification des ventes de **composteurs individuels à tarifs incitatifs** pour accompagner les usagers disposant d'un emplacement pour composter à même la terre.

Le SYVALORM soutient les projets de composteurs partagés en finançant les équipements d'installation, l'accompagnement et les suivis nécessaires sur les sites.

L'**association ATHENA***, basée à Sargé sur Braye, est missionnée par le syndicat afin de réaliser pendant 3 ans l'accompagnement à la mise en place des projets que lui soumettent des élus, ou des regroupements de voisins, et de suivre les installations.



*<https://www.asso-athena.fr/>



✓ Installations réalisées en 2024 :

- Cormenon
- Montoire
- Mondoubleau
- Le Grand-Lucé
- Bessé-sur-Braye
- St-Calais
- Savigny-sur-Braye
- St Vincent du Loroüer
- Connerré

Pour **2025**, plusieurs inscriptions et demandes sont déjà enregistrées

Bilan 2024 en annexe 6 !

3.2. Des modes de tarification majoritairement incitatifs

2 modes de facturation différents sont appliqués sur le territoire SYVALORM : ils diffèrent selon les communautés de communes. Moins de déchets, et plus de tri, compostage et prévention, tels sont les effets des **facturations incitatives** qui introduisent un critère de volume collecté et incitent à **réduire la production de déchets**.

► La Redevance Incitative (RI)

Emission d'une facture dans l'année en cours et levées supplémentaires facturées l'année suivante

- ✓ Un abonnement aux services : couvre les charges fixes des services et donne l'accès aux prestations.
- ✓ Une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac.
- ✓ Une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.



► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- ✓ Intégrée dans la taxe foncière (bâti) de l'année N+1
- ✓ Pourcentage calculé sur la base de la valeur locative cadastrale (VLC) du bien. (Taux fixé chaque année par la CC)

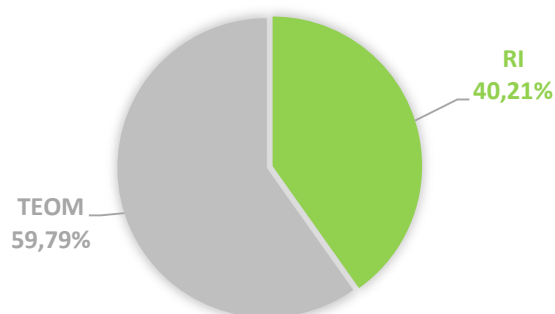
En 2024
19 communes
sont entrées en
mode de
facturation
TEOM

soit **41**
communes
facturées en **RI**
et 92 en
TEOM

► Répartition des modes de facturation sur le territoire :

● C.C. Vallées de la Braye et de l'Anille	⇒	RI
● C.C. Loir Lucé Bercé	⇒	TEOM
● C.C. Gesnois Bilurien	⇒	RI
● C.C. Pays de l'Huisne Sarthoise	⇒	TEOM
● C.C. Collines du Perche	⇒	TEOM
● C.C. Perche Haut Vendômois	⇒	TEOM
● Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	⇒	TEOM

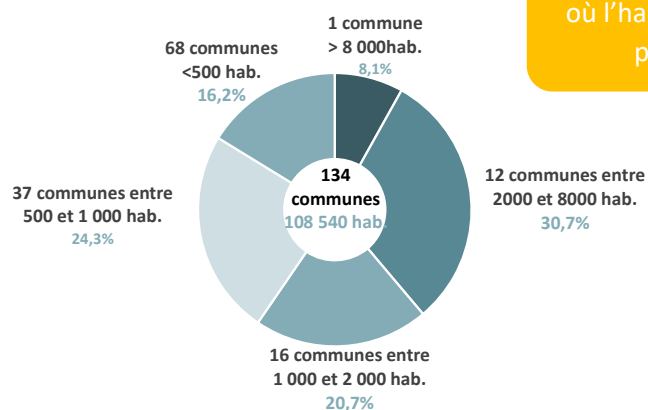
Nombre d'habitants par mode de facturation :



3.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

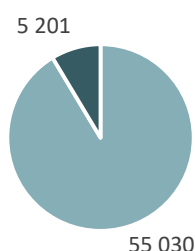
Une prise en compte attentive, individualisée et un suivi de toutes les réclamations : enregistrement systématique dans le logiciel de gestion **ECOCITO** de tous les dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers.

Caractéristiques des communes* :

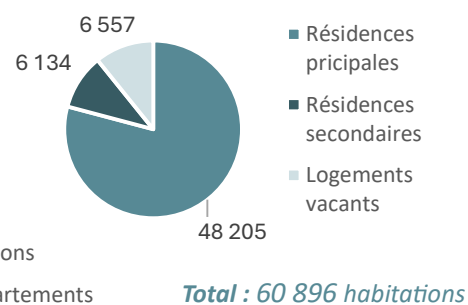


Un territoire rural dispersé où l'habitat individuel est prépondérant

Types d'habitat :



Statut d'occupation des habitations :

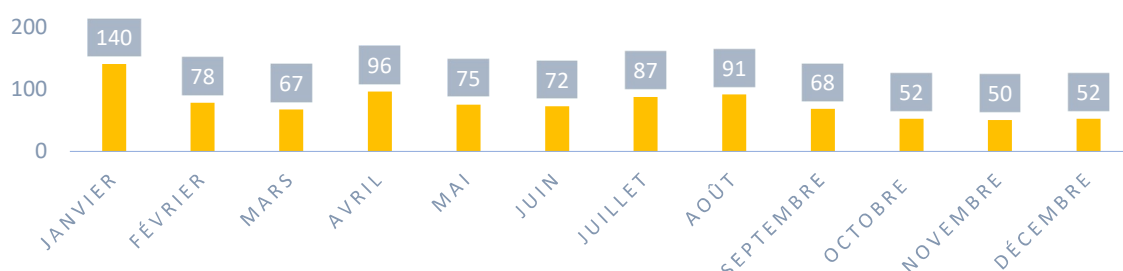


*Données de l'étude 2020 du bureau INDDIGO

Nombre de réclamations annuelles traitées : ordures ménagères et collectes sélectives

NOMBRE TOTAL DE RÉCLAMATIONS DE COLLECTE

928 réclamations en 2024



4 857
refus de collecte
pour erreur de tri

236
Refus traités
par téléphone

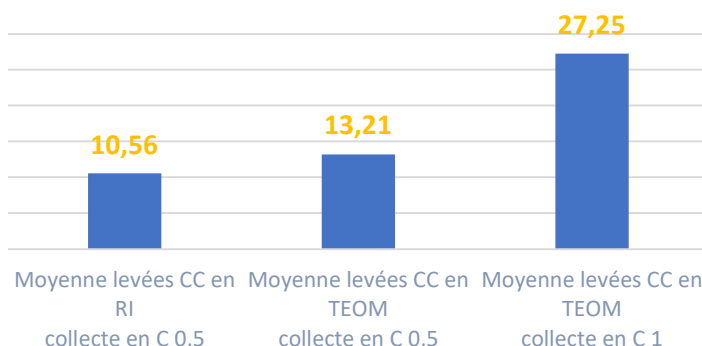
568
Usagers sensibilisés
En porte à porte

Pour rappel :
878 réclamations en 2023

Nombre de communes collectées par Communauté de Communes

CC Huisne Sarthoise	33
CA Territoires Vendômois	26
CC Gesnois Bilurien	22
CC Vallées Braye Anille	19
CC Loir Lucé Bercé	14
CC Collines du Perche	12
CC Perche Haut Vendômois	7

NOMBRE MOYEN DE LEVÉES EN 2024 PAR MODE DE FACTURATION**



** Informations concernant le territoire ex-Smirgeomes

Pour rappel en 2023 : respectivement 10,61 – 13,22 – 27,82

4. Les indicateurs financiers

4.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes

	Participation année 2023	Participation année 2024	Diff 2023-2024	Evolution
C.C. "Le Gesnois Bilurien"	2 919 834 €	3 432 507 €	512 673 €	17,56%
C.C. des Vallées de la Braye et de l'Anille	1 480 535 €	1 718 357 €	237 822 €	16,06%
C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise	2 899 270 €	3 381 702 €	482 432 €	16,64%
C.C. "Loir-Lucé-Bercé"	1 235 652 €	1 387 005 €	151 353 €	12,25%
C.C. des Collines du Perche	638 038 €	677 407 €	39 369 €	6,17%
C.C. du Perche et Haut Vendômois	222 617 €	227 206 €	4 589 €	2,06%
C.A. Territoires Vendômois	1 355 529 €	1 440 393 €	84 864 €	6,26%
Totaux	10 751 475 €	12 264 577 €	1 513 102 €	14,07%

- ▶ Augmentation des participations, principalement liée aux hausses : de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), du démarrage en 2024 des prestations auprès de la SPL Tri Val de Loir (process) et des révisions de prix des marchés publics.
- ▶ En 2024 le calcul des participations se base sur les évolutions de la population municipale (**RGP de l'INSEE RGP 2020 : 106 706 habitants**), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.
- ▶ Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

4.2. FONCTIONNEMENT : Dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

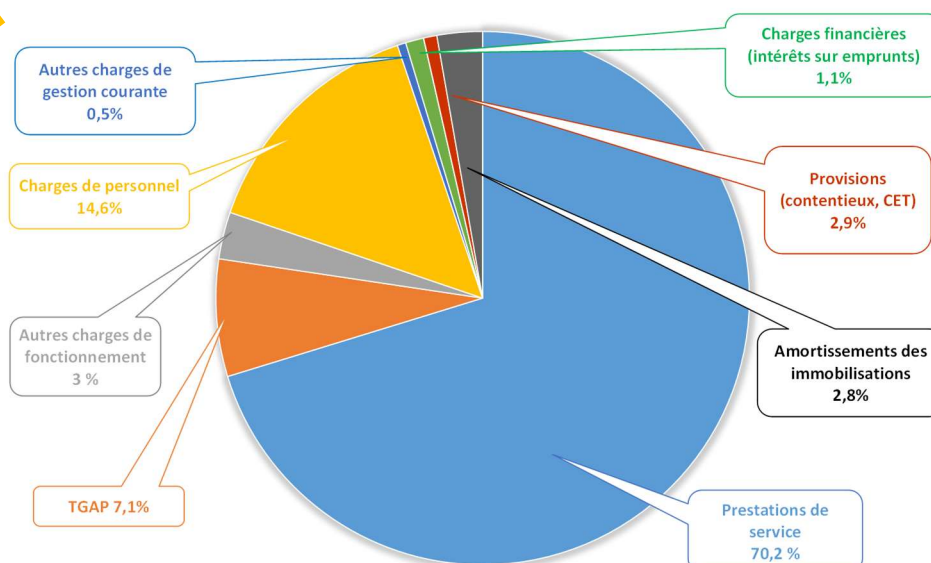
	Prestataires	2024 Montant TTC
Collecte des O.M.R.	Collecte titulaire du marché : COVED/PAPREC	2 205 332 €
Transfert - Transport- Traitement des O.M.R. <i>Torchère</i> Sous total	Transfert titulaire du marché : COVED/PAPREC	176 117 €
	Transport titulaire du marché : MAUFFREY	293 003 €
	Traitement titulaire du marché : PAPREC	1 445 094 €
	Titulaire du marché : PRODEVAL	33 698 €
		1 947 912 €
Traitement des lixiviats	Titulaire du marché : OVIVE	186 975 €
Collectes sélectives <i>Point d'apport volontaire</i> <i>Porte à Porte</i> <i>Achats de sacs de collectes</i> Sous total	Collecte titulaire du marche : COVED/PAPREC	384 872 €
		1 232 367 €
	Territoire Ex Smirgeomes Titulaire du marché JET SAC	134 120 €
		1 751 359 €
Transfert- Transport - Tri des matériaux des collectes selectives Sous total	Transfert titulaire du marché : COVED/PAPREC	150 158 €
	SPL Tri Val de Loir (e) (Démarage en oct.2023)	
	Transport	217 292 €
	Tri	588 173 €
	Refus de tri (transport, traitement)	216 500 €
	Contribution capital social et process	726 284 €
		1 748 249 €
		1 898 407 €
Déchèteries (Territoire Syvalorm 18 sites)	Collecte et traitement des bennes confiés à 4 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED/PAPREC, PASSENAUD , BS Environnement)	2 613 445 €
SYVALORM Dépenses totales liées aux principales prestations de service		10 603 430 €

4.3. Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2024
	Montant TTC
<i>Prestations de service</i>	10 603 430 €
TGAP	1 072 827 €
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	430 082 €
Charges de personnel	2 205 781 €
<i>Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction, convention déchèteries avec Val Dem, subventions associations, créances en non valeurs)</i>	78 212 €
Charges financières (dont intérêts de la dette)	166 189 €
Charges spécifiques et atténuations de produits *	490 €
Provisions (contentieux, Compte Epargne Temps)	121 445 €
Amortissements et opérations d'ordre	414 748 €
MONTANT GLOBAL	15 093 204 €

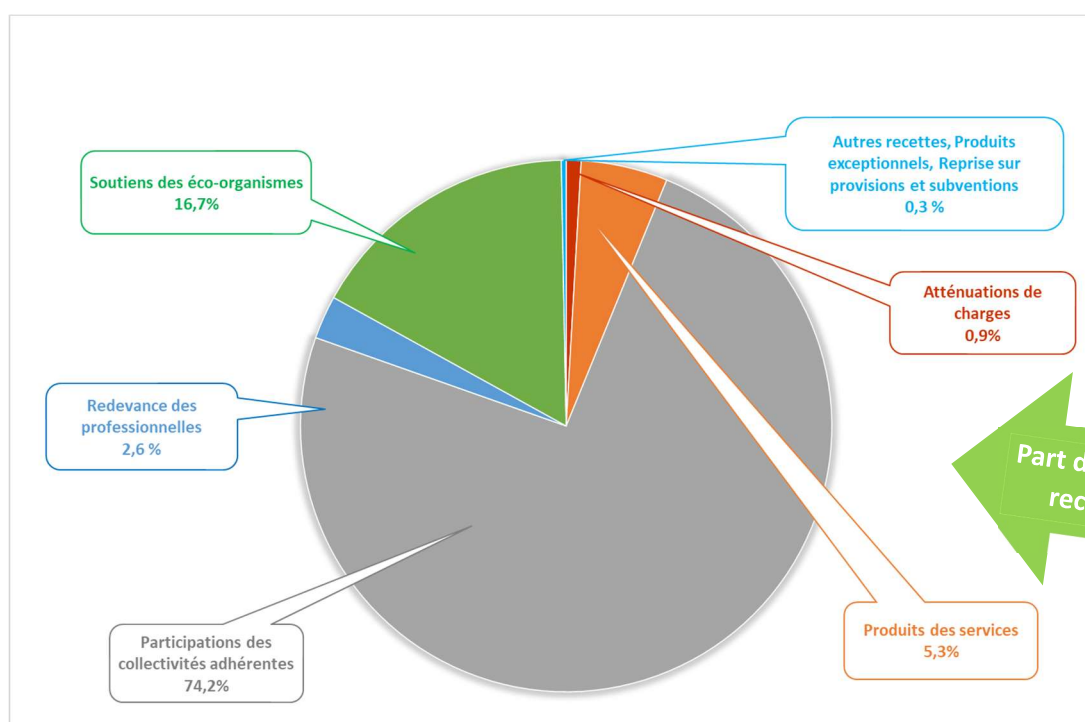
* pas représentées sur le graphique

Part de chaque
dépense en %



4.4. Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2024
	Montant TTC
<i>Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)</i>	149 262 €
<i>Produits des services (vente des matériaux)</i>	872 050 €
<i>Participations des collectivités adhérentes</i>	12 264 577 €
<i>Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné et Fatines)</i>	0 €
<i>Redevance des professionnelles (Territoire en TEOM, territoire hors Syvalorm et en redevance spéciale)</i>	434 912 €
<i>Soutiens des éco-organismes (CITEO, Eco Maison, OCAD3E...)</i>	2 756 048 €
<i>Autres recettes (vente composteurs, SPL : rembt. transports visites, FCTVA...)</i>	21 469 €
<i>Produits spécifiques</i>	1 396 €
<i>Reprise sur provisions et subventions et opérations d'ordre</i>	25 967 €
MONTANT GLOBAL	16 525 681 €



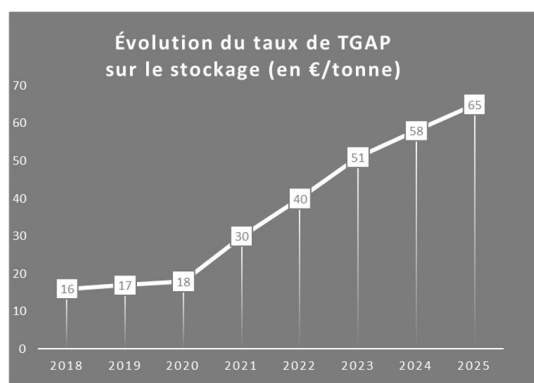
4.5. Coût moyen par habitant 2024

	Territoire Syvalorm
LE FONCTIONNEMENT	2024
<i>Collecte des OMR</i>	18,11 €/hab.
<i>Maintenance de bacs</i>	1,74 €/hab.
<i>Traitement des OMR</i>	19,14 €/hab.
<i>TGAP</i>	10,05 €/hab.
<i>Collectes sélectives</i>	7,36 €/hab.
<i>Déchèteries</i>	33,29 €/hab.
<i>Frais de structure</i>	4,09 €/hab.
<i>Communication</i>	0,42 €/hab.
<i>Prévention</i>	0,77 €/hab.
<i>Gestion de la RI</i>	1,27 €/hab.
<i>Emprunts</i>	10,14 €/hab.
<i>Charges spécifiques - Amortissements - Provisions</i>	4,81 €/hab.
Coût résiduel de fonctionnement du service	111,19 €/hab.
<i>Investissements réalisés</i>	4,14€ hbts (financés par emprunt)
MONTANT GLOBAL	111,19 €/hab.

5. Conclusion

► L'année 2024 permet de faire le constat suivant :

- **Tri à la source des biodéchets** : développement important de composteurs partagés sur le territoire avec l'association Athena (41), pour les usagers en habitat collectif et/ou maison de bourg sans terrain ;
- **Collecte** : démarrage de la redevance spéciale pour la collecte des professionnels (en zone TEOM). Ainsi, cela vient harmoniser le service sur l'ensemble du territoire, auprès des professionnels ;
- **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : élaboration d'un nouveau programme d'actions pour la prévention des déchets (période : 2025-2030) ;
- **Déchèteries** : poursuite du développement de nouvelles filières suite à la loi AGECE (02/2020), progressivement et dans la mesure du possible sur les 17 sites, telles que les articles de sport et loisirs (ASL), articles de bricolage et jardins Les jouets et les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) viendront à partir de 2025.
- **Finance** : Une hausse importante du coût du service auprès de la population (+17% en moyenne), liée à différents paramètres conjoncturels (révision prix marchés, TGAP*, recette des matériaux en baisse et année pleine de démarrage nouveau centre de tri à Parçay-Meslay).
- **TGAP*** - Hausse exponentielle jusqu'à 2025 (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).



* La TGAP est une taxe nationale qui s'applique à toute activité de traitement des déchets dont les produits sont considérés comme polluants.

La loi de finances pour 2019, parue le 30 décembre au Journal Officiel, annonce une hausse progressive de la TGAP de 2021 à 2025 et les tarifs pratiqués par les gestionnaires des unités de traitement des déchets s'envolent.

Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage !

Les points de prudence pour l'avenir :

- ➔ **Territoire** : évolutions potentielles ;
- ➔ **Eco-organismes** : baisse des soutiens ;
- ➔ **Cours des matériaux** : fluctuation ;
- ➔ **Déchèteries** : évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité ;
- ➔ **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** : hausse/surtaxe à partir de 2025.

Annexes



Annexe 1

Liste des Communautés de Communes adhérentes au 1^{er} janvier 2024



Annexe 2

Liste des 33 délégués SYVALORM



Annexe 3

Horaires des déchèteries SYVALORM



Annexe 4

Tonnages 2024 collectés par matériau et par déchèterie



Annexe 5

Contenants de collecte



Annexe 6

Compostage partagé - bilan 2024



Annexe 7

Tonnages mensuels des déchets collectés



Annexe 8

Valorisation des flux collectés



Annexe 9

Flotte des camions de collecte PAPREC-COVED



Annexe 10

Tonnages 2024 entrants sur quais de transfert SYVALORM

Commune nouvelle (au 1er janvier)

Population municipale 2024 : 106 214 habitants
Selon données INSEE 2021 valables au 01.01.2024

TABLEAU DU COMITÉ SYNDICAL (Élus et délégués titulaires)

	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM	PRÉNOM	EPCI représenté(e)
	Président	M.	ODEAU	Michel	CC Huisnes Sarthoise
	1er Vice-président	M.	LECOMTE	Jean Claude	CC Gesnois Bilurien
	2ème Vice-président	M.	GREMILLON	Patrick	CC Vallées de la Braye et de l'Anille
	3ème Vice-président	M.	GAUTHIER	Laurent	Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois
	Membre du bureau	M.	BOUSSION	Francis	CC Loir Lucé Bercé
	Membre du bureau	Mme	CAPITAINE	Odile	CC Collines du Perche
	Membre du bureau	M.	BELOEIL	Yves	CC Perche Haut Vendômois
1	Délégué	M.	GAUTHIER	Renaud	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
2	Délégué	M.	LEBERT	Philippe	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
3	Délégué	M.	GREMILLON	Patrick	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
4	Délégué	M.	GUIBERT	Aris	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
5	Délégué	M.	VADE	Prosper	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
6	Délégué	M.	DUPUIS	Pascal	CC Loir Lucé Bercé
7	Délégué	M.	PETER	Dominique	CC Loir Lucé Bercé
8	Déléguée	Mme	CHARTIER	Sylvie	CC Loir Lucé Bercé
9	Délégué	M.	BOUSSION	Francis	CC Loir Lucé Bercé
10	Délégué	M.	PAVEE	René	CC des Collines du Perche
11	Déléguée	Mme	CAPITAINE	Odile	CC des Collines du Perche
12	Délégué	M.	GERNOT	Carol	CC des Collines du Perche
13	Délégué	M.	BELOEIL	Yves	CC du Perche et Haut Vendomois
14	Déléguée	Mme	MONNIER	Catherine	CC du Perche et Haut Vendomois
15	Délégué	M.	GAUTHIER	Laurent	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
16	Délégué	M.	PRENANT	Joël	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
17	Déléguée	Mme	DOUAUD	Sophie	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
18	Délégué	M.	CORBEAU	David	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
19	Délégué	M.	ODEAU	Michel	CC Huisne Sarthoise
20	Délégué	M.	DESCOMBES	Eric	CC Huisne Sarthoise
21	Délégué	M.	COUALLIER	Dominique	CC Huisne Sarthoise
22	Délégué	M.	TARDIFF	Bruno	CC Huisne Sarthoise
23	Délégué	M.	BREBION	Régis	CC Huisne Sarthoise
24	Délégué	M.	PAPILLON	Thierry	CC Huisne Sarthoise
25	Délégué	M.	VIDAL	Christian	CC Huisne Sarthoise
26	Déléguée	Mme	CHANTEPIE	Christiane	CC Gesnois Bilurien
27	Délégué	M.	GUILLIN	Benoît	CC Gesnois Bilurien
28	Délégué	M.	POTTIER	Victorien	CC Gesnois Bilurien
29	Délégué	M.	GESLIN	Dominique	CC Gesnois Bilurien
30	Délégué	M.	FROGER	Michel	CC Gesnois Bilurien
31	Délégué	M.	COURTABESSIS	Alain	CC Gesnois Bilurien
32	Délégué	M.	TERTRE	Charly	CC Gesnois Bilurien
33	Délégué	M.	LECOMTE	Jean Claude	CC Gesnois Bilurien

MAJ du 03/07/2023

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES SYVALORM

En 2025 :

Pour accompagner les nouveaux besoins des usagers, tout en maintenant un service de qualité et la maîtrise des coûts, le SYVALORM réorganise les horaires et jours d'ouverture de ses services en déchèteries.

La grille actualisée 2025 est accessible en ligne sur www.syvalorm.fr

Horaires et créneaux des sites appliqués en 2024

 SYVALORM SYNDICAT DE VALORISATION DES DÉCHÈTES ASSURÉES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BESSÉ-SUR-BRAYE Rue du Val de Braye ☎ 02 43 35 60 76	 	14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20
LA FERTÉ-BERNARD La Champfôrdière ☎ 02 43 71 48 35	 	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20			9h-11h50 / 14h-17h20		9h-11h50 / 14h-17h20
LE GRAND-LUCÉ ZA La Prairie ☎ 02 43 75 94 22	 	9h-11h50	9h-11h50	14h-18h20 14h-17h20	X	14h-18h20 14h-17h20	8h30-11h50
LOMBRON Le Paturail ☎ 02 43 20 93 23	 	9h-11h50	X	14h-17h50 14h-16h50	X	14h-17h50 14h-16h50	9h-11h50
MAISONCELLES • BOULOIRE Le Buisson Réjouit ☎ 02 43 35 81 69	 	14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20
MONDOUBLEAU ZA de l'Entonnoir ☎ 02 54 80 79 38	 	14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20
MONTAILLÉ • SAINT-CALAIS La Chasselouvière ☎ 02 43 35 76 68	 	9h-11h50	9h-11h50	14h-18h20 14h-17h20	X	14h-18h20 14h-17h20	8h30-11h50
MONTMIRAIL La Bausserie ☎ 02 43 93 28 82	 	9h-11h50	X	14h-17h50 14h-16h50	X	14h-17h50 14h-16h50	9h-11h50
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE 162 Impasse de la Déchetterie ☎ 02 43 82 96 41	 	14h-18h20 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE «Passe-Vite» ☎ 02 43 27 88 16	 	14h-18h20 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20
THORIGNÉ-SUR-DUÉ • CONNERRÉ ☎ 02 43 82 88 47	 	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20
TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE ZA Le Champ de la Croix ☎ 02 43 71 88 74	 	14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20
VIBRAYE 153 rue des Sablons ☎ 02 43 71 29 31	 	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20
MONTOIRE • FONTAINE-LES-COTEAUX 2 et 4 rue de la Varenne ☎ 02 54 86 60 20	 	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR Les Brays ☎ 02 43 79 20 64	 	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	x	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-17h20
DROUÉ ZI La Bichotière ☎ 02 54 23 04 72	 	14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50 / 14h-17h50 9h-11h50 / 14h-16h50	X	14h-17h50 14h-16h50	9h-11h50 / 14h-17h20
SAVIGNY-SUR-BRAYE Route de Vendôme ☎ 02 54 23 73 34	 	9h-11h50 / 14h-17h50 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-17h50 9h-11h50 / 14h-17h20	X	14h-17h50 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20
PLESSIS-DORIN 1 chemin de la Colline ☎ 02 54 89 79 96	 	Fermée temporairement pour raison de sécurité à compter du 13/01/2024 puis définitivement le 31/12/2024					
 FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS	 Horaires d'ÉTÉ (à partir d'avril)  Horaires d'HIVER (à partir d'octobre)	 100% plastique dur	 Plateforme de branchages : obligatoire pour tout apport supérieur à 1m³	COLLECTE ASL & ABJth  Articles de Sport et de Loisirs  Articles de Bricolage et Jardin thermiques			

TONNAGES 2024 COLLECTÉS PAR MATÉRIAU ET PAR DÉCHÈTERIE

	CARTONS	DÉCHETS VERTS terre	DÉCHETS VERTS plastique	DEBATS / GRAVATS	ENCOMBRANTS déchets encombrants	BOIS	MÉTALX	PLASTIQUES	AMEUBLEMENT	DÉCHETS DIVERS SPÉCIFIQUES (DDS)	DEEE	TEXTILES CHAUSSEURS	PNEUMATIQUES	PILES ET ACCUMULATEURS	HUILES DE VIOYANCE
2024	Végétaux en benne	Végétaux sur plateforme	Gravats	Non valorisables	Bois	Métaux	Plastiques	Mobilier	DMS (éco et hors éco)	DEEE	Textiles	Pneus	Piles	TOTAL	Huiles
Bessé-sur-Braye	46,00	249,20	141,80	249,96	74,70	32,44		121,54	6,61	27,83	4,38		0,26	989,08	1,91
Droué	38,88		181,94	239,10	86,28	33,76		104,66	6,57	33,98	2,04		0,66	1 116,53	1,01
La Chartre-sur-le-Loir	93,88	547,44	371,18	441,30	182,36	104,34		249,91	25,51	102,66	16,83		0,46	2 135,86	3,74
La Ferté-Bernard	242,82		842,02	1 118,28	406,36	45,58		675,09	39,39	29,32			0,92	6 215,31	7,06
Le Grand-Lucé	59,74	342,12	177,38	373,46	128,68	83,88		149,50	10,34	57,15	4,86		0,81	1 387,92	4,10
Le Plessis	1,24	3,38	2,30	4,66	2,02	1,72		0,00	7,59	0,00	0,05			22,96	0,00
Lombron	39,62	210,95	215,38	242,58	102,50	43,38		106,60	6,56	14,00	1,56		0,45	983,60	2,65
Maisoncelles	38,48	187,70	155,00	207,66	65,22	40,40		89,94	7,70	23,04	2,58		0,43	818,15	2,55
Mondoubleau	56,50	251,24	163,38	258,90	74,32	30,68		126,26	9,81	38,52	2,61		0,52	1 012,74	2,41
Montaillé	78,04	273,22	180,94	358,44	115,62	50,60		164,52	9,18	42,36	4,77		0,86	1 278,55	2,09
Montmirail	23,72	105,04	132,28	111,60	35,38	25,16		68,34	5,31	22,20	1,20		0,51	530,74	1,10
Montoire	110,92		682,34	613,60	245,36	107,22	41,68	297,21	19,08	103,18	7,60		0,95	3 296,48	5,56
Savigné l'Evêque	77,24		318,72	319,48	166,46	80,70	21,10	221,34	14,09	54,74	6,30		0,45	2 668,74	3,22
Savigny-sur-Braye	42,98		142,52	287,44	99,66	25,82		150,62	10,52	28,23	3,85		0,41	1 277,75	2,00
St Mars-la-Brière	96,52		562,16	443,72	257,38	91,88	30,22	295,68	21,94	53,69	13,58		0,54	3 346,74	7,23
Thornigné-sur-Dué	155,74		733,64	598,08	389,88	170,16	53,20	434,08	38,00	119,13	30,80		1,37	4 633,90	5,84
Tuffé	42,22	214,14	195,60	197,72	87,10	35,40		107,98	6,42	14,38	10,90		0,50	912,36	0,90
Vibraye	75,94		329,60	338,22	146,74	77,38		212,36	11,54	63,18	14,55		0,84	2 023,91	2,81
TOTAL	1 320,48	2 384,44	10 288,18	6 404,20	2 666,02	1 080,50	146,20	3 575,63	256,15	827,57	128,46	34,36	10,92	34 651,29	56,17

Tonnages des nouvelles filières

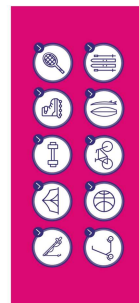
Collectés sur les déchèteries de :

- La Chartre-sur-le-Loir
- Savigny-sur-Braye
- Droué
- Vibraye
- Savigné l'Evêque
- Le Grand-Lucé
- La Ferté-Bernard
- Maisoncelles.

Filière

Articles de Sport et de Loisirs :
soutenue par l'éco-organisme

DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE VOS ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



ECOLOGIC
Le 1^{er} des équipements électriques

ECOLOGIC

Le 1^{er} des équipements électriques

8,03 tonnes

Filière

Articles de Bricolage et Jardin :
soutenue par les éco-organismes

DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE VOS ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES



ECOLOGIC
Le 1^{er} des équipements électriques

ECOLOGIC Matériel Thermique

Le 1^{er} des équipements électriques

3,73 tonnes

Outillage du peintre

ECOLOGIC

Le 1^{er} des équipements électriques

COMPOSTEURS

Le SYVALORM propose à la vente des composteurs individuels à des tarifs incitatifs afin de promouvoir le compostage domestique dans les foyers du et accompagne les projets de compostage partagé en fournissant les contenants et matériels nécessaires aux installations et suivis des sites.

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés et enfouis et soulageons notre bac des ordures ménagères.



2 modèles disponibles :

- Bois : 300l (72Hx70L cm)
25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm)
30 euros

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Ventes de composteurs réalisées ces dernières années :

	AVANT 2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		Modèle et volume des composteurs	2020	2021	2022	2023	2024	
ex-SICTOM	1 212	41	22	22	19	35	23	34	SYVALORM	Bois 300l	144	197	165	376	262	Global
ex-SMIRGEOMES	4 541	214	231	166	65	81	128	192		Plastique 650l	104	269	242	341	331	
Cumul annuel	5 753	255	253	188	84	116	151	226		Cumul annuel	248	466	407	717	593	

Dont cumul des données des 2-ex-collectivités SMIRGEOMES et SICTOM Montoire fusionnées en SYVALORM au 1^{er} janvier 2020

En 2024, le SYVALORM a vendu **593** composteurs :

- 262 en bois
- 331 en plastique

Une baisse de -17,29 % en 1 an qui s'explique par l'anticipation des foyers à s'équiper avant janvier 2024 (passage au tri des biodéchets)

Ainsi, depuis plus de 10 ans, les 2 ex-syndicats fusionnés et le SYVALORM ont contribué au développement du compostage avec un taux d'équipement des foyers de :

15,76 %

sur l'ensemble du territoire

BACS DE COLLECTE

Le SYVALORM met à disposition des foyers du territoire des bacs de collecte de différentes contenances : « ordures ménagères » à couvercle vert et bacs « emballages » à couvercle jaune. Le volume attribué est dépendant de la taille du foyer ou de l'activité exercée.

Bacs attribués* au 31/12/2024 :

*Données indicatives du fait d'un fichier ex-SICTOM en cours d'actualisation

Total : **74 307** bacs



BACS OM

60L/80L	35 076
120L	1 178
140L	14 483
180L	415
240L	3 438
340L/360L	1 513
660L	971
750L/770L	92

Total : **57 166**



BACS EMB

80L	4 288
120L	1 344
140L	4 801
180L	490
240L	2 973
340L/360L	3 245

Total : **17 141**

COMPOSTAGE PARTAGÉ

BILAN 2024 ...ET RAPPEL 2023

PARTENARIAT
SYVALORM
CONCLU AVEC
L'ASSOCIATION
ATHENA



Conseils
Information
Installation et suivis
des sites partagés
Accompagnement

Si pour le SYVALORM, 2023 était une année de tests, de rodage et d'observation des 4 sites pilotes implantés par l'association ATHENA, l'année 2024 marque une forte montée en puissance du nombre des installations de composteurs partagés et une croissance des demandes. Une liste d'attente est ouverte pour 2025.

En 21 mois (avril 2023 - décembre 2024) : 16 sites ont été installés ; ils sont désormais en cours de suivis.

1 En 2023 : 4 sites installés

- St Arnoult (21/06)
- Villaines-la-Gonais (24/06)
- Troo (13/10)
- Mondoubleau (21/10)



1 En 2024 : 12 sites installés sur 9 communes

→ 245 foyers participants et 439 personnes inscrites !

- Montoire (20/03)
- Cormenon (27/03)
- Bessé-sur-Braye (2 sites le 03/04)
- Mondoubleau (04/04)
- Saint-Calais (2 sites le 12/04)
- Le Grand-Lucé (07/05)
- Connerré (2 sites les 22/05 et 04/10)
- Saint-Vincent-du-Lorouër (07/11)
- Savigny-sur-Braye (07/11)

1 En 2025 : 10 installations de sites sont prévues

Estimation des apports 2024 :

439 utilisateurs
16 sites implantés
8 mois d'installation

9 400 kg
de biodéchets
déposés environ !

Des coûts
d'élimination
« ordures
ménagères »
réduits
d'autant !

En moyenne :

26%
de biodéchets
dans les ordures
ménagères

(Etude INDIGGO 2021)

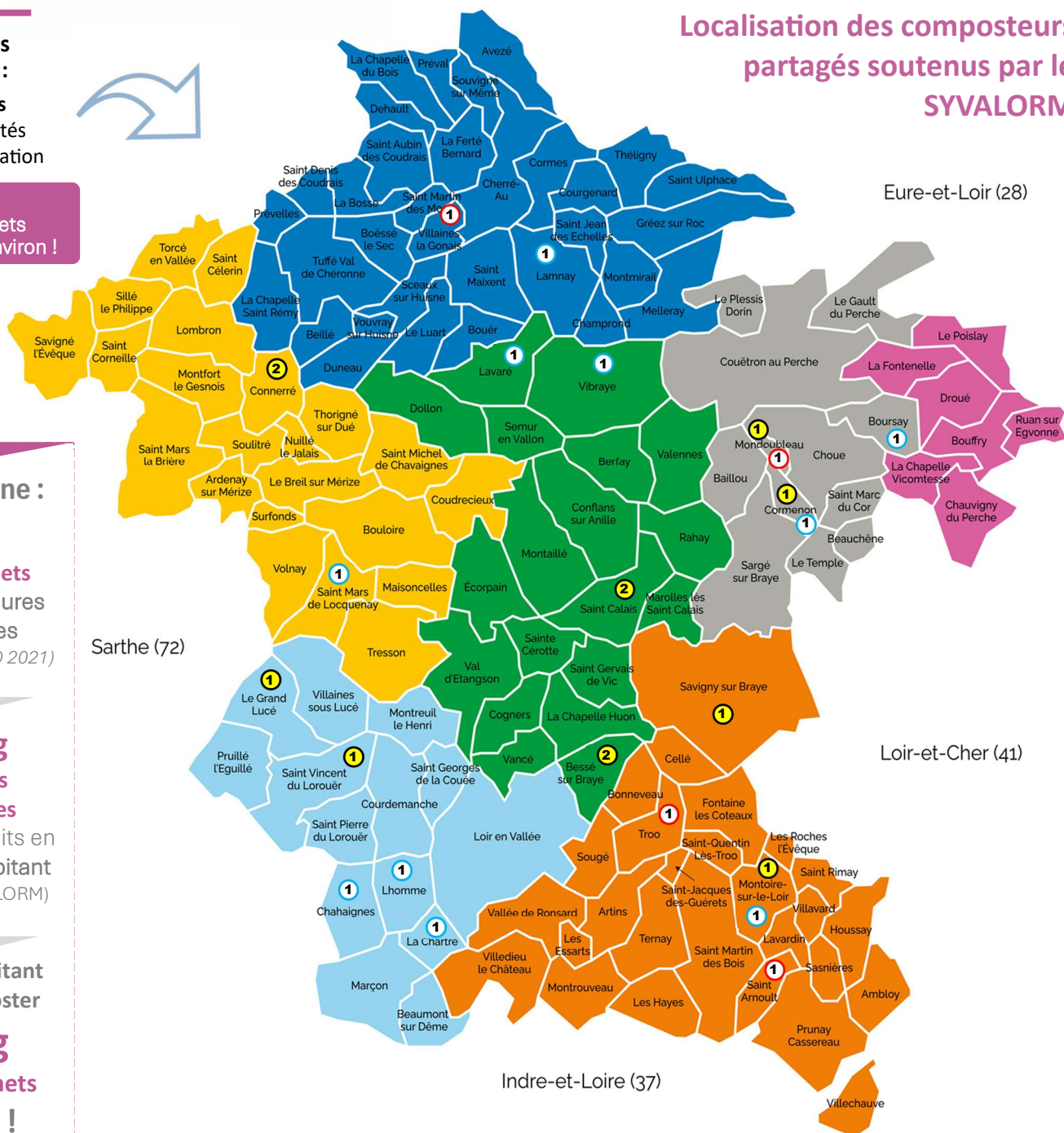
123 kg
d'ordures
ménagères

ont été produits en
2023 par habitant
(RA 2023 SYVALORM)

Chaque habitant
peut composter

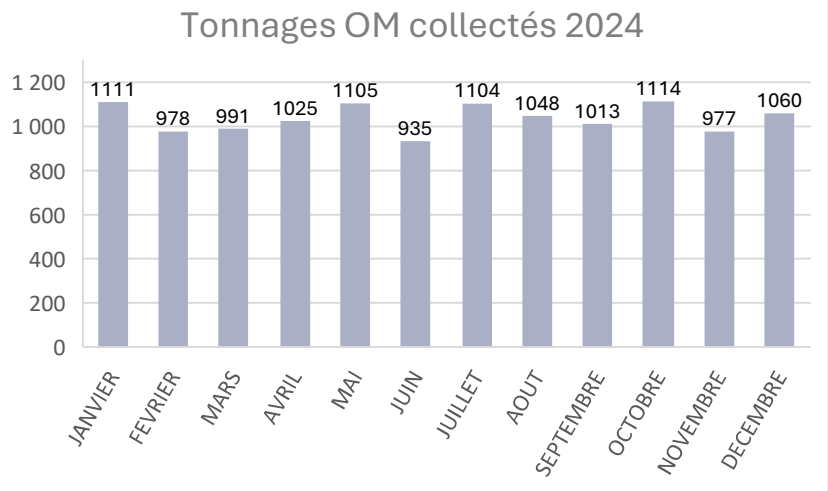
32 kg
de biodéchets
par an !

Localisation des composteurs partagés soutenus par le SYVALORM

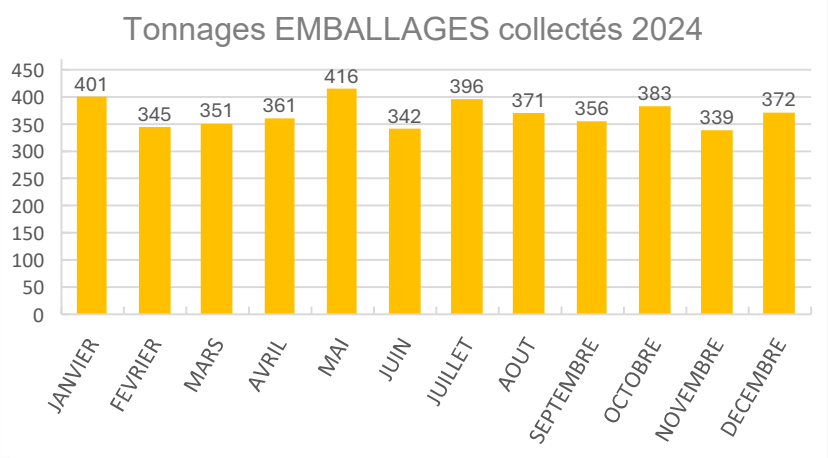


TONNAGES MENSUELS DES DÉCHETS COLLECTÉS

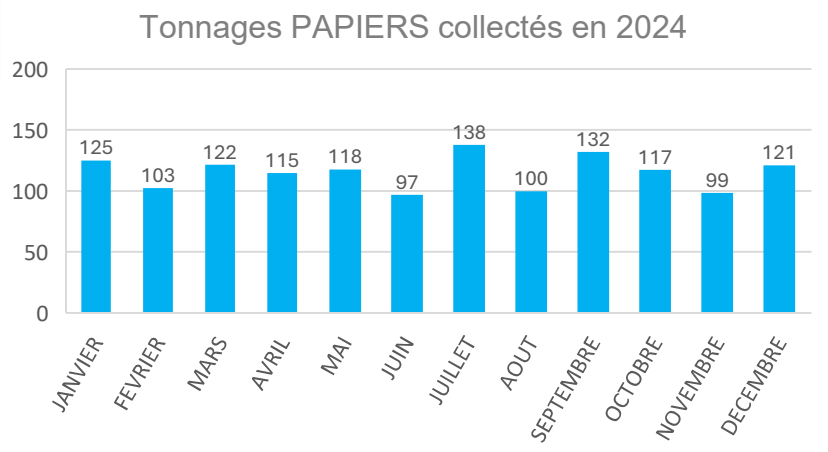
EN PORTE-A-PORTE ET APPORTS VOLONTAIRES



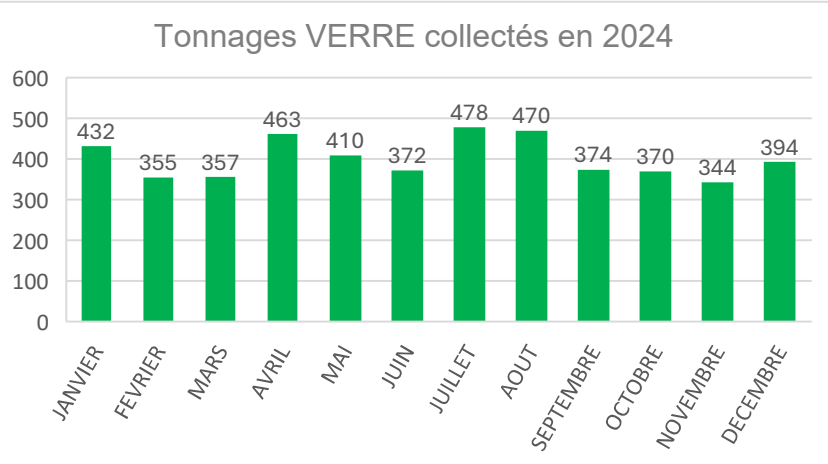
Emballages



Papiers



Verre



VALORISATION DES FLUX COLLECTÉS



Tonnes de matériaux valorisables collectés

EMBALLAGES :

4 433,96 tonnes

PAPIERS :

1 387,40 tonnes

VERRE :

4 818,62 tonnes

TOTAL : 10 639,98 tonnes

REFUS DE TRI :

(Déchets non-conformes aux consignes de tri, non valorisables)
1 368,53 tonnes

MATÉRIAUX VALORISÉS

9 013,46 tonnes

Tonnage trié légèrement inférieur au collecté en raison du stock de fin

Tonnes valorisées par matériau**

PROVENANCE	FLUX MATIÈRES	TONNAGES VALORISÉS	Évolution 2023/2024	TYPE DE DÉCHETS VALORISABLES	REPRENEURS
BACS et SACS JAUNES COLLECTE EN PORTE A PORTE + PAV EMBALLAGES (sur déchèteries)  	ELA 5,03 : Briques	142,49	-3,69%		PAPREC
	MIX PET Clair plastique PET clair	343,89	*		PAPREC
	MIX PEHD/PP : plastique des extensions de consignes de tri (pots et barquettes...)	342,19	*		PAPREC
	FLUX DÉVELOPPEMENT SOUPLE* Films, filets, sachets en PE / PP et plastiques complexes	293,70	33,47%		CITEO
	FLUX DÉVELOPPEMENT RIGIDE* Bouteilles et flacons en PET coloré, emballages en PET opaque, barquettes monocouche PET, barquettes multicouches, emballages en PS/PSE/XPS	324,12	*		CITEO
	ACIER	287,66	-5,31%		PAPREC
	ALUMINIUM	82,21	67,09%		PAPREC SEMARDEL
	EMR 5,02 : Cartonnettes	1 044,18	12,75%		PAPETERIES PALM (37)
	GM 1,02 : cartonnettes basse qualité	206,63	4,96%		PAPREC
PAV PAPIERS 	JRM 1,11 : papiers de haute qualité graphique	1 208,49	-24,70%		NORSKE SKOG (88)
PAV VERRE 	VERRE	4 737,90	-2,15%		O-I FRANCE (51-33-42)

TOTAL TONNAGES VALORISÉS :

9 013,46

**données CITÉO

*Tout ou partie de ce gisement constituant le **flux développement** (bouteilles et flacons en PET coloré, emballages en PET opaque, barquettes monocouche PET, barquettes multicouches, emballages en PS/PSE/XPS) le calcul de l'évolution 2023/2024 n'est pas probant.

Flotte des camions de collecte

PAPREC-COVED



En 2024 les camions de collecte sont floqués et porteurs de messages de prévention incitatifs :

6 messages qui réaffirment la démarche de sensibilisation du syndicat auprès de ses usagers.



BOM : bennes ordures ménagères

BOM 3.5 t

CITANEA Mono Trémie Basse
5 m³

1 benne

BOM Mono 12t

BOM Mono Vr5 10 m³

1 benne

+ 1 benne 16 t de secours

BOM Mono 19t

Vario VR5 16 m³

1 benne

BOM Mono 26t

Vario Vr5 21 m³

1 benne

BOM Bicomp 26 t

SELECTA DUO 21 m³

2/3 Ordures Ménagères
+ 1/3 Emballages

7 bennes

+ 2 bennes 26 t de secours



CAMION grue

AMPLIROLL

Vidage des PAV*

*Points d'Apports Volontaires

3 bennes

- 2 de 26t
- 1 de 32t



Une flotte de camions neufs roulant au **biocarburant** pour collecter les déchets tout en limitant l'impact sur la planète.

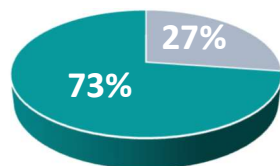
L'utilisation du **biocarburant**, comparé au gazole, entraîne :

- 65 % de réduction du bruit
- 80% moins d'émissions de gaz polluants

Quais de transfert SYVALORM

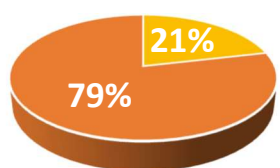
Écorpain (72) et Fontaine-les-Coteaux (41)

Ordures Ménagères



■ Quai de transfert - Fontaine-les-Coteaux
■ Quai de transfert - Écorpain

Collectes Sélectives emballages



■ Quai de transfert - Fontaine-les-Coteaux
■ Quai de transfert - Écorpain

Tonnages entrants sur chaque site

Tonnages entrants 2024	Ordures Ménagères	Collectes Sélectives emballages	PAPIERS	VERRE
Quai de transfert Fontaine-les-Coteaux	3 396	938		
Quai de transfert Écorpain	9 065	3 496	1 387	4 819
TOTAL	12 461	4 434	1 387	4 819



PAPREC
RECYCLAGE

Relevés mensuels des apports PAPREC sur 2024

Collectes **PAP*** et vidages des **PAV****

* porte à porte

** points d'apports volontaires

QUAI DE TRANSFERT - FONTAINE-LES-COTEAUX

Tonnes Entrantes Fontaine-les-Coteaux	Ordures Ménagères											
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Coved	307,42	270,74	244,30	272,00	308,26	255,06	308,30	306,72	270,74	303,80	267,70	280,90
TOTAL	307,42	270,74	244,30	272,00	308,26	255,06	308,30	306,72	270,74	303,80	267,70	280,90

Tonnes Entrantes Fontaine-les-Coteaux	Collectes Sélectives Emballages											
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Coved PAP	81,84	73,52	69,08	79,22	88,30	75,40	82,16	82,52	74,94	82,38	71,90	76,32
TOTAL	81,84	73,52	69,08	79,22	88,30	75,40	82,16	82,52	74,94	82,38	71,90	76,32

QUAI DE TRANSFERT - ÉCORPAIN

Tonnes Entrantes Écorpain	Ordures Ménagères											
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Coved	803,50	706,90	746,68	753,22	796,60	679,48	796,16	741,54	741,94	809,76	709,74	779,08
TOTAL	803,50	706,90	746,68	753,22	796,60	679,48	796,16	741,54	741,94	809,76	709,74	779,08

Tonnes Entrantes Écorpain	Collectes Sélectives Emballages											
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Coved PAP	316,06	268,56	278,40	279,02	323,36	263,40	310,86	282,84	277,54	297,00	263,74	292,92
Coved PAV	2,94	3,10	3,72	3,04	4,18	3,38	3,12	5,80	3,18	4,10	3,42	2,68
TOTAL	319,00	271,66	282,12	282,06	327,54	266,78	313,98	288,64	280,72	301,10	267,16	295,60

Tonnes Entrantes Écorpain	PAPIERS											
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Coved PAV	125,26	102,52	121,80	115,06	117,86	97,12	138,10	100,08	132,22	117,44	98,62	121,32
TOTAL	125,26	102,52	121,80	115,06	117,86	97,12	138,10	100,08	132,22	117,44	98,62	121,32

Tonnes Entrantes Écorpain	VERRE											
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Coved	431,94	355,16	356,78	462,52	409,72	372,02	478,48	470,16	374,22	370,42	343,56	393,64
TOTAL	431,94	355,16	356,78	462,52	409,72	372,02	478,48	470,16	374,22	370,42	343,56	393,64



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES



Réalisé
2023

SPL - Parçay-Meslay (37)

Un centre de tri
interdépartemental
opérationnel

Novembre 2023 : 100% des emballages et papiers y
sont transférés et triés



Nouveau
2024

**Le centre de tri du SYVALORM
est ouvert au grand public !**

(centre mutualisé avec 9 autres collectivités)

Usagers du territoire, individuels
ou groupes*, réservez votre visite
gratuite en ligne !

(* une prise en charge du SYVALORM est possible pour
le transport en car des groupes scolaires, associatifs...)

**CENTRE DE TRI
INTERDÉPARTEMENTAL
DES DÉCHETS MÉNAGERS
RECYCLABLES**

TRI VAL DE LOIR(E)



Réservation
en ligne
sur :



CENTRE DE TRI

NOUVEAU !

Visites ouvertes au grand public



Usagers du
SYVALORM,
individuels
ou groupes,
réservez votre
visite gratuite
en ligne !

Plus d'infos sur
www.syvalorm.fr

**TRI VAL
DE LOIR(E)
PARÇAY-MESLAY
(37)**



<https://trivaldeloire.fr/visitez-le-centre-de-tri/#particulier>

Soucieux du devenir de ses déchets, le SYVALORM est partenaire des organismes suivants :

Associations



Avant de jeter,
il vaut mieux
réutiliser,
réparer, vendre
ou donner !



Éco-organismes



Sociétés



**Agir ensemble aujourd'hui pour
garantir les réussites de demain**

www.syvalorm.fr



Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe



« Dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leurs modes de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent notamment être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité,*
- des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme et destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles,*
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.*

Le schéma départemental définit par ailleurs les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Celui-ci définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage. ».

*Loi du 5 juillet 2000,
relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (art. 1, al. 2)*

A) Table des matières

A) Table des matières.....	3
B) Méthodologie liée à la révision et au suivi du schéma.....	4
C) Bilan et diagnostic.....	5
I. Cadre général.....	5
II. Volet Urbanisme.....	5
1) Bilan du schéma.....	5
2) L'action particulière du centre social Voyageurs 72.....	9
3) Une connaissance du domaine à développer et à partager.....	10
III. Volet Accueil et Habitat.....	10
1) Bilan du schéma.....	10
2) Éléments de diagnostic.....	11
Bilan des grands passages.....	11
Bilan d'occupation des aires d'accueil.....	11
Bilan des stationnements irréguliers.....	12
3) Enjeux.....	12
Les aires de grand passage : besoins quantitatifs.....	12
Les aires de grand passage : besoins qualitatifs.....	12
Les aires d'accueil : besoins quantitatifs.....	13
Les aires d'accueil : besoins qualitatifs.....	13
Les terrains familiaux et l'habitat adapté.....	14
IV. Volet Santé.....	14
V. Volet Social.....	17
L'élection de domicile.....	19
Le service postal.....	19
La Maison de Services Au Public et France services.....	20
VI. Volet Insertion.....	21
L'accompagnement des travailleurs indépendants.....	21
La professionnalisation des peintres façadiers.....	22
Le référencement RSA.....	23
VII. Volet Scolarisation.....	23
VIII. Volet Sécurité.....	28
D) Les orientations et le plan d'actions pour la période 2026-2031.....	30
E) Les prescriptions et recommandations par secteur géographique.....	69
I. Recommandations.....	69
II. Prescriptions.....	70
F) Annexes.....	72
G) Glossaire.....	89
H) Remerciements.....	91

B) Méthodologie liée à la révision et au suivi du schéma

La mise en révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGDV) s'inscrit dans le cadre de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (mod par L. 27 janvier 2017 et L. n° 2018-957, 7 novembre 2018). Les schémas doivent en effet être révisés au plus tard six ans après leur publication. Aussi, le schéma sarthois approuvé le 2 décembre 2019 devait être révisé en 2025. La mise en révision a été engagée par la prise d'un arrêté conjoint du président du conseil départemental et du préfet le 13 décembre 2024.

Le présent document couvre la période 2026-2031. Il est publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture et est transmis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il fera l'objet d'une révision au plus tard en 2031.

Pour les besoins de la révision, un comité de pilotage, composé de l'ensemble des membres de la commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGDV) de la Sarthe a été mis en place. Il s'est réuni trois fois :

- pour valider le calendrier, les thématiques à développer et les modalités de la révision, désigner des pilotes chargés d'animer un travail en groupe sur chaque thématique,
- pour examiner les propositions d'orientations et, enfin,
- pour examiner les propositions d'actions.

La conduite quotidienne de la procédure de révision s'est appuyée sur un comité permanent constitué des pilotes des groupes thématiques et des voyageurs siégeant au sein de la CDCGDV de la Sarthe.

Le projet de schéma a été soumis pour avis aux communes et EPCI concernés. Une enquête préalable à la mise en révision a été également conduite par les services de l'État auprès des collectivités et deux réunions territoriales ont été organisées en phase active de révision.

Le document a en outre été présenté pour avis et approuvé par la CDCGDV de la Sarthe.

Enfin, il a été validé par le conseil départemental le 16 octobre 2025.

La CDCGDV est chargée d'établir chaque année un bilan d'application qui portera d'une part, sur l'état d'avancement des différentes actions et, d'autre part, sur la mise en œuvre des obligations et des préconisations.

C) Bilan et diagnostic

I. Cadre général

Le schéma approuvé en 2019 se déclinait en 21 orientations et 16 fiches-actions qui ont toutes été menées à terme, mais avec des résultats parfois limités.

Au-delà de ce constat, il est ressorti des enquêtes, des réunions territoriales comme des travaux en groupe, une connaissance souvent partielle du domaine, des procédures et de ses acteurs, un besoin de développer une culture commune et de mieux partager l'information tant entre partenaires qu'avec les familles. Dans un environnement institutionnel en transformation, des interrogations sont également apparues sur les responsabilités et compétences des acteurs comme sur l'existence - ou non- de dispositions et réglementations particulières, particulièrement lorsque le besoin de précisions sur ces dispositions se fait jour en situation de crise.

II. Volet Urbanisme

1) Bilan du schéma

Le schéma approuvé en 2019 disposait d'une orientation et d'une action en faveur de la prise en compte de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage dans les documents d'urbanisme (orientation n°2 ; fiche action n°2).

Déjà, le schéma approuvé en 2013, soulignait le phénomène croissant de l'ancrage territorial des gens du voyage, notamment dans le pays du Mans. Le schéma préconisait alors de favoriser la création d'habitat diversifié (terrains familiaux privés, terrains familiaux locatifs et logements adaptés) par les collectivités locales, au moyen de deux grands axes d'intervention : l'intégration de l'habitat-caravane dans les documents d'urbanisme et de planification, ainsi que dans la politique sociale du logement. Le bilan dressé lors de la précédente révision, en 2019, a fait le constat de l'insuffisance de la prise en compte concrète des situations dans le département et insiste de nouveaux sur ces points dans son orientation n°2 et dans sa fiche action n°2.

Force est de constater que pour les collectivités disposant de documents de planification (schémas de cohérence territoriale - SCoT) et de documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme - PLU ou plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi) le SDAHGDV est connu au travers du porter à connaissance de l'État, qui précise la nécessité de respecter les orientations du SDAHGDV dans le cadre de l'élaboration/révision des documents de planification/d'urbanisme. L'ensemble des SCoT exécutoires du département font référence dans leurs documents d'orientations et d'objectifs (DOO) aux orientations du SDAHGDV de la Sarthe.

Ainsi, le SCoT du Maine Saosnois, dans son objectif 5b, relatif à la diversification de l'offre en logements, incite « à poursuivre l'accompagnement des besoins d'ancrage des gens du voyage, par la mise en œuvre des orientations des schémas... » (Sarthe et Orne). Il en est de même pour le SCoT de la Vallée du Loir.

Le DOO du SCoT du pays vallée de la Sarthe va plus loin dans les précisions :

Les conditions d'accueil des gens du voyage doivent être garanties de manière suffisante.

Les collectivités respecteront les obligations d'aires d'accueil découlant du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et poursuivront les actions déjà entreprises sur le territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux, les collectivités veillent à identifier les besoins de sédentarisation des gens du voyage intéressant leurs territoires. Elles peuvent envisager la réalisation d'opérations d'habitat adapté aux gens du voyage (terrains familiaux privés, terrains familiaux locatifs, logements adaptés), ainsi que, le cas échéant, la régularisation éventuelle des situations de terrains privés en infraction avec le règlement local d'urbanisme, en respectant les principes généraux de la mixité sociale et de la non-discrimination dans l'habitat, et en cohérence avec les logiques territoriales et d'urbanisme prévues par lesdits documents. En fonction des besoins identifiés de gens du voyage qui souhaiteraient disposer d'un « ancrage territorial » à travers la jouissance d'un lieu stable et privé, sans pour autant, renoncer au voyage une partie de l'année, elles pourront également, après examen des situations particulières (ressources, motivations, besoins éventuels en matière d'insertion sociale et professionnelle, accès à la santé, ..), envisager la création de terrains familiaux locatifs, en s'appuyant notamment sur les aides spécifiques de l'Etat prévues à cet effet.

Exemple, page 62 du DOO du SCoT du pays vallée de la Sarthe

Le SCoT du Pays du Mans a prescrit l'obligation pour les documents d'urbanisme de suivre les orientations du SDAHGDV, mais également d'intégrer les possibilités d'implantation d'habitat caravane :

PRESCRIPTION

Intégrer dans le PLU la possibilité d'implantation d'habitat caravane (outil : déclaration préalable pour l'installation de caravane de plus de 3 mois, article L. 444-1¹¹ et R421-23¹² du Code de l'urbanisme).

RECOMMANDATIONS

Réaliser un état des lieux et une analyse du besoin en habitat des gens du voyage dans le cadre des diagnostics des documents d'urbanisme.

Etablir des règles communes à intégrer dans les documents d'urbanisme pour les terrains familiaux :

Sur la localisation des espaces destinés à ce type d'habitat :

- Seulement en zone constructible sous conditions ;
- Sans mitage des espaces agricoles ;
- Dans un objectif de limitation de la consommation d'espace.

Sur l'aménagement des parcelles :

- 6 emplacements caravanes maximum de 75 m² chacun ;
- Bâtiment d'une emprise maximum de 50 m² ;
- Espaces verts sur au moins 20 % de l'unité foncière ;
- Raccordement à l'eau potable et au réseau électrique obligatoire ;
- Raccordement assainissement collectif ou assainissement à la charge du propriétaire ;
- Nombre de places de stationnement voiture par caravane limité à 1,5 place ;
- Propriétaires soumis aux obligations de fiscalité pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Favoriser le développement de l'habitat adapté pour les gens du voyage.

Cette orientation entre dans les pourcentages de logements aidés.

Exemple, page 82 du DOO du SCoT du Pays du Mans

Quand les réflexions ou les discussions se déroulent à l'échelle intercommunale ou communale, le sujet est plus sensible pour certaines collectivités. Souvent aucun estimatif des besoins n'est réalisé et un refus d'aborder le sujet est même parfois affirmé. Il existe donc une grande diversité d'approche en termes d'urbanisme en fonction de la sensibilité de certains élus, mais aussi en

fonction de la réalité des situations des gens du voyage sur les territoires (présence importante autour du Mans, un peu moins dans les communes rurales).

L'analyse de l'ensemble des PLUi de la Sarthe (10) illustre cette prise en compte diverse. Tous les PLUi disposent de secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) dédiés aux aires d'accueils. 8 PLUi disposent également de STECAL pour implanter de l'habitat caravane et des terrains familiaux en zone naturelle et parfois même agricole (Orée de Bercée Belinois). 4 PLUi interdisent l'implantation de l'habitat caravane en zone urbaine, alors que les autres les autorisent soit de façon générale, soit dans des zones U spécifiques (Ubgv ou Ug sur l'Orée Bercé Belinois ou la communauté de commune Loir Lucé Bercé), voir en zone à urbaniser (1Auh) dans le Pays Fléchois.

Le regard de certaines collectivités est parfois restrictif, considérant que la réalisation des aires d'accueil ou de grands passages conformément aux prescriptions du SDAHGDV a répondu à l'ensemble des besoins et des situations des gens du voyage. Or, le schéma ne se limite pas à l'accueil des gens de passage, mais dispose d'un champ de compétence relatif à l'habitat des gens du voyage, dont le sujet principal, qui concerne la majorité des gens du voyage, est désormais l'ancrage dans les communes.

D'autres collectivités ont pris en compte les problèmes existants en termes d'habitat des gens du voyage sur leur territoire et ont mené des démarches d'urbanisme favorables à la résolution de ces questions.

Ainsi, la commune de Changé a travaillé sur la prise en compte de l'habitat des gens du voyage dès 2008 (création d'un comité consultatif, soirée organisée par le collectif des voyageurs sarthois et fête de la diversité centre socio-culturel Rabelais...). Un inventaire des situations implantées sur le territoire a été réalisé, et des solutions ont pu être mises en œuvre à l'époque dans le PLU, dont une régularisation partielle des situations. Le règlement écrit du PLU a également donné la possibilité de créer en zone Nf une pièce de vie de 50 m² par tranche de 1 000 m² minimum avec la possibilité d'installer au plus 6 résidences mobiles. Depuis, il n'y a pas eu d'évolution sur ce sujet malgré une modification du PLU en 2016.

Dans le secteur Nf, en plus des éléments admis dans l'ensemble de la zone, seules sont admises :

- Les constructions destinées à la création de pièce de vie ou de sanitaires en rez-de-chaussée, et leurs annexes, dans une limite de 50 m² d'emprise au sol et sous réserve d'être situées sur une unité foncière de 1000 m² minimum ;
- L'installation de résidences mobiles dans la limite de 6 unités, avec un minimum de 200 m² par résidence mobile, dans l'emprise de l'unité foncière existante à la date d'approbation du PLU.

Exemple du règlement écrit du PLU de la commune de Changé

Cette politique a permis de traiter une quinzaine de situations après une analyse au cas par cas. En conséquence tous les cas n'ont pas donné lieu à régularisation.

Un travail a également été mené avec la commune d'Allonnes et le centre social Voyageurs 72 pour créer des terrains familiaux à la Couterie et Route du grand chêne à partir de 2009, afin d'identifier les irrégularités et examiner les solutions pour assurer le respect du droit. Deux réunions publiques se sont tenues en janvier 2014, l'une avec les propriétaires des terrains privés (une trentaine de propriétaires présents) l'autre à l'attention des habitants d'Allonnes. 18 courriers ont été adressés au

maire d'Allonnes par des propriétaires de terrains privés ayant pour résidence une caravane, aux fins de s'installer sur ce secteur. À la suite de cette concertation, un projet de révision allégée du PLUi a été soumis au conseil de la communauté urbaine du Mans Métropole et adopté.

Les adaptations apportées au PLUi sur le secteur des Jardins de la Couterie et sur deux parcelles de la route du grand chêne sont la création :

- d'une zone NHc qui autorise :
 - l'installation de résidences mobiles constituant l'habitat permanent dans la limite de 6 résidences mobiles par unité foncière et avec un minimum de 75 m² par emplacement,
 - les constructions et/ou extensions destinées à la création d'une pièce de vie, de sanitaires ou d'annexes à condition que leurs emprises au sol totales n'excèdent pas 50 m² ;
- d'une zone NHj qui autorise les cabanons de jardin et les constructions de loisirs à condition que leur emprise au sol totale n'excède pas 30 m².

Enfin, sur la commune du Mans, il a été constaté une forte présence de gens du voyage en zone urbaine. Le règlement écrit du PLUi autorise l'implantation d'un habitat caravane à vocation d'habitat permanent en zone U. Néanmoins, il est difficile d'autoriser le projet si on prend en compte les dispositions du Code de la construction (sur le stationnement notamment) ou la réglementation énergétique.

A la suite des engagements pris lors de l'enquête publique de l'élaboration du PLUi, le dossier a été de nouveau ouvert avec la mise en place, à la fin de l'année 2023, d'un groupe de travail dédié au sujet. Toutes les communes y sont représentées, de même que le centre social Voyageurs 72, le SMGV, la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tziganes et les gens du voyage (FNASAT), le collectif des voyageurs sarthois et la direction départementale des territoires (DDT).

Face au développement de nouveaux modes d'habitat, il a été décidé d'élargir la réflexion à tous les types d'habitat « démontables » (yourte, « tiny house »...) et habitat léger (mobile home...) dont les demandes deviennent plus nombreuses. Une concertation sera réalisée sur l'ensemble du territoire et avec les ménages concernés et l'ensemble de la population.

Deux questionnaires ont été élaborés : un pour l'habitat mobile permanent et l'autre pour d'éventuels projets d'installation dans des modes d'habitat « légers ».

Pour ce qui concerne l'habitat des gens du voyage, le recensement de 2016 est élargi aux zones U. Le Mans Métropole a également souhaité disposer d'informations plus sociales (composition des familles, situation sanitaire, handicap, attentes des familles, etc.) pour mieux répondre aux besoins, en sachant que toutes les situations ne relèvent pas seulement d'un problème d'urbanisme.

Il est actuellement recensé 280 terrains occupés sur Le Mans Métropole dont 200 sur le sud du Mans et Raudin.

L'objectif de Le Mans Métropole est triple :

- Définir les conditions d'un développement de l'habitat caravane adapté et légal sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole.
- Mettre en œuvre des projets répondant à l'ancrage des gens du voyage sur le territoire communautaire.
- Constituer un groupe d'échanges d'expériences concernant d'une part, les implantations maîtrisées et/ou positives existantes et, d'autre part, les difficultés rencontrées (contentieux, problèmes de voisinage, défrichements, dépôts sauvages, etc.).

Le bilan des réalisations du schéma dans le domaine de l'urbanisme met donc en évidence une traduction très diverse des besoins des gens du voyage dans les documents de planification et d'urbanisme avec parfois des initiatives très poussées, mais globalement insuffisante et souvent limitée à la prise en compte des aires d'accueil et de grand passage.

2) L'action particulière du centre social Voyageurs 72

Le centre social Voyageurs 72 est rarement associé lors de l'élaboration, révision ou évolution d'un document d'urbanisme. L'association du centre social n'est pas sollicitée en tant que personne ressource en matière d'habitat bien qu'elle soit connue par les 14 EPCI qui siègent au comité syndical du SMGV.

Pourtant le centre social Voyageurs 72 suit aujourd'hui 900 ménages représentant 2200 individus. 70 % de ces ménages résident sur des terrains privés répartis dans la quasi-totalité des EPCI du département. Ils souhaitent s'ancrer sur le territoire (motifs historiques, proches de cimetières familiaux...), mais aussi stationner librement sans contrainte en fonction de leur mobilité.

Dans le cadre d'une convention avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Sarthe, l'association met en œuvre sur le territoire d'intervention des actions de prévention de l'exclusion des personnes vulnérables qui ont comme objectifs :

- l'accès à l'habitat des gens du voyage ;
- l'amélioration de leurs conditions d'habitat ;
- le maintien dans l'habitat.

De très nombreuses demandes de renseignements auprès de l'association, concernent l'urbanisme et se caractérisent par une demande d'ancrage : comment acheter, que puis-je faire sur mon terrain, comment déposer un permis de construire, comment puis-je régulariser ma situation, quelles sont les règles en matière d'installation ou de stationnement, puis-je procéder à une division foncière, branchements électriques, rendez-vous avec les commissaires enquêteurs...).

Cette prestation est essentielle, car des interrogations reviennent régulièrement sur le niveau d'information, en particulier sur la constructibilité des parcelles, fourni aux acquéreurs potentiels par les professionnels ou les vendeurs lors de l'achat d'un bien.

3) Une connaissance du domaine à développer et à partager

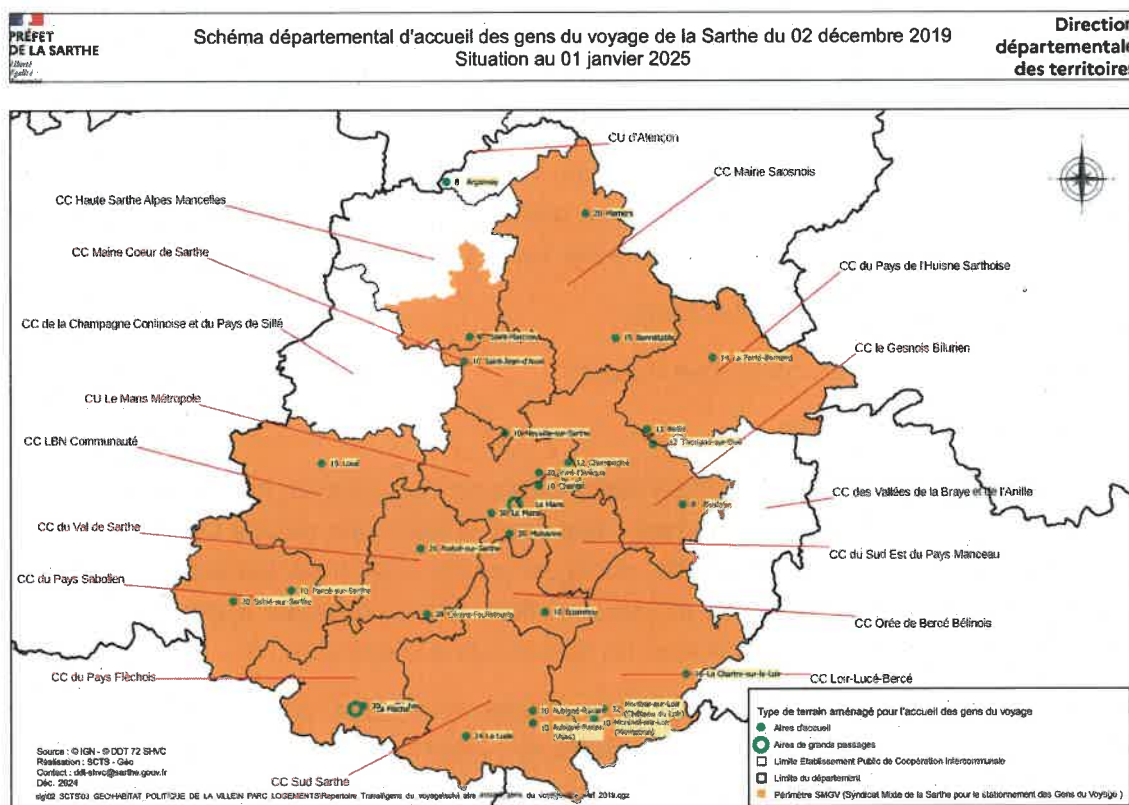
A l'instar du constat général dressé dans le préambule, les travaux en groupe, les échanges en réunion territoriale comme les résultats de l'enquête conduite préalablement à la mise en révision du schéma auprès des collectivités ont souligné un besoin renforcé de partage et d'information à différents niveaux et sur différents sujets en lien avec l'urbanisme et les gens du voyage :

- sur leur histoire, leur culture, leurs besoins ;
- sur le SDAHGDV ;
- sur les procédures ;
- sur les outils (habitat adapté, terrains familiaux...).

III. Volet Accueil et Habitat

1) Bilan du schéma

Le SDAHGDV de la Sarthe prescrivait (orientations n°4 et 5) un réseau de 28 aires d'accueil, représentant un total de 492 places, ainsi que deux aires de grand passage au Mans et à La Flèche, de capacités égales respectivement à 6 et 4 ha. Le schéma ne prescrivait pas de terrains familiaux locatifs et aucun équipement de ce type n'existe d'ailleurs en Sarthe à ce jour. Au 1er janvier 2025, la situation du département est donc en totale conformité avec ces prescriptions.



Il convient de noter par ailleurs l'existence de deux logements adaptés, sur la commune d'Arnage.

En application de l'orientation n°1 du schéma 2019-2025, une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale habitat (MOUS) a été mise en place par le syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage (SMGV) grâce à un co-financement de la Caisse d'allocations familiales (CAF), du Département et de l'État. Elle n'a permis l'émergence que d'un projet d'habitat adapté sur Le Mans. Des réflexions ont été également engagées à Changé, Aubigné-Racan et Montval-sur-Loir, mais n'ont pas pu aboutir dans la limite des trois ans de la mission. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé sans succès auprès de toutes les communes sarthoises. Globalement, cette action qui avait pour but d'accompagner les réflexions et les projets d'ancrage des collectivités n'a donc pas eu les résultats escomptés.

L'orientation n°3 encourageait une gestion départementalisée des aires d'accueil par le SMGV pour améliorer la qualité de l'accueil et soutenir la vocation départementale du centre social Voyageurs 72. Au 1er janvier 2019, 11 des 16 EPCI sarthois étaient adhérents au SMGV : au 1er janvier 2025 (cf. carte ci-avant), la situation a très favorablement évolué et 14 EPCI sont désormais adhérents du SMGV.

Seules la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) et la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CC VBA) n'en sont pas membres au 1er janvier 2025.

Enfin, le schéma comportait une dernière fiche-action en matière d'accueil et d'habitat : elle concernait la mission de « médiation habitat » réalisée par le centre social Voyageurs 72 auprès des familles et de différents partenaires. Cette prestation, financée par l'État, est toujours fortement sollicitée (70 à 120 situations par an) et les demandes se sont diversifiées.

2) Éléments de diagnostic

Bilan des grands passages

Depuis 2020 (cf. carte ci-avant), le réseau d'aires de grand passage est complet en Sarthe. Leur fréquentation varie annuellement de 1 à 3 groupes sur Le Mans et de 3 à 5 groupes sur La Flèche.

Cette fréquentation diffère de manière importante par rapport à la programmation obligatoire réalisée par la préfecture et le SMGV, l'écart entre les décisions favorables d'accueil et la présence effective de ces groupes pouvant varier dans un rapport de 1 à 4.

Bilan d'occupation des aires d'accueil

L'annexe n°3 présente l'évolution de l'occupation annuelle des aires d'accueil de 2015 à 2023. On constate un taux moyen annuel d'occupation de 50 % à l'échelle départementale qui connaît de faibles variations d'une année à l'autre. Sur le plan saisonnier, on note des variations du taux d'occupation dans une fourchette de 30 % à 70 % selon le mois. En revanche, l'analyse par aire montre une situation plus contrastée avec des aires durablement sous-occupées (Loué, La Flèche, Bouloire, Cérans-Foulletourte, Le Lude ou Roëzé/Sarthe) et d'autres bénéficiant historiquement d'une forte occupation (Aubigné Racan-Les Barbières, Champagné, Changé, Montval/Loir-Château du Loir ou Mamers).

Bilan des stationnements irréguliers

Il n'existe aucune source de données totalement fiable et exhaustive à ce sujet. L'enquête réalisée par la DDT de la Sarthe auprès des collectivités sarthoises à l'automne 2024 n'offre qu'une vue très partielle de la situation puisque seules 37 % des collectivités enquêtées ont fourni une réponse. Parmi celles-ci, 12, soit 18 % des réponses à l'enquête, ont fait état de situations irrégulières au regard du droit de l'urbanisme ou de l'environnement de familles vivant en caravane sur un terrain privé appartenant à leurs occupants ou à leur famille.

La situation, corroborée par les données de la mission des affaires juridiques de la DDT, concerne principalement 5 EPCI sarthois : Le Mans Métropole et les communautés de communes du Sud Est du Pays Manceau, de Loir-Lucé-Bercé, du Val de Sarthe et de l'Orée de Bercé Belinois. Dans les autres cas (LBN Communauté, Haute-Sarthe-Alpes Mancelles, Gesnois Bilurien, Vallées de la Braye et de l'Anille, Pays Sabolien), les signalements ne concernent que des cas isolés.

3) Enjeux

Les aires de grand passage : besoins quantitatifs

L'analyse des grands passages conduite sur les derniers exercices ne révèle pas de besoin quantitatif notable. Les rares problèmes rencontrés sur ce plan sont la conséquence du non-respect de la programmation des passages. Il en résulte donc, dans l'intérêt des voyageurs comme des acteurs locaux, un enjeu de fiabilisation de la programmation.

Sauf exception liée au non-respect de la programmation ou à des événements familiaux exceptionnels, la capacité du département s'est avérée suffisante. Cette situation devrait s'améliorer à l'avenir lorsque le réseau national en aires de grand passage sera en totale adéquation avec les prescriptions des schémas départementaux, comme c'est déjà le cas en Sarthe.

Concernant les événements familiaux, il s'agit notamment de demandes de stationnement liées à des hospitalisations. Ce problème, historique, pourrait trouver sa solution dans la création d'une aire de petit passage.

Cette aire, d'une surface d'1 hectare environ, serait destinée à accueillir de petits groupes familiaux et ouverte temporairement sur demande et production d'un justificatif ; elle pourrait être gérée par le SMGV.

Les aires de grand passage : besoins qualitatifs

Les deux aires de grand passage du département sont récentes. Néanmoins, l'expérience acquise et les retours des usagers et riverains ont déjà entraîné des aménagements techniques et des modalités de gestion. Ces aménagements conjugués à la mobilisation des voyageurs référents ont permis d'améliorer la qualité de l'accueil et les relations de voisinage sur les deux sites. Quelques aménagements complémentaires sont d'ores-et-déjà identifiés :

Au Mans : la création de voirie et l'installation d'un bloc sanitaire sont nécessaires.

À La Flèche : des travaux de clôture, d'assainissement et de voirie doivent être réalisés.

L'association APATZI a réalisé en 2024 une étude auprès des usagers des aires métropolitaines. Elle qualifiait de « bonnes aires », les deux aires de grand passage du département.

Les aires d'accueil : besoins quantitatifs

L'analyse de l'occupation des aires ne montre pas a priori de manque de capacité globale. Même lors des mois de forte fréquentation, au minimum 30 % des places restent disponibles dans le département. De façon plus localisée, des difficultés peuvent néanmoins apparaître en raison de l'occupation durable, voire permanente, de places par certaines familles (cf. situation en 2024 : annexe n°4) : c'est le cas en particulier à Aubigné-Racan (Les Barbiers), Beillé, Bonnétable, Changé, La-Chartre-sur-Le Loir, La-Ferté-Bernard, Montval-sur-Loir (Château du Loir), Montval sur Loir (Montabon), Neuvelles-sur-Sarthe, Saint-Marceau, Thorigné-sur-Dué et Yvré-L'Évêque. Pour ces aires, le problème n'est pas tant une capacité insuffisante, qu'une occupation de longue durée par certains ménages en contradiction avec la vocation d'accueil temporaire des aires. La solution est de libérer tout ou partie des places d'accueil temporaire en développant une offre nouvelle d'équipements (terrains familiaux locatifs) répondant aux aspirations de ces ménages à un ancrage territorial durable.

Au sein de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, actuellement dépourvue d'aire d'accueil, on note plus d'une quinzaine de périodes de stationnements irréguliers sur le domaine public, allant de 5 à 30 jours chacun et concernant de 5 à 20 caravanes. Cette situation plaide pour la réalisation d'une aire d'accueil d'une dizaine d'emplacements, équivalant à 20 places, sur ce territoire.

Les aires d'accueil : besoins qualitatifs

Lors du dernier congrès des maires, quelques élus ont fait part de problèmes ponctuels concernant la qualité de certaines aires d'accueil, comme à Sablé-sur-Sarthe. Dans le cadre de l'enquête réalisée par la DDT auprès des collectivités sarthoises à l'automne 2024, les communes de Loir-en-Vallée et de Chahaignes ont également souligné le besoin d'adaptation des aires au changement climatique en améliorant le confort d'été. Sur ce plan, le SMGV a engagé sur l'aire d'accueil d'Yvré-L'Évêque une expérimentation, toujours en cours, d'implantation d'ombrières dans le cadre d'un partenariat avec Cenovia. L'objectif est triple : produire de l'électricité grâce aux panneaux solaires, récupérer l'eau de pluie, offrir une protection contre le rayonnement solaire l'été ou contre les intempéries l'hiver. Si l'expérience s'avère probante, elle pourra utilement être reproduite sur d'autres sites pré-identifiés par le SMGV, sachant que d'autres améliorations sont possibles et des expériences sont conduites dans d'autres départements sur ce plan.

L'enquête réalisée auprès des gestionnaires des aires d'accueil, sur l'état de leur conformité avec les normes encadrant depuis 2019 la construction de nouvelles aires, montre sur le plan technique une conformité de l'offre sarthoise à l'exception des équipements sanitaires : cette réglementation prévoit ainsi deux cabinets d'aisance pour un emplacement et 20 % des blocs sanitaires accessibles aux personnes en situation de handicap. Ces normes ne sont pas opposables à nos aires, plus anciennes. Néanmoins, la population des voyageurs est confrontée comme le reste de la population sarthoise au phénomène de vieillissement : l'amélioration de l'accessibilité des aires (terrain, équipements, sanitaires adaptés aux soins prodigués par des professionnels aux personnes en perte d'autonomie) est une piste de progrès en Sarthe.

Les terrains familiaux et l'habitat adapté

Le recensement réalisé fin 2024 par les deux gestionnaires d'aires d'accueil de la Sarthe a identifié 97 familles vivant sur une aire plus de six mois par an. Une telle occupation n'est pas conforme à la vocation d'accueil temporaire de ces aires, mais se révèle inévitable pour répondre aux besoins d'ancrage de certaines familles faute d'offre adaptée. Cette situation a également été pointée par 4 communes dans le cadre de l'enquête réalisée par la DDT auprès des collectivités sarthoises à l'automne 2024. En cas de saturation, cet usage inadapté peut en outre faire obstacle à la satisfaction de certaines demandes d'accueil temporaire et entraîner des occupations irrégulières du domaine public.

Pour répondre à cette situation, il est nécessaire de développer dans le département une offre des terrains familiaux locatifs, soit par création nette, soit par transformation d'aires d'accueil.

Au-delà, l'absence de données fiables, quantitatives et qualitatives, ne permet pas de définir les besoins en habitats adaptés comme en terrains familiaux en accession. Pour y remédier, la communauté urbaine Le Mans Métropole a engagé un travail de recensement et d'analyse multicritères des situations d'habitat caravane sur son territoire (cf chapitre précédent sur l'urbanisme) ; l'enjeu, dans l'optique de développer des offres d'habitat caravane en réponse aux aspirations à l'ancrage territorial et d'enrayer les occupations inadaptées de terrains privés, est d'affiner comme le fait Le Mans Métropole, la connaissance des besoins.

IV. Volet Santé

Il existe peu de données et études relatives à la santé des gens du voyage, malgré des conditions de vie économiques, sociales et environnementales difficiles. Quelques travaux parcellaires permettent néanmoins de mettre en évidence les problématiques de santé, et d'accès aux soins et à la prévention, par comparaison avec le reste de la population.

C'est par exemple le cas d'un rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne qui indique en 2020 pour la France, des écarts significatifs d'espérance de vie entre les Gens du voyage et le reste de la population, 10,9 années de moins pour les femmes, et 7,9 années de moins pour les hommes. Cette donnée marquante et fondamentale dans l'appréciation de l'état de santé des gens du voyage vient réaffirmer pour les pouvoirs publics la nécessité de continuer à œuvrer pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé subies par cette population.

Face à ce constat, la prise en compte des questions relatives à la santé des Gens du voyage ont fait leur entrée dès 2019 dans le SDAHGDV Sarthe avec l'inscription d'une action de médiation en santé.

Même si, sans être homogène pour toutes les communautés des Gens du voyage, les situations de précarités et les comportements associés, expliquent pour partie la moins bonne santé, les conditions de vie et d'habitat difficiles sont aussi à l'origine de problèmes de santé. Par exemple le moindre accès à l'eau courante ou à des équipements sanitaires (WC et douche), la proximité immédiate d'axes routiers ou ferroviaires majeurs, de sites industriels, de déchetteries ou encore de décharges qui ont un impact sur la qualité de l'air et sur les nuisances subies au quotidien, et dans la durée.

Il est ainsi indispensable d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé pour lutter efficacement contre les inégalités de santé des gens du voyage. Sur l'accès aux soins et à la prévention en santé, mais aussi sur les conditions de vie socio-économiques et l'habitat en intégrant les conditions environnementales liées à la localisation des lieux de vie qui ont un impact sur la santé. Par exemple agir sur la qualité de l'air intérieur de l'habitat (chauffe-eau à gaz, chauffage au bois) et extérieur (pollution automobile et/ou industrielle, notamment les particules fines) par la localisation.

En Sarthe, quelques données, notamment le « Profil santé – Gens du voyage » de novembre 2024 réalisé par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Sarthe¹, ou régionales, via l'étude de février 2024 de Santé Publique France en partenariat avec la FNASAT et ses associations membres, des gens du voyage et l'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine², montrent la prévalence de certaines pathologies chroniques au sein de la population des Gens du voyage.

Les résultats de ces études convergent et soulignent une moins bonne santé des gens du voyage, avec pour la Sarthe en 2024, des prévalences supérieures au reste de la population, dès l'enfance et à l'âge adulte de l'obésité et de l'asthme, et du diabète et de l'hypertension artérielle à l'âge adulte.

Données Prévalence Sarthe de novembre 2024

(« Profil Santé – Gens du Voyage » de la CPAM de la Sarthe)

- % des GDV traités pour hypertension artérielle : 26,6% (contre 20,6% en pop. générale). De 40 ans à 79 ans (++).
- % des GDV traités pour hyperlipémie : 17,2% (contre 14,6% en pop. générale). De 20 ans à 59 ans (++).
- % des GDV traités pour diabète : 7,6% (contre 5,9% en pop. générale). De 40 ans à 59 ans (++).
- % des GDV traités pour asthme : 5,1% (contre 4,0% en pop. générale). De 60 ans à 79 ans (+) et 80 ans et plus (++).

Les pathologies les plus fréquentes chez les adultes sont les maladies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) et les maladies métaboliques (diabète). La consommation moyenne d'antidiabétiques et d'antihypertenseurs est à ce titre plus importante que pour le reste de la population. La sur-représentation des pathologies cardio-vasculaires est souvent attribuée à une mauvaise alimentation (nourriture souvent grasse et sucrée par tradition) qui entraîne surpoids et obésité chez les enfants et les adultes.

Il faut également noter les interactions entre l'asthme et le surpoids et l'obésité, et l'augmentation des facteurs de risque.

- 1 « Profil Santé – Gens du Voyage », situation à fin novembre 2024, CPAM de la Sarthe en partenariat avec l'association Voyageurs 72. Données concernant 1 375 bénéficiaires (adultes et enfants) affiliés au régime général de l'Assurance Maladie (dont ex-RSI), hors sections locales mutualistes, c'est-à-dire mutuelles complémentaires qui proposent à ses adhérents un service de gestion de la part obligatoire remboursée par la sécurité sociale. Données agrégées à l'adresse de domiciliation par l'intermédiaire de l'association Voyageurs 72.
- 2 « La santé des Gens du voyage. Conditions de vie et d'habitat, état de santé, recours aux soins et à la prévention. », Février 2024, Santé publique France en partenariat avec la FNASAT – Gens du voyage et ses associations membres, des Gens du voyage et l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Etude auprès de 1 030 adultes et 337 enfants de 7 à 13 ans de 2019 à 2022.

D'une manière générale ces données actualisées en 2024 confirment les tendances déjà observées dans le « Profil Santé – Gens du Voyage » de 2021 dans le département de la Sarthe. Seules les évolutions de la prévalence du diabète pour les 80 ans et plus, et de l'asthme pour les moins de 40 ans sont plus marquées.

En revanche, il n'y a pas de sur-représentation dans la Sarthe de personnes traitées chez les Gens du voyage pour anxiété, troubles du sommeil ou dépression. La consommation de psychotropes est d'ailleurs moindre qu'en population générale.

Il n'y a pas de données locales concernant la vaccination des enfants, mais l'étude récente en Nouvelle-Aquitaine montrait un retard important (moins d'un enfant sur deux de vacciné, contre 90 % en population générale) de la couverture vaccinale rougeole-oreillons-rubéole (ROR) pour les enfants à 24 mois. L'enjeu de la couverture vaccinale dès le plus jeune âge reste un objectif de Santé Publique et de protection des populations.

Il conviendra de renforcer le partenariat au niveau des Territoires d'interventions sociales afin que les voyageurs aient accès aux services de la PMI et de l'autonomie. Ces points d'accès à ces services sont les 20 Relais Sarthe Solidarités répartis sur l'ensemble du territoire sarthois.

Depuis la mise en place en 2019 de la médiation en santé pilotée par l'association Voyageurs 72, et la collaboration avec le centre d'examen de prévention en santé de l'Union des caisses de l'Institut inter régional pour la santé (UC-IRSA) et la CPAM, certains indicateurs d'accès au droit, aux soins et à la prévention ont nettement progressé, jusqu'à dépasser parfois les indicateurs en population générale. Par contre, le dépistage organisé du cancer du sein est à améliorer.

Données Prévention Sarthe de novembre 2024 :

(« Profil Santé – Gens du Voyage » de la CPAM de la Sarthe)

- Dépistage du cancer du sein : 39,2% (contre 59,2% en population générale). + 2.8 points par rapport à 2021.
- Dépistage du cancer du col de l'utérus : 47,5% (contre 46,0% en population générale). + 17.8 points par rapport à 2021.
- Dépistage du cancer colorectal : 9,9% (contre 35,1% en population générale). + 1.4 points par rapport à 2021.
- Suivi bucco-dentaire : 80,5% (contre 64,7% en population générale). + 31.3 points par rapport à 2021.

En revanche, comme en population générale, la vaccination contre la grippe saisonnière pour les plus de 65 ans recule.

Autre exemple, la part des bénéficiaires à la complémentaire santé solidaire a augmenté de 1.4 point par rapport à 2021 pour atteindre 85 % en 2024. De même la part des bénéficiaires de plus de 16 ans sans médecin traitant a reculé de 1.4 point par rapport à 2021, soit 17.8%, contre 15,4 % pour le reste de la population. Il s'agit d'une amélioration notable dans un département où la part de la population avec un médecin traitant décroît régulièrement. C'est aussi un point de vigilance pour les années à venir avec de probables départs à la retraite de médecins traitants investis dans le suivi régulier et la prise en charge des gens du voyage du département.

Il y a aussi un axe de travail et d'amélioration par l'intermédiaire de la médiation en santé sur la pertinence du recours aux soins non-programmés trop nombreux pour les enfants et les jeunes, et trop tardif pour les plus âgés.

Enfin, même si nous ne disposons pas de données spécifiques pour la Sarthe concernant l'impact de certaines activités professionnelles exercées par les gens du voyage sur leur propre santé et celle de leurs enfants, des études ont déjà mis en évidence des risques santé associés, comme l'étude de 2009, « La santé des gens du voyage : Comprendre et agir » réalisée le réseau français des « Villes-Santé » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)³. Notamment concernant les activités de récupération de métaux, le risque de saturnisme pour les enfants par intoxication au plomb, inhalation cancérigène à long terme de fumées toxiques d'autres métaux lourds (chrome, nickel, cadmium), risque d'accidents domestiques tels que brûlures, intoxication à l'oxyde de carbone, chutes, plaies. Ou encore pour les activités de sous-traitance dans la démolition, l'exposition aux poussières de silice, de bois, d'amiante.

V. Volet Social

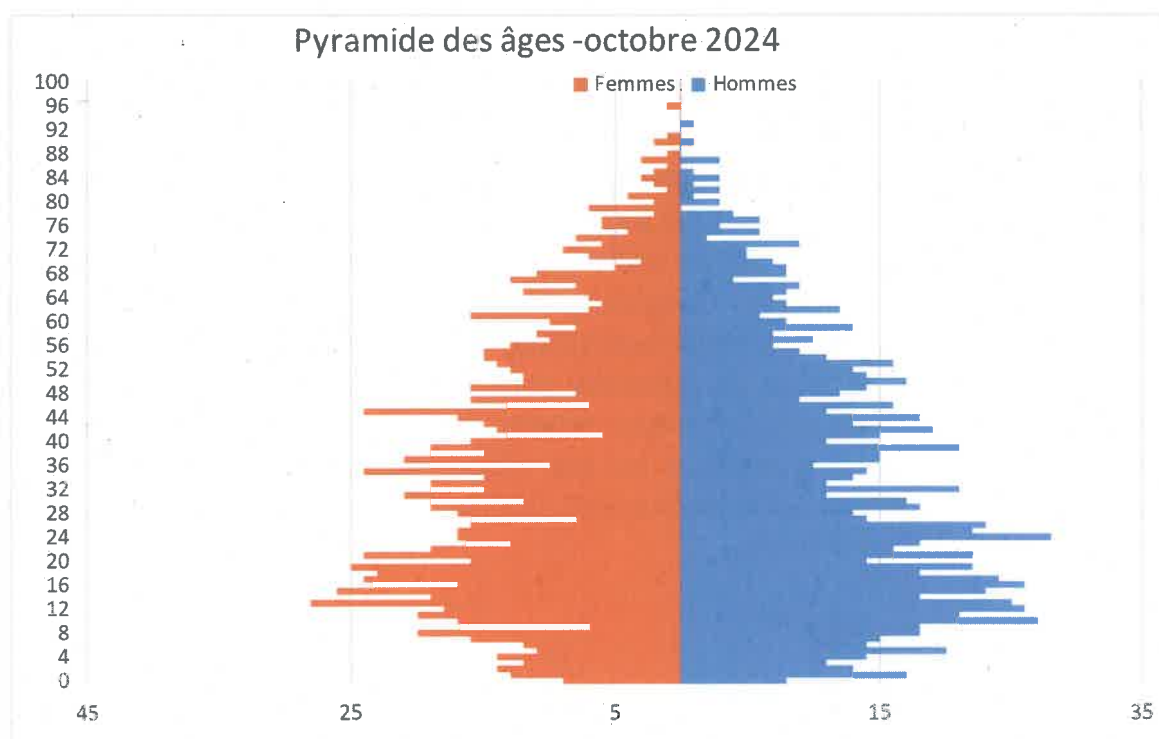
Différents acteurs interviennent sur le champ social : l'État, le Département, la CAF, les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans le cadre de leurs compétences respectives et l'association du Centre social Voyageurs 72 dans le cadre de son projet social.

Le centre social Voyageurs 72, ouvert en 2003, accueille dans le cadre de ses actions environ 3000 personnes dont plus de 2200 sont inscrits comme domiciliées, soit une grande majorité des gens du voyage stationnant en Sarthe.

Les usagers du centre social Voyageurs 72 (octobre 2024)

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +	Total
Hommes	265	301	224	179	106	36	1111
Femmes	230	281	239	194	128	50	1122
Total	495	582	463	373	234	86	2233

3 « La santé des gens du voyage : Comprendre et agir », Octobre 2009, Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.



Ce public cumule de nombreux indicateurs de fragilité. Un fort taux d'illettrisme et/ou d'analphabétisme des usagers a également été observé, s'accompagnant de difficultés d'accès aux droits régulièrement exprimées par les usagers de même que la crainte d'être stigmatisé par les administrations et institutions.

Le mode de vie itinérant complexifie le suivi des courriers, et démarches administratives des gens du voyage d'autant que la progression de la dématérialisation des diverses démarches s'est accélérée ces dernières années, mettant en exergue des problématiques d'illectronisme pour de nombreuses personnes et le besoin de recourir à un tiers de confiance pour les réaliser. La méconnaissance de l'utilisation des outils numériques, de la culture informatique sont aussi évoqués par les gens du voyage. Les coûts onéreux des équipements numériques et des abonnements internet représentent aussi un frein à l'accès aux droits.

Les actions du centre social Voyageurs 72 ont donc été adaptées au fil du temps afin de prendre en compte les difficultés des usagers qui cumulent précarité numérique, fragilité sociale mais aussi leurs spécificités liées à leur itinérance au travers des actions du Centre social, la domiciliation, le service postal et France services.

Certains partenariats sont déjà existants, notamment avec le SMGV, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Sarthe, la CAF, les collectivités locales (domiciliation) et le Département de la Sarthe. Pour autant, un travail d'interconnaissance serait à consolider avec certains autres acteurs :

- accompagnement des élus et personnel administratif à l'accueil et la prise en charge des gens du voyage : social, habitat, aménagement...
- élaboration d'un guide/page internet sur ce public.

Ce constat s'inscrit dans la continuité de celui dressé au chapitre « Cadre général ».

L'élection de domicile

Le centre social Voyageurs 72 est agréé depuis 2002 pour recevoir l'élection de domicile des personnes sans résidence stable. Son agrément actuel a été renouvelé le 30 août 2024 pour une durée de 5 ans.

L'association domicilie chaque année environ 800 familles ⁴, et reçoit 40 000 courriers par an. La domiciliation est une porte d'entrée pour toutes les démarches administratives et représente un premier pas pour l'accès aux droits des voyageurs. L'action est mise en œuvre selon le cahier des charges préfectoral et le règlement intérieur de l'action établi par l'association du centre social.

Bilan statistique

Années	Demandes nouvelles	Renouvellements	Adultes domiciliés	Enfants domiciliés
2019	59	573	806	363
2020	53	757	1029	503
2021	60	875	948	609
2022	67	901	906	399
2023	41	824	865	333
2024	56	865	891	366

Le recours des demandeurs à ce dispositif est lié essentiellement à l'ouverture de droits aux prestations sociales et à l'ensemble des droits. Différents acteurs orientent des demandeurs vers le centre social parmi lesquels des CCAS, des mairies du territoire d'intervention, le SMGV. Des demandes sont aussi consécutives à l'émancipation de jeunes majeurs auparavant domiciliés dans la structure avec leurs parents.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie nécessitant des adaptations de la structure pour maintenir un accueil de proximité pendant les périodes de confinement et pour éviter des ruptures de droit.

Ce dispositif nécessite une organisation rigoureuse, un suivi des personnes domiciliées, la formation de personnel qualifié et des moyens techniques et logistiques appropriés (logiciel).

Plusieurs problématiques ont été rencontrées au cours de ces années par le Centre social parmi lesquelles la méconnaissance du dispositif par certains CCAS ou mairies qui n'ont recours que très rarement à ce dispositif.

Le service postal

Un service postal est organisé au centre social pour les personnes domiciliées. Il assure la réception des courriers simples, recommandés et colis, leur classement, conservation et distribution auprès des personnes concernées. Les courriers sont aussi réexpédiés sur demande des personnes. Un standard téléphonique est dédié au service postal avec les horaires d'accueil suivants lundi-mardi-

⁴ Au-delà de 800 élections de domicile, l'association n'est plus tenue d'accepter de nouvelles domiciliations. Les personnes doivent avoir un lien avec les territoires d'intervention du Centre social à savoir le Mans Métropole et 13 communautés de communes de la Sarthe.

jeudi de 10 h à 12 h et un accueil physique est mis en place les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 13h30 à 16h30, les mercredis de 9 h à 12 h.

Chaque famille domiciliée se voit attribuée un casier postal qui comprend un référent, son conjoint, les enfants considérés toujours à charge ainsi que toute autre personne à charge. Un règlement intérieur du service postal est remis aux usagers.

Afin d'éviter des erreurs de distribution de courriers en cas d'homonymie, un numéro d'usager est attribué lors de l'ouverture de chaque casier postal.

Afin de bénéficier du service postal et de son service de réexpédition, un droit d'inscription annuel est exigé et fixé par le conseil d'administration de l'association (55 €/an adhésion comprise).

Bilan statistique

Années	Nombre de courriers simples	Nombre de recommandés	Nombre de colis	Nombre de réexpéditions
2019	57006	1192	1361	9926
2020	46697	934	903	8523
2021	47270	960	1086	6430
2022	43252	913	682	5428
2023	36240	900	700	3796
2024	36535	1053	511	3203

Bien que le nombre de casiers postaux reste stable, le nombre de courriers réceptionnés diminue chaque année en raison de la constante progression de la dématérialisation des procédures et courriers administratifs. Le nombre de réexpéditions est quant à lui en constante diminution au profit d'une hausse du nombre de courriers remis en main propre. Le centre social a en effet observé à ce sujet, une diminution des déplacements des voyageurs.

La Maison de Services Au Public et France services

Le centre social a été labellisé MSAP (Maison de Services Au Public) en janvier 2019, puis labellisé France Service le 7 février 2020. Il s'agissait avant tout de faciliter l'accès aux droits et aux services communs des gens du voyage, de contribuer à réduire la fracture numérique induite par la dématérialisation.

Les différents services proposés sont :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public en fonction de sa demande ;
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires comprenant la création de compte personnel sur les plateformes partenaires, les mises à jour des dossiers, les démarches à effectuer ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires en fonction des situations ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

Les services sont délivrés au siège du centre social disposant d'un espace de confidentialité, d'un espace d'attente, ou sur les aires d'accueil dans un camion aménagé et équipé du matériel adapté.

La structure est ouverte à tous, mais le public accueilli est majoritairement des personnes gens du voyage familiarisées avec la structure (98 %).

70 % des démarches sont en lien avec les thématiques suivantes : social, solidarité, santé, administrations, finances, développement économique et la création d'entreprise. 24 % des démarches sont en rapport avec le transport et la mobilité, l'emploi et les papiers et la citoyenneté. 5 % des demandes concernent les autres demandes, la retraite, le logement... 67 % des accompagnements concernent les 9 partenaires nationaux et pour 60 % des démarches, les partenaires concernés sont la CAF, la CPAM, les services du ministère des finances et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Bilan statistique

Années	Personnes accueillies	Nombre de démarches réalisées	Moyenne de démarches par jour d'ouverture	Seuil maximal atteint de démarches par jour
2019	2961	5141	NR	NR
2020	2786	6477	26	82
2021	3047	7262	30	107
2022	3170	6725	27	69
2023	3168	6379	26	84
2024	3377	6975	28	63

VI. Volet Insertion

Dans le cadre du SDAHGDV 2019-2025, trois actions ont été déployées sur cette thématique :

L'accompagnement des travailleurs indépendants

Celui-ci s'est développé autour de deux axes distincts. Tout d'abord, un accompagnement des usagers souhaitant devenir travailleurs non salariés a été réalisé dans le cadre de l'inscription aux registres et de l'acquisition d'une autonomie administrative. Depuis 2019, cet axe a concerné 37 suivis en moyenne par an, pour lesquels les accompagnements ont porté sur la création de l'entreprise, ainsi que sur l'accompagnement à l'autonomie administrative. Ces accompagnements individuels ont permis d'accomplir différentes formalités administratives : information et actualisation de la situation professionnelle auprès de la CAF, Pôle Emploi ; demande d'ACRE et/ou ARCE ; création compte URSSAF, création compte impôts professionnel, information sur les assurances obligatoires et autres obligations en fonction des activités exercées. Ces accompagnements ont également été l'occasion de favoriser l'appropriation des outils numériques nécessaires à la gestion quotidienne des entreprises (applications URSSAF, CAF...), mais aussi de rappeler régulièrement le fonctionnement de la micro-entreprise et ses obligations. Au total, entre 2019 et 2023, ce sont 141 entreprises qui ont été créées.

Le second axe avait pour but de consolider l'autonomie des travailleurs non salariés déjà en activité et d'encourager le développement de leurs activités. Il était principalement proposé à la suite d'un premier accompagnement à la création pour les personnes les moins autonomes.

Bilan statistique

Années	Nombre de suivis	Nombre de créations d'entreprise	Nombre de personnes suivies
2019	41	23	38
2020	54	28	43
2021	41	45	36
2022	39	23	34
2023	40	22	36
2024	36	26	35

La professionnalisation des peintres façadiers

L'action a été mise en œuvre à la suite à différents constats :

- Renforcement du contrôle de la qualification professionnelle en amont d'une installation en tant qu'artisan (loi PINEL) qui restreint considérablement les possibilités de s'installer.
- La difficulté de souscrire à des assurances professionnelles sans pouvoir justifier de qualifications professionnelles.
- Des « artisans » formés par les pairs mais avec certaines lacunes (méconnaissance de l'amiante, vocabulaire inapproprié...).

Ce projet a été construit grâce à un important travail en partenariat entre l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) du Mans, la DDETS (ex-DIRECCTE), Pôle Emploi, et le centre social Voyageurs 72.

Deux sessions de formations qualifiantes sur le métier de « Façadiers Peintres » ont été réalisées ; la première session du 12 février 2018 au 30 mars 2018 concernait 9 stagiaires pour une formation de 280 h comprenant le titre complet de façadier, l'habilitation électrique H0B0 ainsi que la certification au Centre AFPA d'Alençon. À l'issue de la formation, les 9 stagiaires ont tous obtenu leur titre. Ce titre a permis aux 9 stagiaires de pouvoir ouvrir leur entreprise artisanale auprès de la Chambre des métiers de la Sarthe et de pouvoir répondre à l'obligation de justifier d'un diplôme à minima de niveau V sur les métiers du bâtiment. Ils ont donc été accompagnés dans le cadre de cette action à la création de leur entreprise et au 31 décembre 2018, ils avaient tous créé leur entreprise artisanale et commençaient à la développer. A la suite de l'évaluation de cette session de formation, le nombre d'heures de formation a été augmenté de 120h comprenant le niveau supérieur de l'habilitation électrique BSBS et l'habilitation amiante SS4.

L'autre session s'est déroulée du 5 novembre 2018 au 22 février 2019 : 9 nouveaux stagiaires gens du voyage ont participé à cette formation comportant cette fois 420 h. 4 stagiaires se sont vus valider leur titre complet de peintre façadier. Une session de remise à niveau et une nouvelle session d'examen ont été proposées aux 5 autres stagiaires. 2 autres stagiaires ont validé leur titre complet.

Au-delà de l'acquisition du titre, le projet a permis aux stagiaires de faire évoluer leur regard sur :

- Le monde de la formation pour adultes et ouvrir les perspectives au-delà de « l'école » ;
- Leurs acquis préalables et aussi leurs compétences et capacités à apprendre et réussir ;

- Le travail salarié et notamment l'intérim, certains postulant maintenant sur des missions en intérim de peintre façadier.

Bilan statistique

Statut à l'entrée de la formation	Sans activité	Exercice d'une activité artisanale avec un statut non conforme ou sans aucun statut	Commerçant souhaitant développer des activités artisanales	Total	Obtention de la certification peintre façadier
1 ^{ère} session	0	5	4	9	9
2 ^{ème} session	3	4	2	9	6

Le référencement RSA

Cette action a été mise en place en 2023 en direction du public gens du voyage rencontrant des problématiques sociales. Il s'agissait d'accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dans leurs parcours d'insertion en créant une dynamique permettant la levée des freins à l'emploi, d'élaborer avec ceux-ci le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) en posant des objectifs favorisant une progression et une autonomie dans le parcours et, enfin, au regard des objectifs du CER d'orienter et prescrire vers des actions du Programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE) et/ou vers les autres services en interne.

À la fin de la première année, 235 bénéficiaires du RSA avaient été rencontrés pour élaborer avec leur CER, soit un taux de contractualisation de 70 %. Les rencontres durant la première année ont permis de faire émerger des perspectives pour répondre aux besoins du public, notamment sur l'adaptation d'ateliers « vie sociale » pour les bénéficiaires les plus éloignés de la lecture, ainsi que la mise en place d'une information sur l'emploi salarié. En effet, l'emploi salarié étant peu fréquent dans ce public, il a été constaté l'existence de nombreuses représentations erronées sur le travail salarié et donc le besoin de mieux faire connaître le monde du travail. Des ateliers « vie sociale » et des réunions collectives d'information ont donc été mises en place en 2024, ainsi que des ateliers « mobilité » afin d'accompagner les personnes dans l'apprentissage du code de la route.

Ces résultats ont conforté le choix ayant conduit à la mise en place de cette organisation entre le Département et le centre social Voyageurs 72 à partir de 2023 et qui va donc se poursuivre.

VII. Volet Scolarisation

Le cadre général de l'organisation de la scolarité est régi par la circulaire n°2012-142 du 2 octobre 2012. À l'école primaire, l'inscription scolaire relève de la responsabilité du maire. Même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire, dans l'attente de la présentation, dans les plus brefs délais, des documents qui permettent d'effectuer son inscription (Circulaire n° 91-220 du 30 juillet 1991). Au cas où le directeur d'école se trouve dans l'impossibilité absolue d'admettre l'élève par manque de place, il adresse immédiatement un rapport au DSDEN, agissant par délégation du recteur d'académie. Celui-ci en informe le préfet et prend toute disposition utile pour rendre cet accueil possible.

Dans le second degré, l'élève est inscrit par le chef d'établissement après affectation par l'autorité académique.

Le fait qu'une famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation. En effet, c'est la résidence sur le territoire d'une commune qui détermine l'établissement scolaire d'accueil (Code de l'éducation, article L131-6). La scolarisation s'effectue donc dans les écoles et les établissements du secteur du lieu de stationnement sauf cas particulier impliquant l'accueil dans une unité pédagogique dont l'établissement est dépourvu.

Le principe général de scolarisation est l'inclusion dans les classes ordinaires et dans la classe d'âge. Cette inclusion est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. Dans certaines écoles et collèges de référence, peuvent être créées des unités pédagogiques spécifiques éventuellement inter-degrés conçues comme dispositifs d'accompagnement à la scolarité, animées par des personnels spécifiquement formés à ce public.

La continuité des apprentissages est réalisée grâce à :

- un appui sur les bilans du livret scolaire unique (LSU) qui suit l'élève ;
- des évaluations-diagnostic pratiquées à l'arrivée des élèves dans l'établissement ;
- au besoin, des aides spécifiques (soutien par un enseignant dans le cadre d'unités pédagogiques dans les écoles de référence, activités pédagogiques complémentaires, aides spécialisées...

En Sarthe, le dispositif suivant est en place, dans le cadre du Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du Voyage (CDSNAV) et sous l'autorité d'un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) pilote d'un groupe de réflexion départemental :

- Une coordonnatrice (à mi-temps) est chargée du volet administratif (schéma départemental de la scolarité 1er et 2nd degrés), du suivi de la scolarisation des élèves en collaboration avec les partenaires, de la liaison école et familles, de l'organisation du service des enseignants-brigades, du lien avec les partenaires. Elle est chargée également du volet pédagogique, notamment du développement de liens entre les écoles et les collèges ;
- 3 postes d'enseignants du 1er degré, rattachés à des écoles de référence (écoles accueillant un nombre important d'enfants du voyage) et mobiles selon les besoins pédagogiques et les arrivées des élèves dans les autres écoles.
- Un groupe départemental, placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), piloté par une IEN du 1er degré a été créé en 2001. Il est composé de personnels de l'Éducation nationale, de représentants de la Préfecture, du Département, de la ville du Mans, de la CAF, du centre social Voyageurs 72 et du SMGV. Il veille à optimiser l'accompagnement à la scolarité des élèves et doit se réunir à minima une fois par an.

Les priorités définies dans le schéma 2019-2025 étaient :

- Informer les familles de l'obligation scolaire et de l'organisation du système éducatif ;

- Suivre l'assiduité des élèves pour une meilleure continuité des apprentissages ;
- Accompagner les enseignants du 1er et 2nd degrés dans le cadre de formations spécifiques ;
- Favoriser la poursuite de scolarisation vers le collège, dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) : actions du conseil école-collège, accompagnement des élèves de 6ème par les enseignants des écoles de référence, visites d'établissements par les familles ;
- Examiner dans le cadre de commissions, toutes les demandes d'inscription au centre national d'enseignement à distance (CNED), en validant les renouvellements mais en orientant prioritairement les élèves vers l'école ou le collège du secteur pour toute nouvelle demande.

Le but étant d'assurer une scolarité plus suivie et régulière pour tous les enfants de familles de gens du voyage. En lien avec les partenaires, deux axes principaux sont identifiés : d'une part, réduire l'absentéisme de début et de fin d'année scolaire et, d'autre part, impulser la scolarisation des élèves au collège, en lien avec les principaux des collèges concernés.

Dans le cadre du schéma départemental 2019-2025, deux actions avaient été prévues :

- « Améliorer la scolarisation en collège » : un courrier a été adressé par la DSDEN pour les 1ères demandes d'enseignement à distance (notamment au moment du passage du CM2 à la 6ème), ainsi que des commissions « CNED » communes à la DSDEN, au centre social Voyageurs 72 et au SMGV, qui permettaient d'apporter des éléments éclairants et un échange en groupe.
- « Viser une scolarisation au-delà des vacances de printemps pour tous les élèves » : l'organisation concernant la mise en place d'attestations de départ n'a pas pu être effective, les familles pouvant quitter les aires d'accueil sans prévenir.

Le travail sur l'assiduité tel qu'imaginé à l'origine n'a pas été poursuivi, l'action du centre social Voyageurs 72 se concentrant plutôt sur la sensibilisation en rappelant le cadre réglementaire. Il n'y a pas d'action de vérification.

La période Covid s'est avérée très compliquée pour les familles et un retour en arrière a été observé sur la scolarisation d'une manière générale.

A partir de 2022, les changements relatifs à l'IEF a été source de multiples difficultés : de compréhension, méconnaissance des procédures, convocation en gendarmerie en cas de manquement à l'obligation scolaire, défaut d'assiduité, signalements...

Le fossé existant entre l'école primaire et le collège crée régulièrement des incompréhensions des familles.

En Sarthe il y avait également une école mobile rattachée au diocèse de Tours dans le sud de la Sarthe qui a fermé ses portes récemment. Les élèves ont été réorientés vers les écoles primaires et collèges de proximité, mais cela a été particulièrement complexe pour plusieurs collèges.

Évolution des inscriptions scolaires EFIV 2019-2024

	2020- 2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Octobre 2024
1 ^{er} degré	131	142	129	179	137
2 nd degré	9	14	16	30	19
CNED motif 3 (itinérance)	158	132	141	139	134

Depuis sa création, le centre social Voyageurs 72 a inscrit le soutien à la scolarisation comme axe fort de son projet social. À ce titre, différentes actions ont été menées par le centre social auprès des familles, des jeunes et des partenaires. L'association a mis en place un Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité avec un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes, un axe d'intervention auprès et avec les parents et un axe de concertation et de coordination avec les établissements scolaires.

Dans le cadre du schéma départemental 2019-2025, le centre social Voyageurs 72 a conduit différentes actions auprès des jeunes :

- Soutenir, accompagner la scolarisation des jeunes voyageurs en secondaire par des ateliers d'appui à la scolarité et par le partage d'outils méthodologiques facilitant leur organisation
- Encourager les jeunes dans leur progression scolaire en valorisant leurs compétences
- Prévenir les difficultés en lien avec la scolarité, lutter contre le décrochage scolaire
- Accompagnement à la scolarisation via le CNED pour les jeunes de plus de 12 ans :
- Ateliers collectifs hebdomadaires au centre social Voyageurs 72 les lundis et jeudis entre 14h et 16h30 proposant une aide méthodologique, une aide à la compréhension du travail scolaire ou des animations ludiques et thématiques sur des sujets variés. (en moyenne par année 54 séances, 43 jeunes différents concernés et 251 participations).
 - Ateliers individualisés les mercredis-matins.
 - Mise en place de sessions d'examen dans les collèges - notamment avec le collège d'Arnage - pour le passage de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) et l'accompagnement à l'inscription et au passage d'examen pour les jeunes exprimant la demande (certificat de formation générale, brevet des collèges) 17 jeunes par an en moyenne.

Entre 2019 et 2023, au total 643 jeunes ont bénéficié des actions mises en œuvre par le centre social, soit 128 jeunes en moyenne par an.

De même, dans le cadre du schéma départemental 2019-2025, le centre social Voyageurs 72 a conduit différentes actions auprès des familles :

- Informer, sensibiliser, soutenir, accompagner pour faciliter la scolarisation de leur(s) enfant(s).

- Accompagner les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s).
- Proposer des actions adaptées et spécifiques au fonctionnement et mode de vie du public gens du voyage.
- Renforcer le rôle des parents et les soutenir dans la relation avec leur enfant.
- Soutenir les parents dans la relation avec l'école.
- Faciliter l'orientation des parents vers d'autres acteurs ou actions susceptibles de soutien à la parentalité :
 - Aide à la compréhension du système scolaire auprès des parents par le biais d'échanges informels tout au long de l'année, de rendez-vous ponctuels et de réunions collectives (réunion de rentrée notamment).
 - Accompagnement administratif : aide administrative relative à l'inscription au collège ou au CNED notamment pour la constitution des dossiers de demande d'IEF, le recours, le remplissage du dossier CNED, la demande bourses.
 - Accompagnement ponctuel des familles pour des visites collèges en vue de faciliter l'intégration en établissement / soutien lors de rencontres.
 - Accompagnement en fonction des besoins observés: lien interface familles parents conseillers CNED / aide à la compréhension des courriers postaux de la Division de la vie des élèves et de la scolarité (DIVEL), du CNED / vulgarisation du fonctionnement de l'IEF et des différents contrôles possibles lorsque mis en place (explication du fonctionnement global de la scolarisation à distance).

Entre 2019 et 2023, au total 544 familles ont été concernées soit 109 familles en moyenne par an.

L'éducation nationale et les différents partenaires ont collaboré pour mettre en œuvre le SDAHGDV en Sarthe, et favoriser les relations avec les familles et les jeunes. Ce travail dans le cadre d'un large partenariat s'est matérialisé par des rendez-vous téléphoniques, des mails, des réunions du groupe « scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs », des réunions et commissions thématiques du SDAHGDV.

Voyageurs 72 a pu servir d'interface voir de médiation scolaire entre les familles et les établissements scolaires, qu'il s'agisse des conseillers de scolarité du CNED ou des équipes éducatives des collèges (ex : difficultés ou refus inscription collège pour divers motifs tels que retard scolaire, présence trop courte ou stationnement sauvage sur le territoire...) ; le centre social a également servi de relai pour l'orientation vers la Mission locale pour l'obligation de formation (jeunes de 16 à 18 ans).

Les enjeux sur l'amélioration du taux de scolarisation au collège et sur la réduction de l'absentéisme en début et fin d'année scolaire sont toujours d'actualité. Depuis la rentrée 2019-2020, l'instruction est également obligatoire à partir de 3 ans et non plus de 6 ans. Cette disposition récente n'est pas toujours bien intégrée par les familles et son respect constitue un enjeu nouveau à prendre en compte.

VIII. Volet Sécurité

Les stationnements illicites signalés aux services de l'État sont en baisse constante depuis 2020 : 122 situations ont ainsi été portées à la connaissance des forces de l'ordre en 2024 contre 259 en 2020 (cf : annexe). Le nombre de signalements a donc été divisé par deux au cours des quatre dernières années.

La communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille qui ne dispose pas encore de capacité d'accueil est particulièrement concernée : en 2024, 16 installations illicites ont été enregistrées, particulièrement sur la commune de Saint-Calais.

Mais les stationnements illicites ne sont pas systématiquement signalés à la préfecture. Il existe plusieurs explications à ce constat :

- certaines situations, historiques, sont tolérées ;
- les gens du voyage ne restent que très peu de temps sur le terrain. De leur propre chef ou après une médiation avec le maire et contact avec les forces de l'ordre, les gens du voyage acceptent de partir, le cas échéant pour rejoindre une aire d'accueil. À cet égard, il convient de rappeler qu'une halte de 48h minimum doit être acceptée par les communes (CE « ville de Lille » 2 décembre 1983). Aucune action d'évacuation ne peut donc être entreprise dans les 48h qui suivent l'installation ;
- certains maires méconnaissent la procédure administrative d'évacuation. On notera toutefois qu'en 4 ans, le nombre d'arrêtés de mise en demeure a quasiment doublé. La mise à disposition d'un guide sur le portail Internet de l'État en Sarthe.

De manière constante, les situations apparaissent majoritairement entre les mois de mai et septembre, période au cours de laquelle la fréquentation des aires d'accueil est pourtant la plus réduite. À ce sujet, il convient de souligner que la mise à jour du site internet du SMGV qui gère 27 des 28 aires d'accueil du département va permettre une information des usagers, quasiment en temps réel, sur les disponibilités au sein du réseau d'aires.

Parallèlement, le nombre d'arrêtés de mise en demeure de quitter les lieux pris par la préfecture de la Sarthe pour des stationnements illégaux a progressé : 30 arrêtés pris en 2024 contre 17 en 2020.

Ces stationnements sont généralement de petits groupes comprenant quelques caravanes. Un constat commun est fait sur la taille de groupes familiaux dont la taille décroît d'année en année. De plus en plus de familles restent à l'année sur les aires d'accueil ou se sédentarisent sur des terrains privés. Près de la moitié des stationnements illicites (46 %) sont des installations comptant moins de 8 caravanes.

Généralement, ces groupes restent moins d'une semaine (pour 43 % d'entre eux) ; 38 % restent plus de 8 jours.

Sur les aires de grands passages, une large coordination inter-départementale « zone ouest » a été mise en place afin d'améliorer la programmation de l'installation de ces grands groupes. En particulier, un calendrier retraçant la programmation de l'installation de ces groupes est accessible par tous les départements de cette zone.

Toutefois, il est constaté, qu'en moyenne, seules 10 % à 20 % des périodes de passage programmées sont respectées. Les pasteurs changent, au dernier moment, le parcours de ces missions, entraînant, parfois, une désorganisation et des stationnements illicites, qui se font au détriment de tous. Il subsiste donc plus que jamais un enjeu collectif de fiabilisation de cette programmation.

Les relations avec les gendarmes sont plutôt apaisées, ce qui n'exclut pas, de la part de quelques individus, des relations plus tendues. En « zone police », des contacts s'effectuent surtout avec les groupes de grands passages, au moment des événements en lien avec l'Automobile Club de l'Ouest (ACO). Il n'est pas noté de difficultés particulières ces dernières années.

Enfin et bien qu'en nombre réduit, il est encore fait état de menaces ou de violences envers les élus.

D) Les orientations et le plan d'actions pour la période 2026-2031

Le présent schéma formalise une stratégie départementale concertée visant à optimiser l'accueil et l'habitat des Gens du voyage, à garantir leur accès aux services essentiels et à faciliter leur insertion. Il conforte le rôle pivot et essentiel exercé en Sarthe par le SMGV et le centre social Voyageurs 72 dont le rayon d'action a vocation à couvrir l'ensemble du territoire. Le schéma se décline en 17 orientations et 19 actions, dont certaines transverses, et couvre la période 2026-2031 ; l'ensemble fera l'objet d'un suivi continu et de bilans annuels dans le cadre de la commission consultative départementale des gens du voyage de la Sarthe.

Le constat initial a mis en évidence un manque de connaissance de la culture, de l'histoire, du mode de vie et des dispositions spécifiques concernant les gens du voyage parmi les acteurs et les collectivités. Cette lacune entraîne des incompréhensions et des difficultés dans la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Pour y remédier, un objectif central est de partager une culture et des informations communes à tous les acteurs, notamment en mettant à disposition une boîte à outils ou foire aux questions sur internet et en proposant des modules de sensibilisation pour les nouveaux élus. Des travaux seront spécifiquement menés pour harmoniser la terminologie et approfondir la connaissance des modes de vie et des besoins des gens du voyage, ainsi que des outils d'urbanisme pour organiser leur implantation.

En matière d'habitat, une aspiration croissante à un ancrage territorial durable a été à nouveau soulignée : essentielle pour la scolarisation et l'insertion, elle mène aussi de nombreuses familles à s'installer sur des terrains privés, souvent de manière précaire et en contradiction avec les règles d'urbanisme, faute d'offres publiques et de dispositions adaptées dans les documents de planification et d'urbanisme. Pour y apporter des réponses, le schéma départemental prescrit la création d'une nouvelle aire permanente d'accueil, identifiée en raison de stationnements irréguliers fréquents. Parallèlement, il prévoit le développement d'un premier réseau de 24 terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés répartis sur plusieurs communautés de communes et d'un accompagnement spécifique des ménages appelés à les occuper. Ces terrains familiaux locatifs visent à apporter de nouvelles réponses publiques aux besoins des ménages, à permettre une formalisation des demandes d'accès à l'offre qui facilitera à terme la connaissance des besoins, et enfin à redonner aux aires d'accueil existantes leur fonction temporaire en désengorgeant celles qui sont occupées de manière quasi-permanente. Une aire de petit passage est également envisagée pour l'accueil temporaire de petits groupes à l'occasion d'événements familiaux. S'agissant des aires existantes, des actions sont envisagées pour améliorer le confort d'été, notamment par la mise en place d'ombrières ou la végétalisation, en réponse aux défis du changement climatique et à la moindre mobilité de certaines familles.

Les collectivités seront accompagnées pour modifier leurs documents d'urbanisme et y intégrer les obligations et orientations du schéma départemental. Des propositions de rédaction sont notamment formulées pour faciliter l'implantation de résidences mobiles et démontables constituant l'habitat permanent. Un diagnostic détaillé des besoins s'appuyant sur des recensements et des enquêtes

auprès des familles et des partenaires sera à réaliser pour affiner la connaissance des situations d'ancrage et des besoins.

L'éducation est également une priorité majeure, avec des actions spécifiques pour réduire l'absentéisme scolaire en fin et début d'année, notamment par la sensibilisation des parents et le suivi rigoureux des assiduités. Des initiatives visent à sécuriser la continuité des apprentissages de l'école au collège pour limiter le recours à l'instruction en famille (IEF), en travaillant sur le lien école-collège, la découverte des établissements, et la sensibilisation des familles. Enfin, le schéma cherche à améliorer le taux de scolarisation des jeunes enfants (3-6 ans) afin de favoriser leur socialisation et l'apprentissage du langage, par un meilleur repérage des enfants non scolarisés et la sensibilisation des familles.

Plusieurs axes d'intervention sont également déployés pour faciliter l'insertion des Gens du voyage. Le Centre social Voyageurs 72 en tant que structure France Services, offre un accompagnement essentiel pour les démarches administratives, particulièrement pour les personnes confrontées à l'illettrisme, l'illectronisme ou la méfiance envers les institutions, et dont les capacités d'accueil nécessitent une adaptation. Le Centre social Voyageurs 72 continuera aussi d'assurer un rôle crucial d'information et de conseil auprès des voyageurs concernant les règles d'urbanisme et les démarches de raccordement aux réseaux pour les terrains privés, tout en servant d'interface avec les collectivités.

La mission de médiation en santé sera poursuivie pour faciliter l'accès aux soins et à la prévention, réduire la prévalence de pathologies chroniques (cardiovasculaires et métaboliques) et améliorer la participation aux programmes de dépistage et de vaccination, en prenant en compte les spécificités et vulnérabilités de ce public qui connaît une espérance de vie réduite d'environ dix ans par rapport à la moyenne nationale

La problématique du vieillissement précoce des gens du voyage est abordée à travers une réflexion départementale visant à identifier et à lever les freins à l'accès aux dispositifs de droit commun, comme les soins à domicile ou les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), compte tenu des conditions de vie complexes et de l'isolement social des aînés. Concernant l'insertion sociale et professionnelle, le Centre social Voyageurs 72, désigné comme référent RSA, accompagnera les bénéficiaires dans leurs projets en offrant un soutien individualisé aux travailleurs non-salariés, qui représentent une part importante de cette population, ainsi que des ateliers d'autonomie socio-administrative.

L'ensemble de ces actions est soumis à des échéances précises et des indicateurs d'évaluation pour garantir leur mise en œuvre, permettre leur suivi régulier et mesurer leur impact sur la durée du schéma départemental.

N°	Libellé	Volets concernés ⁵	Fiches Actions
1	Mettre en place à la disposition des élus et acteurs du domaine et faire vivre un centre de ressources commun		n°1
2	Partager une culture commune sur les réponses qui peuvent être apportées en termes d'urbanisme, d'accueil et d'habitat		n°2
3	Améliorer la connaissance territorialisée des besoins en termes d'habitat et d'équipements d'accueil des gens du voyage		n°3
4	Compléter nos capacités d'accueil pour améliorer la couverture territoriale et la prise en charge d'événements ponctuels (hospitalisation, événement familial...)		n°6-7
5	Faire évoluer les documents d'urbanisme pour répondre aux besoins et aux prescriptions du schéma en matière d'accueil et d'habitat		n°4-5
6	Accompagner les aspirations des ménages à un ancrage territorial durable		n°8-9-10
7	Améliorer le confort d'été sur les aires d'accueil		n°11
8	Achever la départementalisation du SMGV et du centre social Voyageurs 72		
9	Renforcer la médiation-santé avec des actions à mener afin de favoriser l'équité en santé (retour vers le droit commun), le recours à la prévention et aux soins, l'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé, et enfin, la prise en compte des vulnérabilités du public dont les jeunes femmes enceintes ou avec des jeunes enfants avec la politique des « 1000 premiers jours »		n°12
10	Évaluer et analyser l'évolution des besoins et des demandes des usagers en vue d'adapter la structure France Services du centre social Voyageurs 72		n°13
11	Consolider le travail des acteurs autour du vieillissement précoce		n°14-14bis
12	Poursuivre le conventionnement entre le Département de la Sarthe et le centre social Voyageurs 72 autour du référencement RSA en conformité avec les obligations de la loi pour le plein emploi, de l'accompagnement des travailleurs non salariés et des ateliers « vie sociale »		n°15
13	Améliorer la scolarisation entre 3 et 6 ans et au collège		n°16-17
14	Réduire l'absentéisme en fin d'année scolaire et à la rentrée des classes		n°18
15	Assurer le suivi du parcours scolaire en lien avec le déploiement de l'« INE pour tous » et par une aide à la constitution des dossiers de demande d'IEF et d'inscription au CNED par les familles		
16	Systématiser une première visite conjointe sur le terrain du SMGV, des forces de l'ordre et du maire en cas de stationnement irrégulier, afin d'apporter une réponse globale et complète aux situations rencontrées		
17	Informers le public en « temps réel » sur l'occupation des aires d'accueil		

5  **Urbanisme**  **Accueil et habitat**  **Santé**  **Social**  **Insertion**  **Scolarisation**  **Sécurité**

Fiche-action n°1 : Foire aux questions pour les acteurs et partenaires du domaine.

Pilotage: DDT

Partenaires : Préfecture, Département, AMF72, Association des maires ruraux de la Sarthe, SMGV, Voyageurs 72, DSDEN, DDETS, CAF, Maisons France Services.

Constats :

Les rencontres territoriales et enquêtes réalisées à l'occasion de la révision du présent schéma ont permis de recueillir de multiples témoignages d'un manque de connaissance de la culture et de l'histoire des gens du voyage, de leur mode de vie comme des éventuelles dispositions spécifiques les concernant.

Par ailleurs, les compétences des acteurs comme les procédures évoluent au fil du temps et les équipes se renouvellent.

Ces évolutions continues nécessitent de mieux partager l'information entre acteurs et partenaires du domaine. En cas de crise ou d'urgence il est également essentiel de pouvoir apporter simplement et rapidement aux collectivités les informations nécessaires au traitement des situations.

Objectifs :

L'objectif est tout d'abord de mettre à la disposition des collectivités et des partenaires une boîte à outils ou foire aux questions pour les aider dans leur action quotidienne, mais aussi et plus généralement, de partager l'information et une culture commune du domaine.

Précisions sur la mise en œuvre :

Pour la mise à disposition pérenne d'informations et d'outils sur Internet :

- Constitution d'un comité rédactionnel chargé de constituer la base « documentaire » associant largement les acteurs potentiellement concernés.
- Définition de l'arborescence de la rubrique sur le site.
- Détermination des sujets/fiches par thème/branche.
- Rédaction de sujets/fiches.
- Relecture, harmonisation et validation par le comité rédactionnel.
- Vérification annuelle de l'actualité des données, puis mise à jour au fil de l'eau.

Pour l'information des nouveaux élus :

- Constitution d'une équipe-projet associant les partenaires, chargée de la conception d'un module de sensibilisation et d'information qui sera intégré dans le cycle de formation mis en place après les élections municipales à destination des nouveaux élus.
- Préparation du support.
- Organisation et planification de l'intervention.
- Présentation aux élus par le sous-préfet référent du domaine.

Moyens :

Portail Internet de l'État.

Ouverture de droits et formation de la personne chargée de l'alimentation du site pour cette rubrique.

Moyens logistiques de droit commun.

**Indicateurs de suivi –
évaluation :**

Fiches mises en ligne.

Validation du programme de formation.

Échéance :

Constitution des groupes projet et rédactionnels avant la fin de l'année 2025.

Mise à jour du site internet avant la fin du premier semestre 2026.

Programme de formation arrêté avant la fin du 3^e trimestre 2026.

Fiche-action n°2 : Partager une culture commune.		
Pilotage : Association des maires et DDT	Partenaires : Collectivités locales (notamment services instructeurs), Département, centre social Voyageurs 72, SMGV, associations de voyageurs, SAFER, gestionnaires de réseaux (électricité, eau et assainissement...).	
Constats : De nombreux acteurs interviennent dans l'accueil et l'ancrage des gens du voyage dans le département de la Sarthe : les associations de voyageurs, les collectivités, les services de l'État et du Département, le centre social Voyageurs 72, SMGV, mais aussi les notaires, les gestionnaires de réseaux, les professionnels de l'immobilier, etc. La multiplicité des acteurs, agissant dans divers domaines, crée un environnement complexe. Tous ne maîtrisent pas toujours les notions du droit de l'urbanisme, et ceux usant du droit de l'urbanisme, ne connaissent pas les besoins spécifiques des voyageurs. Cela engendre parfois des incompréhensions tant sur la perception des contextes locaux que sur les termes employés, qui peuvent porter à confusion. Un travail de clarification et de partage est donc nécessaire.		
Objectifs : Créer une connaissance commune et partagé par : - la mise à disposition d'une terminologie commune à tous les acteurs ; - la connaissance des besoins et modes de vie des gens du voyage (élus et techniciens) ; - la connaissance des procédures et des outils d'urbanisme pour organiser l'implantation temporaire (accueil des gens du voyage) et l'ancrage (habitat des gens du voyage).		
Moyens : Faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés (notamment des experts juridiques...)	Précisions sur la mise en œuvre : Commissions de travail restreintes (continuité du groupe de travail « urbanisme » constitué pour la révision du schéma). Mise à disposition des éléments (cf. fiche action dédiée). Réunions d'acteurs (élus dans le cadre du renouvellement des équipes municipales en 2026, et lors des évolutions des documents d'urbanisme ; notaires ; réseaux professionnels organisés par la DDT et consacrés à la planification urbaine ou à l'application du droit des sols ; auprès des gens du voyage, etc.) Forum des maires réalisé par le préfet.	
Indicateurs de suivi – évaluation : Nombre de réunions d'acteurs organisées.		Échéance : 1 ^{er} semestre 2026 pour ce qui concerne le travail de la commission restreinte.

Fiche-action n°3 : Réaliser un diagnostic pour prendre en compte la situation et les besoins des gens du voyage en termes d'habitat et d'équipements d'accueil lors de l'élaboration ou des évolutions des documents de planification et d'urbanisme.

Pilotage :

Collectivités compétentes en urbanisme

Partenaires :

DDT, centre social Voyageurs 72, SMGV, associations représentant les voyageurs (notamment celles siégeant à la commission départementale consultative des gens du voyage).

Constats :

L'article L101-2-3° du code de l'urbanisme, précise que « *l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre [...] La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, ...* »

Force est de constater que pour les collectivités disposant de documents de planification (SCoT) et de documents d'urbanisme (PLU – PLUi, cartes communales), le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGDV) est souvent connu au travers du porter-à-connaissance de l'État qui précise la nécessité de respecter les orientations du schéma dans le cadre de l'élaboration/révision des documents de planification/d'urbanisme. L'ensemble des SCoT exécutoires du département font référence dans leurs documents d'orientations et d'objectifs (DOO) aux orientations du SDAHGDV.

Certaines collectivités ont engagé des démarches pour mieux connaître les besoins des ménages et les prendre en compte en termes d'accueil et habitat pour les gens du voyage. Pour d'autres collectivités, le sujet reste à investiguer, avec l'appui et l'accompagnement des acteurs et partenaires du domaine.

Objectifs :

Dans le cadre d'une procédure d'élaboration/évolution des SCoT, PLU(i) et cartes communales, la collectivité doit réaliser systématiquement un état des lieux et un diagnostic sur les besoins en termes d'habitat et d'équipements d'accueil des gens du voyage.

1. Pour ce qui concerne le SCoT, l'état de lieux/diagnostic permettra :

- d'identifier les équipements d'accueil prescrits et inscrits dans le schéma ;
- pour répondre aux besoins d'ancrage des gens du voyage, d'intégrer a minima dans ses objectifs les besoins de production de terrains familiaux locatifs définis dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, et ceux identifiés dans le diagnostic.

2. Pour ce qui concerne les PLU(i), l'état des lieux/diagnostic permettra :

- de faire un constat sur le respect des dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage sur le territoire ;
- de faire un constat sur les différents besoins sur l'ensemble du territoire (dont les besoins d'ancrage...) ;

- de définir des orientations/prescriptions que mettront en œuvre les documents d'urbanisme.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser :

- un recensement qui s'appuie sur la connaissance des collectivités et des partenaires (entre autres, l'association du centre social Voyageurs 72, du SMGV ; associations représentant les voyageurs (notamment celles siégeant à la commission départementale consultative des gens du voyage) ; du service habitat ville construction de la direction départementale des territoires) . Ce dernier devra porter notamment sur les situations d'ancrages et les besoins en accueil et habitat ;
- une enquête ou une concertation qui affine les besoins et attentes identifiés lors du recensement (*exemple de questionnaire ci-joint en annexe n°6*) ;
- un l'état de lieux et un diagnostic sur la base d'une analyse multicritères sur la situation des terrains et des ménages concernés ;
- une définition d'objectifs opérationnels en fonction des résultats du diagnostic et de la concertation et leur traduction dans les documents de planification et d'urbanisme si nécessaire.

Moyens :

Moyens des collectivités concernées et, le cas échéant, sous-traitance.

Précisions sur la mise en œuvre :

Utilisation possible du questionnaire joint à la présente fiche.

Réalisation de supports méthodologiques avec les acteurs et partenaires concernés.

Après réalisation d'un premier diagnostic complet, il ne sera pas nécessaire pour la collectivité concernée de renouveler l'intégralité du diagnostic lors des révisions à suivre, mais de procéder à une simple actualisation en tenant compte des évolutions et réponses apportées dans l'intervalle.

Indicateurs de suivi – évaluation :

Part des procédures d'élaboration/évolutions documents de planification et d'urbanisme ayant pris en compte la recommandation de cette action.

Échéance :

La durée du schéma départemental.

Fiche-action n°4 : Prise en compte par les documents d'urbanisme des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en matière d'accueil et d'habitat.

Pilotage :
DDT

Partenaires :
Préfecture, DDT, collectivités compétentes en urbanisme

Constats :

Suite aux constats réalisés lors de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ce dernier a prescrit :

- la création d'une aire permanente d'accueil sur le territoire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- la création de 24 terrains familiaux locatifs.

La création d'une aire d'accueil permanente, ainsi que la création de terrains familiaux locatifs, inscrits dans le schéma, possèdent un caractère prescriptif et ne sont pas aujourd'hui prévues dans les documents d'urbanisme de la plupart des collectivités concernées.

Objectifs :

Accompagner les collectivités compétentes en termes d'urbanisme pour modifier leurs documents d'urbanisme aux fins de prendre en compte les obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Pour cela, rencontrer chaque collectivité compétente concernée, pour lui expliquer les démarches à mettre en œuvre pour faire aboutir le schéma départemental, et constituer un groupe de travail qui aboutira à des solutions opérationnelles qui seront retranscrites dans les documents d'urbanisme.

Moyens :
Sans objet

Précisions sur la mise en œuvre :
Après l'adoption du schéma, un courrier sera adressé aux collectivités concernées pour mettre en place un dispositif de travail commun pour rendre compatible, si besoin, leurs documents d'urbanisme au regard du schéma.

Indicateurs de suivi – évaluation :

Si nécessaire, approbation de l'évolution du document d'urbanisme modifié validant la possibilité de créer une aire d'accueil permanente sur le territoire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Nombre de documents d'urbanisme approuvés pour permettre la réalisation des terrains familiaux dans les collectivités concernées.

Échéance :

La durée du schéma départemental.

Fiche-action n°5 : Exemples de rédaction de documents de planification et d'urbanisme pour prendre en compte la situation et les besoins des gens du voyage en termes d'habitat et d'équipements d'accueil.

Pilotage :

Collectivités compétentes en urbanisme.

Partenaires :

DDT, personnes publiques associées à l'élaboration ou à la révision de documents de planification et d'urbanisme.

Constats :

Les collectivités sarthoises disposant de documents de planification (SCoT) et de documents d'urbanisme (PLU(i), cartes communales), connaissent l'existence et les dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGDV) au travers du porter-à-connaissance de l'État qui rappelle la nécessité de les respecter lors de l'élaboration/révision des documents de planification/d'urbanisme. L'ensemble des SCoT opposables du département font référence dans leurs documents d'orientations et d'objectifs (DOO) aux orientations du SDAHGDV.

Quand les réflexions ou les discussions se déroulent à l'échelle intercommunale ou communale, le sujet est plus sensible. Souvent aucun estimatif des besoins n'est réalisé et la prise en compte des besoins des voyageurs par les documents d'urbanisme est très partielle et en général limitée à la traduction des prescriptions antérieures du SDAHGDV en matière d'équipement d'accueil. En particulier, les besoins en terrains familiaux, en accession ou en location, comme les besoins en habitat adapté sont fréquemment ignorés.

Il existe donc une grande diversité d'approche en termes d'urbanisme en fonction des territoires, mais aussi en fonction de la réalité des situations des gens du voyage sur les territoires.

Objectifs :

Il est proposé ci-dessous une rédaction type, tant pour les SCoT que pour les PLU(i), dont peuvent s'inspirer les collectivités locales lors de l'élaboration/évolution de leurs documents de planification et d'urbanisme.

Propositions de rédaction du projet d'aménagement stratégique (PAS) et du document d'orientations et d'objectifs (DOO) de SCoT :

*** PAS**

« En cohérence avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGDV) et avec le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration/évolution du SCoT pour prendre en compte la situation et les besoins des gens du voyage en termes d'habitat et d'équipements d'accueil, le SCoT :

- identifie les équipements d'accueil prescrits et inscrits dans le SDAHGDV ;
- intègre a minima dans ses objectifs les besoins de production de terrains familiaux locatifs définis dans le SDAHGDV, et les éventuels besoins complémentaires identifiés dans le diagnostic, pour répondre aux besoins d'ancrage des gens du voyage.

Tous ces objectifs seront déclinés dans les documents d'urbanisme. »

*** DOO - prescription**

« En sus des obligations définies dans le SCoT et pour mettre en œuvre ses objectifs, les collectivités réaliseront systématiquement, dans le cadre de l'élaboration/révision ou des évolutions de leurs documents d'urbanisme, un diagnostic dans lequel sera effectué un état des lieux exhaustif et une analyse des besoins en habitat des gens du voyage. Ils pourront suivre en cela la fiche action du SDAHGDV relative à la réalisation d'un diagnostic pour prendre en compte la situation et les besoins des gens du voyage en termes d'habitat et d'équipements d'accueil.

Ils réaliseront a minima :

- un recensement qui s'appuie sur la connaissance des collectivités et des partenaires (entre autres : le service en charge de l'habitat de la DDT, l'association du centre social Voyageurs 72, le SMGV, les associations représentant les voyageurs et notamment celles siégeant à la commission départementale consultative des gens du voyage). Le recensement devra porter notamment sur les situations d'ancrage existantes et les besoins complémentaires en accueil et habitat ;
- une enquête ou une concertation qui affine les besoins et attentes identifiés lors du recensement ;
- un état des lieux et un diagnostic sur la base d'une analyse multicritère sur la situation des terrains et des ménages concernés ;
- une définition d'objectifs opérationnels en fonction des résultats du diagnostic et de la concertation et leur traduction dans les documents d'urbanisme si nécessaire.

Les objectifs d'aires d'accueil, d'aires de grands passage et de terrains familiaux locatifs définis dans le SDAHGDV, et les éventuels besoins complémentaires identifiés dans le diagnostic, se répartissent comme suit par EPCI/commune :

- X
- Y
- ...

Pour permettre la mise en place d'une offre d'habitat mieux adapté à la diversité de la population et des modes de vie, les collectivités veilleront à faciliter l'implantation de résidences mobiles, démontables ou d'habitation légère à vocation d'habitat permanent sur leur territoire, notamment au plus près des équipements publics. Pour cela, les documents d'urbanisme prendront les dispositions réglementaires adaptées (écrites et graphiques) facilitant cette implantation. »

Propositions de rédaction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et des règlements écrit et graphique du PLU(i) :

Rappel : dans le cadre d'une procédure d'élaboration/évolution du PLU(i), la collectivité doit réaliser systématiquement un état de lieux/diagnostic qui permettra :

- de faire un constat sur le respect des dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage sur le territoire ;
- de faire un constat sur les différents besoins sur l'ensemble du territoire (dont les besoins d'ancrage...) ;

- de définir des orientations/prescriptions que mettront en œuvre les documents d'urbanisme.

Pour cela, ils peuvent s'inspirer de la fiche II-2 du SDAHGDV.

* PADD

« Proposer une offre d'habitat adapté à la diversité de la population et des modes de vie (personnes âgées, jeunes travailleurs, personnes à mobilité réduite, gens du voyage, etc.) :

- rechercher la possibilité d'un parcours résidentiel complet à l'échelle du territoire communal (ou intercommunal) ;
- prévoir des logements suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins de tous les publics ;
- (si nécessaires) créer des haltes ou des aires de petits passages pour les gens du voyage ;
- prendre en compte dans le PLU(i) l'habitat mobile et démontable constituant l'habitat permanent ;
- améliorer les conditions d'habitat des logements anciens ;
- adapter l'offre aux besoins spécifiques de la population, notamment en matière d'habitat adapté ou des terrains familiaux pour les gens du voyage, en prenant en compte a minima, pour ce dernier cas, les prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ».

* Règlements écrit et graphique

Il est suggéré d'intégrer la définition des résidences mobiles constituant l'habitat permanent dans les dispositions générales du règlement écrit du PLU(i).

Dans la zone U et AU :

- soit d'une façon générale, ne pas interdire l'installation de résidences mobiles et démontable constituant l'habitat permanent des pétitionnaires ;
- soit créer des sous secteurs pour permettre dans certaines zones U et AU, correspondant à la trame urbaine, l'installation de résidences mobiles et démontable constituant l'habitat permanent des pétitionnaires.

Des conditions d'installation : définir des règles par rapport aux voies et emprises publiques, aux limites séparatives ; aux hauteurs de constructions, des clôtures ; les stationnements ; un volet paysager afin de limiter l'impact visuel des résidences mobiles...

Dans la zone N :

Possibilité de créer des zones N « résidence mobile », sous la forme d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL). Le règlement écrit du STECAL peut autoriser les constructions et installations suivantes :

- destinées à la création de pièce de vie ou de sanitaires en rez-de-chaussée, et leurs annexes, dans une limite de XX m² d'emprise au sol là et sous réserve d'être situées sur une unité foncière de XX m² minimum ;
- l'installation de résidences mobiles dans la limite de X unités, avec un minimum de XX m² par résidence, dans l'emprise de l'unité foncière existante à la date d'approbation du PLU(i) ».

Moyens : Sans objet	Précisions sur la mise en œuvre : Dans le porter à connaissance de l'État ou l'avis de l'État, indiquer les dispositions de la présente fiche.
Indicateurs de suivi – évaluation : Nombre de documents d'urbanisme et de planification approuvés qui permettent ou non la réalisation d'une offre d'habitat adapté aux différents modes de vie des gens du voyage.	Échéance : La durée du schéma départemental.

Fiche-action n°6 : Réalisation d'une aire d'accueil au sein de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Pilotage : Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Partenaires : Préfecture, DDT, Département, SMGV, Voyageurs 72

Constats : Le bilan du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 et en particulier le bilan des stationnements sur le domaine public a conduit au recensement plus d'une quinzaine de périodes de stationnements irréguliers par an, allant de 5 à 30 jours chacun et concernant de 5 à 20 caravanes, sur le territoire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille qui est actuellement dépourvue d'équipements d'accueil adaptés.

Le schéma départemental 2019-2025 avait d'ailleurs déjà identifié un projet potentiel sur ce territoire. Le nouveau bilan confirme le besoin de réalisation d'une aire d'accueil d'une dizaine d'emplacements.

Objectifs : Réalisation d'une aire d'accueil d'une dizaine d'emplacements équivalant à 20 places.

Moyens : Foncier, ingénierie, budget (le coût d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage est estimé entre 15 000 et 50 000 € par emplacement de résidence mobile), subventions de l'État (Aides à la pierre : 10 671,5 € par place) pour l'investissement et le fonctionnement (ALT2).

Précisions sur la mise en œuvre : Les caractéristiques, ainsi que les modalités de gestion et de fonctionnement des aires d'accueil sont définies par la réglementation. Le respect des normes précisées par le décret n° 2019-1478 conditionne l'octroi de subventions. Une attention particulière sera à apporter à l'accessibilité PMR et aux besoins éventuels d'aménagement de l'aire liées à certaines activités professionnelles. Les aires d'accueil sont considérées comme un espace public, accessible à toute personne dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles. Elles doivent se situer en priorité en secteur constructible, notamment en zone urbaine et péri-urbaine, dans un lieu permettant de limiter les éventuelles nuisances, risques et dangers et doivent permettre de prendre en compte les enjeux environnementaux (gestion des eaux usées, gestion des déchets avec bennes adaptées...). De plus, l'accessibilité aux services publics, écoles, services de santé, commerces doit être aisée.

À noter qu'il est possible de recourir à une expropriation pour cause d'utilité publique afin de créer des aires de stationnement des gens du voyage (CE, 18 juin 1997, requête n°152 487).

Par ailleurs, les préfets peuvent recourir à la procédure du projet d'intérêt général pour la réalisation d'équipements dédiés aux gens du voyage (art. L.102-1 du code de l'urbanisme).

	Par ailleurs, il est rappelé l'existence en Sarthe du Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage ; celui-ci gère actuellement 27 des 28 aires du département. Il pourrait prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ce nouvel équipement en cas d'adhésion et transfert de compétence de l'EPCI au syndicat.
Indicateurs de suivi – évaluation : - Identification du foncier : O/N - Conformité des règles d'urbanisme : O/N - Dépôt des formalités d'urbanisme : O/N - Validation des formalités d'urbanisme : O/N - Dépôt de la demande de financement : O/N - Octroi du financement : O/N	Échéance : Les collectivités chargées de la mise en œuvre du schéma départemental ont 2 ans après la publication du schéma pour remplir leurs obligations (art.2 I et III de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000). Ce délai est prorogé de deux ans, à compter de sa date d'expiration, lorsque l'EPCI a manifesté, au cours des 2 premières années suivant la publication du schéma, la volonté de se conformer à ses obligations. Plusieurs moyens de justifier cette volonté sont admis : • la transmission au représentant de l'État dans le département d'une délibération ou d'une lettre d'intention comportant la localisation de l'opération de réalisation de l'aire, • l'acquisition des terrains ou le lancement d'une procédure d'acquisition des terrains sur lesquels les aménagements sont prévus, • la réalisation d'une étude préalable.

Fiche-action n°7 : Réalisation d'une aire de petit passage au sein de la communauté de communes de la Champagne conlinoise et du pays de Sillé.

Pilotage: 4CPS

Partenaires : Préfecture, DDT, Département, SMGV, Voyageurs 72

Constats : Le bilan du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 et en particulier le bilan des stationnements sur le domaine public et des grands passages a caractérisé le besoin d'un équipement destiné à permettre l'accueil temporaire de petits groupes, notamment issus de grands passages, en cas d'évènements familiaux comme, par exemple, une hospitalisation ou un décès.

Objectifs : Réalisation d'une aire dite de petit passage.

L'équipement ne sera ouvert que sur demande et production d'un justificatif et moyennant la passation d'une convention d'occupation provisoire et le versement d'une participation financière restant à définir.

Ce nouvel équipement viendra diversifier et compléter le dispositif d'accueil des gens du voyage au sein du département de la Sarthe, permettant ainsi de contribuer à limiter les stationnements illicites et la nécessité d'engager des procédures administratives ou judiciaires pour évacuer les groupes.

Moyens : Foncier, ingénierie, budget.

A noter que les aires de petit passage ne bénéficient en 2025 d'aucun financement de l'État et du Département pour l'investissement (les possibilités d'adaptation du cahier des charges DETR seront à étudier) ou pour une aide à la gestion.

Précisions sur la mise en œuvre : A minima, le terrain de l'aire, d'une surface d'1 ha et localisé de manière à être le plus proche possible du centre du département, disposera d'un sol stabilisé adapté restant porteur et carrossable en cas d'intempérie, dont la pente permettra d'assurer le stationnement sûr des résidences mobiles.

Le secteur identifié ne doit pas être exposé à des nuisances, risques et dangers et doit permettre de prendre en compte les enjeux environnementaux (gestion des eaux usées, gestion des déchets avec bennes adaptées...).

En termes d'équipement il conviendra de prévoir :

- Mise en place d'une armoire électrique sécurisée.
- 2 Raccordements en eau répartis sur l'aire avec chacun un raccord express.
- Création de deux sanitaires avec raccordement à une fosse septique.
- Sécurisation de l'entrée de l'aire par la création d'une barrière anti-intrusion.
- Mise en place d'un éclairage public et d'une signalisation ad'hoc à l'entrée de l'aire.

Par ailleurs, il est rappelé l'existence en Sarthe du Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage ; celui-ci gère actuellement 27 des 28 aires de grand passage. Il pourrait prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ce nouvel équipement en cas d'adhésion et transfert de compétence de

	l'EPCI au syndicat.	
Indicateurs de suivi – évaluation : - Identification du foncier : O/N - Conformité des règles d'urbanisme : O/N - Dépôt des formalités d'urbanisme : O/N - Validation des formalités d'urbanisme : O/N		Échéance : A préciser.

Fiche-action n°8 : Développer l'offre en terrains familiaux locatifs et habitats adaptés.

Pilotage: EPCI

Partenaires : Préfecture, DDT, Département, SMGV, Voyageurs 72, CAF, collectivités délégataires des aides à la pierre de l'État

Constats :

Depuis plusieurs années, tous les acteurs constatent une évolution du mode de vie des voyageurs sous la forme d'une aspiration de plus en plus fréquente à un ancrage territorial durable. La traduction la plus importante de ce phénomène est l'installation de nombreuses familles sur des terrains privés. Faute d'offre et de règles locales en urbanisme adaptées, beaucoup de ces installations se font en contradiction avec le droit et dans des conditions précaires (accès aux fluides, assainissement...).

D'autres facteurs comme la décohobitation de ménages stationnant sur des terrains privés ou le vieillissement de la population des voyageurs génèrent des besoins d'adaptation de l'offre d'accueil et d'habitat sur notre territoire.

Le bilan du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 a également mis en évidence le stationnement quasi-permanent de près d'une centaine de familles au sein des aires d'accueil ; cela peut conduire à la saturation de certaines aires et entraîner des stationnements sur le domaine public.

un besoin de décohobitation de ménages stationnant sur des terrains privés et un manque d'offre adaptée au vieillissement de la population.

Objectifs : Par la création d'un premier réseau de 24 terrains familiaux locatifs ou habitats adaptés, il s'agit :

- d'apporter de nouvelles réponses publiques aux besoins des ménages.
- de faciliter l'expression et la connaissance détaillée des besoins en obligeant la formalisation de demandes pour accéder à cette offre nouvelle.
- de redonner aux aires d'accueil leur fonction d'accueil temporaire,
- d'accompagner le vieillissement de la population.
- de contribuer à limiter l'aménagement irrégulier de terrains privés et les stationnements illicites de ménages qui ne trouvent pas de place au sein d'aires saturées.

Précisions sur la mise en œuvre :

Réalisation d'un premier réseau de terrains familiaux locatifs (ou d'habitat adapté) sur le département en retenant pour le calibrage de l'offre le principe de création d'un terrain familial locatif pour quatre familles recensées en situation d'ancrage sur une aire.

Il en résulte la programmation suivante :

• CC Gesnois Bilurien :	2	• CC Maine-Coeur de Sarthe :	1
• CC Perche Émeraude :	3	• CC Maine Saosnois :	2
• CU Le Mans Métropole :	8	• CC Sud Est Pays Manceau :	1
• CC Loir-Lucé-Bercé :	6	• CC Sud Sarthe :	1

Le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage précise les modalités techniques nécessaires pour créer et gérer les terrains familiaux locatifs (superficie, aménagement, équipement, gestion, modalités d'attribution, conditions d'usage, contrôle, collecte des déchets, calcul du droit d'usage, ...). Une présentation détaillée figure en annexe n°7 au schéma.

Pour la bonne définition de ces projets, les porteurs de projet pourront contacter le centre social Voyageurs 72 et le SMGV, et s'appuyer sur leur connaissance des besoins des voyageurs.

Ces équipements seront à déployer prioritairement au sein des communes de plus de 5000 habitants qui constituent les territoires d'implantation préconisés par la réglementation en raison de leur niveau d'équipement et de services. Conformément à l'article 2 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, l'EPCI compétent peut retenir un terrain d'implantation pour une aire ou un terrain situé sur le territoire d'une commune membre autre que celle figurant au schéma départemental. A cet égard, il est rappelé que les terrains familiaux locatifs en état de service, dont la réalisation est prévue au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui sont aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L.444-1 du code de l'urbanisme, sont retenus dans le décompte des logements locatifs sociaux au titre de l'inventaire des logements sociaux dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (article 97 de la loi Égalité Citoyenneté et article L.302-5-IV du Code de la construction et de l'habitation). Les articles 17 du décret n°2019-1478 et R.302-15 du code de la construction et de l'habitation détaillent les modalités de ce décompte. Le nombre d'équivalents logements est obtenu en retenant un logement pour un terrain.

De même, selon le profil des ménages (cf. fiche-action sur le diagnostic territorial), il est proposé que des projets d'habitat adapté puissent être pris en compte en lieu et place de prescriptions de terrains familiaux locatifs.

En application de la réglementation, la programmation de terrains familiaux locatifs supplémentaires ne pourra être réalisée qu'après, d'une part, avis de la commission consultative départementale des gens du voyage et, d'autre part, modification du présent schéma par une révision simplifiée. Cette disposition ne concerne pas les projets d'habitat adapté.

Enfin, selon les cas et en particulier dans les aires d'accueil connaissant une faible fréquentation et peu de demandes, ce développement pourrait, après analyse des besoins, être réalisé par transformation de places d'aires existantes en l'absence de demande d'accueil temporaire. Comme précédemment, cette transformation ne pourra être réalisée qu'après, d'une part, avis de la commission départementale consultative des gens du voyage et, d'autre part, modification du présent schéma par une révision simplifiée.

Moyens : Foncier, ingénierie, budget (APL, subventions de l'État pour l'investissement :
- pour les terrains familiaux locatifs : 70 % des montants plafonds de dépenses hors taxes par place -ces plafonds étant égaux à 15 245 € en cas de transformation d'une aire permanente en terrains familiaux et 30 000 € en cas de création.
- pour l'habitat adapté : subventions Etat de type PLAi (adapté) octroyées par les collectivités délégataires de l'État (Le Mans Métropole ou Département), exonérations de TFPB et prêts bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations).

Indicateurs de suivi – évaluation : - Nombre de terrains familiaux locatifs financés. - Nombre d'habitats adaptés financés.	Échéance : 2027 (pour le dépôt de la demande de financement – délai prorogeable de 2 ans sur justificatif)
--	--

Fiche-action n°9 : Information-conseil sur l'habitat et l'urbanisme pour les terrains privés.

Pilotage :

Centre social Voyageurs 72

Partenaires :

DDETS, DDT, collectivités et services urbanisme ou assainissement, Le Mans Métropole, Enedis, fournisseurs d'eau, SMGV, acteurs sociaux (notamment les Relais Sarthe Solidarité), Chambre interdépartementale des Notaires

Constats :

De nombreux voyageurs ont acheté des terrains privés parfois depuis de longue date afin de pouvoir y stationner librement au gré de leurs déplacements. Ces terrains sont situés sur le Mans, la zone Sud et se sont développés sur l'ensemble du département que ce soit en zone constructible ou naturelle ou agricole avec parfois des zones à risques (zones inondables, risques technologiques, pollution, bruit...).

D'autres ont le souhait d'accéder à la propriété en achetant des parcelles adaptées à leurs besoins (stationnement de résidences mobiles constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs de plus de 3 mois, bâti avec pièce de vie...).

De nombreux voyageurs méconnaissent les règles d'urbanisme relatives aux résidences mobiles constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs et les démarches parfois complexes nécessitent d'être accompagnées, de même, que les démarches relatives aux raccordements aux réseaux (électricité, eau, assainissement).

Les élus, leurs collaborateurs, et les différents acteurs de l'urbanisme sont souvent démunis pour faire face aux problématiques rencontrées concernant la prise en compte des situations d'ancrage des voyageurs sur leurs territoires. Un besoin de connaissances, de communication, de lien interface est parfois sollicité ou nécessaire tant auprès des voyageurs que des différents acteurs.

Des collectivités ont déjà engagé un travail de prise en compte de l'habitat caravane dans leur document d'urbanisme et sollicitent le soutien du Centre social, celui-ci ayant acquis une expertise dans ce domaine (action médiation habitat depuis 2004) et ayant établi des liens privilégiés avec les voyageurs.

Objectifs :

- Informer, sensibiliser les voyageurs aux règles d'urbanisme en amont d'une acquisition d'une parcelle et les accompagner dans les démarches administratives d'urbanisme et de raccordement aux réseaux, pour l'acquisition ou la régularisation des parcelles.
- Assurer un rôle d'interface entre les collectivités, les services techniques, et les Voyageurs et accompagner les collectivités dans la prise en compte de l'habitat caravane sur leur territoire.

Moyens : Convention entre le centre social Voyageurs 72 et la DDETS. Moyens techniques et logistiques du centre social.	Précisions sur la mise en œuvre : L'action sera conduite par le référent-habitat salarié du centre social Voyageurs 72, s'appuiera sur un travail en réseau avec les acteurs et services compétents, et déclinée sous la forme de permanences mensuelles auprès des voyageurs et des partenaires.
Indicateurs de suivi – évaluation : Bilan annuel de l'action dans le cadre de la convention	Échéance : A l'échéance du schéma et selon les durées de conventionnement financier entre le centre social Voyageurs 72 et la DDETS.

Fiche-action n°10 : Préparation de la mise en place d'une mission d'accompagnement des ménages vers la nouvelle offre publique d'accueil et d'habitat (terrains familiaux locatifs, habitat adapté).

Pilotage :
DDETS-CD72

Partenaires :
Porteurs de projet de TFL ou d'habitat adapté, Voyageurs 72, CAF, SMGV

Constats :

La Sarthe ne dispose en 2025 que de deux habitats adaptés construits depuis une vingtaine d'années situés sur la commune d'Arnage, et d'aucun terrain familial locatif. Le SDAHGDV de la Sarthe prévoit de faire évoluer cette situation afin de répondre à l'aspiration de plus en plus commune des ménages à un ancrage territorial durable. Ainsi, le schéma prévoit la création d'un premier socle d'offre publique en habitats adaptés et terrains familiaux locatifs, ce qui fait l'objet d'une fiche-action spécifique. Pour la plupart des ménages, le passage vers ces nouveaux équipements entraînera une évolution de leur statut d'occupation, de leurs droits, obligations et responsabilités, qui dans certains cas peut s'avérer compliquée et nécessiter une préparation et un accompagnement.

Objectifs :

Mise en place d'une prestation d'accompagnement auprès des familles et des porteurs de projet.

Moyens :

Ressources humaines des partenaires de l'action.
Prestations existantes en Sarthe.

Précisions sur la mise en œuvre :

Constitution d'un groupe de travail.
Analyse des besoins tant qualitatifs que quantitatifs.
Etat des lieux des acteurs et prestations existantes en Sarthe.
Benchmarking auprès d'autres territoires.
Construction de la réponse adaptée aux besoins correspondants en Sarthe.

Indicateurs de suivi – évaluation :

Production du groupe

Échéance :

Réflexions à conduire en 2026, sachant que le premier projet d'habitat adapté pourrait être livré en 2027.

Fiche-action n°11 : Amélioration du confort d'été des aires d'accueil.

Pilotage :
SMGV

Partenaires :
DDT, Cenovia, occupants des aires

Constats :

Année après année, le besoin d'une adaptation des aires d'accueil de la Sarthe au changement climatique se précise. Les revêtements de sols (béton, enrobé...) ou l'absence d'arbres rendent difficile l'occupation de certaines aires en période estivale et en cas de fort ensoleillement. Cette relative inadaptation technique au changement climatique pose d'autant plus de difficultés que l'occupation des aires sarthoises en période estivale a tendance à augmenter en raison de la moindre mobilité de certaines familles.

Une expérimentation portant sur l'implantation d'ombrières équipées de panneaux solaires permettant potentiellement des économies d'énergie, la récupération d'eau et la création de zones ombragées a été engagée par le SMGV sur l'aire d'accueil des gens du voyage d'Yvré-L'Évêque.

D'autres expérimentations ou adaptations sont possibles ; ainsi, par exemple, le SMGV conçoit avec les familles résidant sur l'aire de La Chartre sur Le Loir un projet de plantations destinées à créer des espaces ombragés, et adaptées en taille pour ne pas compromettre la sécurité des personnes ou des véhicules en cas de chute. Plus généralement, la plantation d'arbres et la végétalisation des aires entièrement imperméabilisées peut permettre de créer des îlots de fraîcheur et maximiser une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Objectifs : Dresser un bilan administratif, technique, financier et social de l'expérimentation portant sur l'implantation d'ombrières sur l'aire d'Yvré L'Évêque.

Apporter des améliorations au confort d'été des aires d'accueil sarthoises après étude de la reproductibilité de l'expérimentation d'Yvré-L'Évêque et des possibilités d'adaptations alternatives (renaturation des sols, végétalisation...).

Précisions sur la mise en œuvre :

La première partie de l'action relative au bilan de l'expérimentation comportera trois phases :

1. Élaboration du bilan incluant une concertation avec les familles.
2. Présentation du bilan en conseil syndical et en commission consultative départementale des gens du voyage.
3. Définition des suites données : poursuite, arrêt ou extension à d'autres aires de l'expérimentation.

La 2ème partie concernant les possibilités d'adaptation alternatives se déclinera comme suit :

1. Prospection auprès d'autres départements pour identifier d'autres expérimentations.
2. Élaboration d'un bilan de ces expérimentations.
3. Présentation du bilan en conseil syndical et en commission consultative départementale des gens du voyage.
4. Définition des suites données : poursuite, arrêt ou extension à d'autres aires de l'expérimentation.

Moyens : Fonds vert sur la renaturation.	
Indicateurs de suivi – évaluation : Bilans produits Bilans présentés Nombre de projets d'ombrières et de plantations envisagées	Échéances : - Pour le bilan de l'expérimentation des ombrières : 2028 - Pour le recueil et le bilan d'autres expérimentations : 2027

Fiche-action n°12 : Médiation en santé.

Pilotage :

Centre social Voyageurs 72

Partenaires :

SMGV, ARS, DDETS, Département (dont PMI et MDPH), FNASAT, CPAM, UC-IRSA, les Centres hospitaliers et EPSM (dont EMPP), Centre de cancérologie de la Sarthe, CSAPA Sosan, CSAPA Montjoie, HAD, LHSS Tarmac, ACT Montjoie, Promotion Santé Pays de la Loire (ex-IREPS), Mutualité Française, CRCDC Pays de la Loire, CARSAT, CICAT, SATIM diabète, Filière AVC, APPAMH, CAF, France diabète, SSIAD, Infirmiers libéraux.

Constats :

Le « Profil Santé – Gens du voyage » réalisé par la CPAM de la Sarthe, actualisé à fin novembre 2024, concernant les ménages domiciliés au centre social Voyageurs 72 fait apparaître dans le département des prévalences supérieures au reste de la population de certaines pathologies chroniques (notamment cardiovasculaires et métaboliques) pouvant être pour partie associées aux habitudes alimentaires et aux conditions de vie parfois précaires. Un moindre recours à la prévention est également constaté. Enfin on note aussi une exposition plus importante à des facteurs de risques environnementaux sur la santé en lien avec les conditions de vie et d'habitat, et avec certaines activités professionnelles.

Sans pouvoir évaluer précisément l'impact de l'ensemble de ces facteurs sur l'espérance de vie des gens du voyage dans le département, et au regard de la pyramide des âges présentée dans le « Profil Santé – Gens du voyage », on peut quand même observer que celle-ci s'est réduite d'environ une dizaine d'années, comme le précisent certaines données nationales.

Par ailleurs, la médiation en santé mise en place depuis 2019, dresse les constats suivants :

- Une représentation de la santé selon laquelle l'absence de maladie est un signe de bonne santé,
- Un recours plus fréquent aux soins non programmés, et souvent tardif,
- Une vision négative de l'institution, établissements, services et professionnels de santé,
- Un manque de compréhension mutuelle, et un besoin d'être en confiance,
- Un suivi médical complexe : mobilité, rare participation aux dispositifs de droit commun (médecine scolaire ou médecine du travail), scolarisation en pointillé, fort taux d'illettrisme, etc.,
- Une exposition à de multiples risques sanitaires et épidémiques,
- De multiples problématiques de santé en lien direct avec les conditions de vie et d'habitat,
- Un vieillissement prématuré.

Objectifs :

Les objectifs généraux de la médiation en santé : conformément au [référentiel de la Haute Autorité en Santé \(HAS\)](#)⁶ en tant que processus temporaire de « l'aller-vers » et du « faire avec », sont de renforcer, l'équité en santé en favorisant le retour vers le droit commun, le recours à la prévention et aux soins, l'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé, et la prise en compte, par les acteurs de la santé, des spécificités, potentialités et facteurs de vulnérabilité du public.

Les objectifs spécifiques de la médiation en santé : Faciliter l'accès aux soins et à la prévention, pour améliorer les indicateurs relatifs à la prévalence des pathologies chroniques, à la participation aux programmes de prévention, de dépistage et de vaccination :

- Faciliter le suivi des parcours de santé complexes.
- Faciliter l'accès à un médecin traitant,
- Faciliter l'accès à un médecin traitant, aux soins spécialisés et aux soins en santé mentale.
- Faciliter l'accès à la prévention en PMI pour les femmes enceintes et les jeunes enfants,
- Faciliter l'accès à la prévention en santé (bilans et examens de prévention en santé, etc.),
- Faciliter la vaccination contre la grippe saisonnière pour les 65 ans et plus,
- Contribuer à l'adaptation des dispositifs du droit commun aux spécificités et conditions de vie des gens du voyage,
- Faciliter l'accès aux dispositifs médico-sociaux de droit commun pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap, et aux dispositifs d'aide à domicile.

Moyens :

- Une médiatrice en santé à temps plein.
- Techniques et logistiques du Centre social Voyageurs 72.

Ressources :

- Budget : 60 000 € par an.
- Financements :
ARS Pays de la Loire : 42 130 € (sous réserve des crédits délégués aux ARS sur le Fonds d'Intervention Régional et de l'approbation de chacun des budgets annuels du FIR de l'ARS voté par le comité de surveillance).

Précisions sur la mise en œuvre :

Il est prévu de cibler 50 personnes parmi les plus fragiles. L'action est susceptible de toucher 200 personnes par l'intermédiaire d'actions « Aller vers », de permanences sur les territoires, et au centre social Voyageurs 72, et d'actions d'accompagnement sur demande ou sur orientation de professionnels.

En direction du public :

- repérer les difficultés d'accès aux droits et au système de santé, identifier les besoins, les pratiques, les représentations sur la santé.
- développer les connaissances des personnes pour renforcer leurs compétences, qu'elles puissent faire des choix favorables à la prévention et à la promotion de leur santé et éviter le renoncement aux soins.
- créer des liens entre les personnes et les structures ou administrations en s'appuyant sur les compétences identifiées des personnes.

6 Disponible en téléchargement sur le site : <https://www.has-sante.fr>

Autres financements à rechercher pour couvrir la totalité du coût de l'action. • Convention de partenariat avec la Fnasat : appui au projet sur les aspects techniques, séances de formation et d'analyse de la pratique, temps d'échanges, mise à disposition d'outils de suivi.	En direction des acteurs en santé : • repérer les acteurs, faciliter l'information, sensibiliser les acteurs médico-sociaux et de santé aux facteurs socio-culturels qui déterminent l'état et le rapport à la santé des gens du voyage. • appuyer les acteurs de santé pour favoriser la rencontre entre les administrations et les gens du voyage. • participer à la mise en réseau des acteurs de santé et à leur mobilisation. En lien avec l'environnement : • contribuer à identifier les risques sanitaires sur les aires d'accueil. • participer à la veille sanitaire en étant un relais de l'ARS. Le territoire d'intervention sera les aires d'accueil et lieux de vie des gens du voyage sur l'ensemble du territoire sarthois couvert par l'association du centre social Voyageurs 72 où se trouvent les personnes vulnérables et fragiles identifiées par la médiation en santé.
Indicateurs de suivi – évaluation : • Réunion annuelle d'un comité de suivi et de pilotage avec les principaux partenaires. • Bilans annuels • Suivi de la convention et de ses indicateurs • Indicateurs dans le cadre du Programme National pour la Médiation en Santé.	Échéance : A l'échéance du schéma départemental et selon les durées de conventionnement entre l'ARS Pays de la Loire et le centre social Voyageurs 72.

Fiche Action n°13 : Adaptation de la structure France Services du centre social Voyageurs 72 à l'évolution des besoins et demandes des usagers.

Pilotage :

Centre social Voyageurs 72

Partenaires :

Préfecture, Département, CAF, MSA, DGFIP, CPAM, ANTS, FRANCE TRAVAIL, CARSAT, La Poste, CDAD, URSSAF, SMGV, Ville du Mans

Constats :

Le centre social Voyageurs 72 joue le rôle de structure-ressources et parfaitement repérée à ce titre, en particulier par les gens du voyage : l'association accompagne ainsi près de 3 400 personnes dans le cadre de France Services pour un total de 6 975 démarches assurées en 2024.

Le public concerné cumule plusieurs indicateurs de fragilité : illettrisme et/ou analphabétisme, illettrisme, difficultés d'accès aux droits et crainte de la stigmatisation des institutions, des démarches plus longues et complexes en raison des indicateurs de fragilité et au regard des nombreux travailleurs indépendants avec des démarches auprès de certains opérateurs (ex CAF, CPAM, CARSAT, URSSAF...).

La structure France Services est aujourd'hui dotée de moyens financiers, techniques et logistiques insuffisants au vu du nombre de personnes accueillies (moyens insuffisants pour deux accueillantes à temps plein, locaux anciens et exigus, pics d'activité lors de certaines périodes de fréquentation des voyageurs et pour certaines démarches (ex. Impôts,...)).

En outre, le centre social a atteint sa limite d'intervention en termes de capacité d'accueil du public, que ce soit au niveau des moyens humains et logistiques.

Objectifs :

Il s'agit de garantir la capacité du centre social d'accompagner les voyageurs sollicitant ses services :

- en questionnant la réponse sociale apportée par le centre social aux voyageurs au travers la structure France services.
- en réduisant la fracture numérique induite par la dématérialisation dans les démarches administratives.

Moyens :

- Moyens techniques et logistiques propres du centre social Voyageurs 72.
- Moyens existants sur le territoire (en s'appuyant sur le conseiller numérique déjà en place).

Précisions sur la mise en œuvre :

- Augmentation du nombre de permanences des différents opérateurs pour répondre aux pics d'activité.
- Recherche de locaux adaptés afin de faire face au développement de la France services et du centre social (en lien avec les partenaires du schéma et du centre social) pour l'organisation de commissions de travail avec tous les partenaires.

Indicateurs de suivi – évaluation : • Bilan annuel de la France Services et évolution des ressources financières ou humaines. • Conventions avec des opérateurs pour l'organisation de permanences . • Compte-rendu des commissions de travail avec les partenaires de Voyageurs 72, décisions prises par le groupe et le conseil d'administration du centre social. • Éventuels changements d'implantation de la structure.	Échéance : • Bilan intermédiaire en 2027 • Bilan final à l'échéance du plan.
---	---

Fiche Action n°14 : Consolidation du travail des acteurs autour du vieillissement précoce.	
Pilotage : DDETS et Département	Partenaires : Voyageurs 72, SMGV, collectivités, ARS, CARSAT et acteurs du champ de l'accès aux droits, du handicap, de la perte d'autonomie, et de l'aide à domicile
Constats : Le centre social Voyageurs 72 recense 560 personnes de plus de 50 ans (catégorie seniors) parmi ses usagers. Ce nombre est en constante augmentation depuis quelques années (21 % du public en 2020 contre 25 % en 2024). Cependant, beaucoup de personnes cumulent différentes problématiques : situations de précarité (bénéficiaires des minima sociaux), phénomène de vieillissement précoce souvent observé (espérance de vie inférieure de 10 ans à la moyenne nationale). Les conditions de vie pour les plus âgés restent complexes : isolement social, besoin d'aménagement/adaptation particuliers de l'habitat caravane lié au vieillissement difficile avec peu de possibilité d'accès aux soins à domicile, absence d'existence d'offres publiques d'habitat ou logement social adapté pour ces situations, absence d'aides au logement pour les personnes vivant en habitat caravane, recours compliqué aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour les familles gens du voyage.	
Objectifs : Initier une réflexion départementale autour des nouveaux besoins exprimés par les personnes vieillissantes issues de la communauté des gens du voyage et leur famille, identifier l'ensemble des freins à lever, les adaptations des dispositifs à réaliser, et les éventuels enjeux et impacts de leur prise en compte pour tous les acteurs concernés.	
Moyens : Salle de réunion, moyens techniques et logistiques des structures pilotes	Précisions sur la mise en œuvre : - Constitution d'un groupe de travail départemental ayant comme objet « la prise en compte des personnes vieillissantes gens du voyage dans les dispositifs publics existants » composé des acteurs sociaux concernés par l'accès aux droits sociaux, le champ du handicap, la perte d'autonomie, les aides à domicile et les acteurs ressources au contact des voyageurs. - Identification de l'ensemble des freins auxquels sont confrontés les personnes vieillissantes et leurs aidants, recherche de solutions parmi les dispositifs de droit commun existants. Cette action permettra une interconnaissance et un diagnostic territorial et consolider le maillage partenarial existant autour des personnes vieillissantes.

Indicateurs de suivi – évaluation : 1/ Compte-rendu des réunions du groupe de travail. 2/ Organisation de 2 à 3 groupes de travail par an (possiblement en co-pilotage avec le Département). 2/ Élaboration d'une nouvelle fiche projet avec un nouveau pilotage et des partenaires acceptant de se mobiliser dans ce projet.	Échéance : Constitution et réunions d'un groupe de travail entre 2026 et 2028.
--	---

**Fiche-action n°14 bis : Consolidation du travail des acteurs
autour du vieillissement précoce.**

Pilotage :
DDETS et Département

Partenaires :
Voyageurs 72, SMGV, collectivités, ARS, CARSAT et acteurs du champ de l'accès aux droits, du handicap, de la perte d'autonomie, et de l'aide à domicile

Constats :

Le centre social Voyageurs 72 recense 560 personnes de plus de 50 ans (catégorie seniors) parmi ses usagers.

Ce nombre est en constante augmentation depuis quelques années (21 % du public en 2020 contre 25 % en 2024). Cependant, beaucoup de personnes cumulent différentes problématiques : situations de précarité (bénéficiaires des minima sociaux), phénomène de vieillissement précoce souvent observé (espérance de vie inférieure de 10 ans à la moyenne nationale).

Les conditions de vie pour les plus âgés restent complexes : isolement social, besoin d'aménagement/adaptation particuliers de l'habitat caravane lié au vieillissement difficile avec peu de possibilité d'accès aux soins à domicile, absence d'existence d'offres publiques d'habitat ou logement social adapté pour ces situations, absence d'aides au logement pour les personnes vivant en habitat caravane, recours compliqué aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour les familles de gens du voyage.

Objectifs :

En fonction des conclusions de l'action n°14 il s'agira de développer ou simplement de consolider une action d'accompagnement spécifique auprès des personnes âgées issues de la communauté des gens du voyage et leur famille en réponse aux besoins identifiés à l'issue des réflexions menées par les groupes de travail (cf fiche n°14).

Moyens :

Salle de réunion, moyens techniques et logistiques des structures-pilotes.

Précisions sur la mise en œuvre :

A préciser ultérieurement en fonction des conclusions de l'action n°14.

Indicateurs de suivi – évaluation :

A préciser ultérieurement en fonction des conclusions de l'action n°14.

Échéance :

- Démarrage éventuel à l'issue de l'action n°14.
- Fin au terme du présent schéma.

Fiche-action n°15 : Insertion sociale et professionnelle.

Pilotage :

Centre social Voyageurs 72

Partenaires :

Département de la Sarthe, France Travail, acteurs locaux de l'insertion notamment dans le cadre du PDIE

Constats :

Du fait de la territorialisation de l'accompagnement des usagers, le diagnostic sur « l'insertion » s'appuie sur des analyses plus qualitatives que quantitatives. À l'image de la population globale, il y a une grande diversité de situations dans l'accès à l'emploi des gens du voyage. Toutefois, au regard de l'itinérance, des ruptures dans la scolarité, la formation et l'emploi peuvent être des freins à l'insertion professionnelle. Par ailleurs, le modèle économique le plus répandu parmi les voyageurs est l'activité indépendante (plus de 47% des usagers du centre social Voyageurs 72 de plus de 18 ans sont travailleurs indépendants).

Compte tenu de la connaissance de la diversité et pluralités des familles de voyageurs par le centre social Voyageurs 72, son ancienneté et expertise, la transversalité de ses actions, le Département a réorienté son engagement sur ce volet insertion vers un conventionnement spécifique avec le centre social Voyageurs 72.

Ce conventionnement intègre la politique publique insertion depuis 2023. Et au 1^{er} janvier 2025, la convention est intégrée dans le nouveau PDIE pour la période 2025-2027. Par ailleurs, avec les orientations de la loi pour le plein emploi, les bénéficiaires du RSA ont désormais l'obligation d'être inscrits à France Travail depuis le 1^{er} janvier 2025.

Objectifs :

1. Assurer une mission de référent RSA en direction du public gens du voyage afin de contractualiser avec ces publics spécifiques, les accompagner dans leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.
2. Développer un accompagnement individualisé auprès des nouveaux entrants qui sollicitent le Centre social pour devenir travailleurs non-salariés et auprès des travailleurs non-salariés en difficulté dans la gestion administrative et financière de leur entreprise.
3. Développer l'autonomie socio-administrative des personnes et des familles sous la forme d'ateliers « vie sociale ».

Précisions sur la mise en œuvre :

1. Action de référencement RSA en direction du public gens du voyage rencontrant des problématiques sociales : élaboration de CER adaptés au public, avec l'objectif de permettre l'orientation vers les dispositifs existants de nature à trouver des solutions pour améliorer leur autonomie.
2. Accompagnement des travailleurs non-salariés dans le cadre de leurs activités : mise en œuvre d'un accompagnement individualisé du public constitué par les travailleurs non-salariés en démarche d'inscription ou en difficulté dans la gestion administrative de leur entreprise.
3. Ateliers collectifs ou individuels : ateliers réguliers « apprentissage de la lecture/écriture », ateliers ponctuels répondant à des freins spécifiques du public pour lesquels, ceux-ci ne peuvent être orientés vers les actions du PDIE : ateliers « CV », ateliers « actualisation France Travail », ateliers « code de la route »...

Moyens :

- Convention d'objectifs et de moyens entre le département de la Sarthe et le centre social Voyageurs 72.
- Équipements techniques et logistiques du centre social Voyageurs 72.
- Locaux loués à Montval-sur-Loir et ponctuellement sur les territoires.

Indicateurs de suivi – évaluation :

Indicateurs inscrits dans la convention :

- nombre de places pour l'action de référencement RSA.
- nombre de personnes suivies pour l'action. d'accompagnements individualisés.
- bilans annuels.
- réunions avec le Département.

Échéance :

A l'échéance du plan et selon les durées de conventionnement entre le Département et le centre social Voyageurs 72 .

Fiche-action n°16 : Scolarisation des élèves de 3 ans à 6 ans.	
Pilotage : DSDEN	Partenaires : SMGV, Département, centre social Voyageurs 72
Constats : Les enfants entre 3 et 6 ans ne sont pas systématiquement scolarisés par les familles itinérantes et de voyageurs, ce qui pénalise la socialisation et l'apprentissage du langage et fragilise l'entrée au cours préparatoire. Les écoles maternelles ne font pas remonter systématiquement la présence d'élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.	
Objectifs : Améliorer le taux de scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans.	
Moyens : Moyens de droit commun des services de l'Éducation nationale et des partenaires.	Précisions sur la mise en œuvre : - Avoir une base de données plus précise sur l'effectif des élèves inscrits en école maternelle, recensement effectué par le CDSNAV permettant de cibler les lieux d'intervention en priorité. - Mettre en œuvre le croisement d'informations des différents acteurs afin de repérer les élèves de 3 à 6 ans non scolarisés (municipalité, centre social,...). - Sensibiliser les familles à l'instruction obligatoire dès 3 ans grâce aux enseignants itinérants intervenant déjà auprès des fratries, aux directeurs et directrices d'école, aux intervenants des associations. - Organiser des rencontres sur site en cas d'arrivée de nouvelles familles avec des enfants de cette tranche d'âge. - Organiser régulièrement des réunions du groupe scolarisation pour les enfants du voyage pour réfléchir entre partenaires sur l'avancée des objectifs (bi-annuelles à minima).
Indicateurs de suivi – évaluation : Nombre d'enfants scolarisés en cycle 1	Échéance : Chaque année consolider la base de données éducation nationale pour fin octobre afin de croiser ensuite les informations avec les partenaires. Les actions de sensibilisation se font au fil de l'année, dès lorsqu'une famille arrive.

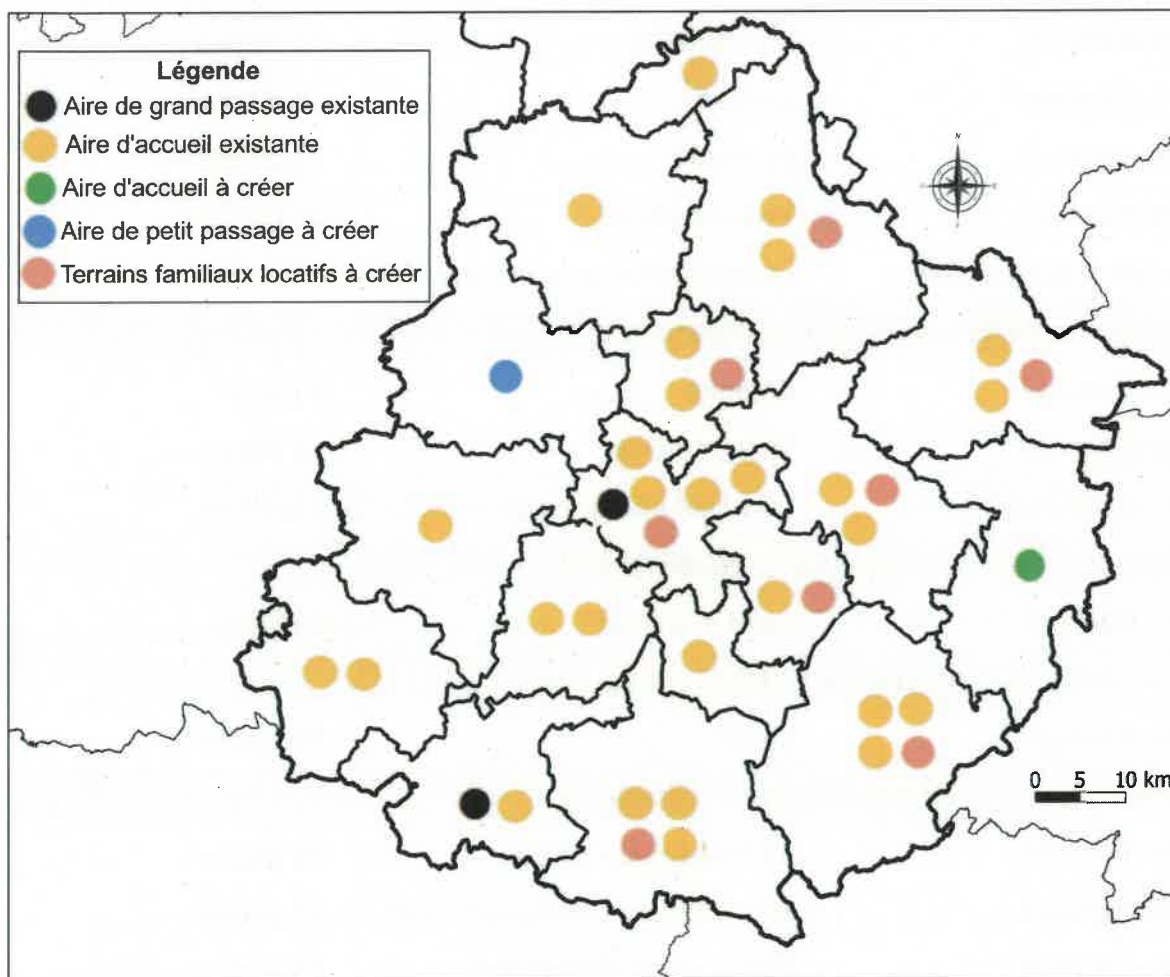
Fiche-action n°17 : Sécuriser la continuité scolaire école-collège.	
Pilotage : DSDEN	Partenaires : SMGV, Département, CNED, centre social Voyageurs 72
Constats : Demandes trop fréquentes d'autorisation d'IEF dès que les enfants de familles itinérantes et de voyageurs atteignent l'âge du collège.	
Objectifs : Améliorer la scolarisation et la continuité des apprentissages au collège.	
Moyens : Moyens de droit commun des services de l'Éducation nationale et des partenaires	Précisions sur la mise en œuvre : - Sécuriser la continuité scolaire en travaillant le lien école-collège sur des secteurs de référence : faire découvrir le collège aux élèves de cycle 3 avec l'enseignant spécialisé intervenant auprès des EFIV, les faire participer à certains cours en classe de 6^e plusieurs fois dans l'année scolaire. - Veiller à ce que tout élève sortant de la classe de CM2 soit affecté via AFFELNET dans son collège de secteur. – remontée systématique de l'établissement scolaire à la DSDEN lors d'arrivées afin d'actualiser les bases de données. - Signalement systématique par le collège en cas d'absence de l'élève à la rentrée à la DSDEN et au CASNAV. - Sensibiliser tout au long de l'année les parents à l'enjeu scolaire en levant les craintes éventuelles d'une scolarisation au collège par le dialogue, la visite en établissement et la rencontre du personnel du collège. - Identifier une personne référente sur le collège dès le 1^{er} trimestre pour permettre une aide à la scolarisation et pour faciliter la communication avec les familles. - Cibler des établissements de référence qui pourraient bénéficier d'heures supplémentaires pour la prise en charge de leurs élèves après un constat des besoins en septembre/octobre. La liste des établissements pourra évoluer en fonction d'arrivées et de départs de familles tout au long de l'année. - Accompagner les équipes pédagogiques : - en ciblant des actions de formation au profit des établissements d'un même réseau lors d'une Formation d'Initiative Locale proposée par le CASNAV ; - en proposant à l'établissement la formation Magistère en ligne sur la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (mise en ligne en septembre 2025) ;

	- en facilitant l'intervention de tous les partenaires, notamment le centre social Voyageurs 72 pour toute action de formation en direction des écoles et collège. - Accompagner la famille en cas de refus d'IEF : présenter le collège de secteur, organiser une visite de l'établissement avec le principal. Ce travail conjoint éducation nationale-centre social sera à mener en étroite collaboration avec les services de la Division de la Vie des Élèves (DIVEL) de la DSDEN. - Organiser régulièrement des réunions du groupe scolarisation pour les enfants du voyage pour réfléchir entre partenaires sur l'avancée des objectifs (bi-annuelles a minima).
Indicateurs de suivi – évaluation : Nombre de familles de gens du voyage inscrits dans les collèges/ évolution du nombre de demandes d'IEF.	Échéance : Année scolaire

Fiche-action n°18 : Réduire l'absentéisme en fin d'année scolaire et à la rentrée des classes.		
Pilotage : DSDEN		Partenaires : SMGV, Département, centre social Voyageurs 72
Constats : Les enfants de certaines familles itinérantes et de voyageurs quittent les écoles dès le début de la période 5, et/ou ne sont pas présents dès la rentrée des classes en septembre.		
Objectifs : Réduire l'absentéisme en période dite « 5 », c'est-à-dire après les congés de printemps, et en septembre.		
Moyens : Moyens de droit commun des services de l'Éducation nationale et des partenaires.		Précisions sur la mise en œuvre : - Aider à la compréhension du système scolaire auprès des parents (explicitation du fonctionnement par les membres de la communauté éducative et par le centre social). - Rendre compte de manière explicite les réussites et progrès aux familles des élèves en fin de période 4 par l'enseignant de la classe et/ou l'enseignant spécialisé intervenant auprès des EFIV. - Être vigilant sur les défauts d'assiduité : rappel du cadre réglementaire, signalement d'absentéisme plus systématique par les écoles. - Assurer la continuité scolaire en demandant aux familles de donner l'adresse du nouvel établissement de l'élève afin de transmettre son dossier et de veiller à une re-scolarisation rapide. - Organiser des rencontres sur site en cas d'arrivée de nouvelles familles en avril, mai et juin avec des enfants en âge d'être scolarisés. - Signaler systématiquement l'absence de l'élève à la rentrée à la DSDEN et au CASNAV. - Assurer le suivi du parcours scolaire en lien avec le déploiement de « l'INE pour tous ». - Organiser régulièrement des réunions du groupe scolarisation pour les enfants du voyage pour réfléchir entre partenaires sur l'avancée des objectifs (bi-annuelles a minima).
Indicateurs de suivi – évaluation : Assiduité en septembre, mai et juin, délais de re scolarisation		Échéance : Année scolaire

E) Les prescriptions et recommandations par secteur géographique

La carte ci-dessous présente l'objectif de maillage territorial par EPCI en structures d'accueil et d'habitat à l'issue du présent schéma :



L'inscription de ces équipements dans le schéma a une valeur prescriptive à l'exception pour le projet d'aire de petit passage au sein de la communauté de communes de la champagne conlinoise et du pays de Sillé qui a valeur de recommandation :

I. Recommandations

Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Aire de petit passage

Localisation à préciser par l'EPCI

II. Prescriptions

Communauté urbaine d'Alençon

Aire d'accueil	Arçonnay	8 places
----------------	----------	----------

Communauté urbaine Le Mans Métropole

Aire de grand passage	Le Mans	
Aire d'accueil	Champagné	12 places
Aire d'accueil	Le Mans	50 places
Aire d'accueil	Mulsanne	30 places
Aire d'accueil	Yvré-L'Évêque	30 places
Terrain familial locatif	Localisation à préciser par l'EPCI	8 terrains

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Aire d'accueil	Bouloire	8 places
Aire d'accueil	Thorigné/Dué	12 places
Terrain familial locatif	Localisation à préciser par l'EPCI	2 terrains

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Aire d'accueil	Saint Marceau	8 places
----------------	---------------	----------

Communauté de communes LBN Communauté

Aire d'accueil	Loué	15 places
----------------	------	-----------

Communauté de communes Loir Lucé Bercé

Aire d'accueil	La Chartre sur Le Loir	16 places
Aire d'accueil	Montval/Loir (Château du Loir)	32 places
Aire d'accueil	Montval/Loir (Montabon)	10 places
Terrain familial locatif	Localisation à préciser par l'EPCI	6 terrains

Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe

Aire d'accueil	Neuville/Sarthe	10 places
Aire d'accueil	Saint Jean d'Assé	10 places
Terrain familial locatif	Localisation à préciser par l'EPCI	1 terrain

Communauté de communes du Maine Saosnois

Aire d'accueil	Bonnétable	15 places
Aire d'accueil	Mamers	20 places

Terrain familial locatif Localisation à préciser par l'EPCI 2 terrains

Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois

Aire d'accueil Ecommoy 10 places

Communauté de communes du Pays Fléchois

Aire de grand passage La Flèche

Aire d'accueil La Flèche 30 places

Communauté de communes du Pays Sabolien

Aire d'accueil Parcé/Sarthe 10 places

Aire d'accueil Sablé/Sarthe 30 places

Communauté de communes du Perche Émeraude

Aire d'accueil Beillé

Aire d'accueil La Ferté Bernard

Terrain familial locatif Localisation à préciser par l'EPCI 3 terrains

Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau

Aire d'accueil Changé 10 places

Terrain familial locatif Localisation à préciser par l'EPCI 1 terrain

Communauté de communes du Sud Sarthe

Aire d'accueil Aubigné-Racan (Le Bourg) 10 places

Aire d'accueil Le Lude 24 places

Aire d'accueil Vaas (Aubigné-Racan) 10 places

Terrain familial locatif Localisation à préciser par l'EPCI 1 terrain

Communauté de communes du Val de Sarthe

Aire d'accueil Cérans-Foulletourte 20 places

Aire d'accueil Roëzé/Sarthe 26 places

Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Aire d'accueil Localisation à préciser par l'EPCI 20 places

F) Annexes

Annexe n°1 Bilan des grands passages

Aire d'accueil de Le Mans (La grande Sapinière)

6 Hectares

Tarif : 22 € par semaine par caravane à double essieux. Cauton 500 € par groupe

3 points de desserte en eau, 1 point de raccordement électrique dans un local technique.

Mise à disposition d'une benne pour les déchets plus un point de collecte pour les eaux usées.

Aire d'accueil de La Fleche (La Pépinière)

4 Hectares

Tarif : 22 € par semaine, par caravane double essieux. Cauton 500 € par groupe

4 points de desserte en eau, 1 point de raccordement électrique (armoire sécurisée avec alarme).

Mise à disposition de conteneurs pour la collecte des OM, plus un point de collecte pour les eaux usées.

Mise à disposition de deux toilettes.

Organisation

Le SMGV72 collecte les demandes qui peuvent provenir de diverses sources (EPCI, État, SMGV, AGP, ...). La programmation finale est envoyée à AGP qui ne répond pas à cet envoi.

Une prévisite de l'aire de grand passage est organisée avec le directeur du SMGV, un gestionnaire du SMGV et deux pasteurs 3 jours avant l'arrivée sur le site afin d'organiser l'accueil du groupe.

Le paiement des redevances a lieu le jeudi suivant de l'arrivée du groupe.

Remarques

Le rassemblement de Gien n'occasionne pas de bénéfice pour l'organisation des passages en Sarthe. Plus généralement, la planification des grands passages en amont ne procure aucun bénéfice, car, malgré cette organisation, les groupes changent de circuit selon l'actualité et des groupes préfèrent se mettre en stationnement illicite, notamment sur les terrains de privé de l'ACO.

Répartition des grands passages depuis 2019 :

2019			
	demandes AGP	validation SMGV	missions accueillies
Le Mans	15	8	5
la Fleche			

2020			
	demandes AGP	validation SMGV	missions accueillies
Le Mans	13	5	2
la Fleche	8	6	4

2021			
	demandes AGP	validation SMGV	missions accueillies
Le Mans	8	7	3
la Fleche	6	6	3

2022			
	demandes AGP	validation SMGV	missions accueillies
Le Mans	5	4	1
la Fleche	4	4	4

2023			
	demandes AGP	validation SMGV	missions accueillies
Le Mans	23	10	3
la Fleche	12	8	5

2024			
	demandes AGP	validation SMGV	missions accueillies
Le Mans	12	9	3
la Fleche	13	11	3

Annexe n°2

Evolution de la fréquentation des aires d'accueil de 2015 à 2024

Aire / Année	Capacité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2015-2024	Tendance
Arçonnay	8	85%	88%	77%	68%	56%	48%	30%	57%	49%	49%	61%	-
Aubigné Racan – Barbiers	10	63%	45%	45%	63%	76%	89%	90%	93%	100%	99%	76%	+
Aubigné Racan – Boisselées	10	23%	16%	37%	50%	77%	70%	46%	90%	33%	32%	47%	v
Beillé	12	24%	36%	40%	25%	41%	47%	85%	85%	89%	94%	57%	+
Bonnéttable	15	7%	17%	74%	61%	50%	47%	60%	75%	34%	57%	48%	v
Bouloire	8	29%	29%	24%	16%	5%	1%	16%	7%	28%	18%	17%	=
Cérans Foulletourte	20	52%	40%	22%	15%	22%	18%	22%	10%	19%	16%	24%	=
Champagné	12	80%	88%	100%	93%	91%	67%	57%	92%	80%	51%	80%	=
Changé	10	95%	100%	92%	85%	88%	92%	84%	93%	96%	100%	93%	=
Montval sur Loir – Château du Loir	32	37%	73%	75%	78%	98%	98%	72%	95%	98%	98%	82%	+
Ecommoy	10	74%	66%	51%	68%	36%	49%	44%	47%	47%	38%	52%	-
La Chartre sur le Loir	16	42%	42%	66%	75%	53%	83%	53%	56%	84%	88%	64%	v
La Flèche	30	15%	15%	23%	21%	0%	29%	39%	37%	17%	23%	22%	+
Le Lude	24	4%	4%	33%	24%	35%	33%	31%	34%	27%	30%	25%	+
Le Mans	50	85%	75%	74%	70%	76%	70%	46%	36%	20%	52%	60%	-
La Ferté Bernard	14	47%	52%	47%	25%	94%	87%	84%	97%	99%	95%	73%	+
Loué	15	3%	8%	6%	11%	5%	5%	1%	12%	6%	6%	6%	=
Mamers	20	80%	95%	90%	93%	62%	80%	67%	56%	88%	20%	73%	=
Montval sur Loir – Montabon	10	14%	37%	60%	54%	76%	56%	95%	83%	81%	90%	65%	+
Mulsanne	30	68%	58%	33%	24%	33%	27%	31%	33%	33%	37%	38%	-
Neuville sur Sarthe	10	61%	36%	61%	94%	99%	90%	85%	56%	42%	94%	72%	-
Parcé sur Sarthe	10	53%	17%	23%	14%	33%	68%	76%	43%	74%	40%	44%	+
Roëzé sur Sarthe	26	32%	22%	8%	11%	9%	26%	19%	15%	14%	21%	18%	=
Sablé sur Sarthe	30	42%	44%	38%	15%	38%	38%	34%	34%	29%	53%	37%	=
St Jean d'Assé	10	66%	61%	47%	37%	70%	88%	70%	74%	61%	64%	64%	=
St Marceau	8	40%	58%	7%	29%	64%	70%	78%	50%	56%	84%	54%	+
Thorigné sur Dué	12	56%	45%	58%	69%	61%	68%	24%	71%	47%	59%	56%	=
Yvré L'Évêque	30	76%	68%	71%	72%	51%	30%	52%	62%	64%	72%	62%	=
Total ou moyenne départementale	492	49,2%	49,3%	49,8%	48,4%	54,6%	53,3%	49,0%	51,9%	48,0%	53,1%	50,4%	=

Légende :

= : Stabilité
- : Baisse

v : Forte variabilité
+ : Hausse

Annexe n°3

Situations d'ancrage sur les aires d'accueil

Aire	Nombre de familles ancrées (stationnement supérieur à 6 mois sur l'année) sur l'aire d'accueil
Argonnay	1
Aubigné Racan – Barbiers	4
Aubigné Racan – Boisselées	0
Beillé	6
Bonnétable	7
Bouloire	
Cérans Fouletourte	
Champagné	3
Changé	3
Montval sur Loir – Château du Loir	12
Ecommoy	
La Chartre sur le Loir	6
La Flèche	
Le Lude	
Le Mans	13
La Ferté Bernard	6
Loué	
Mamers	
Montval sur Loir – Montabon	4
Mulsanne	4
Neuville sur Sarthe	5
Parcé sur Sarthe	
Roëzé sur Sarthe	2
Sablé sur Sarthe	1
St Jean d'Assé	
St Marceau	2
Thorigné sur Dué	6
Yvré L'Évêque	12
Total	97

EPCI	Nombre de familles ancrées (stationnement supérieur à 6 mois sur l'année) sur l'aire d'accueil
CUA	1
Gesnois Bilurien	6
Haute Sarthe Alpes Mancelles	2
Huisne Sarthoise	12
LBN Communauté	
LMM	32
Loir-Lucé-Bercé	22
Maine Coeur de Sarthe	5
Maine Saosnois	7
Orée de Bercé Belinois	
Pays Fléchois	
Pays Sabolien	1
Sud Est Pays Manceau	3
Sud Sarthe	4
Val de Sarthe	2
Total	97

Source : SMGV

Annexe n°4

Préconisations pour la création d'une aire d'accueil de petit passage pour accueillir un petit groupe familial, pour événement familial ou hospitalisation d'un proche

Lieu : à l'ouest du Mans afin de faciliter l'accès à l'hôpital

Superficie : 1 hectare

Gestion : gestion par le SMGV ; mise en place d'une convention d'occupation provisoire de l'aire entre le SMGV et la famille.

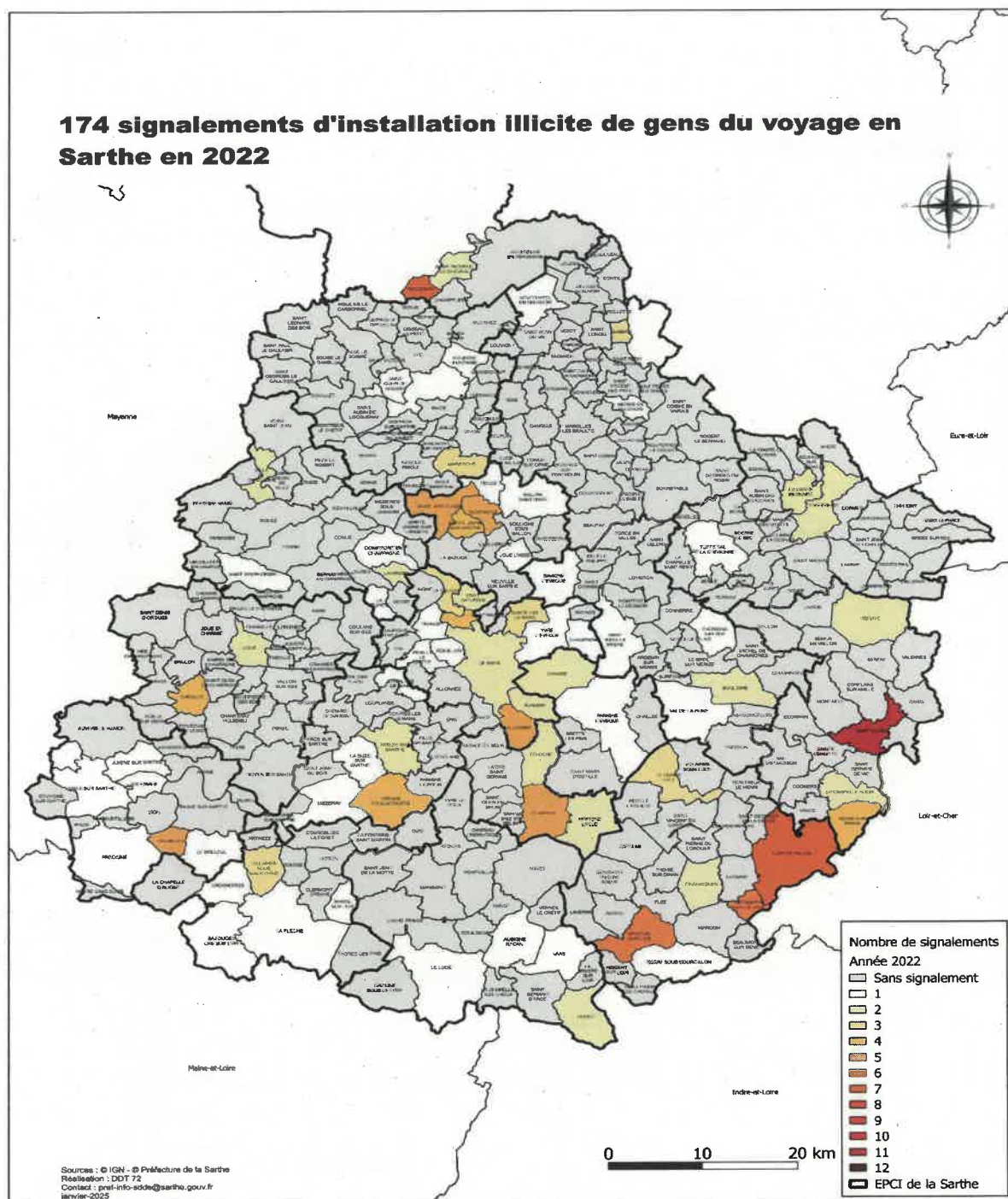
Redevance : Un seul membre de la famille sera désigné dans la convention pour recouvrer l'ensemble des sommes dues par les personnes présentes sur l'aire.

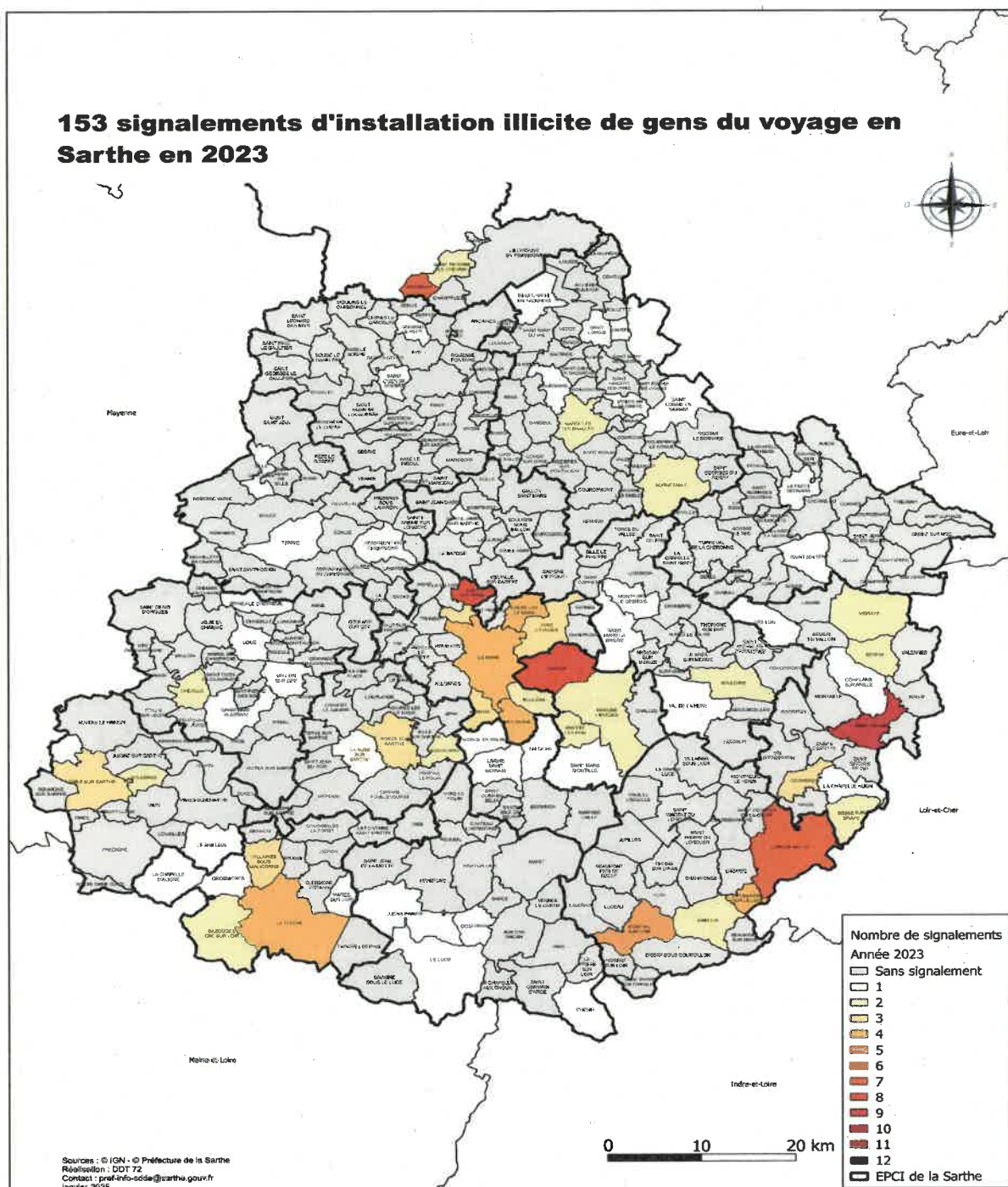
Équipements :

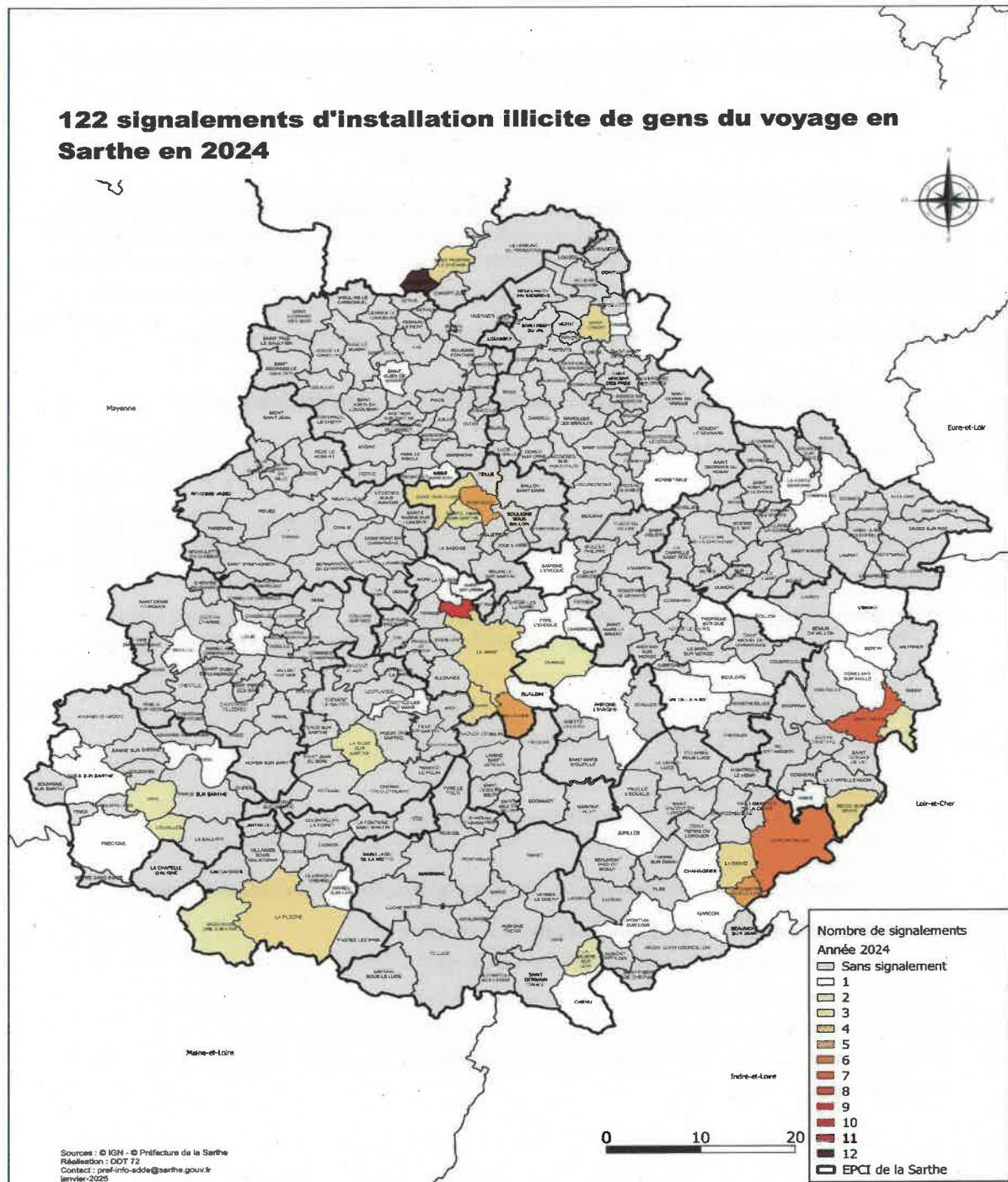
- Mise en place d'une armoire électrique sécurisée.
- 2 Raccordements répartis sur l'aire avec chacun un raccord express.
- Création de deux sanitaires avec raccordement à une fosse septique.
- Sécurisation de l'entrée de l'aire par la création d'une barrière anti intrusion.
- Mise en place d'un éclairage public à l'entrée de l'aire.

Annexe n°5

174 signalements d'installation illicite de gens du voyage en Sarthe en 2022







Annexe n°6 – Exemple de questionnaire à adresser au ménage en vue de réaliser un diagnostic des situations d’ancrage sur un territoire

Commune :

Concertation sur l’habitat permanent en résidences mobiles, démontables, et autres constructions légères

Questionnaire à destination des personnes souhaitant faire part de leur situation
(un questionnaire par ménage)

Avertissement : Vos réponses à cette enquête sont volontaires et **ENTIÈREMENT CONFIDENTIELLES**. Conformément au RGPD, vos réponses seront traitées de façon anonyme par les services utilisateurs en charge de l’analyse des données à des fins diagnostics. Vos données personnelles pourront être utilisées uniquement en vue de vous apporter une réponse individuelle et personnalisée.

☐ J’accepte de répondre à ce questionnaire et j’ai été informé(e) des finalités de cette enquête.

Vous habitez actuellement dans une résidence mobile, démontable ou légère

1.1 - De quel type d’habitation s’agit-il ?

Résidence mobile	Caravane		Tiny house		Roulotte		Camping-car		Autre, précisez :	
	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	Surface
Construction légère	Mobil-home		Chalet		Abri de jardin		Modulaire, Algeco		Autre, précisez :	
	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	surface
Résidence démontable	Tipis		Yourte		Autre, précisez :					
	Nombre	surface	Nombre	surface	Nombre	surface				

1.2 - Où est installée votre habitation ?

☐ sur un équipement d’accueil ou de loisirs (aire d’accueil, camping)

De quel équipement s’agit-il ? (préciser le lieu) :

☐ en errance (installation illicite)

☐ hors équipement d’accueil ou de loisirs (terrain privé ou terrain appartenant à une collectivité publique)

- Si vous habitez en dehors d’un équipement d’accueil et de loisirs

2.1 - Où se situe le terrain sur le territoire de Le Mans Métropole ?

Adresse du terrain

Références cadastrales

Surface du terrainm² Surface réellement utiliséem²

Zonage du PLUc

2.2 - Quel est votre statut d'occupation ?

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Hébergé ☐ Sans titre ☐ Conventionné

☐ Autre, précisez :

2.2.1 - Si vous êtes propriétaire, à quelle date avez-vous acquis ce terrain ?

2.2.2 - Combien de temps par an résidez-vous sur ce terrain ?

☐ moins de 3 mois ☐ Entre 3 et 8 mois ☐ + de 8 mois

2.2.3 - Depuis quand ?

- Préciser la description de votre terrain

3.1 - Le terrain est-il bâti ? ☐ oui ☐ non

		Description							
Nature des constructions	Nombre de construction	Nombre de pièces	Usage (préciser le nombre)				Surface au sol (en m²)	Longueur (en m)	Largeur (en m)
				Cuisine	Sanitaire	Chambre			
Habitation individuelle									
Pièce(s) de vie									
Abri de jardin									
Hangar									
Sanitaire									
Autre, précisez :									

3.2 - Le terrain est-il raccordé aux réseaux ?

☐ Réseau collectif d'eau potable ☐ Alimentation par un Puits ☐ Autre

☐ Électricité (branchement définitif) ☐ Électricité (branchement provisoire) ☐ Autre

☐ Réseau collectif des eaux usées ☐ Assainissement autonome, type d'ANC :

☐ Réseau de Télécommunication (téléphone / internet)

☐ Collecte des ordures ménagères et tri sélectif

Commentaire :

3.3 - Comment est aménagé ce terrain aujourd'hui ? (vous pouvez éventuellement joindre un croquis)

Nature	% ou surface en m² (à préciser)		
Espace circulé	Goudronné	Gravillonné	Non artificialisé
Espace de stationnement (voiture)	Goudronné	Gravillonné	Non artificialisé
Espace bâti			
Terrasse			
Espace vert	Naturel	Aménagé (pelouse, jardin)	Arbres (nombre)

☐ Autre aménagement - précisez :

3.4 - Une activité professionnelle est-elle exercée sur ce terrain ? ☐ oui ☐ non

Si oui, laquelle

4. Avez-vous un autre terrain que vous souhaiteriez occuper ? ☐ oui ☐ non

Si oui,

Adresse du terrain

N° de parcelle Surface du terrain Surface réellement utilisée/ nécessaire.....

Zonage du PLUc

4.1 Ce terrain est-il aménagé ? ☐ oui ☐ non (si oui, précisez selon détails du tableau 3.2 ci-dessus)

- Parlons de vous, quelle est votre situation ?

5.1 – Occupez-vous ce type d'habitat depuis votre naissance ? ☐ oui ☐ non

5.2 – Si non, est-ce un choix volontaire ou contraint ? ☐ oui ☐ non

Expliquez :

☐ Cela répond à vos convictions de nature écologique

☐ Cela répond à votre condition sociale et/ou économique

☐ Autres, précisez

6 – Quelle est la composition de votre ménage ?

Type de ménage	Nombre d'adultes			Nombre d'enfants	
	< 30 ans	Entre 30 et 50 ans	> 50 ans	< 16 ans	> ou = 16 ans
En couple					
Seul(e)					
Total					

6.1 – Y'a-t-il d'autres ménages qui vivent sur votre terrain ? ☐ oui ☐ non

6.2 – Si oui, combien ?

Savez-vous si ces ménages ont complété un questionnaire ? ☐ oui ☐ non ☐ ne sait pas

7.1 – Souhaiteriez-vous habiter sur un autre terrain ? ☐ oui ☐ non

Si oui, sur terrain privé ☐ En location ☐ A acheter

Sur terrain public ☐ TFL (terrain locatif familial)

7.2 – Souhaiteriez-vous avoir un autre type d'habitat ? ☐ oui ☐ non

Si oui, que souhaitez-vous ?

☐ Habiter dans un logement social adapté avec un espace dédié au stationnement d'une résidence mobile

☐ Habiter dans un logement social « classique »

☐ En maison individuelle ☐ En appartement ☐ N'importe

Localisation souhaitée :

7.3 – Êtes-vous imposable ? ☐ oui ☐ non

7.4 – Quel est le revenu annuel de votre ménage ?

☐ entre 12 000 € et 30 000 € ☐ entre 30 000 € et 82 000 € ☐ >82 000 €

8 - Avez-vous des souhaits ou des besoins par rapport à votre mode d'habiter ou votre terrain ?

.....
.....
.....
.....
.....

Renseignements complémentaires facultatifs

Nom.....

Prénom.....

Adresse postale (afin de recevoir une réponse) :

Rue/Lieu dit

Commune

Adresse e-mail

Téléphone :/...../...../...../.....

Vous souhaitez

☐ recevoir des informations sur l'avancement de l'enquête

☐ être recontacté si besoin par les services de Le Mans Métropole pour disposer d'informations complémentaires sur vos souhaits éventuels

Date

Qu'est-ce qu'un terrain familial locatif ?

Le terrain familial locatif permet de répondre à une demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable et privatif, sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année. Il n'existe pas d'échelle idéale pour une opération de réalisation de terrains familiaux ; cependant il est recommandé que les projets restent à taille humaine pour éviter les problèmes de gestion, ne pas produire des « ghettos » ou un « effet parking ».

Les terrains familiaux locatifs inscrits dans les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage possèdent un caractère prescriptif au même titre que les aires permanentes d'accueil et les aires de grand passage.

Les terrains familiaux locatifs en état de service, dont la réalisation est prévue au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui sont aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme, peuvent être retenus dans le décompte des logements locatifs sociaux (article 97 de la loi Égalité Citoyenneté et article L.302-5-IV du Code de la construction et de l'habitation) prévu par la loi dite « SRU ». Les articles 17 du décret n° 2019-1478 et R. 302-15 du code de la construction et de l'habitation détaillent les modalités de ce décompte. Le nombre d'équivalents logements est obtenu en retenant un logement pour un terrain.

Qui ?

La compétence « habitat des gens du voyage » appartient aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Cette compétence obligatoire s'applique à l'ensemble des EPCI depuis le 29 janvier 2017, y compris les EPCI composés exclusivement de communes de moins de 5 000 habitants.

Selon l'article 2 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, l'EPCI ou les communes compétentes remplissent leurs obligations en :

- créant et en aménageant des terrains familiaux locatifs dont le schéma départemental a prévu la réalisation sur son territoire,
- contribuant au financement de l'entretien et de la gestion de terrains situés hors de leur territoire. Pour cela, ils peuvent conclure une convention avec un ou plusieurs autres EPCI, ou avec d'autres communes pour les communes non membres d'un EPCI.

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « ELAN » (article 88) permet à des organismes d'habitations à loyer modéré, à titre subsidiaire, de créer, aménager, entretenir et gérer des terrains familiaux locatifs, dès lors que les besoins ont été identifiés dans le schéma départemental et que l'avis de la commune ou de l'EPCI compétent a été recueilli. Dans le cas où l'EPCI (ou la commune) est propriétaire du terrain familial locatif, il (ou elle) peut déléguer la gestion du terrain à un bailleur social.

Quoi ?

La surface moyenne d'un terrain locatif familial est en général de l'ordre 200 pour deux places⁷ à 400 m² pour quatre places. Le terrain est clôturé et dispose (article 13 du décret n° 2019-1478) :

- au minimum de deux places et d'un espace réservé au stationnement contigu à chaque place et sa capacité est d'au moins deux véhicules ;
- de points d'eau et prises électriques extérieures dont le débit et la puissance sont suffisants pour des résidences mobiles ;
- de compteurs individuels pour l'eau et l'électricité ;
- d'un bloc sanitaire pour une à six résidences mobiles qui intègre au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance. Leur accès doit être possible depuis l'extérieur et depuis la pièce destinée au séjour ;
- d'une pièce destinée au séjour accessible aux personnes en situation de handicap. Elle comporte un espace de cuisine aménagé de manière à recevoir un appareil de cuisson et comprenant un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide, ainsi qu'un éclairage naturel suffisant et un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre.

L'article 14 du décret n° 2019-1478 prévoit qu'à l'issue des travaux et avant la mise en location, le terrain familial locatif doit faire l'objet d'un contrôle afin de vérifier qu'il est conforme aux prescriptions prévues aux articles 2 et 13 du décret.

Quand ?

L'article 2 (I et III) de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 précise que les communes figurant au schéma départemental et les EPCI compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des terrains familiaux locatifs sont tenus, dans un délai de deux ans suivant la publication de ce schéma, de participer à sa mise en œuvre. Ce délai est prorogé de deux ans, à compter de sa date d'expiration, lorsque la commune ou l'EPCI a manifesté, dans ce délai, la volonté de se conformer à ses obligations.

⁷ La place de résidence mobile dispose d'une superficie minimum de 75 m², hors espaces collectifs, hors bâti, hors espace réservé au stationnement des véhicules et circulations internes du terrain (article 2 du décret n° 2019-1478).

Concernant le calendrier du projet, il est à noter que la notification de l'attribution d'une subvention de l'État à l'EPCI ne se fait que si le projet est déjà bien avancé : choix du terrain arrêté avec le nombre de TFL à créer et le diagnostic social des familles effectué.

L'article 3 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 détaille la procédure en cas de non-respect des délais, par le représentant de l'État dans le département :

- mise en demeure de l'EPCI de prendre les mesures nécessaires selon un calendrier déterminé, en évaluant le montant des dépenses afférentes,
- si les mesures nécessaires n'ont pas été prises, le préfet peut ordonner à l'EPCI de consigner entre les mains d'un comptable public les sommes correspondant au montant de ces dépenses. Ces sommes sont restituées au fur et à mesure de l'exécution de ces mesures.
- si, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la consignation des fonds l'EPCI n'a pas pris toutes les mesures nécessaires, le préfet peut mettre à nouveau en demeure l'EPCI de prendre ces mesures, selon un calendrier déterminé. Si l'EPCI n'a pas obtempéré dans les délais prévus par le calendrier, l'Etat peut acquérir les terrains nécessaires, réaliser les travaux d'aménagement et gérer les aires ou les terrains aménagés au nom et pour le compte de l'EPCI. Le préfet peut faire procéder d'office, en lieu et place et aux frais de l'EPCI, à l'exécution des mesures nécessaires. Les sommes consignées peuvent être utilisées pour régler les dépenses ainsi engagées.

Le préfet peut se substituer à l'ensemble des organes de l'EPCI pour faire procéder d'office à l'exécution des mesures nécessaires. Il peut procéder à la passation de marchés publics, selon les règles de procédures applicables à l'Etat. À compter de l'achèvement des travaux d'aménagement, la commune ou l'EPCI devient de plein droit propriétaire des aires ou terrains aménagés.

Où ?

Le schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation où doivent être réalisés des terrains familiaux locatifs aménagés (Article 1-II de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000). L'EPCI a la possibilité de décider de réaliser l'aire sur le territoire d'une de ses communes membres même si celle-ci compte moins de 5000 habitants.

Quel que soit le type de terrain, au regard du document d'urbanisme, l'aménagement d'espaces destinés à l'installation de résidences mobiles est conditionné par :

- les règles locales prises par arrêté du maire,
- l'application des règles de salubrité et de sécurité publiques
- les aménagements assurant la desserte du terrain par des équipements publics (eau, électricité et assainissement),

- les règles d'urbanisme applicables sur la commune (règlement de zones dans les PLUi, PLU...),
- le respect des servitudes liées aux caractéristiques du secteur : zones inondables, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, protection des monuments historiques, espaces bois classés, sites inscrits ou classés...

Les terrains doivent être situés dans des secteurs constructibles et en zone urbanisée ou à proximité de préférence. Cette localisation, en secteur U indicé, doit permettre la construction de bâtis et une inscription favorable dans l'environnement : limitation des nuisances, accès aisé aux équipements scolaires, sociaux et culturels ainsi qu'aux services spécialisés et aussi aux commerces. Elle se justifie par leur vocation d'habitat et par le souhait de réduire au maximum les surcoûts liés aux travaux de viabilisation ou de voirie et réseaux divers (VRD). Le décret n°2019-1478 précise les conditions d'accessibilité aux réseaux (eau, électricité, sécurité, assainissement, collecte des déchets).

En application de l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme, ces terrains peuvent aussi être créés à titre exceptionnel dans les Secteurs de Taille et de Capacités Limitées (STECAL), délimités dans les zones agricoles, naturelles ou forestières. Ces secteurs sont délimités avec l'accord du préfet de département après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'article R. 421-19 (I) du code de l'urbanisme prévoit le dépôt d'un permis d'aménager pour les terrains accueillant plus de deux résidences mobiles. Il s'agira d'une déclaration préalable pour tout aménagement non soumis à permis d'aménager.

Combien ?

Le coût moyen d'un terrain familial locatif varie selon sa taille entre 80 000 et 100 000 euros.

En application d'un taux maximal de subvention de 70 % hors taxes et des montants plafonds par place, les modalités potentielles de financement par l'État sont de :

→ 10 671,5 € x nombre de places pour les transformations d'aires d'accueil en terrains familiaux.

→ 21 000 € x nombre de places pour les créations.

Les demandes de subvention de l'État sont formulées annuellement via un appel à projet de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Comment ?

Le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires d'accueil permanentes et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage détaille les dispositions concernant les règles applicables à leur gestion et à leur usage (article 11, 12, 15 et 16).

L'article 15 du décret prévoit que lors de leur mise en service et en cas de vacance, le bailleur procède à des mesures de **publicité** pour en informer les gens du voyage, par le biais, au moins, d'un affichage en mairie, d'une information des associations de gens du voyage représentées au sein de la Commission départementale consultative des gens du voyage, ainsi que d'une mise en ligne sur le site internet de l'EPCI ou de la commune.

Pour l'instruction des **demandes**, la liste des pièces justificatives pouvant être exigées du demandeur par le bailleur est définie par arrêté du ministre chargé du logement. L'article 15 dispose que les demandes sont examinées par une **commission d'attribution** créée auprès du président de l'EPCI ou son représentant ou du maire ou son représentant. Elle comprend au minimum le président de l'EPCI ou son représentant, le maire de la commune d'implantation du terrain familial locatif, ou son représentant, le préfet ou son représentant, le bailleur lorsque la gestion n'est pas assurée par l'EPCI ou par la commune, ainsi qu'une personnalité désignée par une association représentative des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie, ou par une association intervenant auprès des gens du voyage présente dans le département, ou une personnalité qualifiée en raison de sa connaissance des gens du voyage. Pour l'attribution, il est notamment tenu compte du patrimoine, de la composition, du niveau de ressources et des conditions d'habitat actuelles du ménage, de l'éloignement des lieux de travail, de la mobilité géographique liée à l'emploi et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs.

L'article 16 dispose que le **bail** est conforme à un modèle établi par arrêté du ministre chargé du logement. Il précise sa date de prise d'effet, sa durée, qui ne peut être inférieure à trois ans, ses modalités et conditions de renouvellement et de résiliation, le montant du loyer, le cas échéant les conditions de sa révision éventuelle, le montant du dépôt de garantie, la surface louée et la désignation des locaux et équipements à usage privatif dont le locataire a la jouissance. Un état des lieux est établi à l'arrivée et au départ du locataire et est joint au bail.

L'article 16 prévoit que le **loyer** est acquitté mensuellement à terme échu et donne lieu à la remise d'une quittance sans frais par voie dématérialisée ou par papier sur demande. Le loyer peut faire l'objet d'une révision annuelle.

L'article 16 dispose également qu'un **dépôt de garantie** d'un montant maximum équivalent à un mois de loyer est acquitté au bailleur à la signature du bail. Il est restitué au moment de la résiliation du bail déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues au bailleur.

G) Glossaire

- 4CPS : Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- ACO : Automobile club de l'Ouest
- AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
- ALT : Allocation logement temporaire
- ANTS : Agence nationale des titres sécurisés
- ARS : Agence régionale de santé
- ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CC : Communauté de communes
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CDCGDV : Commission départementale consultative des gens du voyage
- CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones
- CDNAV : Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
- CER : Contrat d'engagement réciproque
- CNED : Centre national d'enseignement à distance
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- DASEN : directeur/directrice académique des services de l'Éducation nationale
- DDETS : direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- DDSP : direction départementale de la sécurité publique
- DDT : direction départementale des territoires
- DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DIVEL : Division de la vie des élèves et de la scolarité
- DOO : Document d'orientations et d'objectifs
- DSDEN : Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale
- DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
- EFIV : enfants de familles itinérantes et de voyageurs
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale
- FNASAT : fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage
- FSL : Fonds de solidarité logement
- HAS : Haute autorité en santé
- IEF : Instruction en famille
- IEN : Inspecteur/Inspectrice de l'Éducation nationale
- INE : Identifiant national élève
- LSU : livret scolaire unique
- MOUS : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
- MSAP : Maison de services aux publics
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- PDIE : Programme départemental d'insertion et de l'emploi
- PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
- PLH : Programme local de l'habitat
- PLU : Plan local d'urbanisme
- PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal
- PMI : Protection maternelle et infantile

- RAA : Recueil des actes administratifs
- RSA : Revenu de solidarité active
- SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- SDAHGV : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- SMGV : Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage
- STECAL : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées
- UC-IRSA : Union des caisses de l'Institut inter régional pour la santé
- VBA : Vallées de la Braye et de l'Anille

H) Remerciements

Le Département de la Sarthe et les services de l'État tiennent particulièrement à remercier le Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage, l'association du centre social Voyageurs 72, la communauté urbaine Le Mans Métropole, la commune de Changé, le Pays du Mans et l'ARS des Pays de la Loire de leur collaboration et leur appui précieux pour l'élaboration de ce schéma.

